Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE — Nº 12909 — 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — JEUDI 31 JUILLET 1986

Un camouflet pour l'Europe

« Humiliant » : c'est ainsi que le « Financial Times » qualifie l'accueil réservé par le président de l'Afrique du Sud au secrétaire du Foreign Office venu le prier, au nom des Douze, de libérer M. Nelson Mandela et d'autres prisonniers politiques, de lever l'interdiction pesant sur le Congrès national africain et d'ouvrir des discussions avec lui. M. Botha a été en effet parfaitement clair : il n'acceptera aucune interférence, venant de qui que ce soit, dans les affaires de son pays.

Cette fin de non-recevoir n'a pas de quoi vraiment surprendre. La démarche de Sir Geoffrey Howe était essentiellement due à la volonté de Mme Thatcher d'éviter de recourir à des sanctions économiques contre Pretoria. Pourra-t-elle longtemps encore maintenir cette position ? Elle est évidemment encouragée à le faire par M. Reagan, dont le secrétaire adjoint pour les affaires africaines, M. Chester Crocker, est attendu à Londres, jeudi, et qui a encore répété le 22 juillet que des sanctions constitueraient un « acte de folie ».

Mais le fait est que la « dame de fer » se voit soumise à toutes sortes de pressions pour modifier sa position. Le Parti travailliste est naturellement à la pointe du combat, mais le président — conservateur — de la commission des affaires étrangères des Communes devait présenter, mercredi après-midi, un rapport favorable à des sanctions au moins limitées. Et Sir Geoffrey lui-même avait déclaré, avant de partir pour l'Afrique du Sud, que des mesures seraient « probablement nécessaires » si sa mission ne produisait pas de « résultats tangibles et substantiels ».

De son côté, la reine, on le sait désormais, n'oublie pas qu'elle est aussi le chef « head » d'un Commonwealth que la politique sud-africaine irrite au plus haut point. Une bonne moitié de ses membres a déjà décidé de boycotter les Jeux sportifs d'Edimbourg pour protester contre la passivité de Londres à l'égard de l'apartheid, et certains vont jusqu'à menacer de quitter l'organisation. Au cours du mini-sommet organisé dimanche prochain dans la capitale britannique, il est plus que probable que la question des sanctions sera reposée avec une fermeté renforcée par l'échec de la « mission Howe ».

Quant aux associés européens de la Grande-Bretagne, ils avaient indiqué qu'ils entameraient « dans les trois mois » des consultations avec les autres pays industrialisés sur les « mesures complémentaires » de celles qui consistent à aider les victimes de l'apartheid. Même si tous ses membres ne sont pas également pressés à cet égard, la CEE peut difficilement éviter, désormais, de prendre des mesures plus restrictives vis-à-vis de Pretoria. Une réunion spéciale de coopération politique entre les Douze pourrait même être organisée prochainement à ce sujet.

M. Botha a assuré que le monde extérieur, et en particulier la Communauté européenne, ne saurait pousser son pays à un « suicide national ». C'est très précisément pour éviter d'en arriver là, par un embrasement généralisé, que les Européens vont maintenant devoir faire face à ce qu'ils considèrent comme leurs responsabilités.

(Lire nos informations page 2.)

Le contrôle des armements

M. Reagan se félicite de l'attitude de Moscou

Devant un groupe d'étudiants, M. Reagan a affirmé le mardi 29 juillet que l'URSS et les Etats-Unis sont « non seulement pour la première fois dans la bonne direction, celle d'une réduction et d'une élimination éventuelle des armes nucléaires », mais aussi qu'ils ont « commencé à avancer dans cette voie ».

L'on assiste aux « premiers pas prudents » de l'URSS vers des négociations de bonne foi sur le désarmement. « Je puis vous faire part de mes espoirs renouvelés » pour le succès de ces négociations, a dit encore le président américain.

Ces propos font suite à la déclaration soviétique sur le message de M. Reagan que le Kremlin « étudie de façon très sérieuse ».

Ce n'est pas l'euphorie, mais c'est déjà plus qu'une embellie. M. Reagan, qui avait déjà surpris son monde en affirmant, avec un brin d'exagération, que M. Gorbatchev était le premier dirigeant soviétique qui consente à parler de réduction des armements, est à la fois plus modeste et plus prometteur cette fois en confirmant que les deux superpuissances sont entrées dans le vif du sujet et que des progrès sont en vue.

Un propos qu'a confirmé implicitement, le même jour, à Moscou, le porte-parole du ministère soviétique des affaires étrangères, en annonçant, sans aucune note polémique, que le Kremlin *« étudie de façon très sérieuse »* le message que M. Reagan a fait parvenir, samedi 26 juillet, à M. Gorbatchev.

Ce message répond à une lettre que le dirigeant soviétique avait adressée au président américain, le 23 juin, pour commenter et développer les propositions que les négociateurs de Moscou avaient déposées, le 11 du même mois, sur la table des pourparlers de Genève.

Le texte de cette réponse n'est pas connu, alors pourtant que la presse américaine avait étalé quasi quotidiennement pendant la semaine précédente les divers « brouillons » qu'échangeaient les services intéressés à Washington. L'on sait seulement que M. Reagan y traite de tous les principaux chapitres des négociations en cours sur les armements et qu'il avance quelques idées nouvelles.

MICHEL TATU.

(Lire la suite page 2.)

La décision du Conseil constitutionnel

M. Chirac ajourne les textes controversés sur la presse

Le premier ministre a pris acte, mercredi 30 juillet, de la décision du Conseil constitutionnel qui a annulé plusieurs dispositions essentielles de la nouvelle loi sur la presse. Il va demander au président de la République de promulguer cette loi telle qu'elle a été ainsi amputée. M. Chirac souhaite qu'au début de la prochaine session ordinaire du Parlement, en octobre, une proposition de loi vienne compléter ce texte sur les points controversés en tenant compte de l'argumentation des juges constitutionnels.

Le gouvernement cherche ainsi à parvenir à ses fins : élaboration de textes moins rigoureux sur les concentrations des entreprises de presse et abrogation totale des textes antérieurs.



(Lire, page 5, les articles de MICHEL KAJMAN et de JEAN-FRANÇOIS LACAN.)

La mort de David Cooper, un des fondateurs de l'antipsychiatrie

La sagesse du fou

David Cooper, l'un des fondateurs de l'antipsychiatrie, est mort d'une crise cardiaque dans la soirée du mardi 29 juillet à Paris, à l'âge de cinquante-cinq ans. Avec l'Ecossais Ronald D. Laing, il avait été dans les années 60 un pionnier de la lutte contre la psychiatrie institutionnelle et l'enfermement, réfutant la notion même de maladie mentale et considérant les psychoses comme des phénomènes sociaux.

« *La famille,* écrivait David Cooper, *pour préserver son mode de vie inauthentique, invente une maladie. Et la science médicale, sensible à des besoins sociaux si grands, produit une discipline spéciale, la psychiatrie, pour conceptualiser, formaliser, classer et fournir des traitements à cette maladie.* » Au-delà de la famille, c'est la folie de la société qui, selon David Cooper, est génératrice des troubles mentaux.

Avec de telles théories, on imagine ce que fut, dans les années 60, la réaction des psychiatres traditionnels lorsque parurent les principaux ouvrages de Cooper et de Laing, notamment *Psychiatrie et antipsychiatrie* (1967). On trouvait dans ces ouvrages à la fois la négation de la psychiatrie comme discipline à part entière, la contestation d'une certaine forme de psychiatrie « traditionnelle » et une protestation contre la ségrégation massive des malades mentaux, ce que Michel Foucault appelait le « *renfermement* ».

L'antipsychiatrie tenait en Ronald Laing et David Cooper ses deux principaux théoriciens. La folie ne se concevait plus sur le modèle d'une maladie organique affectant un individu mais comme un phénomène social et interpersonnel, le fou n'était malade que de sa famille et de son milieu. Ce que vit un schizophrène, ce qu'il « dit », c'est en quelque sorte la maladie des autres, de ses rapports à autrui. Voulant que leurs patients comprennent leurs troubles pour mieux les guérir, Laing et Cooper créèrent à Kingsley Hall, en Angleterre, une première communauté ouverte où ils pourraient mettre en pratique leurs théories. Dans cette vieille bâtisse de briques brunes située dans l'East-End de Londres, défila tout ce qu'à époque l'antispychiatrie comptait de disciples : Aaron Esterton, Sidney Briskin, Joe Berke, etc.

FRANCK NOUCHI.

(Lire la suite page 15.)

Les téléspectateurs mauvais payeurs

Le trou de la redevance

Est-ce un des effets de la grande vague libérale ou une réaction à la décision de privatiser TF 1 ? Toujours est-il que les téléspectateurs français rechignent nettement à payer leur redevance. Les services administratifs ont tiré la sonnette d'alarme le 7 juillet en constatant les mauvaises rentrées des derniers mois.

Le phénomène est particulièrement sensible sur la redevance vidéo. L'Etat pouvait espérer 1,6 milliard de francs de rentrée sur ce secteur mais, sachant les propriétaires de magnétoscopes mauvais payeurs, il n'avait budgété pour 1986 que 860 millions de francs.

Or les rentrées seront bien inférieures : la suppression de la taxe pour l'année prochaine a sans doute découragé les derniers contribuables disciplinés. Le plus inquiétant est que le phénomène atteint aussi la redevance télévision. Les recettes, déjà en baisse les deux dernières années, ne seront guère plus brillantes en 1986.

Extrapolant à partir des dernières rentrées, le service de la redevance prévoit un trou de 720 millions de francs, soit presque le dixième des recettes prévues. Au ministère de la culture et de la communication, on estime que ce chiffre est excessif, sans nier toutefois que la baisse du recouvrement est sensible. Les sociétés du service public se préparent à une fin d'année difficile.

(Lire nos informations page 6.)

Le tournage de « Chronique d'une mort annoncée »

Francesco Rosi s'est arrêté en Colombie

A Cartagena, en Colombie, Francesco Rosi tourne sous une chaleur écrasante « Chronique d'une mort annoncée », d'après le roman de Gabriel Garcia Marquez. Avec Ornella Mutti, Rupert Everett et Anthony Delon.

CARTAGENA
de notre envoyé spécial

Irène Papas, l'œil noir, la robe noire, descend l'escalier branlant des grandes arènes de la Plaza de Toros, mâchonne d'une voix rageuse « *Où vas-tu ?* », rattrape sous les gradins Ornella Muti, moulée dans sa robe verte, les cheveux sur les fesses, l'air en pétard, « *Qu'est-ce que tu as ?* ». La Muti se retourne, furieuse, « *Je n'aime pas cet homme, je ne veux pas l'épouser, une chose aussi importante, on ne la fait pas sans amour* ». Papas lui jette un regard pétrifiant, la prend par le bras fermement, lui cloue le bec : « *L'amour aussi, ça s'apprend.* »

« *Perfecto !* », dit Francesco Rosi, « *On en refait une.* » Une avec la pluie, une sans la pluie, une autre à cause du bruit dans la rue voisine, une quatrième parce que trois poules dépenaillées sont passées dans le champ. Impeccable, Papas se mord le poing sans faiblir, tragique à chaque prise. Dans l'ombre, derrière les glacières d'eau minérale, un cheval, à moitié endormi, bande. Tous les figurants se précipitent, à pas feutrés, pour apprécier l'événement, tandis qu'on fait un ultime gros plan d'Ornella Mutti qui redit : « *Je n'aime pas cet homme* », et va s'écrouler sur son fauteuil de toile. Il fait 33 degrés à l'ombre et 70 % d'humidité.

Francesco Rosi, soixante-quatre ans, qui tourne depuis le mois de mai l'adaptation du roman de Gabriel Garcia Marquez *Chronique d'une mort annoncée,* a déjà eu beaucoup plus chaud. Au début du tournage, à Mompox, une ancienne ville construite par les conquérants espagnols au bord d'un fleuve dans la forêt, une cité morte et belle comme Brouage, la température montait souvent à près de 40 degrés. « *Les Anglais, quand ils ont filmé* La Mission, *à côté d'ici, ont renoncé à Mompox. Pas nous. Nous avons installé l'eau chaude, les sanitaires. Il n'y avait que vingt-six chambres, inhabitables, dans un hôtel impossible, pour une équipe de cent personnes, acteurs, techniciens et ouvriers compris. On a refait l'hôtel, logé chez l'habitant, fait venir un chef français de Bogota, pour le restaurant.* » Les Italiens ont fait également venir les spaghetti de Rome, par avion, et quelques cafetières. « *Le café est le meilleur du monde, ici, mais pour la manière, le savoir-faire, c'est nous...* »

Derrière la caméra, un autre amateur de café, le vieux complice de Rosi, Pasqualino de Santis. Ce chef opérateur, le plus célèbre d'Italie, est une diva.

MICHEL BRAUDEAU.

(Lire la suite page 10 dans « le Monde arts et spectacles. »)

Etranger

RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE : l'échec de la mission de Sir Geoffrey Howe

M. Pieter Botha oppose une fin de non-recevoir aux exigences des Douze

Sir Geoffroy Howe reprendra son bâton de pèlerin, mais sa mission en Afrique australe s'est terminée par un échec. *« Les réponses que j'ai reçues ne me permettent pas de prétendre que j'ai fait les progrès que j'aurais souhaités »*, a déclaré le secrétaire au Foreign Office, le lundi 29 juillet, à son retour à Londres.

JOHANNESBURG
de notre correspondant

Se refusant à admettre que la mission que lui a confiée la Communauté européenne est un échec, le secrétaire au Foreign Office, Sir Geoffrey Howe, a estimé que celle-ci n'était pas encore terminée en quittant, le mardi 29 juillet, l'Afrique du Sud, après une semaine d'entrevues, qui l'ont également mené en Zambie, au Bostwana, au Swaziland et au Lesotho. Mais que peut-il espérer de plus de la part des autorités sud-africaines ?

Le chef de l'Etat, M. Pieter Botha, a nettement opposé une fin de non-recevoir aux demandes formulées par le Conseil européen, le 27 juin, à La Haye : il n'est pas question de relâcher Nelson Mandela si le dirigeant nationaliste noir ne renonce pas à la violence, et il n'y aura pas de pourparlers avec le Congrès national africain (ANC) si ce mouvement n'accepte pas également cette condition et tant qu'il sera sous *« contrôle communiste »*.

Le président de la République, au cours d'une conférence de presse peu après son deuxième entretien avec Sir Geoffrey, a même clairement averti les nations occidentales que *« la clef de la solution »* passait par la réponse à cinq questions qu'il a formulées ainsi :

1) Est-ce que la Communauté européenne, le gouvernement britannique et d'autres pays sont d'accord pour lier les actions punitives contre l'Afrique du Sud à des actions similaires contre tous les pays qui pratiquent quelque forme que ce soit de discrimination raciale et ethnique ?

2) Est-ce qu'ils (les Etats en question) seront d'accord pour condamner tous les systèmes de gouvernement qui ne répondent pas à leur idéal d'une *« démocratie véritable, non raciale »*, en même temps qu'ils fixeront un calendrier pour la solution à tous ces problèmes dans tous ces pays ?

3) Accepteront-ils de lancer une campagne internationale pour résoudre simultanément les difficultés qu'éprouvent ces pays en matière de conflits internes résultant de tensions raciales, ethniques ou religieuses ?

4) Voudront-ils lier la question des Etats nationaux ethniques en Afrique du Sud *(Homelands)* à celle, parmi d'autres, des sikhs, des Tamouls, des Gurkhas, des aborigènes, des Maoris, des Indiens d'Amérique du Nord et des Basques, pour n'en citer que quelques-uns ?

6) Seront-ils d'accord pour chercher un terrain d'entente concernant les soi-disant *« prisonniers politiques »* à travers tous les pays du monde, y compris Andrei Sakharov et Patrick Magee (l'Irlandais condamné pour l'attentat de Brighton contre Margaret Thatcher) ?

Des gens raisonnables

« Si, a ajouté M. Botha, *un accord est obtenu sur ces problèmes et leurs réponses, je crois que la clef de la solution aura été trouvée... »*, précisant à l'adresse de la communauté internationale que cela permettrait *« d'apprécier que nous sommes engagés dans quelque chose qui a souvent été reconnu comme une tâche impossible, ou qui a, en fin de compte, pris des siècles ailleurs pour être réalisé »*. En quelque sorte, pourquoi demander à l'Afrique du Sud de faire mieux que tous les autres. Un amalgame qui permet de dire qu'après tout, ce n'est pas pire au pays de l'apartheid qu'ailleurs. Il faut donc cesser de jeter l'anathème sur le gouvernement de Pretoria qui, justement, est sur la bonne voie.

Une nouvelle fois, le président de la République a critiqué les nations occidentales qui refusent de reconnaître les progrès accomplis, et leur a demandé de se mêler de ce qui les regarde. *« Il est clair*, a-t-il précisé, *que Sir Geoffrey n'était pas intéressé par les aspects positifs de notre politique. Il est venu en Afrique du Sud principalement pour nous enjoindre de relâcher Mandela et de légaliser l'ANC. »*

Sur ces deux objectifs fixés par les Douze comme préalable à l'ouverture d'un dialogue authentique, M. Botha répond *« il y a suffisamment de leaders authentiques dans le pays avec lesquels nous pouvons forger la future répartition du pouvoir et que nous sommes en train de faire des progrès »*. Il a affirmé que la proposition faite en janvier dernier de créer un conseil national, qui n'a pas encore vu le jour, avait reçu un accueil *« écrasant »*, qui lui permet d'être *« optimiste »*. Un conseil qui a pourtant été rejeté par tous les mouvements anti-apartheid, par les hommes d'affaires noirs et par le chef zoulou Gatsha Buthelezi, qui demandent que Nelson Mandela soit auparavant relâché.

Néanmoins, le chef de l'Etat continue d'affirmer qu'il est *« résolument »* en faveur du dialogue, *« un dialogue qui ne doit pas, à terme, mettre en danger l'autodétermination des groupes et des communautés dans notre pays de cultures multiples »*. Un dialogue avec *« des gens et des leaders raisonnables »*, c'est-à-dire qui acceptent *« de coopérer avec nous »*.

Manifestement, M. Botha n'a pas la même conception du dialogue que celle formulée par les membres de la Communauté européenne à La Haye et que Sir Geoffrey lui a fait valoir. *« La vérité crue*, a déclaré l'émissaire de la CEE, *est que, tôt ou tard, le peuple tout entier d'Afrique du Sud devra s'asseoir à une table de négociations. Un évident bon sens commande que ce soit le plus tôt possible. En résumé*, a-t-il poursuivi au cours d'une conférence de presse, *chaque partie doit faire une offre que l'autre ne peut refuser. »*

Il a proposé que, en échange de la libération de Mandela et des prisonniers politiques, et de la légalisation de l'ANC et des autres partis politiques, le mouvement nationaliste appelle à une cessation de la violence. *« Un choix réaliste et équitable qui offre une solution de rechange à la guerre économique et à la violence*, a précisé Sir Geoffrey. *La possibilité d'un progrès substantiel et tangible sans lequel des mesures contre l'Afrique du Sud seront probablement prises dans une assemblée ou une autre au cours des prochains mois. »*

Le dos au mur

L'ANC acceptera-t-il de ranger les armes alors qu'il a été contraint de les prendre après avoir été interdit en 1960, à l'issue de quarante-huit ans de combat pacifique ? Est-ce à lui de faire le premier pas ou au gouvernement sud-africain ? M. Botha a éludé la question en répondant que l'ANC n'était qu'un mouvement d'obédience communiste. Sir Geoffrey va sans doute rencontrer M. Oliver Tambo, président de l'ANC, prochainement. Ce dernier en est d'accord, à condition que l'entrevue ait lieu ailleurs qu'en Afrique australe.

Parviendra-t-il à le persuader de déposer les armes ? C'est peu probable. M. Oliver Tambo a toujours affirmé que les dirigeants sud-africains devaient faire un geste pour prouver qu'ils voulaient véritablement négocier l'avenir politique du pays. Tout démontre que cette intention n'est pas encore pour le moment à l'ordre du jour à Pretoria. Comme l'a dit M. Hermann Giliomee, professeur de sciences politiques à l'université du Cap, *« le gouvernement peut en dernier ressort accepter de partager le pouvoir, mais pas d'en perdre le contrôle »*.

En attendant, la question des sanctions va dominer les débats sur la scène internationale au cours des prochaines semaines, et notamment le week-end prochain, lors du mini-sommet du Commonwealth, à Londres. A ce propos, M. Botha a mis au défi les Etats noirs voisins d'appliquer eux-mêmes des sanctions contre son pays plutôt que de demander à la CEE de le faire. *« Ils doivent avoir le courage de leurs convictions au lieu de continuer de profiter des avantages considérables qu'ils tirent de leur association étroite avec l'Afrique du Sud*, a-t-il déclaré, *laissant à d'autres d'en payer le prix. »* Le chef de l'Etat s'est dit prêt cependant à rencontrer les chefs d'Etat de l'Afrique australe, ainsi que ceux de la Communauté européenne, affirmant qu'*« il n'avait rien à cacher »*.

Malgré tout, M. Botha a répété que seul son pays détenait *« la clef de ses problèmes »*. Il a demandé à Sir Geoffrey que *« l'Afrique du Sud soit laissée en paix »*, espérant que *« le tollé hystérique de certains pays occidentaux cesserait bientôt »* et affirmant : *« Si nous sommes placés le dos au mur, nous n'aurons d'autre choix que de nous défendre par dignité et de dire au monde : vous ne forcerez pas les Sud-Africains à commettre un suicide national. »*

MICHEL BOLE-RICHARD.

MME. THATCHER SUGGÈRE QUE, PEUT-ÊTRE...
NON!
PANCHO

Le vingt-deuxième sommet de l'OUA

« L'Afrique s'est tue devant le massacre de 750 000 Ougandais »

déclare M. Museveni

« Pendant près de vingt ans, près de 750 000 Ougandais ont péri dans les mains de gouvernements dont le devoir était de les protéger. Les Ougandais ont un profond sentiment de trahison, face au silence de la plupart des pays africains lorsqu'ils étaient massacrés par les tyrans. . Cette vive apostrophe, lancée le mardi 29 juillet à Addis-Abeba par le président ougandais, M. Yoweri Museveni, devant ses pairs africains, a troublé les travaux du vingt-deuxième sommet de l'Organisation de l'unité africaine, jusque-là consacré à des discours répétitifs pour dénoncer l'Afrique du Sud.

« La tyrannie ne s'arrête pas à la couleur de la peau, a ajouté M. Museveni, *et elle n'est pas moins condamnable lorsqu'elle est exercée par l'un de notre race. »* Dans une intervention peu protocolaire, le président ougandais a estimé que le silence de l'Afrique à propos des événements ougandais ne lui donnait guère d'autorité morale pour condamner les excès des autres, y compris l'Afrique du Sud.

M. Museveni s'est cependant prononcé en faveur de la lutte armée contre Pretoria si le gouvernement sud-africain persiste à ne pas vouloir démanteler l'apartheid, indiquant que les Noirs *« ne manquent pas de puissance de feu et qu'il est de notre devoir sacré de le leur donner »*.

Le président gabonais, M. Omar Bongo, a pour sa part indiqué : *« Si la question est de prendre des sanctions dures contre Pretoria, je dirai oui ; s'il s'agit de prendre des sanctions contre les alliés* [les Occidentaux], *je dirai non. »* M. Bongo juge plus utile de demander à Londres *« de faire quelque chose afin de faire entendre raison à l'Afrique du Sud »*, tout en envisageant la possibilité de réduire le commerce avec la Grande-Bretagne. Avec d'autres chefs d'Etat, le président gabonais a exprimé sa préférence pour qu'une aide matérielle et financière, ainsi que des médicaments, soit accordée aux mouvements de libération qui se battent conre Pretoria.

Le nouveau président en exercice de l'OUA, M. Sassou Nguesso, a, de son côté, instamment invité les pays africains à *« balayer devant leur porte »* en rompant leurs relations *« ouvertes ou discrètes »* avec Pretoria. *« Nous paraîtrons plus crédibles dans notre détermination à voir la communauté internationale imposer des sanctions obligatoires contre le régime d'apartheid »*, a souligné le président congolais.

Outre les problèmes de l'Afrique australe, lés travaux du sommet de l'OUA sont consacrés à la situation économique du continent, notamment au fardeau que représente la dette extérieure des pays membres (*le Monde* du 29 juillet). Le secrétaire général de l'OUA, M. Ide Oumarou, a réitéré le souhait de l'Afrique pour qu'une conférence internationale avec tous les pays créanciers ait lieu afin d'obtenir un rééchelonnement massif de la dette. *« Nos pays, pour leur part, n'en peuvent plus, malgré leur sincère désir d'honorer scrupuleusement leurs dettes »*, a-t-il indiqué. En marge du sommet, le président égyptien, M. Hosni Moubarak, a eu mardi un entretien en tête à tête avec le premier ministre soudanais, M. Sadek Al Mahdi. Une rencontre entre ce dernier et le chef des rebelles du Soudan du Sud de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS), M. John Garang, pourrait avoir lieu mercredi 30 juillet, estime-t-on dans les milieux diplomatiques d'Addis-Abeba. – *(Reuter, AFP.)*

Une « haute autorité » ?

Le nouveau président en exercice de l'OUA, M. Sassou Nguesso, a proposé que soit créé un *« conseil des sages »* chargé de régler les conflits internes au continent africain. Le président congolais souhaite que ce conseil soit composé d'anciens chefs d'Etat qui jouissent d'une réputation nationale et internationale unanimement reconnue. Déplorant que l'Afrique ne règle pas ses différent par le dialogue, il a souligné : *« L'histoire nous condamnerait pour avoir dépensé nos maigres ressources et notre énergie en armes et autres instruments de destruction. »*

Diplomatie

M. Reagan se félicite de l'attitude de Moscou

(Suite de la première page.)

Celles-ci reflètent un désir de faire des pas en direction de son partenaire, mais peut-être aussi les évolutions récentes, aux Etats-Unis comme sur la scène internationale.

Sur l'initiative de défense stratégique, M. Reagan a confirmé publiquement jusqu'à ces tout derniers jours qu'il n'entendait pas en faire un objet de négociation et il n'a donc pas grand-chose à offrir. La «concession» consistant à garantir l'observation du traité ABM de 1972 sur les antimissiles pendant cinq à sept ans ne lui coûte strictement rien puisqu'il est de toute façon exclu que les recherches en cours aux États-Unis débouchent sur le déploiement de quelque système que ce soit dans ce délai. Cela dit, c'est un pas dans la direction suggérée par M. Gorbatchev, qui s'était rabattu sur cette solution d'une simple prolongation (de quinze ans) de ce traité pour faire obstacle à l'IDS.

Or, et même si ce n'est pas actuellement l'intention du président américain, c'est bien ainsi que les choses pourraient se passer : d'une part l'IDS traverse une mauvaise passe actuellement aux Etats-Unis, à la fois sur le plan des crédits – sévèrement rognés par le Congrès – et sur celui du concept. D'importants experts, tels le sénateur Nunn, estiment que spatiale, la défense antimissile doit redescendre sur terre et s'attacher à protéger les seuls silos à missiles pour renforcer la dissuasion et non la supprimer.

Une telle solution serait plus crédible techniquement, mais aussi plus conforme aux accords existants. Le traité ABM n'interdit en effet ni la recherche ni même le déploiement d'un système de défense dit *« terminal »*, à la seule condition qu'il soit basé à terre et dans un mode non mobile. Les Etats-Unis pourraient donc ainsi se doter d'un système analogue à celui que les Soviétiques ont installé autour de Moscou, mais beaucoup plus moderne, comportant même des faisceaux laser et de particules, tout cela sans violer le traité de 1972...

A propos des armements offensifs, Washington considère comme un progrès le fait que M. Gorbatchev suggère maintenant une réduction plus modeste, mais plus réaliste, de 30 % des vecteurs au lieu des 50 % qui restent l'objectif officiel des deux Grands. On ignore le détail des propositions américaines sur ce point, mais il se confirme que la *menace, formulée par M. Reagan* le 27 mai, d'une «sortie» des limitations du traité SALT 2 de 1979, doit être interprétée pour ce qu'elle était : non pas comme une rupture du processus de maîtrise des armements, mais comme une pression pour remplacer les accords existants – et non ratifiés – par d'autre accords plus *solides*.

A propos des négociations portant sur l'Europe, la ligne fixée par l'OTAN reste celle d'une *« option zéro »* ou *« zéro amélioré »* en matières d'euromissiles, laissant subsister un déploiement soviéto-américain égal et limité, sans prise en compte des forces françaises et britanniques. Mais l'accent pourrait se déplacer maintenant vers les armements classiques et chimiques, en particulier vers les mesures de confiance discutées à Stockholm entre les trente-cinq participants de la conférence paneuropéenne.

Toute réduction dans ce domaine exige un strict dispositif de contrôle, et c'est pécisément l'objet des « mesures de confiance » mises au point à Stockholm. Or les Soviétiques se disent plus ouverts que par le passé sur la question des vérifications sur place. Prenons-les au mot, se disent les Occidentaux, et voyons quel dispositif pourrait être décidé dans le cadre des mesures de confiance avant de passer à des accords de réduction des forces. Ce n'est pas par hasard que M. Kampelman, chef de la délégation américaine aux négociations nucléaires de Genève, a vu récemment dans les pourparlers de Stockholm et de Vienne un test des intentions soviétiques et fait valoir qu'un traité en bonne et due forme a beaucoup plus de chances d'y être signé avant la conclusion des négociations qu'il dirige.

Tout cela confirme en tout cas que les choses commencent à bouger à Washington également et que M. Gorbatchev, après avoir enduré pendant les cinq premiers mois de cette année une série de rebuffades à son offensive de paix, récolte les premiers fruits de sa patience.

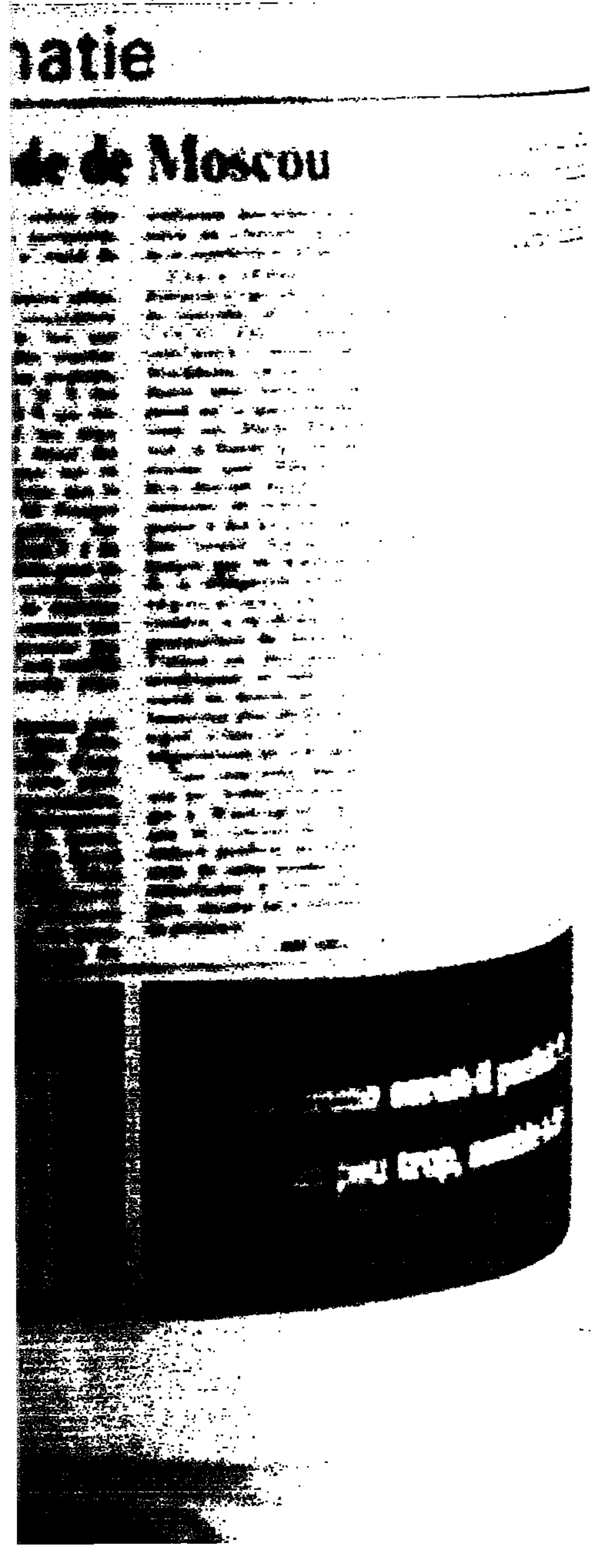
MICHEL TATU.

Les Etats-Unis pourraient reprendre prochainement la fabrication d'armes chimiques

Washington. – Le président Reagan a assuré, le mardi 29 juillet, au Congrès, que les conditions fixées par ce dernier pour libérer les crédits destinés à moderniser l'arsenal chimique américain étaient désormais réunis, le Conseil de l'Atlantique nord ayant approuvé les objectifs de Washington. Le porte-parole de la Maison Blanche, M. Larry Speakes, a indiqué que cette démarche devrait permettre d'inscrire ces crédits à l'exercice budgétaire 1986, le Pentagone souhaitant se doter rapidement d'armes chimiques « binaires » (c'est-à-dire composées de deux substances qui, séparément, sont inoffensives).

M. Speakes a ajouté : *« La politique des Etats-Unis sur la guerre chimique demeure inchangée. Les Etats-Unis renoncent à utiliser les premiers les armes chimiques mortelles et incapacitantes. Une interdiction globale et vérifiable de façon effective demeure notre priorité. Cependant, tant qu'une telle interdiction ne sera pas obtenue, nous poursuivrons la dissuation grâce à une forte posture défensive et à une capacité de représailles crédible. »*

Selon M. Speakes, la menace des armes chimiques envers les forces américaines est mondiale. *(AFP.)*



Europe

ESPAGNE : la visite de M. Raimond

Le durcissement français vis-à-vis des Basques facilite les relations entre Madrid et Paris

M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères, effectue ce mercredi 30 juillet une visite officielle à Madrid. Au centre des entretiens, l'Europe et la coopération bilatérale contre le terrorisme basque. M. Robert Pandraud, ministre délégué à la sécurité, qui devaitle suivre à Madrid, a repoussé sa visite *sine die* en raison du calendrier parlementaire français.

MADRID
de notre correspondant

« L'amélioration de nos relations est, désormais, irréversible et ne dépend plus de l'idéologie des gouvernements en place à Paris et à Madrid. Nous avons enfin réussi à dépouiller nos rapports de ce caractère passionnel qui faisait dégénérer toute divergence, même secondaire, en crise politique majeure. »

Dans les milieux diplomatiques français ou espagnols, c'est en substance en ces termes que l'on décrit aujourd'hui à Madrid l'état des relations entre les deux pays. Cette unanimité dans l'optimisme, qui n'est pas feinte, rend bien compte du climat favorable dans lequel M. Raimond effectue sa première visite officielle en Espagne.

Le ministre se rend en Espagne au moment même où la France vient de démontrer qu'elle était prête à aller très loin pour collaborer avec le gouvernement espagnol dans ce qui lui tient, aujourd'hui, le plus à cœur : la lutte antiterroriste. Pour la première fois, en effet, en vertu d'un décret-loi de 1945 qui n'avait jamais été appliqué aux Basques espagnols, trois d'entre eux ont été expulsés de France et directement remis à la police espagnole.

Dans les milieux français de Madrid, on attribue exclusivement ce changement à des considérations d'ordre public, et non à une nouvelle analyse du « problème basque », qui, pour Paris, reste une affaire purement espagnole. Si mutation il y a, ajoute-t-on, c'est simplement parce que le gouvernement français semble dorénavant percevoir différemment le problème global du terrorisme international.

Reste que, vu de Madrid, ce changement n'en est pas moins essentiel. « *La France a désormais cessé de considérer l'ETA comme un problème à part, différent des autres types de terrorisme en Europe* », affirme-t-on du côté espagnol. C'était précisément là ce que souhaitait le gouvernement de Madrid... faisant quelque peu abstraction des spécificités du terrorisme basque, comme sa « base sociale » ou ses liens ambigus avec le nationalisme, fût-il modéré.

Le changement de cap de Paris est-il jugé suffisant à Madrid ? Si les diplomates espagnols l'affirment, les responsables de la sécurité se montrent plus réservés. Ils considèrent que le « centre de décision » principal de l'ETA siège encore, malgré les mesures d'expulsion, au nord des Pyrénées, et que les activités des commandos, notamment celui qui opère à Madrid, sont toujours organisées de l'autre côté de la frontière. Les responsables de la police espagnole cherchent-ils simplement à attribuer ainsi à la France leur propre manque de succès dans la lutte contre l'ETA ? Toujours est-il que ces responsables, tout en reconnaissant les « *difficultés politiques* » de la position française, s'apprêtent à demander que la police française referme davantage encore le cercle autour de l'ETA. Le ministre de la sécurité est-il prêt à accéder à ces demandes ? Le report de sa visite, annoncé cemercredi 30 juillet à Paris, donne à penser que dans ce domaine Paris nemarche pas aumême rythme que Madrid,même si, sur le fond, on est d'accord.

Des divergences techniques

Le problème du terrorisme – ainsi que, dans une moindre mesure, celui de la drogue, la « filière espagnole » préoccupant de plus en plus le côté français, n'est pas le seul problème intéressant les deux pays. M. Raimond sera là pour préparer le prochain de ces « séminaires » qui, depuis 1983, réunissent régulièrement une demi-douzaine de ministres des deux gouvernements. Prévu pour l'automne prochain, ce séminaire – le premier depuis le changement de majorité en France – devrait notamment faire le point sur les problèmes européens après l'adhésion de l'Espagne à la Communauté.

L'intégration s'est, certes, déroulée sans accroc majeur sur le plan bilatéral, et les deux gouvernements semblent même défendre dans l'ensemble des positions très proches en matière de politique extérieure commune. Quelques problèmes ponctuels n'en ont pas moins surgi. Le plus sérieux, aux yeux de Paris, est le veto mis par Madrid à l'approbation de la politique méditerranéenne de la Communauté, particulièrement soutenue par la France et qui favorise les pays du Maghreb. L'Espagne craint que, sous couvert de défendre la stabilité des pays d'Afrique du Nord – un objectif dont elle s'affirme solidaire, – la Communauté ne porte gravement préjudice à une région d'un pays membre, en l'occurrence les Canaries.

M. Raimond tentera d'adoucir la position de ses interlocuteurs, qui demanderont quelques contreparties en matière d'échanges commerciaux. Les Espagnols, de leur côté, presseront la France d'assouplir son attitude dans le litige qui oppose les deux pays à propos d'une zone de pêche du golfe de Gascogne « oubliée » dans le traité d'adhésion. Le différend avait amené les pêcheurs espagnols à bloquer en juin dernier la baie d'Hendaye.

On semble toutefois décidé, d'un côté comme de l'autre, à ce que ces « divergences techniques » restent circonscrites, sans affecter exagérément, comme ce fut trop souvent le cas par le passé, le climat des relations entre les deux pays. D'autant que, comme le souligne un diplomate espagnol, « *l'adhésion à la CEE nous a permis de constater que les conflits d'intérêts entre ses membres font partie de la vie quotidienne de la Communauté, et qu'ils doivent se résoudre dans un cadre multilatéral. En un mot, elle nous a permis de mettre fin à ce tête-à-tête obsessionnel avec la France, qui était à la base de toutes nos tensions* ».

THIERRY MALINIAK.

● **Explosion d'une bombe à Marbella.** – Une bombe a explosé le mardi 29 juillet sans faire de victimes dans le luxueux hôtel Don Carlos de Marbella (dans le sud de l'Espagne), blessant légèrement un enfant. Un coup de téléphone anonyme à l'hôtel avait donné l'alerte, et l'organisation indépendantiste basque ETA-militaire a revendiqué l'attentat. C'est la quatorzième fois en trois mois qu'une bombe explose dans un hôtel du sud de l'Espagne. – (*AFP.*)

ITALIE

A Venise, l'affaire n'est plus dans le sac... de couchage

ROME
de notre correspondant

● Le maire de Venise, le socialiste Nereo Laroni, vient de prendre une ordonnance visant à « *prévenir la transformation d'un centre historique de très haut niveau en une casbah* ». Au nombre des mesures décidées, la plus controversée est l'interdiction de dormir à la belle étoile dans sa ville. Tenue et comportement stricts exigés, partout, nuit et jour !

Indignation des adolescents : mais où aller ? Les hôtels ? Hors de prix – surtout ceux où il y a de la place en raison de la désertion, cette année, des touristes américains apeurés par le terrorisme. Les auberges de jeunesse ? Il y en a deux dans toute la région. Les campings ? Ils sont assez loin, et sur la terre ferme.

Il y avait donc une raison tout à fait pratique à cette mer de sacs de couchage étalés sur l'esplanade de la gare Sainte-Lucie, voire sous les arcades de la prestigieuse place Saint-Marc. Les envahisseurs sont, pour la plupart, des étrangers. Mais il n'y a pas une ombre de xénophobie avouée dans la péninsule.

Faut-il préciser que cette mesure a été ressentie comme humiliante non seulement par les jeunes mais aussi par beaucoup d'adultes ? Le maire de Florence, M. Massimo Bogianckino, pourtant lui aussi socialiste et lui aussi à la tête d'une ville envahie par les... « hors sac », a doctement expliqué : « *De vastes couches populaires se sont désormais appropriées un patrimoine artistique et culturel créé en grande partie par et pour une classe aristocratique et bourgeoise. Entourer à nouveau les cités de murailles – de pierre ou symbolique – voilà une entreprise inutile, car les murailles finissent toujours par se désagréger.* » L'ancien directeur de l'Opéra de Paris sait évidemment de quoi il parle.

Réédifier des remparts ? Il y aura éternellement des esprits pour en rêver – à la condition bien entendu, que ce soit « l'autre » qui reste hors les murs. Mais, attention ! : les barrières ne sont pas toujours pour qui l'on croit. Il y a trois ans, un conseiller à la culture pour la région de Venise voulait imposer... un petit examen de passage aux candidats à un séjour dans sa ville – histoire, naturellement, de contrôler un peu les hordes estivales. « *Qui était doge au moment de la quatrième croisade ?* » Le malheureux conseiller, lui-même, était bien incapable de répondre...

En attendant, les intrus adoptent la tactique du repli élastique. Chassés de Saint-Marc, ils se replient vers le haut du Grand Canal. Une escouade de policiers les réveillent-ils devant la Scuola di San Rocco ou au Ca-mpo San Angelo ? Ils rassemblent leur barda, s'éloignent docilement... et reviennent une demi-heure plus tard.

JEAN-PIERRE CLERC.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

Le Monde
PUBLICITE
S A
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Imprimerie du « Monde »
7, r. des Italiens
PARIS-IXe

OJD 1984

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dr. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $; Yougoslavie, 110 nd.

RFA : l'afflux des demandeurs d'asile

La polémique entre Bonn et Berlin-Est se durcit

Le ton est encore monté entre Bonn et Berlin-Est à propos des réfugiés qui affluent à Berlin-Ouest après avoir transité par la capitale est-allemande (*le Monde* du 26 juillet). Le ministre de l'intérieur ouest-allemand, M. Friedrich Zimmermann, a en effet accusé, mardi 29 juillet, l'URSS et la RDA de vouloir « *déstabiliser* » la RFA en favorisant l'afflux des demandeurs d'asile. « *Il s'agit d'une politique délibérée des autorités soviétiques, inspirée des manuels du KGB* », a ajouté M. Zimmermann.

Ce dernier, qui est membre de la CSU, le parti de M. Franz-Josef Strauss, a cependant exclu qu'il puisse être procédé à une modification de la Constitution de la RFA dans un sens moins favorable au droit d'asile, en raison de l'opposition du Parti social-démocrate et des libéraux, la formation du ministre des affaires étrangères, M. Hans Dietrich Genscher. Ce dernier avait d'ailleurs évoqué ce problème des réfugiés lors de sa rencontre, la semaine dernière à Moscou, avec M. Gorbatchev. Sans grand succès, semble-t-il.

Berlin-Est, de son côté, réagit vivement aux accusations qui sont portées contre la RDA en République fédérale. Il s'agit, selon l'agence officielle ADN, de « *tirs croisés contre le bon voisinage* ». Les autorités est-allemandes renvoient leurs critiques aux termes de l'accord de transit de 1971, selon lequel la RDA doit permettre le passage par son territoire des étrangers en situation régulière. « *La question de l'entrée à Berlin-Ouest des demandeurs d'asile est du ressort exclusif des alliés, et ne concerne la RDA en aucune manière* », ajoute ADN.

Berlin-Est s'inquiète également d'éventuelles mesures de rétorsions économiques qui pourraient être prises à son encontre à la demande de certains cercles du Parti chrétien-démocrate : « *Ces tentatives de chantage sont vouées à l'échec, car une bonne atmosphère dans les relations ne bénéficie pas seulement à la RDA...* »

Dans les milieux politiques ouest-allemands on parle, en effet, de la remise en cause des relations privilégiées dont bénficie la RDA dans son commerce avec la Communauté européenne. De telles mesures, tout en portant un coup sévère à l'économie est-allemande auraient l'avantage de ne pas remettre en cause les traités signés entre les deux Etats, à une époque où la détente était à l'ordre du jour.

L. R.

URSS

Les sanctions pour Tchernobyl s'étendent à des responsables locaux

Moscou (*AFP.*). – Un ancien responsable de la centrale nucléaire de Tchernobyl, récemment limogé, et de nouvelles personnalités locales ont été sanctionnées, annonce la *Pravda d'Ukraine*.

Le quotidien précise ainsi que l'ancien ingénieur en chef de la centrale, M. Fomine, a été exclu du Parti communiste « *pour faute grossière et négligence dans le travail, pour incurie et ne pas avoir préservé la sécurité* ». L'ingénieur se voit aussi accusé d'« *avoir fait une expérience sur le réacteur numéro 4 sans préparation voulue et sans l'accord des organismes compétents* ». M. Zavalniouk, chef intérimaire de la direction régionale (sud-ouest) du comité pour la sécurité nucléaire, reçoit un blâme sévère. Son maintien à cette fonction a été jugé « *inopportun* », précise la *Pravda d'Ukraine*, qui lui reproche notamment « *son attitude sans principe et libérale à l'égard des infractions commises par le personnel et des responsables de la centrale* ». Le secrétaire du comité du PC de la centrale, M. Parachine, a été « *libéré de ses fonctions* ». M. Gamaniouk, premier secrétaire du Gorkom (comité de la ville) de Pripiat, va devoir, lui aussi, répondre devant le parti de ses actes.

Le journal annonce par ailleurs que l'ensemble du personnel de la centrale de Tchernobyl va devoir, d'ici à la fin de l'année, passer des tests d'aptitude.

∴

Cette nouvelle série de sanctions, venant après celles qu'avait annoncées récemment le politburo (*le Monde* du 22 juillet), est significative à un double titre. En premier lieu, l'ingénieur Fomine est présenté comme le principal responsable de l'« *expérience non autorisée* » qui a provoquée l'accident, mais l'on ne sait toujours pas en quoi a consisté cette expérience ni pourquoi, dans ces conditions, les organismes de tutelle tels que le ministère de l'énergie et celui des constructions mécaniques moyennes, responsable du nucléaire militaire, ont été également sanctionnés en raison de ces expériences.

En second lieu, les sanctions frappent maintenant des responsables du parti un peu plus élevés dans la hiérarchie, et qui avaient été présentés sous un jour très positif pendant les deux premiers mois au moins de la « saga » de Tchernobyl. Ainsi M. Parachine, secrétaire du parti dans la centrale, aujourd'hui limogé, avait-il été salué par la *Pravda* du 15 juin pour une intervention certes « *autocritique* », mais « *courageuse* » faite devant les dirigeants de la ville de Pripiat. Quant à M. Gamaniouk, chef du parti dans cette ville, il était malade au moment de l'accident, mais avait « *aussitôt quitté son lit d'hôpital et pris la direction du comité du parti* » (*la Pravda* du 12 mai). Détail piquant, les deux hommes avaient été à l'origine des premières sanctions, annoncées à la mi-mai, contre les dirigeants d'une entreprise de construction travaillant sur la centrale.

Enfin, toute la presse, y compris la *Pravda* de Moscou et l'organe du comité central *la Vie du parti*, avait souligné à maintes reprises le bon comportement des responsables locaux du parti dans la région de Kiev, leur travail « *concentré et réfléchi* », la « *présence constante sur le terrain* » du premier secrétaire régional Revenko, etc. On peut se demander si la recherche des responsabilités ne va pas conduire à de nouvelles mises en cause frappant plus haut dans cette hiérarchie.

M. T.

Le feuilleton de l'été des « Izvestia » : les arrestations d'espions

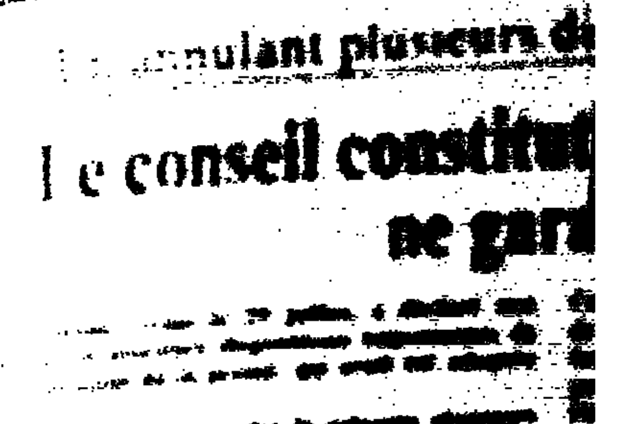
Moscou (*AFP*). – 21 h 15 : la nuit s'épaissit dans la rue Malaya-Priogovskaya. Dans la cour du bloc d'immeubles numéro vingt-deux, deux hommes se rencontrent, échangent quelques mots et se retrouvent en un clin d'œil entourés, cernés. Deux agents de la CIA viennent d'être pris au piège en plein cœur de Moscou.

Cette scène, qui date du 7 mai, s'est répétée au moins à cinq reprises ces derniers mois dans la capitale, où plusieurs diplomates américains ont été pris en flagrant délit de « *contacts clandestins* » avec des citoyens soviétiques, et les autorités transforment ces succès de leur contre-espionnage en un feuilleton de presse. Les *Izvestia* – le quotidien du gouvernement – relatent les arrestations en plusieurs épisodes, dans le menu détail et sur un ton épique.

Cette série de revers, que ne constestent pas les Américains, et qui se serait traduite par l'arrestation de plusieurs Moscovites, est imputée de source occidentale à la défection d'un ancien agent de la CIA, Edward Howard, qui a réussi à échapper, aux Etats-Unis, à la Sûreté américaine, pour une destination inconnue. Officiellement, depuis mars, seuls deux membres de l'ambassade des Etats-Unis à Moscou ont été expulsés. Les *Izvestia* ont toutefois diffusé une liste plus longue qui n'a, à ce jour, pas été démentie.

Eric Sites, interpellé le 7 mai, s'apprêtait à transmettre, selon les *Izvestia*, un sac bleu à son contact soviétique, avec le matériel nécessaire – dont les inévitables pastilles pour encre invisible – et des instructions pour la recherche des « *caractéristiques techniques et tactiques d'un avion* ». Ce contact soviétique « *a été arrêté, et il ne fait aucun doute qu'il obtiendra ce qu'il mérite* », souligne le journal.

Les *Izvestia* ont longuement décrit, cette semaine, un nouvel épisode dans un style romancé : l'arrestation à Moscou, le 10 mars, dans des conditions analogues, de Michael Sellers, deuxième secrétaire à l'ambassade des Etats-Unis. Le quotidien publie même une photo de la scène où on le présente grimé, portant moustaches et perruque, puis un autre cliché où il est situé dans un local du KGB.



Amériques

NICARAGUA : un plaidoyer devant les Nations unies

M. Ortega demande aux Etats-Unis de respecter le jugement de la Cour de La Haye

Le président nicaraguayen, M. Daniel Ortega, parlant le mardi 29 juillet devant le Conseil de sécurité de l'ONU, a appelé les Etats-Unis à mettre fin à leurs ingérences dans les affaires du Nicaragua, conformément à l'arrêt de la Cour internationale de La Haye rendu le 27 juin dernier. Lundi, le gouvernement nicaraguayen avait, d'autre part, introduit une double plainte devant la Cour de La Haye contre le Honduras et le Costa-Rica, qui, contrairement aux Etats-Unis, reconnaissent cette juridiction. M. Ortega accuse ces deux pays d'être responsables de la guerre civile qui dure depuis quatre ans au Nicaragua.

NEW-YORK (Nations unies) de notre correspondant

Costume sombre, gilet et cravate, le « commandante » surprend : sur un ton modéré, presque amical, il énumère plusieurs points de l'arrêt que la Cour de La Haye a rendu le 27 juin, après vingt-six mois d'examens et de délibérations : les Etats-Unis ont violé la loi internationale coutumière en soutenant matériellement et financièrement l'opposition armée nicaraguayenne, en posant des mines devant des ports du pays, en élaborant des manuels d'action pour leurs agents secrets agissant contre le régime, en imposant un embargo commercial et en sapant l'autorité du gouvernement d'un pays souverain.

Très à l'aise, le président Ortega sourit lorsqu'il cite la conclusion de la Cour relative à l'inexistence des menaces évoquées par les Etats-Unis à l'appui de leur thèse de «légitime défense». La Cour internationale est un modèle de sagesse et de compétence et ses seize membres ont voté toutes ses conclusions à 12 contre 4, voire à 14 contre 2...

Il est vrai que le chef de la junte sandiniste n'a pas dû éprouver de difficultés particulières à trouver dans l'épais jugement de La Haye des arguments antiaméricains, car celui-ci en regorge. Il lui a suffi d'en faire un tri relativement prudent — en évitant ceux qui lui sont défavorables — afin d'établir une mouture très convaincante : les Etats-Unis sont coupables, dit en effet le jugement, de vouloir influencer l'évolution du régime intérieur d'un pays souverain qui a procédé à des élections internationalement contrôlées. L'argument de la «dictature intérieure» n'est pas valable du point de vue juridique, et le mécontentement américain devant le régime sandiniste n'est pas un motif d'intervention légitime.

Un déluge d'accusations

De même, estime la Cour, il n'est pas acceptable de critiquer le volume d'armement dont dispose un pays souverain, étant donné que la coutume internationale ne fixe aucune limite à ce volume. « *Tout simplement*, remarque donc le président Ortega, *les Etats-Unis poursuivent une politique purement militaire destinée à défendre leurs intérêts bien au-delà du Nicaragua ; notre existence les gêne. Nous ne changerons pas de cap, c'est aux Etats-Unis de le faire : Washington doit changer de politique.* » Et de conclure : « *Je ne demande pas de condamnation de tel ou tel pays. Je demande au Conseil de faire respecter la loi, car sans le respect il n'y a pas de loi.* »

Avec la verve que le Conseil de sécurité lui connaît, M. Vernon Walters, dans sa réponse, reste sur le terrain politique choisi par son adversaire et déverse un véritable déluge d'accusations contre la révolution sandiniste qui « *ne respecte aucune loi démocratique, humaine ou économique, aucune charte, aucun usage* ».

Selon M. Walters, le régime de Managua « *opprime son peuple, tue les Indiens, emprisonne, torture et exile les opposants, bâillonne la presse. Les syndicalistes sont pourchassés, le secteur privé est proclamé ennemi de la révolution, la pénurie, le chômage et l'inflation découragent la polulation étouffée par une révolution qui a trahi ses propres idéaux.* »

Sachant que ces arguments ne seraient pas suffisants devant le Conseil de sécurité, M. Walters déplore en des termes très violents ce qu'il appelle « *le surarmement massif et notoire* » du Nicaragua dont la volonté d'exportation des idéaux révolutionnaires serait illustrée entre autres par les liens des sandinistes avec le mouvement bolivien M 19. En revanche, ajoute l'ambassadeur américain, « *M. Ortega aurait mieux fait de remarquer que la Cour de La Haye ne considère pas l'opposition armée nicaraguayenne comme inféodée aux Etats-Unis, mais comme un mouvement démocratique indépendant* ».

Avant de conclure, l'ambassadeur Walters s'émeut de la prise de position du mouvement des non-alignés qui vient de lancer un appel « *urgent et énergique* » aux Etats-Unis afin qu'ils respectent la Cour de La Haye. « *On demande tout aux Etats-Unis et rien au Nicaragua ; où est le non-alignement là-dedans ?* »

La bataille politico-juridique est maintenant engagée, mais il est probable que les membres permanents du Conseil de sécurité ne souhaitent pas donner au jugement de La Haye une importance qui pourrait les gêner dans l'avenir.

En fait, venu à New-York dès samedi, le président Ortega donne surtout l'impression de chercher à créer l'événement et peut-être de préparer le terrain à une action en justice devant les tribunaux américains. « *L'occasion offerte par la Cour de La Haye était simplement trop belle pour être négligée* », concluait un diplomate.

CHARLES LESCAUT.

CANADA : quatrième assemblée des esquimaux

L'avenir de l'Arctique à la conférence circumpolaire

Cinquante-quatre délégués, représentant quelque cent mille esquimaux du Canada, des Etats-Unis et du Groenland, participent depuis le lundi 28 juillet à Kotzebue en Alaska à la quatrième assemblée de la conférence circumpolaire des Inuits (ICC), dont les travaux doivent prendre fin dimanche prochain.

MONTREAL de notre correspondant

Quasi inexistants il y a à peine plus d'une décennie, les liens entre les esquimaux de l'Arctique se sont progressivement affermis depuis 1977, année où avait été célébré au Groenland le premier rassemblement de l'ICC. Cette affirmation de l'identité esquimaude — reconnue sur le plan international par le statut d'«organisation non gouvernementale» (ONG) octroyé à l'ICC par les Nations unies — n'est pas, évidemment, fortuite. Jamais, en effet, l'« *avenir de l'Arctique* » n'a été aussi gravement menacé qu'aujourd'hui, s'est chargé de rappeler aux délégués le président de l'ICC, le Groenlandais Hans-Pavia Rosing.

Ce premier cri d'alarme n'a quand même pas empêché que l'ambiance soit à la fête cette semaine à Kotzebue. Après tout, ce n'est pas tous les ans que ces « frères » du Nord ont la chance de se revoir. Une foire commerciale, des chants, des danses traditionnelles tiennent bien animés les quelque trois mille habitants de cette petite ville perdue à l'autre bout du monde, sur le bord du détroit de Bering.

Les organisateurs de la conférence ne peuvent cependant pas cacher leur déception devant le refus soviétique d'accorder aux esquimaux sibériens, les Inuits, des visas de sortie pour se rendre à Kotzebue. Au fond, il n'y a rien de nouveau dans tout cela puisque Moscou a toujours soupçonné l'ICC d'être davantage une organisation politique que culturelle, la tenue de la conférence en territoire américain n'étant évidemment pas de nature à arranger les choses.

Le rideau de glace

Un groupe de cinq Sibériens avait été, cependant, autorisé à voyager pour la première fois, il y a environ trois semaines, au Groenland, pour assister à un événement culturel, et les autorités soviétiques avaient déjà fourni aux organisateurs des assurances de la participation des Yuits.

La volte-face soviétique, décidée à la dernière minute, a été ressentie à Kotzebue avec d'autant plus d'amertume que la ville n'est distante que de quelques centaines de kilomètres des côtes de l'URSS. De surcroît, les esquimaux américains et soviétiques parlent la même langue, partagent la même culture, la même histoire, et ils ont très souvent les mêmes ancêtres.

C'est ainsi que Caleb, un Inuit de l'Alaska, était venu raconter, lors de la dernière assemblée de l'ICC à Frobisher Bay au Canada en 1983, qu'il avait encore de la famille de l'autre côté du détroit de Bering. On avait alors fait allusion à ce dernier en parlant d'un véritable «*rideau de glace*» , séparant un «*même peuple*».

« *En leur absence, nous voterons pour eux* », nous a déclaré M. Mark Gordon, un Inuit québécois, membre du comité exécutif de l'ICC, pour qui la non-participation des délégués sibériens n'a pas entravé pour autant, jusqu'à maintenant, la bonne marche des travaux. Mme Mary Simon, elle aussi du Québec, s'est pour sa part dite confiante que « *l'assemblée générale approuvera les principes que nous avons élaborés pour une politique de l'Artique* ».

Le document de travail de la conférence aborde en une vingtaine de pages des thèmes aussi variés que la gestion et la protection de l'environnement arctique, l'égalité sexuelle et l'évolution des rôles chez la femme et l'homme du Nord, la promotion des droits inuits sur le plan international, l'industrialisation et... la militarisation et la nucléarisation des zones polaires.

Une fois adopté, le document donnera à tous, de l'avis du président de l'ICC, M. Rosing, « *les bases de discussion et de négociation de la politique inuit* ». Encore faudra-t-il que les gouvernements « blancs » respectifs consentent négocier...

(Intérim.)

● **CHILI : nomination d'un juge militaire pour enquêter sur la mort de l'étudiant brûlé vif.** — Les autorités chiliennes ont nommé lundi 28 juillet un juge militaire afin de poursuivre l'enquête sur la mort, le 2 juillet dernier, d'un étudiant brûlé vif. Le général Samuel Rojas Perez reprendra les investigations abandonnées mercredi dernier par le juge civil Alberto Echavarria, qui avait estimé que l'affaire n'était pas de sa compétence. Avant de renoncer à cette tâche, le juge Echavarria avait ordonné l'incarcération du lieutenant Pedro Fernandez et la remise en liberté des vingt-quatre autres militaires impliqués dans la mort de Rodrigo Rojas de Negri. — *(AFP.)*

Proche-Orient

Répondant à M. Bush

Le roi Hussein affirme que la Jordanie ne négociera pas directement avec Israël

Poursuivant ses entretiens avec les dirigeants israéliens, le vice-président américain, M. George Bush, s'est déclaré, le mardi 29 juillet, favorable à une rencontre entre le premier ministre israélien Shimon Pérès et le roi Hussein de Jordanie. Il a ajouté que les récents entretiens d'Ifrane devraient, en principe, faciliter une telle rencontre, « *la prochaine étape logique* », a-t-il dit.

Le roi Hussein de Jordanie n'a pas tardé à répondre à M. Bush en affirmant à Amman, devant les journalistes jordaniens, que son pays ne tiendrait pas de conversations directes avec Israël ni n'essaierait de trouver une solution unilatérale au problème palestinien. « *Les négociations,* a-t-il dit, *doivent avoir lieu dans le cadre d'une conférence internationale avec la participation de toutes les parties concernées, y compris l'OLP, et les cinq membres permanents du conseil de sécurité.* »

A Jérusalem, la grande majorité des personnalités palestiniennes de Cisjordanie et de Gaza, invitées mardi soir à rencontrer le vice-président, ont finalement répondu positivement à l'invitation de M. Bush dans les locaux du consulat américain, dans le secteur occidental de Jérusalem. Parmi les dirigeants palestiniens modérés figuraient M. Hannab Siniora, rédacteur en chef du quotidien *Al Fajr*, et M. Hassem Abou Ghazaleh de Gaza, connus pour leur sympathie à l'égard de l'OLP. Une absence a été remarquée : celle du maire destitué de Hébron, M. Moustapha Natché.

M. Hannah Siniora a tenu à souligner qu'il ne s'était rendu au consulat américain que pour faire savoir à M. Bush que « *les Palestiniens n'avaient aucune raison d'être heureux de la politique américaine au Moyen-Orient* ». « *Les Palestiniens,* a-t-il ajouté, *demandent un changement de cette politique et tout d'abord que l'administration américaine reconnaisse le droit des Palestiniens à l'autodétermination. Les Etats-Unis doivent également accepter le principe de la convocation d'une conférence internationale à laquelle prendrait part l'OLP.* » L'appel à la grève générale lancée la veille par les militants nationalistes palestiniens pour protester contre la visite de M. Bush en Israël, n'a été que partiellement suivi.

La délégation égyptienne aux pourparlers de Taba est arrivée mardi après-midi à Tel-Aviv afin de participer à un nouveau round de négociations, prévu pour ce mercredi à Herzlia. Forte de dix-huit membres, elle est conduite par M. Nabil el Arabi, directeur du département juridique du ministère égyptien des affaires étrangères. Le round de mercredi doit être suivi d'un autre, prévu la semaine prochaine au Caire.

De source bien informée au Caire, on apprenait mardi que les deux parties avaient déjà réussi à fixer quatre-vingt-neuf bornes sur quatre-vingt-dix-neuf du tracé des frontières et que le contentieux sur la délimitation des dix bornes restantes serait tranché par la commission d'arbitrage composée de cinq personnes, une commise par l'Egypte, une par Israël et les trois autres par les deux parties. — *(AFP, Reuter.)*

LIBAN : 22 morts, 163 blessés à Beyrouth-Ouest

L'horreur au quotidien

BEYROUTH de notre correspondant

Les attentats se suivent et rivalisent dans l'horreur, même s'ils se déplacent parfois de l'est (chrétien) à l'ouest (musulman). Après les trente-cinq morts et les cent quarante blessés tombés la veille à Aïn-El-Remmaneh, à Beyrouth-Est, vingt-deux morts et cent soixante-trois blessés ont été victimes d'une voiture piégée au quartier Barbir, à Beyrouth-Ouest.

Attentat absolument similaire dans la conception et l'exécution (même la marque de la voiture utilisée est identique : une Mercedes), les cibles choisies (des rues extrêmement populeuses) et, dans ces conditions, l'inévitable hécatombe avec des bilans à peu près similaires.

C'est le mardi 29 juillet, à 11 heures, que l'explosion de Barbir s'est produite, semant la mort et la désolation juste sur les lieux où dix jours plus tôt l'autobus de l'université américaine transportant étudiants et médecins avait été mitraillé (bilan : quatre morts et trois blessés). Dès que le champignon de fumée a commencé à se dissiper, les images du drame — copies conformes de celles de la veille — sont apparues dans leur horreur : des voitures calcinées avec leurs occupants, les blessés hurlant, des magasins soufflés par la déflagration, en proie aux flammes. Un homme sorti indemne des décombres courait vers l'hôpital des Makassed tout proche en portant dans ses bras une fillette en sang. Dans une voiture calcinée, il ne restait du conducteur que des lambeaux de chair et des vêtements noircis, alors qu'à proximité du véhicule, des blessés, aveuglés par le sang, tentaient de se relever en hurlant et en appelant à l'aide. Dans une autre voiture, quatre femmes déchiquetées brûlaient comme des torches.

Aux Forces libanaises (milice chrétienne) qui avaient la veille, à la suite de l'attentat dans leur secteur, mis en accusation avec véhémence les services de renseignements syriens, le chef du gouvernement, M. Rachid Karamé — retranché en secteur musulman d'où il mène, en accord avec la Syrie, campagne pour la destitution du président Gemayel, — a rétorqué que l'attentat de Beyrouth-Ouest, où les Syriens assurent l'ordre et dont ils sont donc la cible, montre l'inanité de cette thèse.

Il fait remarquer que les Beyrouthins de part et d'autre de la ligne de démarcation ont un ennemi commun : Israël. Toutes les personnalités de Beyrouth-Ouest lui ont emboîté le pas, M. Kanso, chef du Baas pro-syrien, mettant de surcroît en cause conjointement les Forces libanaises. L'Est chrétien s'est associé à l'Ouest musulman dans la condamnation de l'attentat, tout comme la veille l'inverse s'était produit.

LUCIEN GEORGE.

● **IRAN : arrivée à Téhéran d'une délégation financière française.** — Une délégation économique et financière française, composée de dix experts, est arrivée lundi soir 28 juillet à Téhéran pour reprendre les négociations avec les autorités iraniennes sur le contentieux financier entre Paris et Téhéran, a annoncé mardi l'agence iranienne Irna. Ce contentieux, qui porte essentiellement sur le remboursement du prêt de 1 milliard de dollars consenti au commissariat à l'énergie atomique français par le régime de l'ex-chah, a fait l'objet de plusieurs séries de négociations entre responsables iraniens et français dans les deux capitales au cours des derniers mois.

L'Iran considère le règlement de cette question comme l'une des conditions préalables à une normalisation de ses relations avec la France. — *(AFP.)*

Asie

JAPON

Une visite de M. Gorbatchev est à l'ordre du jour

Tokyo *(AFP)*. — Le premier ministre japonais, M. Yasuhiro Nakasone, a souhaité, le mardi 29 juillet, dans une interview télévisée, que M. Mikhaïl Gorbatchev se rende prochainement au Japon. « *Un échange de visites au plus haut niveau est à l'ordre du jour des relations soviéto-nippones* », avait affirmé la veille le numéro un soviétique dans un discours prononcé à Vladivostok.

Le Japon a, en revanche, repoussé la tenue à Hiroshima d'une conférence sur la sécurité en Asie proposée par M. Gorbatchev et minimisé la portée de l'annonce du retrait d'Afghanistan, avant la fin de l'année, de six régiments soviétiques.

Un porte-parole du ministère japonais des affaires étrangères a estimé cette mesure « *insuffisante tant sur le plan quantitatif que qualitatif* ». Ce n'est pas la première fois, a-t-il précisé, que l'URSS annonce un retrait de troupes de ce pays.

Le Japon « *ne peut accepter* » la tenue à Hiroshima d'une conférence sur la sécurité et la coopération en Asie qui mettrait en cause son alliance avec les Etats-Unis, a-t-il ajouté, s'interrogeant par ailleurs sur le « *sérieux* » de l'offre. Les Soviétiques n'ont pas averti à l'avance le Japon de leur projet d'organiser à Hiroshima une conférence du type d'Helsinki : « *L'objectif de M. Gorbatchev est propagandiste* », a affirmé le porte-parole.

Pour M. Nakasone, « *l'URSS est dans une impasse économique et diplomatique* » dans le monde. La visite du numéro un soviétique « *pourrait permettre à Moscou de sortir de cette impasse* » et d'effectuer une percée en Asie et dans le Pacifique.

Le principe d'un échange de visites entre MM. Gorbatchev et Nakasone avait été approuvé en janvier dernier, lors de la venue à Tokyo du ministre soviétique des affaires étrangères, M. Edouard Chevardnadze. Aucune date n'a pour l'instant été arrêtée, mais le Japon souhaite que M. Gorbatchev fasse le voyage de Tokyo avant que M. Nakasone ne se rende à Moscou.

Un responsable des affaires étrangères a annoncé que des diplomates japonais allaient entamer des démarches auprès de Moscou pour concrétiser le projet de visite de M. Gorbatchev. Tokyo souhaite qu'une décision soit prise par M. Chevardnadze et son homologue japonais Tadashi Kuranari, qui se rencontreront cet automne à New-York, en marge de l'Assemblée générale de l'ONU.

A TRAVERS LE MONDE

Afghanistan

Une dizaine de Soviétiques auraient été capturés

Islamabad. — Une dizaine de soldats soviétiques ont été capturés par la guérilla afghane au cours de combats entre troupes soviéto-afghanes et résistants, a-t-on affirmé le mardi 29 juillet de sources diplomatiques occidentales à Islamabad. Les résistants ont capturé ces soldats à Kohe-Safid-Sang, au sud de Kaboul, provoquant en représailles un raid de l'aviation qui aurait fait vingt morts parmi la population civile.

D'autres affrontements ont durement touché la population civile dans le sud-ouest de l'Afghanistan. Selon ces sources, la bataille ferait rage dans Kandahar, deuxième ville du pays, que les Soviétiques ont récemment reprise à la résistance.

Selon des informations non confirmées, les Soviétiques ne contrôleraient plus que l'aéroport de Kandahar.

Les diplomates occidentaux ont aussi fait état d'une activité aérienne accrue la semaine dernière à Kaboul. Elle serait due, selon eux, aux combats qui se déroulent depuis plusieurs semaines dans les provinces de Kandahar, Ghanzi et Zabul (Sud-Ouest). — *(AFP.)*

Inde

« Zone protégée » à la frontière avec le Pakistan

New-Delhi. — L'Inde a l'intention de décréter sa frontière avec le Pakistan « *zone protégée* », en vue de réduire l'activisme sikh dans l'Etat indien du Pendjab, a-t-on annoncé le mardi 29 juillet de sources officielles.

Le gouvernement envisage de verrouiller toute la frontière indo-pakistanaise, depuis le Cachemire (extrême Nord-Ouest) jusqu'au Gujarat (Sud-Ouest). Cela étant, aucune précision n'a encore été donnée officiellement sur les modalités d'application de ce plan. De bonne source, on croit savoir que l'accès à la « *zone protégée* » serait interdit à toute personne ne disposant pas d'une autorisation officielle.

Initialement, le gouvernement souhaitait une modification de la Constitution qui lui aurait permis de déclarer « *zone protégée* » tout ou partie de la frontière. Cependant, après des discussions avec les représentants de plusieurs partis de l'opposition, le premier ministre, Rajiv Grandhi, a accepté que cette mesure soit prise dans le cadre de la Constitution actuelle. — *(AFP.)*

Philippines

Nouvel enlèvement d'étrangers à Mindanao

Manille. — Un médecin étranger, dont la nationalité n'a pas encore été révélée, et sa femme ont été enlevés par des hommes armés à Marawi (île de Mindanao, sud des Philippines), a annoncé le mardi 29 juillet l'agence de presse philippine.

Selon l'agence, qui cite des sources militaires, le docteur Cornell Quatson et son épouse Conchita ont été enlevés samedi dernier par six hommes. Un missionnaire américain, un prêtre français et dix religieuses philippines avaient été enlevés dans cette ville musulmane au cours des deux derniers mois. Pour deux d'entre eux, une rançon avait été payée ; tous avaient été libérés sains et saufs.

Des émissaires gouvernementaux continuent, par ailleurs, leurs négociations avec les séparatistes musulmans qui détiennent, depuis le 19 juillet, un ressortissant suisse, Hans Kuenzli, dans l'île de Jolo, au sud-ouest de Mindanao. — *(AFP.)*

En annulant plusieurs dispositions essentielles du dispositif voté par le Parlement

Le conseil constitutionnel estime que la nouvelle loi sur la presse ne garantit pas le respect du pluralisme

Le Conseil constitutionnel, réuni le 29 juillet, a déclaré non conformes à la Constitution plusieurs dispositions importantes de la loi portant réforme juridique de la presse, qui avait été adoptée définitivement le 27 juin.

Saisi par plus de soixante députés et plus de soixante sénateurs socialistes, le Conseil, au terme de son examen de conformité à la Constitution du texte qui lui était déféré, a décidé que l'article 11 de la loi, qui concernait la limitation et la sauvegarde du pluralisme, n'était pas conforme à la Constitution. Du même coup, le paragraphe 5 de l'article 12 de la loi, qui sanctionnait pénalement l'interdiction édictée par l'article, est annulé. L'article 21 de la nouvelle loi, qui abrogeait en totalité l'ordonnance du 26 août 1944 sur l'organisation de la presse française et la loi du 23 octobre 1984 *« visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse »* est lui aussi déclaré non conforme à la Constitution. Les autres dispositions de la loi portant réforme du régime juridique de la presse sont déclarés conformes à la Constitution.

La sanction d'une faute politique

Des fenêtres du Conseil constitutionnel comme de celles du ministère de la culture et de la communication, en face, la vue plonge sur les fameuses colonnes de Buren. S'il a eu le loisir de les contempler un instant, mardi 29 juiller en fin d'après-midi, M. François Léotard n'a pu manquer de songer que ses vis-à-vis venaient de le placer au milieu d'un champ de ruines.

Exit, en effet, l'essentiel de sa loi portant réforme du régime juridique de la presse. « Sa » loi ? M. Léotard n'en est que le père bien vaguement putatif et lointain. Mais il a — fonction oblige — sur les bras ce qui reste du texte censuré par le Conseil constitutionnel, ennuis politiques prévisibles en prime. Cela ne fera qu'ajouter au handicap déjà lourd qui ralentit chaque jour un peu plus la course, ou la marche, du ministre.

Petite ironie de la vie : le malaise, dont M. Chirac et tout le gouvernement risquent à tout moment d'avoir leur (nouvelle) part, équitablement distillée dans les colonnes du *Figaro* (1) et de pas mal d'autres publications, porte un nom d'ami. Un ami diablement présent et encombrant : M. Robert Hersant.

C'est bien pour lui que fut concoctée et votée, d'abord au Sénat, en décembre 1985, une proposition de loi qui n'était au fond qu'un exorcisme de la loi dite Fillioud de 1984, honnie par son principal destinataire.

Ce n'est pas pour lui déplaire qu'elle fut votée à l'Assemblée, puis définitivement adoptée le 27 juin, au beau milieu du grand round d'observation, avant la privatisation de TF 1 — M. Hersant est intéressé — et après les languissantes péripéties provoquées par les plus récents appétits de papier de ce dernier : *l'Union* de Reims et *le Progrès* de Lyon.

Ami exigeant, responsable d'un puissant groupe de presse qui n'aspire qu'à s'étendre en se diversifiant, député non dépourvu d'influence — l'existence d'un « groupe Hersant » d'une dizaine de membres, à l'Assemblée, au sein de la majorité l'atteste, — M. Hersant ne se laisse jamais ni oublier ni envahir par la résignation. Telle risque bien d'être la plus lancinante préoccupation de M. Chirac et de son gouvernement.

A cette aune, les petites avanies subies par M. Léotard ne pèsent pas lourd. L'un de ses collègues, M. Charles Pasqua, alors président du groupe RPR au Sénat et... de la commission spéciale qui avait examiné la proposition de loi (dont il était l'un des signataires), avait, en décembre 1985, cautionné l'abolition pure et simple de toute disposition relative au respect du pluralisme. Ce n'est là encore qu'un détail qui sera bien vite oublié.

Et faut-il qualifier autrement l'agacement désormais explicite de l'UDF — alors que le RPR demeure discret et sobre ? M. Jean-Claude Gaudin, sans doute saisi d'un pressentiment, a eu, le 29 juillet, quelques heures avant la décision du Conseil constitutionnel, *« l'impression à l'heure actuelle »* que cette institution *« a tendance à se substituer au législateur »*.

Classique ritournelle

Ritournelle classique que rien, cette fois encore, ne vient accréditer dans la décision, elle-même empreinte d'un grand classicisme, du Conseil constitutionnel. En vérité, la droite ne peut guère lui reprocher aujourd'hui que la constance. Car les grandes lignes de la décision du 29 juillet ne sont rien d'autre que la réaffirmation des principes défendus par le Conseil en 1984.

La gauche était alors au pouvoir. Le Conseil constitutionnel avait refusé que la défense de *« l'objectif de valeur constitutionnelle »* qu'est *« le pluralisme des quotidiens d'information politique et générale »* conduisît à des mesures *ad hominem* (déjà M. Hersant) ou à l'instauration déguisée d'un régime d'autorisation préalable.

Aujourd'hui, fermement arrimé (termes et arguments sont à plusieurs reprises identiques) à sa décision des 10 et 11 octobre 1984, le Conseil constitutionnel ne fait que tenir à même hauteur le même flambeau : la limitation de la concentration, la sauvegarde du pluralisme doivent pouvoir être effectivement assurés. L'article 11 de la loi, notoirement insuffisant pour pouvoir remplir cette fonction, régressif par rapport aux dispositions contenues dans le précédente loi, est donc annulé.

C'est — on l'a vu — politiquement, et « humainement » ennuyeux pour le gouvernement. Mais ce n'est pas le seul coup rude qu'il reçoit à cette occasion. L'implacable machinerie argumentaire du Conseil, fonctionnant aujourd'hui comme en 1984, interroge : qu'auriez-vous fait si vous aviez su que nous allions abolir cet élément décisif de votre loi ? Auriez-vous alors purement et simplement abrogé les textes fondateurs (l'ordonnance du 26 août 1944 et la loi du 23 octobre 1984) qui assurent, eux, le respect des exigences qui vous ont échappé ? Dans le doute, nous ne pouvons que refuser cette abrogation.

Voilà donc le gouvernement privé (pour le moment au moins) du fort symbole qu'il devait ou croyait devoir rapidement à ses électeurs autant qu'à M. Hersant : rayer d'un trait de plume la loi dite Fillioud d'octobre 1984. Ne serait-ce qu'à ce titre, l'avertissement du Conseil constitutionnel n'est donc pas sans frais, même si le reste peut être tôt ou tard arrangé.

On ne badine pas avec le Conseil

La cruauté de la leçon vient encore d'un autre point. L'Assemblée nationale — c'est vrai, même si cela n'a rien à voir avec l'épouvantail régulièrement agité du « gouvernement des juges » — ne peut badiner avec le Conseil constitutionnel. Passe encore qu'elle tente sa chance lorsqu'il s'agit d'innover. Mais quand le terrain est précisément balisé, comme il l'avait été dans ce cas il y a deux ans, pour le plus grand bonheur de l'opposition d'alors, la probabilité de tromper le gardien inventif du Temple institutionnel que s'efforce d'être le Conseil constitutionnel est des plus minces.

Ne pas l'avoir mesuré fut une *faute politique*, commise sur les bancs de M. Léotard et de son équipe comme sur ceux de la majorité (seul apparemment, un député barriste, M. François d'Aubert, avait aperçu le problème). Pour le reste, les débats de l'Assemblée, et notamment l'argumentation développée par le porte-parole du PS, M. Jean-Jack Queyranne, laissaient largement prévoir ce qui est arrivé.

On en est là aujourd'hui. C'est-à-dire au milieu d'une extrême confusion. Pour la transparence financière, voyez la loi à promulguer, pour le respect du pluralisme, voyez la loi d'octobre 1984... et la commission Caillavet, maintenue par cet enchaînement des circonstances. Pour la mythique référence à de grands idéaux incessamment bafoués ou pour tenter de sanctionner leur violation, reportez-vous à l'ordonnance d'août 1944.

Le drame est que ce trop-plein est à la fois trop peu. Trop peu pour envisager enfin avec sérénité et réalisme, mais aussi avec exigence, l'avenir incertain de la presse écrite. Trop peu pour aborder avec sérieux l'inéluctable perspective de puissants groupes multimédias sans oublier les impératifs du pluralisme.

Trop peu surtout pour renouveler les termes équivoques, embrouillés et souvent fâcheux, d'un vieux mariage à la française qui n'en finit pas de mal tourner : celui de la presse, de l'argent et de la politique.

MICHEL KAJMAN.

(1) Ce journal n'a toutefois publié ou rapporté le 30 juillet aucun commentaire de la décision du Conseil constitutionnel.

La décision

Le Conseil constitutionnel observe tout d'abord que de manière générale, *« il est à tout moment loisible au législateur, statuant dans le domaine qui lui est réservé par l'article 34 de la Constitution, de modifier des textes antérieurs ou d'abroger ceux-ci en leur substituant, le cas échéant, d'autres dispositions ; qu'il ne lui est pas moins loisible d'adopter, pour la réalisation ou la conciliation d'objectifs de nature constitutionnelle, des modalités nouvelles dont il lui appartient d'apprécier l'opportunité et qui peuvent comporter la modification ou la suppression de disposition qu'il estime excessives ou inutiles ; que, cependant, l'exercice de ce pouvoir ne saurait aboutir à priver de garanties légales des exigences de caractère constitutionnel »*.

∴

A propos du champ d'application (les « entreprises éditrices ») défini par l'article 2 de la loi, le Conseil fait remarquer : *« La détermination du champ d'application d'une loi est, dans le respect de la Constitution, librement opérée par le législateur lui-même. »* C'est pourquoi le Conseil constitutionnel déclare que l'article 2 *« n'est pas en lui-même contraire à la Constitution »*, malgré ce que soutenaient dans leur recours les sénateurs socialistes.

Sur les diverses dispositions de la loi concernant la transparence financière, le Conseil rappelle que, *« loin de s'opposer à la liberté de la presse ou de la limiter, la mise en œuvre de l'objectif de transparence financière tend à renforcer un exercice effectif de cette liberté en mettant les lecteurs à même d'exercer leur choix de façon vraiment libre et l'opinion à même de porter un jugement éclairé sur les moyens d'information qui lui sont offerts par la presse écrite.*

» Considérant, cependant, poursuit le Conseil constitutionnel, *qu'il était loisible au législateur, comme il a été dit plus haut, d'adopter, des modalités de réalisation de l'objectif de transparence financière différentes de celles figurant dans les textes antérieurs abrogés par ladite loi ; qu'ainsi, le fait que les dispositions nouvelles soient moins rigoureuses que les dispositions présentement en vigueur ne saurait pas lui-même être constitutif d'un grief d'inconstitutionnalité »*.

Aussi le Conseil estime-t-il que *« si les dispositions combinées des articles 3, 4, 5 et 6 de la loi ne permettent pas dans tous les cas au public ou aux catégories de personnes intéressées de connaître de façon immédiate l'identité de toutes les personnes susceptibles d'exercer un contrôle sur une publication de presse déterminée, leur application est cependant propre à fournir des renseignements essentiels, sans dissimuler le fait que les personnes morales détenant des actions ou des parts de l'entreprise éditrice et y exerçant une influence peuvent elles-mêmes dépendre de personnes physiques ou de groupements extérieurs à l'entreprise éditrice ; qu'ainsi, l'appréciation portée par le législateur sur les modalités de réalisation de l'objectif de transparence n'est pas entachée d'une erreur manifeste »*.

La liberté des lecteurs

Lorsqu'il en vient au pluralisme (article 11), le conseil constitutionnel rappelle d'abord, dans les termes mêmes qu'il avait utilisés dans sa décision des 10 et 11 octobre 1984, rendue à propos de la précédente loi sur la presse : « Le pluralisme des quotidiens d'information politique et générale est en lui-même un objectif de valeur constitutionnelle ; (...) en effet, la libre communication des pensées et des opinions, garantie par l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, ne serait pas effective si le public auquel s'adressent ces quotidiens n'était pas à même de disposer d'un nombre suffisant de publications de tendances et de caractères différents ; (...) l'objectif à réaliser est que les lecteurs qui sont au nombre des destinataires essentiels de la liberté proclamée par l'article 11 de la Déclaration de 1789 soient à même d'exercer leur libre choix sans que ni les intérêts privés ni les pouvoirs publics puissent y substituer leurs propres décisions, ni qu'on puisse en faire les objets d'un marché. »

Le Conseil constitutionnel observe ensuite que *« les dispositions de l'article 11 de la loi ne prohibent le dépassement du seuil de 30 %, et a fortiori l'acquisition d'un quotidien existant par une entreprise qui édite des publications de cette nature dont la diffusion excède d'ores et déjà ce seuil, que pour autant que le dépassement profiterait à l'acquéreur lui-même ; que le texte ne prévoit pas que cette prohibition s'applique à une personne morale ou physique juridiquement distincte de l'acquéreur, quand bien même ce dernier serait sous son autorité ou sa dépendance ; qu'au surplus une telle interprétation découle du rapprochement des termes de l'article 11 précité avec ceux de l'article 7 de la loi qui, pour limiter l'influence des capitaux étrangers, prend en considération, ce que ne fait pas l'article 11, l'effet qui peut s'attacher* « directement ou indirectement » *à certaines acquisitions ; qu'enfin, cette interprétation est corroborée par les travaux préparatoires »*.

Il s'ensuit que *« les dispositions de l'article 11 ne font pas obstacle à ce que, sans même enfreindre l'interdiction de prête-nom formulée par l'article 3 de la loi ni aucune autre prescription législative ou réglementaire, une personne physique ou un groupement puisse, par des procédures parfaitement licites au regard du droit des sociétés, se rendre effectivement et pleinement maître de nombreux quotidiens existants, sans que le seuil de diffusion fixé par l'article 11 lui soit opposable »*.

C'est pourquoi le Conseil constitutionnel considère qu'*« en l'état de leur rédaction, les dispositions de l'article 11, loin d'aménager, comme pouvait le faire le législateur, les modalités de protection du pluralisme de la presse et, plus généralement, des moyens de communication dont la presse est une composante, ne permettent pas de lui assurer un caractère effectif ; qu'elles ont même pour effet, par leur combinaison avec l'abrogation de la législation antérieure, de priver de protection légale un principe de valeur constitutionnelle »*.

Pour ses raisons, le Conseil déclare l'article 11 de la loi non conforme à la Constitution et constate que *« la déclaration de non-conformité de cet article entraine nécessairement celle du 5° de l'article 12 qui a pour objet de sanctionner pénalement l'interdiction qu'il édicte »*.

∴

L'article 21 de la loi abrogeait l'ordonnance du 26 août 1944 et la loi du 23 octobre 1984. Reprenant, *mutatis mutandis*, en considérant qu'il avait déjà utilisé en 1984 *« il n'appartient pas au Conseil constitutionnel de déterminer dans quelle mesure le législateur aurait entendu prononcer de telles abrogations au vu de la déclaration de non-conformité à la Constitution de l'article 11 de la loi présentement examinée »*. Le Conseil déclare l'article 21 inséparable des dispositions déclarées non conformes à la Constitution et l'annule aussi.

Les dispositions annulées

● Article 11 : *« Est interdite, à peine de nullité, l'acquisition d'une publication quotidienne d'information politique et générale ou de la majorité du capital social ou des droits de vote d'une entreprise éditant une publication de cette nature, lorsque cette acquisition aurait pour effet de permettre à l'acquéreur de détenir plus de 30 % de la diffusion totale sur l'ensemble du territoire national des quotidiens d'information politique et générale, appréciée sur les douze derniers mois connus précédant la date d'acquisition. »*

● Article 12, 5° : Application à ceux qui auraient *« enfreint l'article 11 »* de peines d'amende et/ou de prison.

● Article 21 : *« L'ordonnance du 26 août 1944 précitée est abrogée. La loi n° 84-937 du 23 octobre 1984 précitée est abrogée. »*

Rejet d'une requête présentée contre un sénateur

Au cours de sa séance du mardi 29 juillet, le Conseil constitutionnel a également rejeté une requête qui lui demandait d'annuler le remplacement au Sénat d'Edgar Tailhades, décédé en juin dernier, par M. Georges Benedetti (PS). Cette requête se fondait sur le fait qu'après avoir été le suppléant d'Edgar Tailhades, réélu sénateur en 1980, M. Benedetti avait été élu député du Gard en 1981. Il n'avait pas sollicité le renouvellement de son mandat le 16 mars dernier, et quand son entrée au Sénat avait été proclamée, en juin, une controverse avait éclaté sur le point de savoir si cette proclamation était conforme ou non au code électoral, dont l'article LO 138 dispose que *« toute personne ayant la qualité de remplaçant d'un député ou d'un sénateur perd cette qualité si elle est élue député. »* (*le Monde* daté 6-7 juillet).

Le Conseil constitutionnel a rejeté la demande après s'être jugé incompétent dans la mesure où *« il résulte des dispositions de l'article 59 de la Constitution et des articles 32, 33, 35 et 39 de l'ordonnance du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel qu'une demande qui ne tend pas à l'annulation de l'élection d'un parlementaire ne constitue pas une contestation sur la régularité de l'élection des députés ou des sénateurs, susceptible d'être portée devant le Conseil constitutionnel »*.

● **Election législative partielle en Haute-Corse.** — Les électeurs du département de la Haute-Corse seront appelés à voter le dimanche 24 août pour élire leurs deux députés. Ce décret de convocation, publié au *Journal officiel* du 23 juillet, fait suite à la décision du Conseil constitutionnel, en date du 8 juillet, d'annuler l'élection de MM. Pierre Pasquini (RPR) et Emile Zuccarelli (MRG), le 16 mars dernier, à l'Assemblée nationale. L'annulation de ce scrutin a été provoquée par les irrégularités constatées dans les votes par procuration dans deux bureaux de vote de Bastia.

Pour une réglementation multimédia

L'ombre de M. Robert Hersant ne porte pas bonheur aux gouvernements de la République. Pour s'être intéressé de trop près au patron du *Figaro*, avec des intentions diamétralement opposées, la gauche comme la droite viennent à quelques mois de distance de s'y casser les dents.

En 1984, la loi de M. Georges Fillioud voulait démanteler l'empire de la Socpresse en ramenant son contrôle de la presse d'information générale à 15 % de la diffusion nationale. En 1986, le texte concocté par M. Charles Pasqua (alors sénateur) et M. Jean Cluzel — revu par M. Péricard — tentait de mettre l'entreprise de M. Hersant définitivement à l'abri de tels ennuis en fixant la barre de la concentration à 30 % tout en autorisant son contournement par la multiplication des sociétés-écrans.

Le Conseil constitutionnel s'est opposé à ces deux tentatives, l'une parce qu'elle voulait corriger le passé, l'autre parce qu'elle hypothéquait l'avenir. A travers un véritable maquis législatif, subsistent donc aujourd'hui, seul socle solide, les vieilles ordonnances de 1944 qui n'ont jamais empêché M. Hersant de contrôler environ 29 % du marché de la presse nationale et régionale. Pour s'être focalisé sur le cas d'un seul homme, les gouvernements successifs n'ont donc pas réussi à doter la presse d'une loi efficace sur le pluralisme et la concentration.

Ce double échec législatif est pourtant loin de satisfaire le patron du *Figaro*. M. Hersant, qui se proclame volontiers *« en avance d'une loi »*, se voit maintenant cerné par trois textes législatifs. En vertu des ordonnances de 1944, le juge Claude Grellier peut en effet clore l'information ouverte en 1977 contre dix-huit responsables de la Socpresse par les syndicats de journalistes. M. Hersant pourrait théoriquement être déféré devant le tribunal correctionnel d'autant que la Cour de cassation a rejeté le 26 juin son ultime tentative pour mettre en avant son immunité parlementaire.

Au titre de la loi de 1984, le tribunal de commerce de Paris peut aussi rendre son jugement sur le rachat du *Progrès de Lyon*, jugement qu'il avait suspendu dans l'attente d'une nouvelle loi. Sans oublier l'affaire de *l'Union de Reims* qui peut, dans la situation présente, susciter de nouvelles initiatives juridiques.

Le gouvernement ne va certainement pas laisser M. Hersant s'enliser dans ce cauchemar judiciaire. Il peut, à l'aide de sa majorité parlementaire, tailler au patron du *Figaro* un nouveau costume législatif sur mesure ou rafistoler le précédent. Mais il peut aussi écouter les quelques voix qui s'élèvent, à droite comme à gauche, pour réclamer non plus une législation sur la Socpresse mais une véritable loi sur la concentration multimédias.

A l'heure où l'on ouvre aux entreprises de presse la possibilité d'investir dans la radio, la télématique, le câble et la télévision privée, légiférer sur le pluralisme en limitant la concentration aux seuls supports de presse écrite n'a plus aucun sens. C'est ce que le Conseil constitutionnel a voulu suggérer en définissant, au détour d'une de ces considérations, le pluralisme de la presse comme une simple *« composante »* de celui des *« moyens de communication »*. Si le gouvernement suit cette voie, la réponse aux angoisses de M. Hersant sera donnée la semaine prochaine à l'Assemblée nationale lors du débat sur la loi relative à la liberté de communication.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

Les réactions politiques

● **M. Jean-Jack Queyranne** porte-parole du Parti socialiste et orateur principal de son groupe lors de la discussion à l'Assemblée nationale de la loi sur la presse, a affirmé, mardi 29 juillet, que la décision du Conseil constitutionnel constituait un *« échec »* pour M. François Léotard. *« Le gouvernement et la majorité se sont gravement fourvoyés en matière de liberté de communication »*, a ajouté M. Queyranne, pour qui il est clair que *« le gouvernement Chirac a accepté de défendre une proposition sénatoriale qui n'était qu'une loi de circonstance taillée sur mesure pour un homme qui tient la majorité sous influence »*.

● *Pour* **M. François d'Aubert**, député UDF de la Mayenne, la décision du Conseil constitutionnel est *« un paradoxe »* : *« Le Conseil constitutionnel veut plus de pluralisme, or il annule la disposition — certes minimum — qui protégeait celui-ci, et il rend à nouveau applicable la loi Fillioud qui comporte des dispositions antinomiques avec le pluralisme. »*

● **M. Jacques Barrot**, secrétaire général du CDS, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale, note, de son côté, que le Conseil constitutionnel *« vient de rappeler les exigences d'un pluralisme auquel nous sommes très attachés (...). Mais en prenant pour référence la loi de 1984, il paraît oublier que le dispositif adopté à l'époque s'est avéré largement inapplicable. Il semble privilégier une vision théorique du pluralisme. Il semble privilégier une vision théorique du pluralisme, alors que pour nous il s'agit avant tout d'en assurer concrètement le respect dans les faits »*.

Politique

Au Sénat

Tous les projets de M. Chalandon adoptés au pas de charge

Le gouvernement fait avancer les sénateurs au pas de charge. En une seule journée, le mardi 29 juillet, la Haute Assemblée a adopté les trois derniers projets de loi sur la sécurité — lutte contre le terrorisme, application des peines, contrôles et vérifications d'identité — présentés par M. Albin Chalandon, garde des sceaux (*le Monde* des 27 et 28 juillet). Le premier de ces trois textes a fait l'objet d'un amendement flou sur l'indemnisation des victimes du terrorisme. Les groupes socialiste et communiste se sont prononcés contre ces textes, adoptés à main levée, dont l'examen prendra fin après les interventions des commissions mixtes paritaires.

D'autre part, la commission des finances du Sénat a adopté le principe du dépôt d'une question préalable par la majorité sur le texte relatif aux privatisations, adopté par les députés, sans discussion, grâce à l'utilisation de l'article 49-3. Ainsi ce texte devait être rejeté automatiquement, pour accélérer la procédure, le mercredi 30 juillet.

Sûr de son fait, **M. Etienne Dailly** (Gauche démocratique, Seine-et-Marne) avait assuré au ministre de la justice, en aparté à la fin de la semaine dernière, que tout serait *« bouclé »* mardi. A deux heures près, le président Dailly a tenu son engagement puisque le quatrième et dernier texte Chalandon a été adopté mercredi... à 2 heures du matin. Cette rapidité tranche avec la lenteur qui a frappé le projet Léotard sur l'audiovisuel. Le garde des sceaux s'est félicité, à l'issue des débats, qu'ils se soient *« déroulés dans la sérénité et la compétence »*, mais à plusieurs reprises dans la journée, **M. Dreyfus-Schmidt** (PS, Territoire de Belfort) avait dénoncé les *« conditions de travail »* qui sont imposées aux sénateurs par le gouvernement.

La Haute Assemblée a donc adopté, en premier lieu, le projet relatif à la lutte contre le terrorisme et aux atteintes à la sûreté de l'Etat. Le Sénat a retenu quelques amendements présentés par **M. Paul Masson** (RPR, Loiret), rapporteur du projet au nom de la commission des lois, dont l'un tend à faire disparaître toute discrimination entre Français et étrangers dans la possible dissolution de groupes terroristes. Cela a valu, avant l'adoption, cette phrase de M. Dreyfus-Schmidt : *« Pourquoi ne pas mettre tous les terroristes, passez-moi l'expression, dans le même sac ? »*

Ce projet a surtout été l'occasion de deux intéressants débats successifs sur les responsabilités de la presse face au terrorisme et sur les modalités de financement de l'indemnisation des victimes de ce terrorisme. Si **M. Raymond Bourgine** (app. RPR, Paris) a affirmé que *« la presse ne peut et ne doit pas mener d'enquête judiciaire parallèle »* en matière de terrorisme, en faisant référence à la « bavure » de la rue de Mogador au cours de laquelle le CRS Gilles Burgos *« n'a pas bénéficié de la présomption d'innocence »*, M. Dreyfus-Schmidt lui a demandé si *« l'enquête parallèle menée par la presse est plus inacceptable que celle menée par M. Poniatowski »*. Alors que M. Charles Lederman (PC, Val-de-Marne) a fait remarquer que *« les enquête parallèles peuvent parfois servir »*. Si pour ces deux orateurs les dispositions portant sur l'interdiction de l'apologie du crime terroriste fragilisent la liberté d'information et d'expression des journalistes, M. Masson estime, pour sa part, que *« les journalistes doivent avoir une pleine conscience des implications sociologiques, politiques, philosophiques de leurs informations sur les actes de terrorisme »*.

L'indemnisation des victimes a, d'autre part, donné lieu à une négociation, en direct dans l'hémicycle, entre le rapporteur et le président de la commission des lois d'un côté, le ministre de la justice de l'autre. Si les deux parties sont évidemment d'accord sur le principe, il n'en est pas de même sur les modalités. En première lecture, les députés avaient voté une extension de la couverture des risques par le biais de l'assurance, comme le souhaite le garde des sceaux, alors que les sénateurs sont favorables à une indemnisation par l'Etat. Mal parti, le marchandage sur les concessions entre M. Chalandon et **M. Larché** (RI, Seine-et-Marne), président de la commission, s'est finalement achevé sur un compromis qui devra être éclairci en commission mixte paritaire.

« Pas de défiance à l'égard des juges »

Dans l'état actuel des choses, la réparation des dommages corporels sera assurée par l'intermédiaire d'un fonds de garantie, *« doté de la personnalité civile, alimenté dans les conditions définies par la loi de finances »*. Cela signifie en clair que le projet de budget renverrait aux assurances — volontaires ou obligatoires ? — la couverture des dommages du terrorisme.

Sur le projet relatif à l'application des peines, le Sénat a repoussé la question préalable présentée par M. Lederman, à qui M. Chalandon a fait remarquer que son texte n'était *« pas de défiance à l'égard des juges d'application des peines »*.

Sous l'œil de M. André Rossinot, ministre chargé des relations avec le Parlement, entré dans l'hémicycle vers 23 h 30, les sénateurs ont adopté ce texte qui, selon le rapporteur, **M. Charles de Cuttoli** (RPR, représentant des Français établis à l'étranger), vise à renforcer l'efficacité de la sanction pénale, sans renoncer pour autant à l'effet incitatif des mesures d'aménagement des peines en faveur des condamnés qui se sont amendés.

Les sénateurs ont adopté un amendement de la commission précisant que *« les décisions du juge d'application des peines sont des mesures d'administration judiciaire »*, et un sous-amendement du gouvernement indiquant que *« le juge de l'application des peines ne peut, sous peine de nullité, siéger au sein du tribunal saisi de l'une de ses décisions. » « L'affaire doit venir devant un tribunal correctionnel à la première audience ou au plus tard dans la huitaine du jour de la requête du procureur de la République*, précise ce sous-amendement, *faute de quoi celle-ci est non avenue. »*

Comme sur les trois projets Chalandon précédents, le Sénat a une nouvelle fois repoussé la question préalable de M. Lederman sur le texte concernant les contrôles et vérifications d'identité, qui, selon le sénateur communiste, constitue *« la pièce maîtresse du quadrillage policier du pays »*. La Haute Assemblée a adopté, sans l'amender, ce texte qui, en quelque sorte, codifie une circulaire prise par M. Pierre Joxe, alors ministre de l'intérieur, le 17 mars dernier.

Il précise le montant des amendes et des peines d'emprisonnement (500 F à 15 000 F et dix jours à trois mois) qui frapperont *« ceux qui auront refusé de se prêter aux prises d'empreintes digitales ou photographies autorisées par le procureur de la République ou le juge d'instruction »*.

OLIVIER BIFFAUD.

La majorité veut apporter quelques retouches au projet sur les privatisations

La majorité envisage d'apporter quelques retouches au projet de loi sur les privatisations qui devait être examiné par le Sénat ce mercredi 30 juillet, avant les ultimes échanges entre le gouvernement et les parlementaires en commission mixte paritaire, jeudi. Le président du groupe RPR, M. Pierre Messmer, a estimé mardi, pour sa part, que le texte gouvernemental pourrait être amendé sur deux points. L'ancien premier ministre souhaite, comme il l'avait dit dans son intervention de la veille à la tribune, que le gouvernement manifeste son souci de la « participation en offrant des *« conditions préférentielles »* aux salariés qui souhaiteraient acheter des actions quand leur entreprise sera privatisée. M. Messmer demande au gouvernement de revenir aux dispositions initiales du projet de loi retirées de celui-ci pour tenir compte de l'avis du Conseil d'Etat.

Le président du groupe RPR estime, en outre, qu'il serait souhaitable de porter à 20 % (au lieu de 15 % en l'état actuel du texte) — afin d'aligner le projet *« sur le droit commun »* — le seuil retenu pour les participations étrangères au capital des entreprises à dénationaliser.

Dans un entretien publié mercredi par *le Quotidien de Paris*, le président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, M. Michel d'Ornano, député UDF du Calvados, rejoint sur ce dernier point l'avis de M. Messmer : *« Nous ne devons pas, aggraver la réglementation française qui est déjà trop protectionniste. Nous devons respecter la réglementation européenne »*, dit-il, rappelant que le traité de Rome prévoit des exceptions dans les secteurs stratégiques tels que la défense nationale, l'ordre public ou la santé. Le président de la commission des finances estime, lui aussi, que le gouvernement fait preuve de *« timidité »* dans le domaine de l'actionnariat populaire. Il se déclare, en revanche, hostile aux golden share, ces actions qui permettent à l'Etat de *« conserver un droit de regard et de veto à l'intérieur des entreprises privatisées »*.

Les députés socialistes ont décidé, quant à eux, de ne pas en référer à nouveau au Conseil constitutionnel. *« Nous avons eu un débat au sein du groupe sur ce sujet*, a indiqué mardi leur porte-parole, M. Jean Anciant, député de l'Oise, *et nous avons finalement été unanimes à juger que le Conseil constitutionnel s'était exprimé assez longuement, une première fois, à propos de la privatisation et que, par conséquent, il n'y avait pas lieu de le saisir à nouveau. Nous ne pensons pas que nous pouvions lui demander plus. »*

Un « programme minimum »

Les députés socialistes critiquent d'autre part les conditions dans lesquelles la majorité de l'Assemblée nationale prépare le débat en première lecture du projet de loi, défendu par M. François Léotard, sur la liberté de la communication, déjà examiné, et très modifié, par le Sénat. Evoquant les premières discussions qui ont eu lieu au sein de la commission des affaires culturelles, que préside M. Jacques Barrot, député UDF-CDS de la Haute-Loire, M. Jean-Jack Queyranne, porte-parole du PS, a notamment déclaré mardi : *« J'ai l'impression que la majorité veut offrir à M. Léotard une convalescence, le ménager après ses épreuves sénatoriales. Les choix qu'elle a faits dans l'organisation du débat se traduiront par le programme minimum : discussion générale puis recours à l'article 49-3... Ce sera un débat « pépère » pour le ministre de la culture et de la communication et la majorité. Le rapporteur RPR, M. Michel Péricard semble le regretter car il avait souhaité un débat convenable mais les amendements qu'il présente sont purement techniques. Lui aussi a pris un profil bas. Il n'y aura pas d'amendements au fond ». « En outre*, a ajouté M. Queyranne, *M. Barrot nous a refusé, mardi matin, l'audition de M. Hervé Bourges au prétexte qu'on ne pouvait pas dissocier le cas de TF1 des autres. Cette discussion s'engage donc dans des conditions telles que le gouvernement et la majorité se préparent, en vérité, à escamoter le débat. »*

Les députés socialistes opposeront leur propre *« contre-projet »* à celui du gouvernement et ils saisiront ensuite le Conseil constitutionnel. Selon M. Queyranne le projet de M. Léotard constitue, en effet, *« un gisement d'inconstitutionnalité »*.

« La télé est à nous » réclame une « consultation populaire »

Pas de trêve pour les opposants à la privatisation de TF1 — même pendant les vacances ! — L'association « La télé est à nous » (1) a choisi la date symbolique du 29 juillet (jour du cent cinquième anniversaire de la loi garantissant la liberté de la presse, qui est aussi celui où le projet de loi de M. Léotard sur la communication arrive du Sénat devant la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale) pour réclamer une *« consultation populaire »* sur la privatisation de la première chaîne.

C'est devant la statue de la Liberté (celle de Paris, pas de New-York !) située juste en face de la Maison de la radio que le bureau national de « La télé est à nous » a organisé une *« ronde de la liberté »*, mardi marin. Une grande banderole — *« La liberté n'est pas à vendre ! »* — et une effigie de la fameuse statue, des slogans — *« Télé-business, bonjour tristesse ! », « Faut-il nous vendre ou nous défendre ? »*, — et un communiqué qui *« appelle les téléspectateurs soucieux de maintenir une télévision indépendante et de qualité à se mobiliser pour réclamer une consultation populaire »*.

Peu de monde, cependant... *« Evidemment, la période des vacances n'est guère propice à une manifestation*, expliquent les organisateurs. *Nous voulions simplement prendre date, car cette histoire ne fait que commencer... »* Quelques fidèles se sont quand même dérangés (Jean Le Garrec, ancien ministre, l'amiral Sanguinetti, au nom de la Ligue des droits de l'homme, Maurice Séveno), d'autres ont envoyé des messages de soutien (Jack Lang, Yvette Roudy, Michel Piccoli, Frédéric Pottecher) et de nombreuses associations syndicales ont exprimé leur solidarité.

« Une privatisation de TF1 à la sauvette, en plein été, sans consultation populaire préalable déconsidérerait pour longtemps ses auteurs aux yeux de tous les démocrates du pays », estime le comité national de « La télé est à nous » ?

A. W.

(1) « La télé est nous » (Olivier Duval), 62, boulevard Garibaldi, Cedex 1363, 75815 Paris Brune. Tél. : 45-67-47-57.

PROPOS ET DEBATS

M. Jospin : vérification

M. Lionel Jospin, qui était, le lundi 28 juillet, en visite à Sommières (Gard), a estimé qu'en cas de nouvel « accroc » à la cohabitation entre M. François Mitterrand et M. Jacques Chirac, il serait préférable que le président de la République *« vérifie »* sa propre légitimité en s'en remettant au jugement du corps électoral, autrement dit en se démettant de son mandat et en provoquant une élection présidentielle anticipée. *« S'il y avait un jour un problème de cohabitation... je n'ai pas d'injonction à donner au président de la République*, a déclaré le premier secrétaire du PS, *mais quand deux pouvoirs de sensibilités politiques différentes ont reçu la même légitimité du peuple, il me semble plus logique de vérifier en premier la plus ancienne de ces légitimités. »*

M. Gaudin : pas de mauvaise humeur

Le président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, M. Jean-Claude Gaudin, s'est employé à minimiser, le mardi 29 juillet, les divergences entre sa formation et le gouvernement exprimées la veille, dans le débat sur la motion socialiste de censure, par le député barriste de la Mayenne, M. Michel d'Aubert. *« Il s'agissait*, a-t-il expliqué, *de répondre, sur la privatisation, à une provocation du président de la République, et je crois que le premier ministre a approuvé le discours de M. d'Aubert. Il n'y a pas de mauvaise humeur de l'UDF à l'encontre du gouvernement. Nos remarques sont faites pour conforter le gouvernement dans le sens que nous jugeons utile. Je suis garant de la cohésion du groupe, et des votes du groupe UDF*, a ajouté M. Gaudin, *mais nous avons le droit de rappeler un certain nombre de choses et nous continuerons à le faire. »*

M. Messmer : courtoisie

Le président du groupe RPR, M. Pierre Messmer, s'est refusé à toute polémique avec l'UDF, le mardi 29 juillet, à propos des critiques adressées la veille au gouvernement par M. Michel d'Aubert, député UDF de la Mayenne : *« J'ai constaté que l'intervention de M. d'Aubert était à 95 % favorable aux thèses du gouvernement*, a préféré souligner l'ancien premier ministre. *Quant aux 5 % restants, ils représentaient des critiques tout à fait modérées. Naguère il m'est arrivé, à moi aussi, d'émettre certaines critiques, quand M. Barre était premier ministre*, a rappelé M. Messmer. *L'intervention de M. d'Aubert n'est pas sortie de la courtoisie parlementaire et elle était simplement destinée à titiller le gouvernement... »*

Communication

Le gouvernement confirme le programme de télévision directe par satellite

A la suite du comité interministériel qui s'est tenu le 29 juillet en présence de M. Jacques Chirac et des sept ministres concernés, le gouvernement a décidé de confirmer sans réserves le programme de télévision directe par satellite.

Soulignant que cette décision était le résultat d'une *« volonté politique forte »*, M. Denis Beaudouin, porte-parole, a déclaré : *« Le gouvernement croit à la diffusion directe par satellite et a toute confiance en la technologie mise en marche. L'Etat a rempli son devoir en finançant TDF 1. »*

Outre le lancement du premier satellite, qui sera pleinement opérationnel, le gouvernement a décidé de poursuivre le programme avec TDF-2, dont la construction était contestée par l'administration des P et T. M. Claude Contamine, président de Télédiffusion de France, est chargé d'organiser un tour de table financier pour monter une société de commercialisation. Il devra rendre compte de sa mission courant septembre.

Le premier ministre semble avoir mis tout son poids dans cet arbitrage face à des ministres libéraux (M. Longuet aux P et T, M. Léotard à la culture et à la communication) qui avaient publiquement exposé leurs réserves. Trois facteurs essentiels ont emporté la décision de M. Chirac. L'enjeu industriel tout d'abord : les industriels de l'électronique ont réussi à démontrer que le lancement de TDF 1 était indissociable de la bataille menée par la technologie européenne contre l'offensive de la haute définition japonaise. Les Japonais ont en effet lancé leur satellite de télévision directe en février dernier, et la NHK a commencé ses émissions expérimentales depuis le 12 juillet.

Deuxième argument : les relations franco-allemandes. Nos voisins d'outre-Rhin, partenaires depuis 1979 dans le projet de satellite, viennent de confirmer le lancement de leur propre engin, TV Sat. En abandonnant TDF 1, M. Chirac aurait pris le risque d'une rupture difficilement justifiable de la coopération entre les deux pays.

Enfin, les conseillers audiovisuels de Matignon restent de chauds partisans d'une politique audiovisuelle européenne associant la RFA et le Luxembourg. TDF 1, qui arrose la plus grande partie de l'Europe de l'Ouest, en reste l'instrument privilégié.

En donnant son soutien sans réserve au programme de télévision directe par satellite, le gouvernement a voulu crédibiliser un pari industriel fort malmené par les critiques et les tergiversations politiques de ces dernières années. Mais il renvoit maintenant la balle dans le camp des industriels, notamment sur le plan financier. Si l'État *« a fait son devoir »* en payant TDF 1, le satellite de secours TDF 2, essentiel à la pérennité du projet, devra trouver un financement privé.

Le gouvernement espère que les industriels de l'électronique et du spatial contribueront à la réalisation de TDF 2 à hauteur de 15 % à 20 %. Le reste serait recueilli auprès des opérateurs de chaînes de télévision qui loueraient un canal à un prix *« raisonnable »* : entre 100 millions et 120 millions de francs par an au lieu des 55 millions de francs consentis par le précédent gouvernement. M. Contamine a pour mission de constituer le tour de table d'ici trois mois. Un relais bancaire pourrait assurer le portage financier jusqu'au moment où la commission nationale de la communication et des libertés donnera le feu vert aux opérateurs qu'elle aura choisis.

L'heure est maintenant aux négociations. Les industriels ont toujours été réticents à l'idée d'investir dans l'exploitation du satellite mais ils peuvent difficilement reculer après s'être autant mobilisés pour défendre le projet. Du côté des candidats aux chaînes, la situation n'est guère plus claire. MM. Sylvio Berlusconi, Jérôme Seydoux et Robert Maxwell, qui avaient traité avec le gouvernement, vont voir leurs autorisations annulées. Seront-ils à nouveau candidats, au prix fort cette fois ? M. Jacques Rigaud, administrateur délégué de la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT), reste candidat pour deux canaux. Mais sa position stratégique n'a pas varié : il veut bien payer un prix de location *« raisonnable »*, aider la promotion des antennes de réception, mais il refuse de *« payer un prix politique »* en finançant directement le satellite. De plus, M. Rigaud considère toujours que l'exploitation d'une chaîne francophone sur le satellite est indissociable de la reprise par la CLT de la « 5 ».

Le gouvernement, lui, reste confiant. A Matignon, on estime aujourd'hui que *« le guichet est ouvert »* et que les candidats seront nombreux. On fait même état de propositions parmi les candidats au rachat de TF1.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

Un trou de 720 millions de francs dans la redevance

Radio France et FR3 s'inquiètent

Les sociétés publiques de l'audiovisuel auront sans doute du mal à boucler leur budget : le service de la redevance vient en effet de prévoir un trou de 720,3 millions de francs par rapport aux recettes escomptées en début d'année. Sur les 8,434 milliards de francs attendus, 7,714 milliards seulement devraient rentrer dans les caisses. Les Français semblent de plus en plus réticents à payer la redevance. Au premier rang des entreprises concernées par ce manque à gagner, dont le ministère de la culture et de la communication a été informé le 7 juillet dernier : FR3 et Radio France.

L'ouverture de FR3 à la publicité régionale s'est soldée par un échec. 79 % du budget de la troisième chaîne dépend toujours de la redevance, au moment où le PDG, Mme Janine Langlois-Glandier, a bien l'intention de redorer le blason de la station. Pour augmenter ses programmes de cinq heures quotidiennes, afin d'essayer de redresser l'audience, FR3 doit trouver un financement complémentaire de 120 millions de francs pour 1987 (*le Monde* du 22 juillet). L'estimation à la baisse des recettes en provenance de la redevance va inciter Mme Langlois-Glandier à diversifier ses sources de financement.

Radio France a également des raisons d'être inquiète. Son conseil d'administration, réuni le mardi 29 juillet, a constaté pour 1986 un écart de plus de 103 millions de francs entre le montant des encaissements évalué par le service de la redevance et celui que la station avait initialement prévu. Qui financera la différence ? Radio France devra-t-elle sacrifier certaines de ses activités, comme les radios décentralisées ? Le projet de loi de M. François Léotard ne mentionne pas la politique de décentralisation de Radio France, mais il laisse à son président le soin de décider de son opportunité. Un choix sans alternative très sérieuse si quelque 100 millions manquent déjà au budget 1986.

Le gouvernement a pourtant l'intention de diminuer la redevance, en compensant cette baisse par un déplafonnement des ressources publicitaires des sociétés publiques, voire par une hausse des tarifs de diffusion des spots (*le Monde* du 25 juillet).

Non sans rencontrer certaines résistances, jusque dans sa propre majorité parlementaire. M. François d'Aubert, député UDF de la Mayenne, devait, ce mercredi, proposer une série d'amendements à la commission des finances. Parmi eux, un article visant à plafonner les ressources publicitaires d'Antenne 2 et de FR 3, sur la base de celles de 1986 et pour cinq ans. M. d'Aubert estime également que Radio France doit vivre exclusivement de la redevance. Il souligne que la publicité collective, la seule à y être actuellement autorisée, risque de *« glisser vers la publicité vantant des marques »*. Les ressources de la société publique en provenance de ce secteur représentent pourtant près de 46,5 millions de francs, soit environ le budget de cinq radios décentralisées.

Le député barriste entend, par ailleurs, déposer un amendement empêchant les groupes publicitaires d'être actionnaires de plus d'une société de télévision et de radio. Cet amendement toucherait directement l'agence Havas, qui possède 25 % du capital de Canal Plus et s'est portée candidate à la reprise de la « 5 ».

CATHERINE YOUNOU.

Polémique sur la sécurité

Les socialistes contestent les chiffres de M. Chirac sur le renforcement de la police à Paris

Le maire de Paris avait annoncé mille cinq cents hommes supplémentaires d'ici à la fin de l'année. Selon un député socialiste, c'est moins de la moitié qu'on peut espérer.

Le renforcement de la police parisienne annoncé le 4 juillet dernier par M. Jacques Chirac aux conseillers de Paris ne serait-il qu'un leurre ? Lors de la séance, M. Georges Sarre, président du groupe socialiste, avait déjà émis quelques doutes. Mais c'est aujourd'hui une véritable polémique qui s'engage. M. Philippe Marchand, député PS de Charente-Maritime et ancien rapporteur du budget du ministère de l'intérieur à l'Assemblée nationale, conteste formellement les chiffres donnés par le premier ministre.

Celui-ci avait indiqué *(le Monde* du 9 juillet) que le renforcement de la présence policière serait obtenu de trois manières : en faisant faire des heures supplémentaires aux gardiens de la paix actuellement en poste ; en augmentant les effectifs et en faisant appel à des volontaires du contingent. Au total, un effectif supplémentaire de mille cinq cents hommes d'ici à la fin de l'année, soit une augmentation de 10 %.

Selon M. Marchand et d'autres observateurs, cette augmentation n'atteindra pas la moitié de ce chiffre et ne dépassera pas quelques centaines d'hommes. Un simple calcul arithmétique montre, en effet, que les soixante-six heures supplémentaires que les syndicats ont accepté d'ajouter à leurs horaires annuels, au prix d'une rallonge de 98 millions de francs, représentent l'équivalent de cinq cent quatre-vingts gardiens, et non de mille deux cents comme annoncé. En outre, la mesure restera théorique tant que les tableaux de service n'auront pas été complètement modifiés. D'ici là, il est probable que les policiers déduiront simplement ces soixante-six heures des heures de récupération qu'ils accumulent au fil des mois parce qu'on leur demande fréquemment de prolonger leur service. Sur le terrain, on ne verra pas la différence.

Il est vrai que le problème des gardiens de la paix est un véritable casse-tête à Paris. Pour assurer de multiples tâches qui vont du ramassage des victimes d'accidents au gardiennage des résidences de ministres en passant par l'élimination des bouchons automobiles, l'encadrement des manifestations et la surveillance du métro, la capitale est obligée d'entretenir un corps urbain particulièrement étoffé. Alors que Paris n'abrite que 4 % de la population française, elle concentre près de 20 % des effectifs de la police nationale.

Une surveillance épisodique

Or, quand elle recrute, la police trouve assez peu de candidats dans la population parisienne. La préfecture est donc obligée de puiser en province – notamment dans le Nord - Pas-de-Calais et le Midi – où elle dégage 75 % de ses effectifs d'hommes en tenue. Quasi-impossibilité de se loger dans Paris *intra muros*, risques exceptionnels (la délinquance atteint des taux très élevés à Paris) : les syndicats ont argué de ces caractéristiques pour obtenir que les policiers en « poste difficile » dans la capitale soient un peu mieux payés (prime de 2 150 F par an) et travaillent moins que leurs collègues de province. Depuis 1980, les « flics » parisiens accomplissent en moyenne trente-trois heures de service par semaine.

Compte tenu des tâches administratives et des escouades d'intervention qu'il faut tenir en réserve, les policiers parisiens passent moins de 30 % de leur temps dans la rue. Cela explique que, sur les 167 îlots dans lesquels il leur faudrait patrouiller, 65 seulement sont épisodiquement surveillés.

Malgré des tableaux d'effectifs théoriquement bien garnis, la population voit ses agents de ville beaucoup moins qu'autrefois. Pour toutes ces raisons, M. Chirac réclamait, depuis longtemps, 3 000 hommes de plus. La peur des gendarmes étant le commencement de la sagesse, leur seule présence devrait, selon lui, faire diminuer la délinquance. Si cet effet dissuasif est réel, estiment certains magistrats, alors il faut augmenter corrélativement les effectifs policiers dans l'ensemble de la région parisienne. *« Si la capitale bénéficiait seule d'une surprotection*, fait remarquer, par exemple, M. Michel Jeol, procureur à Paris, *c'est la banlieue qui trinquerait. On aurait simplement déplacé le problème. »* En outre, ce ne sont pas les hommes – et les femmes – en tenue qui découvrent les coupables, mais essentiellement les 3 500 inspecteurs de la PJ en poste à Paris.

Le premier ministre a-t-il été sensible à ces arguments ? En tout cas, M. Chirac a fait inscrire dans le collectif budgétaire de 1986 des créations de poste pour 500 gardiens de la paix et 420 inspecteurs en civil. Mais toutes les villes de France veulent avoir leur part de ce maigre contingent. Si MM. Charles Pasqua et Robert Pandraud favorisaient Paris, leurs électeurs des Hauts-de-Seine et de Seine-Saint-Denis ne manqueraient pas de s'en plaindre.

Sur les 500 hommes en uniforme, la capitale ne peut guère en attendre plus de 150. Recrutés en octobre et passant huit mois à l'école de police, ils n'arriveront pas dans les commissariats avant le mois de juin 1987. Restent les 400 appelés du contingent à qui l'on proposera de faire leur service sous l'uniforme bleu. On en espère 150 pour Paris d'ici à la fin de l'année. Mais, après deux mois de formation, on ne pourra guère employer ces auxiliaires qu'à des tâches très limitées. Encore faudra-t-il les loger et les encadrer convenablement pour que d'autres volontaires soient tentés de les rejoindre ensuite.

« En définitive, explique M. Philippe Marchand, *la préfecture ne pourra guère, dans l'immédiat, augmenter substantiellement les effectifs qu'elle met dans la rue. La présence policière sur la voie publique dépend davantage d'une meilleure organisation des services, de la diminution des tâches administratives et de la modernisation des méthodes. »*

Le député socialiste rappelle que la loi sur la modernisation de la police – que la majorité actuelle n'avait pas votée lorsqu'elle a été discutée au Parlement en 1985 – va dans ce sens. Ainsi l'annonce faite par M. Chirac de l'informatisation des commissariats parisiens résulte de ce texte. Tous les commissariats de la rive guache seront équipés d'ici à la fin de l'année, et ceux de la rive droite en 1987.

Enfin, les socialistes estiment que la politique de la Ville en matière de logement des policiers est tout à fait insuffisante. Actuellement, les trois quarts des personnels de police et 80 % des gardiens de la paix travaillant à Paris sont obligés de se loger en banlieue proche ou lointaine. Pourquoi ? Parce que sur les 4 300 appartements dont la préfecture peut disposer, 275 seulement sont situés dans Paris *intra muros*. *« Lorsqu'il était directeur de la police nationale, M. Robert Pandraud avait promis de lancer un ambitieux programme de construction,* commente M. Marchand. *C'était en 1975. Il ne s'est rien passé alors, même lorsqu'il était devenu directeur de cabinet du maire. »*

En 1985, ce sont les ministres de l'intérieur (M. Pierre Joxe) et celui de l'équipement (M. Paul Quilès) qui se sont mis d'accord pour cofinancer, à Paris, l'édification de cinq cents logements. Cet effort a été reconduit en 1986. La Ville s'est contentée de renoncer à prélever sur ces logements sociaux son contingent habituel. *« Sur les mille à mille cinq cents logements du parc municipal qui sont libérés chaque année, elle pourrait en proposer deux cents aux policiers. Je constate qu'elle ne le fait pas,* conclut M. Marchand. *M. Chirac devrait mettre davantage de cohérence entre ses actes et ses propos. »*

MARC AMBROISE-RENDU.

Gilles Burgos entendu après la mort de Loïc Lefebvre

La thèse de la légitime défense semble avoir fait long feu

Accompagné de ses avocats, Mes René-Henri Garaud et Raymond Cador, le CRS Gilles Burgos devait être entendu ce mercredi 30 juillet pour la deuxième fois sur le fond par le juge d'instruction, M. Michel Legrand, chargé de l'enquête sur l'affaire de la rue de Mogador où, dans la nuit du 4 au 5 juillet, un jeune homme de vingt-huit ans, Loïc Lefebvre, avait été tué. Les parents de la victime qui ne se sont pas portés partie civile devraient, à leur demande, être eux aussi entendus prochainement.

Placé depuis près d'un mois sous contrôle judiciaire dans une caserne de la région parisienne, le CRS Gilles Burgos doit s'expliquer, une nouvelle fois, sur les circonstances qui l'ont conduit, dans la nuit du 4 au 5 juillet, à tuer un jeune automobiliste qui avait tenté de prendre la fuite après s'être soustrait à un contrôle d'identité. Plus même que sur les faits, le policier devra s'expliquer sur les différentes versions qu'il en a données. Gilles Burgos, dans un premier temps, affirmait avoir agi en état de légitime défense, car celui qu'il poursuivait s'était, tout d'un coup, retourné pour lui faire face, avait plongé la main dans son blouson afin d'en sortir un objet qu'il aurait pris pour une arme. Aussitôt, se sentant directement menacé, le policier avait, a-t-il expliqué, tiré à deux reprises sans épauler, l'arme à la hanche.

Entendu une nouvelle fois par l'Inspection générale des services (IGS), Gilles Burgos expliquait qu'il s'était senti en danger alors que sa victime *« se montrait menaçante, en amorçant un mouvement de rotation dans sa direction »*. C'est à cette version – il n'a pas vu d'arme et a seulement perçu un mouvement dont l'ampleur reste à définir, – que le policier se tiendra par la suite, lors de la reconstitution *in situ* le 7 juillet, puis le 11, dans le cabinet du juge d'instruction. Que faut-il croire ? Et pourquoi – sur la base de quels éléments – le policier a-t-il donné une variante ? Enfin, l'une ou l'autre de ces deux versions est-elle compatible avec les éléments mis à jour depuis l'enquête ? C'est ce que le juge d'instruction devra essayer de déterminer.

Très vite, trois jours après les faits, une reconstitution d'urgence était organisée rue de Mogador et rue de la Victoire, point final de la course-poursuite. Des témoins ont été entendus, une commission rogatoire délivrée à l'IGS, des expertises ordonnées : les rapports psychiatriques, d'autopsie et de balistique rédigés (*le Monde* du 26 juillet). Moins d'un mois après les faits et malgré tout ce travail, a-t-on beaucoup avancé ? Ce n'est pas sûr.

Les expertises, si elles ont bien confirmé que Loïc Lefebvre avait été tué d'une balle dans le dos et blessé à une main par un deuxième projectile, n'ont pu déterminer ni l'ordre dans lequel ces balles avaient été tirées, ni à quelle distance. Quant au mouvement de rotation dont parle le policier, il est certes confirmé par le rapport balistique du professeur Ceccaldi, mais son ampleur n'est pas déterminée. Elle paraît même très faible sur les photos jointes au rapport. D'où l'importance des témoins directs.

Le témoignage des prostituées

Or, si la presse n'a guère rencontré de difficultés pour en retrouver, la police a, semble-t-il, eu plus de mal. Ainsi, l'IGS a bien été obligée d'admettre qu'elle avait en partie fait chou blanc. On sait aujourd'hui que trois prostituées devaient se trouver rue de la Victoire au moment où le policier a tiré. Elles pourraient dire dans quelles circonstances, mais malgré de nombreuses rafles et l'audition d'une dizaine d'entre elles, aucun témoignage direct n'a pu être versé au dossier. En dépit de l'organisation très précise de la prostitution dans le quartier de la Chaussée-d'Antin où chaque prostituée dispose d'un espace bien délimité, il n'a pas été possible de retrouver de témoins disposés à parler ou « exploitables ».

Les policiers ont reconnu qu'après avoir interpellé une prostituée, qui devait se trouver à quelques mètres seulement de Gilles Burgos au moment où celui-ci avait tiré, ils l'avaient relâchée par erreur, n'ayant compris que bien plus tard l'intérêt de son témoignage. Depuis, cette jeune femme aurait disparu... dans la nature.

De même, outre les versions contradictoires qu'il faudra démêler et confronter aux données connues, le juge d'instruction qui a fait saisir les bandes de transmission radio de la police devra examiner les moments qui ont immédiatement suivi le drame. On constatera ainsi avec intérêt que le premier message radio diffusé *« à chaud »*, à 0 h 50, annonce : *« délit de fuite après poursuite, un blessé grave. L'individu a fait mine de se tourner. »* Huit minutes plus tard, à 0 h 58, lors du message suivant, les policiers en patrouille modifient l'énoncé ; l'homme n'a plus fait mine de se retourner : *« Il s'est retourné. »* Pourquoi cette nuance qui recoupera celle des différentes versions données ensuite par Gilles Burgos ?

Il sera enfin intéressant de connaître les explications du policier sur la distance qui le séparait de sa victime. Lors de la reconstitution, il avait affirmé avoir tiré à plusieurs mètres, ce qui ne correspond ni au récit de certains témoins, ni au relevé de l'identité judiciaire. C'est donc à un interrogatoire *« serré »* que doivent s'attendre Gilles Burgos et ses défenseurs, la thèse – simple – de la légitime défense, telle qu'elle avait été donnée dans un premier temps avant d'être cautionnée par la préfecture de police, ayant, semble-t-il, fait long feu.

AGATHE LOGEART.

DÉFENSE

L'affaire du lycée militaire d'Aix-en-Provence

Le ministre de la défense refuse de recevoir les deux enseignants sanctionnés

AIX-EN-PROVENCE de notre correspondant régional

Dans une lettre adressée à deux enseignants du lycée militaire d'Aix-en-Provence, MM. Claude Maignant et Roland Warion, remis à la disposition du ministre de l'éducation nationale après une campagne de dénigrement organisée contre eux par des élèves et des parents de l'établissement, le ministre de la défense, M. André Giraud, vient de leur faire connaître son refus de les recevoir en audience. Dans cette lettre signée du chef du cabinet civil de M. Giraud, il leur est précisé que la décision de mettre fin à leur détachement au lycée d'Aix-en-Provence *« n'a été envisagée qu'après que toutes les tentatives pour rétablir un climat serein dans cet établissement eurent échoué »*. *« Cette affaire,* poursuit le collaborateur du ministre, M. Pierrre Miraband, *a pris un caractère passionnel et conflictuel et l'ambiance au sein du lycée s'est dégradée à partir de janvier 1986. »*

MM. Maignant et Warion avaient sollicité une audience auprès du ministre de la défense, le 7 juillet. Ils avaient été appuyés dans leur démarche par le SNALC, le SNES et la Société des agrégés, qui se sont également joints aux actions en justice engagés par les deux enseignants.

« Si la sérénité ne pouvait revenir que par notre départ, déclarent MM. Maignant et Warion, *une procédure disciplinaire aurait dû être engagée contre nous avec toutes les garanties offertes par le statut de fonctionnaires. Nous réclamons vainement depuis quatre mois la communication de notre dossier. En réalité, il nous est reproché d'avoir persisté à vouloir démasquer ceux qui nous ont calomniés et d'avoir fait appel à la justice. »*

G.P.

MÉDECINE

Fabriqué par l'Institut Mérieux de Lyon

Un nouveau vaccin contre le choléra a été expérimenté avec succès en Inde

Un groupe de scientifiques américains, suédois et indiens, publient dans le dernier numéro de l'hebdomadaire médical britannique *The Lancet* les premiers résultats encourageants d'une vaste campagne de vaccination anticholérique, menée avec un vaccin oral expérimental fabriqué par l'Institut Mérieux de Lyon (1). L'efficacité obtenue après six mois d'expérience est nettement supérieure à celle – très médiocre – des vaccins injectables actuellement commercialisés.

Le choléra, qui continue à sévir sur un mode épidémique dans plusieurs régions du monde, est une affection parfois mortelle, due à un germe bactérien : *vibrio cholerae*. La contamination de l'organisme se fait par voie orale, le plus souvent à partir de l'eau de boisson. Les auteurs de l'étude internationale publiée dans *The Lancet* ont expérimenté un vaccin composé d'une fraction de la toxine produite par le germe (sous-unité B). Cette molécule était associée à des germes entiers tués au préalable. Ce vaccin expérimental doit être absorbé à trois reprises par la bouche. Au total, près de soixante-cinq mille personnes ont permis cette étude : des femmes et des enfants de deux à quinze ans, habitant au sud de Dacca, principale ville du Bangladesh, dans une région où le choléra est une affection endémique.

Les résultats de ce vaccin ont été comparés à ceux obtenus soit avec un placebo, soit avec un autre vaccin composé de seuls germes tués, à l'exception de la sous-unité B. Avec six mois de recul, les résultats sont significatifs, une protection de 85 % ayant été obtenue dans le groupe ayant reçu le vaccin expérimental, contre un pourcentage nettement inférieur dans les deux autres groupes.

Il convient toutefois d'attendre avant de conclure de manière définitive, le recul de six mois ne permettant pas d'être tout à fait formel quant à l'efficacité. Ces résultats présentent toutefois un très net progrès par rapport au vaccin anticholérique injectable, le seul dont on dispose actuellement, et dont tout le monde s'accorde à dire qu'il est pratiquement inefficace (protection inexistante ou de très courte durée, effets secondaires, etc.). Le nouveau vaccin présente en outre les avantages d'une administration orale, ce qui permet raisonnablement d'envisager des campagnes préventives de masse.

D'autres techniques, fondées notamment sur les manipulations génétiques, sont également mises en œuvre à travers le monde pour fabriquer des vaccins similaires. Elles demeurent toutefois encore à un stade préliminaire. A l'Institut Merieux, on insiste sur le caractère *« plus réaliste »* de la démarche retenue par rapport à celle des équipes concurrentes. On souligne toutefois l'aspect encore expérimental du produit. On devra transformer l'actuelle présentation (il s'agit d'une suspension buvable) en des comprimés, dont le coût ne devra pas être prohibitif pour les pays en voie de développement. *« Il faut ajouter,* nous a expliqué le docteur Michel Cadoz, responsable de la recherche clinique à l'Institut Merieux, *que nos recherches portent essentiellement sur la mise au point d'un vaccin destiné au tiers-monde et non sur celle d'un vaccin pour les voyageurs allant en pays d'endémie. »*

JEAN-YVES NAU.

(1) *Lancet* du 12 juillet. Cette étude associe des chercheurs du Centre international pour la recherche sur la maladie diarrhéique de Dacca (Bengladesh), de l'université John Hopkins (Baltimore) et de l'université de Göteborg (Suède).

ESPACE

Ariane fait vrombir son moteur

Le président Reagan devrait prendre, *« dans quelques jours »*, une décision quant à la construction d'une quatrième navette spatiale pour remplacer Challenger, a annoncé la Maison Blanche, le mardi 29 juillet. M. Reagan s'est prononcé à plusieurs reprises en faveur de ce projet, mais le problème est de trouver les quelque 3 milliards de dollars nécessaires à la construction d'une nouvelle navette. Plusieurs sortes de financement sont à l'étude, notamment l'appel au secteur privé.

En Europe, les essais du nouvel allumeur et du moteur complet du troisième étage des fusées Ariane devraient commencer le 3 ou 4 août et se poursuivre jusqu'à la fin du mois d'octobre, indique-t-on à l'Agence spatiale européenne. Le système d'allumage du moteur à oxygène et hydrogène liquides, qui a été jugé responsable de l'échec du tir du lanceur européen, en mai dernier, a dû être modifié. Il reste maintenant à tester le nouveau système, ce que feront les techniciens du centre d'essais de la Société européenne de propulsion, à Vernon (Eure).

La prise d'otage à la Banque Worms

Un ravisseur déterminé

Une semaine après la prise d'otage de la banque Worms, le ravisseur tente d'obtenir les dix millions de francs qu'il réclame en échange de la vie sauve pour Mme Martine Piétri, secrétaire de direction dans cet établissement du boulevard Haussmann. A plusieurs reprises, depuis le lundi 28 juillet, l'homme a transmis à la direction de la banque ses instructions concernant la remise de la rançon. Des instructions floues et incohérentes, selon M. Laurent Davenas, substitut du procureur de la République, qui traduisent probablement une volonté de *« tester »* les réactions policières ; mais la détermination de l'inconnu, qui menace de mettre à feu des explosifs placés à côté de Mme Piétri, ne fait guère de doute.

Au Quai des Orfèvres, les enquêteurs retiennent comme hypothèse que le ravisseur connaissait la secrétaire et son entourage. Mme Martine Piétri, âgée de trente-sept ans et divorcée d'un restaurateur, travaillait occasionnellement comme serveuse dans un restaurant de la rue Damrémont à Paris (18e). Dans cette paisible « couscousserie » Mme Piétri aurait rencontré son futur ravisseur. Au gré des discussions et sans le faire sciemment, elle lui aurait fourni des éléments propres à faciliter ses projets.

Les enquêteurs ont ainsi appris que le nom de Lemercier, utilisé par le ravisseur dans ses contacts avec la banque Worms, correspond à celui d'un proche de la secrétaire. Le vrai Lemercier, au nom duquel la banque possède un dossier, a d'ailleurs été mis hors de cause après avoir été entendu par les policiers. Le preneur d'otage aurait donc utilisé ce pseudonyme pour brouiller les pistes.

Au cours de la prise d'otage, le malfaiteur s'était intéressé plus particulièrement à M. Charles Sposito, directeur du département bancaire, avec qui il avait pris un rendez-vous la veille, à propos d'une demande de prêt. Or Mme Piétri est secrétaire de M. Sposito. En l'absence de ce dernier, l'inconnu s'était introduit dans le bureau d'un autre directeur de la banque, M. Christian Haas, qu'il avait attaché à un radiateur avec des menottes, avant de s'enfuir. Sa bonne connaissance des lieux lui avait alors permis d'échapper au dispositif mis en place par la police, en empruntant la sortie la moins protégée de l'établissement bancaire.

Une pétition de solidarité avec la secrétaire séquestrée circule actuellement parmi les quelque 1 600 employés du siège social de la banque Worms, dont la propre sœur de Mme Piétri. Ce texte en appelle *« à la raison et au bon sens de l'initiateur de cette affaire »*.

E. I.

Dans les milieux nationalistes basques

Sept personnes interpellées

BAYONNE
de notre correspondant

Le parquet de Bayonne a décidé, mercredi 30 juillet, de prolonger de vingt-quatre heures la garde à vue de sept personnes interpellées, la veille au Pays basque *(nos dernières éditions). En fait, quatre seulement devaient être déférés au parquet.*

Cette opération a été réalisée dans le cours de l'enquête sur le hold-up commis, samedi 26 juillet, à Biarritz, contre la succursale de la Caisse d'épargne et au cours duquel trois individus, dont deux masqués, s'étaient emparés de 580 000 francs. A la suite des renseignements fournis par des témoins, la police judiciaire a dirigé ses soupçons vers les milieux nationalistes basques clandestins d'Iparretarrak, et, au moment où ceux-ci revendiquaient le mitraillage du palais de justice de Bayonne dans la nuit du 24 juillet dernier, en précisant qu' *« il n'était pas dans leur intention d'attenter à la vie des CRS »* en faction devant le bâtiment, les enquêteurs arrêtaient plusieurs personnes tant sur la côte qu'à l'intérieur du Pays basque.

Bien que le mutisme soit de rigueur dns les services judiciaires locaux, il semble que les personnes interpellées ne comptent pas parmi les membres de l'état-major d'Iparretarrak, dont quatre font l'objet de plusieurs mandats d'arrêt depuis plus de trois ans. D'autre part, un réfugié basque, M. Daubaran Urkiaga, membre présumé de l'ETA politico-militaire, organisation dissoute depuis plusieurs années, ferait partie des personnes détenues.

P. E.

CHRONIQUE DES ANNÉES 60

14. Kennedy foudroyé

Avec l'assassinat de John F. Kennedy, le 22 novembre 1963, naît le mythe Kennedy. Un mélange entre le réel et le légendaire, entre les faits et les signes, où le peuple américain s'est reconnu.

AUJOURD'HUI encore on se perd en conjectures sur l'identité de ceux qui ont commandité l'assassinat de John F. Kennedy, le 22 novembre 1963, à Dallas. Malgré les efforts de la commission Warren, dont le rapport a *été présenté* au *mois* de septembre de l'année suivante, pour accréditer la thèse selon laquelle le président des Etats-Unis aurait été tué par un unique coupable, Lee Harvey Oswald, agissant pour son propre compte. 80 % des Américains, sollicités par un sondage Gallup vingt années après le drame, sont convaincus de l'existence d'un complot. Oswald, lui-même « supprimé » par Jack Ruby, ne serait en la circonstance qu'un agent manipulé, dernier rouage d'une machination, dernière balle d'une arme tenue par un autre. L'enigme a concurrencé l'horreur.

Pendant des mois et des années, la presse et l'édition publient à profusion des enquêtes parallèles qui réfutent la thèse officielle. Mais qui se cache derrière la dépouille de l'assassin présumé, dont la médiocrité paraît indigne du retentissant forfait qui a ému l'univers ? Les amateurs de conspiration ont le choix entre ces organisations ténébreuses et puissantes que sont la CIA (JFK n'était-il pas l'homme qui avait amorcé la politique de « détente » ?), le KGB (vu l'intransigeance du président d'ans l'affaire des fusées, le vérouillage du castrisme en Amérique latine, etc.), mais aussi le Ku Klux Klan (en raison d'une politique favorable, au moins en intention, à l'égalité raciale) ; sans parler des éventuels nœuds entre les tentacules de ces pieuvres venimeuses... En 1976, une commission spéciale de la Chambre des représentants a été chargée de reprendre l'enquête. Saura-t-on jamais la vérité ?

Il se pourrait qu'aujourd'hui l'imaginaire collectif ne prête plus au président foudroyé les attributs mythologiques qui en avaient fait une sorte de demi-dieu, d'archétype de la légende américaine. On a tant dit et écrit sur sa vie, qu'on a l'impression, parfois, de s'être laissé abuser sur la personne.

S'il était, lui aussi, plus grand mort que vivant, c'est qu'il avait été, dans le domaine politique, une des premières grandes stars produites par la révolution médiatique, notamment par la télévision. Son assassinat lui-même avait été, selon l'expression d'Edgar Morin, *« une télé-tragédie planétaire »*. Laquelle fut suivie du show de la cérémonie funèbre que 93 % des foyers américains avaient regardé sur leur écran. De grandioses funérailles nationales, où l'on avait vu six chevaux blancs tirer le cercueil, au son des tambours, le long de Pennsylvania Avenue, en présence des grands de ce monde, parmi lesquels on avait cru apercevoir un de Gaulle pleurant, ce qui avait sans doute moins ému les populations que l'allure hiératique de Jackie tenant par la main la gracieuse Caroline et l'émouvant John-John.

Jusque dans la mort, la dynastie Kennedy domina les programmes. On rendait un ultime hommage à la vedette qui avait su s'imposer avec une si parfaite maîtrise à la télévision, dont il tenait une partie de son succès. On se souvient qu'il l'avait emporté, de justesse, sur Nixon, grâce à l'ultime duel d'images et de mots, au cours duquel son adversaire n'avait pu comptabiliser autant de signes positifs que lui. Président, Kennedy multiplie discours et conférences de presse retransmis par les *networks*. Mieux : par quelques émissions bien préparées, aidé par sa femme Jacqueline, il fait *entrer familièrement* les téléspectateurs à la Maison Blanche, livre au public les boucles blondes de ses enfants, multipliant les marques de connivence, d'affection, tant filiale que parentale. Lui et sa famille *sont* les États-Unis ; ils sont ce que les Américains rêvent d'être.

L'étoffe des héros

Cette réussite médiatique ne repose pas, cependant, sur des trucs *mitonnés par* des conseillers en communication. La télévision ne fabrique pas du charisme *ex nihilo*. Kennedy dispose d'atouts personnels. D'abord, il est jeune. En 1960, il remplace « Ike », un papy de soixante-seize ans. Quand John meurt, il n'a que quarante-six ans. Il incarne aussi la beauté. Pas à lui seul, du reste : il ne faut pas négliger la fonction de Jackie, avec laquelle il forme une sorte de couple idéal...

Outre son « glamour », Malraux met en valeur le rôle actif, quoique indirect, de cette épouse rompue aux usages : *« Elle a joué un jeu d'une grande intelligence : sans se mêler de politique, elle a donné à son mari un prestige de mécène qu'il n'aurait pas trouvé sans elle. »* Car Kennedy, dans un pays où les présidents estiment d'un grand profit d'être ou de paraître moyennement dégrossis, a voulu faire honneur aussi aux qualités de l'esprit.

Ami des artistes, il a su s'entourer, *dixit* Aron, *« de quelques-uns des hommes les plus intelligents »* de son pays. Et pour ne rien gâcher, il a l'étoffe des héros : on connaît ses exploits dans le Pacifique lors de la seconde guerre mondiale, après que la vedette qu'il commandait eut été coulée par les Japonais au large des îles Salomon ; comment il s'était sauvé à la nage, en remorquant un de ses camarades blessé. On admire sa trempe face à Khrouchtchev, au moment de la crise des fusées : il s'inscrit dans la lignée de ces pionniers dont il a lui-même exalté l'exemple dans son livre publié en 1956 : *Profiles in Courage*.

Il a aussi avec lui, derrière lui, riche et solidaire, le clan Kennedy. Sa fortune même ne peut que forcer l'admiration de ses compatriotes, quand bien même ses origines peuvent être douteuses : un élément supplémentaire de puissance qui en impose...

De tous ces attributs, hérités ou acquis, Kennedy a su, par médias interposés, composer un mythe-force, à peu près symétrique de la symbolique petite-bourgeoise personnifiée par le général Eisenhower et « Mamy ». Il a eu la grâce et l'intelligence d'incarner une époque, une certaine image de l'Amérique, puissante et prospère, rajeunie par l'arrivée à l'âge adulte des classes d'âge issues du baby-boom. A ces Etats-Unis régénérés, il offre l'aventure de la nouvelle frontière : l'Amérique, loin de stagner, rattrape les Soviétiques partis à l'assaut du ciel ; elle va abattre les derniers murs de haine qui séparent les races ; elle va supprimer la pauvreté. Premier président catholique, *Kennedy est l'élu des minorités, qui*, en s'additionnant, deviennent des majorités. Empruntant à la tradition et au non-conformisme, il est par excellence la modernité.

Dans le phénomène Kennedy, on peut être ébahi par l'exubérance de la représentation, l'écart sensible entre le légendaire et le réel, entre le produit des rayons cathodiques et le bilan d'une magistrature inachevée. Car enfin, l'œuvre accomplie est très en deçà du mythe : Kennedy a été timide dans la défense des droits civiques de la communauté noire ; le taux de chômage, durant son mandat, a atteint 5 % ; dans l'affaire de la baie des Cochons, il n'a guère fait preuve de lucidité ; l'Alliance pour le progrès, qu'il lance en direction de l'Amérique latine, s'inspire d'une meilleure intention que la défense pure et simple des dictatures face au danger communiste, mais ses réalisations restent modestes ; et puis, ce terrible fardeau qui va écraser les épaules de son successeur, l'engagement militaire au Vietnam, c'est lui qui l'entreprend... La part de continuité entre les présidents américains semble plus forte que les changements en profondeur de l'un à l'autre.

Les mille jours de présidence ont fait l'objet de controverses qui ont révélé les limites de Kennedy. On aurait tort, pourtant, de séparer en deux colonnes ce qui chez lui ressortit aux signes et ce qui appartient aux faits. En politique, les signes ont toujours été des faits, mais ces années 60 inaugurent leur empire. L'adéquation s'impose entre le message et ceux qui le reçoivent, faute de quoi la morosité publique devient la moindre des sanctions. Quand un peuple et la jeunesse d'un peuple se sentent pleinement représentés par leur chef, quand ils en sont fiers et peuvent s'identifier à lui, les indicateurs économiques ou les échecs politiques ont beau ternir le tableau : le vouloir-vivre collectif y trouve son compte.

La question est de savoir si le petit écran ne risque pas de devenir le télécran orwellien ; si la démocratie n'est pas menacée de se laisser prendre dans le lacs des signes.

MICHEL WINOCK.

VINGTIÈME ANNÉE — N° 5865 — 20 PAGES — DERNIÈRE ÉDITION — DIMANCHE 24 - LUNDI 25 NOVEMBRE 1963

Le Monde

Rédaction, Administration : 5, r. des Italiens, Paris-IX. — Directeur : Hubert BEUVE-MÉRY

A L'EST COMME A L'OUEST

L'ASSASSINAT DE JOHN KENNEDY SOULÈVE CONSTERNATION ET INQUIÉTUDE

Le président Johnson a pris possession de ses fonctions

UN SUSPECT APPRÉHENDÉ A ÉTÉ INCULPÉ

Quatre-vingt dix-huit minutes après la mort du président Kennedy, assassiné vendredi à 12 h. 30 (heure américaine) lors de son entrée à *Dallas (Texas), le vice-président élu*, M. Lyndon Johnson, prêtait le serment de respecter et de faire respecter la Constitution américaine en tant que président des Etats-Unis. C'est sur l'aérodrome de Dallas, à bord même de l'avion qui allait ramener ensemble à Washington le corps de l'ancien président et le nouveau chef de l'exécutif américain, que M. Johnson a fait ce serment.

Dès vendredi soir le nouvel hôte de la Maison Blanche se préoccupait de la continuité de l'action du gouvernement américain : après avoir étudié l'organisation des funérailles nationales qui seront faites lundi au président Kennedy, il s'est entretenu avec M. Robert McNamara, secrétaire à la défense ; M. McGeorge Bundy, conseiller de l'ancien président pour les affaires de sécurité nationale, et M. George Ball, sous-secrétaire d'Etat. *Il devait ensuite recevoir* les leaders des groupes démocrates et républicains de la Chambre des représentants et du Sénat et leur demander de lui accorder leur appui. Samedi matin il s'est également entretenu avec M. Dean Rusk, rentré précipitamment de la conférence d'Honolulu.

La ligne à suivre

Un homme de bonne volonté

Par ANDRÉ FONTAINE

La reconstitution selon la police de Dallas

LE NOUVEAU PRÉSIDENT : UN CONSERVATEUR QUI A SU S'ADAPTER

L'AMÉRIQUE EST REMUÉE jusqu'au fond d'elle-même...

De notre correspondant particulier ALAIN CLÉMENT



Le général de Gaulle et Haïlé Sélassié saluent le cercueil du président Kennedy

AU JOUR LE JOUR

« FAIL SAFE »

La jeunesse du président Kennedy, son talent, le charme de sa personne et de son entourage familial rendent son meurtre plus horrible encore. Mais il ne faut pas que la révolte de nos sensibilités nous cache le vrai drame, dont l'ampleur dépasse et l'assassin et la victime.

Que la police la plus méfiante et la plus connue pour son luxe de précautions n'ait pu protéger la vie du président, voilà qui devrait servir de leçon à un monde d'autant plus vulnérable que sa complexité et sa solidarité croissantes placent son destin entre les mains de quelques individus.

Le meurtre a eu lieu en un temps de relative détente. Il y a quelques années, ce geste de fou aurait pu déclencher immédiatement une guerre mondiale. Même en ce moment, où les pouvoirs surhumains du chef de l'Etat américain reposent sur les épaules mal assurées du président Johnson, il suffit d'un accident de santé, d'un vote hâtif pour que l'irréparable se produise, malgré tous les dispositifs de sécurité, malgré tous les garde-fous.

Ce n'est pas seulement John Kennedy que le meurtrier tenait dans le collimateur de sa lunette, ce pouvait être aussi le sort de trois milliards d'hommes.

ROBERT ESCARPIT.
(24-25 novembre 1963.)

DANS L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE

LES DEUX TIERS DES SALARIÉS gagnent encore moins de 800 francs par mois

(24-25 novembre 1963.)

LES PRIX LITTÉRAIRES

FÉMINA : Roger Vrigny
MÉDICIS : Gérard Jarlot

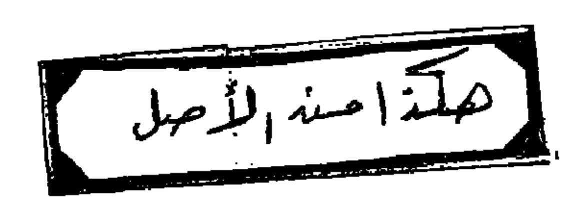
(26 novembre 1963.)

Demain : De Maurice Thorez à Waldeck Rochet

ARTS ET

contre Héloïse

Le merveilleux urbain



Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

AVIGNON 86

Les gens du « off » distribuent leurs tracts d'une main molle, les jeux sont faits. Les malchanceux n'ont plus d'espoir qu'en un miracle, qui d'ailleurs ne pourrait plus éponger leurs dettes. Au « off », on perd de l'argent. Dans le « in », aussi, mais les conditions ne sont pas les mêmes. Une salle de cent, cent vingt places coûte environ 1 200 francs de location pour trois heures par jour. La salle sans rien : seulement les murs et les gradins. Il faut tout apporter, tout faire, tout payer. Le prix des places varie entre 50 francs et 70 francs. Ce sont les billets gratuits qui rapportent : ceux des journalistes (mais le bénéfice est surtout moral), ceux des responsables de circuits, genre action culturelle, des tourneurs pour la France et l'étranger – les pays du Moyen-Orient, bizarrement, semblent intéressés, mais on sait d'expérience que tous les contacts ne seront pas suivis d'effets. Sont rentables les billets de toute personne susceptible d'acheter des représentations ou de négocier des échanges de spectacles. Le « off » est un investissement.

Ceux du « Sous-Sol »

Son programme est incroyablement varié. Les auteurs maison dominent, et les récents tout juste tombés dans le domaine public – à cause des droits. Quelques contemporains ont accepté de céder les leurs – Eduardo Manet, Dario Fo, Marguerite Duras... Les classiques ne tentent pas les jeunes troupes – ou bien leur font peur. On a noté un Shakespeare, deux Molière, deux Marivaux. Dans Marivaux, c'est comme un tic, on mange des pommes, ça donne une contenance, ça fait naturel, et la pomme sur scène a une jolie couleur. Le problème, c'est le vêtement. On est jeune, moderne, on renouvelle la tradition, pas question de louer du costume d'époque, à supposer qu'on en ait les moyens. Alors, on compose d'étonnantes fringues en lambeaux de tissu, dentelles, cuir moitié Halles, moitié Mad Max.

Ce n'est pas par souci d'économie que les enfants de la légende ont choisi le style Conan. Les costumes de Christine Desprez, les maquillages de Chantal Chapel sont (voyez la photo ci-contre) *superbes. Le spectacle – dix comédiens et un groupe rock – se donne au théâtre de verdure de Thor. Le metteur en scène François Bourcier utilise le mystère de la nuit et les codes de l'héroïc fantasy – bousculades, cascades, combats, texte servant de support aux actions et dont la puérilité est accentuée par des blagues de café-théâtre.*

C'est le texte, en revanche, qui fait la valeur du Sous-Sol *(Passage à niveau, 15 h 30), un roman* (Notes d'un souterrain) *adapté de Dostoïevsky. Il est magnifique. Il met face à face une prostituée compatissante et un homme qui s'enfonce dans son enfer paranoïaque, dans les vertiges de l'humiliation, dans un discours qui engendre l'angoisse et s'en nourrit. Les mots crachent la vérité d'une incurable détresse. Ils sont les armes d'un suicide qui se retient au bord de la mort, au plus fort de la douleur. La mise en scène d'Alain Courivaud élimine le folklore samovar. Isabelle Nicol est la prostituée, avec pudeur et sensibilité. Xavier Clement est l'homme, banal, mesquin, bloqué dans sa rancœur, enroulé dans un tourment qui s'intensifie jusqu'à l'étouffement, comme si, sous sa peau, son corps se pétrifait, emprisonnant son âme affolée.*

COLETTE GODARD.



MARC ENGUERAND

MAQUILLAGES

Les parades n'encombrent plus la place de l'Horloge. Résultat, on les remarque d'autant plus quand elles sont menées par des personnages venus de mythologies lointaines, fils de Conan le Barbare et de l'enchanteur Merlin : les enfants de la légende.

« Jours tranquilles en Champagne », de Didier Bezace

Abélard contre Héloïse

Jean-Paul Dubois est Abélard seul en scène, fou de Dieu. Pour un spectacle simple et magnifique.

Quand l'intelligence épouse le talent, quand un comédien s'allie totalement avec un metteur en scène pour inviter au théâtre un texte, best-seller de la littérature classique, dont ce n'était pas l'évidente destination, quand un décorateur et un éclairagiste produisent leurs plus beaux effets, alors on assiste à l'un des plus jolis moments du festival.

Didier Bezace, du théâtre de l'Aquarium, a adapté pour la scène la correspondance d'Héloïse et Abélard en en extrayant l'un des aspects les plus vertigineux, celui du combat d'un homme contre lui-même, son corps, ses inclinations, un homme et qui s'essaie à élever au plus haut son âme de philosophe et de théologien.

Dans ce combat, il est séparé de sa bien-aimée qui lui écrit des lettres bouleversantes, synthèse d'intelligence, de préscience et de tourments physiques. Héloïse est la substance sensuelle de Pierre et résume la douleur d'une femme qui ne peut exister en dehors de l'être qu'elle aime.

Didier Bezace a pris le parti de réduire Héloïse à la voix enregistrée de Karen Rencurel, parti qui donne paradoxalement à cette femme une présence immense. D'autant que nous pourrons la voir à travers un mouchoir blanc, tantôt agent de l'apaisement d'Abélard, tantôt instrument d'une plus grande torture.

Pierre Abélard, c'est Jean-Paul Dubois, seul en scène donc, maigre, le regard brûlant, avec pour vêtement un long manteau noir qui signifie sa condition, mais qui pourrait être aussi celui d'un anarchiste du tournant de ce siècle, il va, avec des mots simples que l'on entend bien, tous, dire l'histoire de sa guérison divine, guérison sur l'amour et Héloïse, sur l'orgueil blessé par deux conciles qui l'ont à chaque fois condamné et ont ordonné que l'on brûle ses livres.

Que l'on ne redoute pas une nouvelle explication d'un grand texte. Didier Bezace et Jean-Paul Dubois, dans les décors de Jean Haas et la lumière de Dominique Fortin, donnent une heure et demie de théâtre, sensuel, intelligent, beau.

OLIVIER SCHMITT.

« Ephemeris », de Claude Gafner

Une belle infidélité

A la maison Jean-Vilar, les photographies de Claude Gafner font redécouvrir les spectacles créés la veille.

Photographier le théâtre, c'est lui voler un peu de son âme, pour le fixer sur du papier, montrer dans le silence des choses restées cachées et que révèle le renversement des perspectives, des échelles. La confrontation entre le souvenir, bon ou mauvais, du spectacle vu la veille et les travaux en couleurs de Claude Gafner est passionnante. Il ne triche pas vraiment, mais laisse apparaître, par exemple, un visage sous un voile, cadre un détail sans se soucier d'exhaustivité.

Deux ou trois photographies lui suffisent, parfois, pour rendre compte d'un spectacle, de son émotion. Il déchaîne les rouges et les verts du *Cyclope*, accentue le hiératisme des comédiens de *Don Carlos*, photographie *La vie est un songe* telle une descente de croix, ou les danseurs de *Mammame* comme de grands gosses dans une mêlée de rugby. *« Pour chaque metteur en scène,* dit-il, *il y a un fil à trouver, un moment très fugitif. Je ne lis jamais un texte avant la représentation, je ne porte pas de jugement. Chaque spectacle est pour moi un enfant qui naît. »*

Photos souvenirs

Pour garder intacte cette émotion au moment du tirage, pour jouer le jeu de l'actualité – un pari quand on a choisi de travailler la couleur – Claude Gafner s'est installé à la campagne, dans une roulotte laboratoire : *« Mes clichés sont des ébauches, en fait ; la nuit j'achève le paysage. C'est très dur, mais cette rapidité m'est nécessaire. Il m'est déjà arrivé de ne pas retrouver l'émotion, d'être incapable de refaire un tirage. J'essaie de prolonger le travail du metteur en scène, sans le trahir ; je lui montre toujours mes photos. C'est vrai que l'appareil restitue des choses que nous ne voyons pas à l'œil nu, que la « cuisine » en laboratoire est parfois importante. Par exemple, l'an passé, j'ai allongé le visage de Dominique Valadié dans* Mes amis, *et c'était justifié. Elle était folle de joie. Chaque image a sa propre nécessité. Cézanne a mis du vert et du rouge dans ses paysages, et il a fait voir la montagne Sainte-Victoire. Je le cite, parce que j'ai tout appris de la peinture, mais si j'en avais fait, j'aurais été un mauvais réaliste ! Tandis que la photographie est un art jeune, encore. On ne sait pas où elle peut nous mener. »*

Claude Gafner n'aime photographier que le spectacle, le théâtre, les comédiens. Comme eux, il se veut un peu forain. Après quelques années passées au Grand Théâtre de Genève, il a eu envie de mobilité, et c'est alors, il y a cinq ans, qu'il a bricolé sa roulotte laboratoire sophistiquée ; qui l'a d'abord menée à Epidaure, en suivant la route des festivals. En hiver, il est à Paris, où il photographie la Comédie-Française, et d'autres scènes. L'été, il est sur les routes. Il ne travaille pas pour les journaux, mais pour des expositions. Sur place, il vend ses photos. Des photos souvenirs : il cite Rembrandt peignant son petit singe mort.

ODILE QUIROT.

Art africain à la chapelle des Célestins

Les autodidactes

Ils ne sortent d'aucune école, ces peintres de la rue, mais toute l'Afrique se retrouve avec eux à la chapelle des Célestins

Imaginez les sept péchés capitaux version Afrique noire, Sodome et Gomorrhe du côté de Kinshasa, Bruegel mâtiné de Swift : c'est l'esprit. Pour la forme, on a beaucoup comparé cette école de peintres autodidactes au courant narratif américain, à l'hyperréalisme, à la *bad painting*. Imagerie étonnante, qui mêle le côté chronique de mœurs hyperréaliste au surréalisme comique, la fable à l'art de la BD, avec quelques souvenirs très libres d'images chrétiennes du type anges gardiens pas trop sulpiciens ou scènes d'histoire revisitées par l'artiste.

Tout un monde grouillant de petits et gros escrocs, de bureaucrates, de délinquants, de putes. Une humanité de jouisseurs, de voleurs, de violeurs, roulant trop vite, dépensant trop, priant parfois Dieu avant de succomber à la chair, pleurant après à chaudes larmes ! On voit aussi mille versions de Mammy Water, cette sirène aussi dangereuse que la Lorelei, qui alimente l'imaginaire populaire dans toute l'Afrique.

Les peintres autodidactes, qui fleurissent depuis une dizaine d'années dans toutes les grandes villes du Zaïre et d'Afrique, ont leurs fidèles, des amateurs qui sont parfois des connaisseurs, des critiques d'art, collectionneurs passionnés qui se sentent aussitôt complices. Jean-Pierre Jacquemin, commissaire de l'exposition sur ce courant très particulier de l'art africain, a réuni à la chapelle des Célestins quelques œuvres provenant de collections belges privées, voulant témoigner de l'évolution de cette peinture.

Les pièces rassemblées ici proviennent de deux artistes du Nigéria, Sunday, Jack Akpan et Aniedi Okon Akpan. Aigle géant aux ailes ouvertes, très blanches ; militaire en short bleu et chaussettes hyperblanches, prédicateur en costume, cravate et chaussures bien noires ; footballeur en maillot rayé avec le ballon au bout du pied, en mouvement. Il y a un côté musée Grévin, très réaliste, dans cet art monumental.

CATHERINE HUMBLOT.



FIGURE

Ricardo Basualdo

Le merveilleux urbain

Ricardo Basualdo, économiste argentin, a fait du théâtre avec tout ce qui a compté dans les années 70 avant de mettre en pratique sa théorie du « merveilleux urbain ».

Que voit Ricardo Basualdo quand il se promène dans les rues d'Avignon ou dans les allées du jardin des Doms ? Lui arrive-t-il, penché au-dessus des remparts, de laisser son regard franchir les bras du Rhône, de part et d'autre des vergers de la Barthelasse – le vif en deçà et le mort au-delà – jusqu'aux falaises de Villeneuve.

Il est probable qu'il ne voit pas seulement un panorama mais imagine des scénographies. Car pour Ricardo Basualdo, le paysage est toujours théâtre, et l'inspire pour le grand show du « merveilleux urbain ».

Ricardo Basualdo est arrivé d'Argentine en 1971. Avocat spécialisé dans les *« aspects institutionnels du développement industriel »*, il venait compléter en France sa formation économique. *« 1971,* rappelle-t-il, *c'était le temps des circuits alternatifs, de la Gueule ouverte, du Magic Circus, de la librairie Maspero... J'ai plongé dans ce foisonnement, bientôt écartelé entre trois vies : celle du juriste ; celle de l'économiste préparant à Grenoble une thèse sur l'industrie sidérurgique en Argentine ; celle du passionné de théâtre courant entendre parler de Brecht et d'Artaud à Paris-VIII. »*

Quelques livres de Duvignaud, Francastel, Virillo l'ont aidé à articuler ses différentes passions. Il a découvert les liens du spectaculaire et du social, prenant conscience des transformations de l'espace urbain, entrevoyant une nouvelle forme de cité où le réseau télématique remplacerait l'agora. *« Dans une telle ville, comment aider l'individu à s'approprier l'espace dans lequel il vit ? »* Sa réponse a été la théorie du *« merveilleux urbain »* : mettre en scène des spectacles qui utiliseraient la ville non comme décor mais comme espace fait d'images et de récits surimprimés, souvenirs collectifs d'événements artistiques, sociaux ou économiques qu'il s'agirait de réveiller grâce au théâtre, à la musique, à la pyrotechnie.

Il a réalisé une première fois ce rêve à Nancy, en 1982, pendant l'équinoxe de printemps. Nommé directeur du CUIFERD, le centre de recherche créé par Jack Lang pour prolonger les effets du Festival, il avait réuni des artistes de plusieurs disciplines invités à « révéler » la place Stanislas aux Nancéiens. En une nuit, une gigantesque toile d'araignée était tissée sur la place, puis soulevée par une montgolfière comme un immense chapiteau. A l'aube commençait un spectacle total (musique, danse, projections).

Depuis, Ricardo Basualdo cherchait une structure d'accueil pour renouveler et développer son expérience. Il l'a trouvée à Evry. Un spectacle coproduit par le CAC de l'Agora d'Evry aura lieu dans la ville le 20 septembre prochain, au terme d'un séminaire du Centre national pour l'action artistique et culturelle. Il y aura les cinquante saxophonistes d'Urban Sax, les machines pyrotechniques d'Antonio Utili, les feux d'artifice du groupe Ephémère, les hommes-fontaines de Franck Herscher, des alpinistes et des chanteurs, danseurs, musiciens d'Evry.

L'enjeu de la fête est de susciter des liens communautaires chez les habitants d'une ville peu unifiée encore par sa mémoire. *« Le « merveilleux urbain » peut relier les hommes qui en partagent les émotions et s'approprient collectivement ses histoires. » Une finalité qui aurait dans doute intéressé Jean Vilar.*

BERNADETTE BOST.

A l'hôtel de ville de Paris

Le regard de Georg Grosz



Le couple (1922-1924).

Georg Grosz fut, en Allemagne, de 1918 à 1933, l'un des dessinateurs les plus en vue. Et parmi les plus violents. Son œuvre, dont un échantillon significatif est exposé à l'Hôtel de Ville de Paris, n'a rien perdu de sa force.

« J'ai dessiné des hommes saouls, des hommes malades, des hommes qui, brandissant le poing, maudissent la lune, des hommes qui ont assassiné des femmes, et qui jouent au skat, assis sur la caisse dans laquelle on peut voir leur victime. J'ai dessiné aussi un homme au regard anxieux qui se lave les mains du sang qui s'y colle. » Ces lignes de Georg Grosz sont une énumération partielle du thème de ses œuvres exposées à l'Hôtel de Ville de Paris.

Il faut également ajouter à la liste : une brochette d'officiers filiformes au crâne plus ou moins rasé, de gras industriels qui tétent des cigares, des mutilés de guerre, une kyrielle de petits bourgeois dans des intérieurs affreusement kitsch, des fonctionnaires aux yeux morts, des habitués de boîtes de nuit, des marins assis avec des filles de rencontre, des amateurs de cocaïne, des vieux marcheurs qui suivent dans la rue des fillettes impubères...

Le caractère des personnages se lit dans les plis de la bouche, petite et nette comme une blessure, souvent carnassière ou déformée par un rictus, de faim, d'envie ou de haine. Les poings sont presque toujours fermés. Cette centaine de dessins, ces deux ou trois douzaines d'aquarelles et ces quelques toiles présentés ici ont tous été exécutés entre le première guerre mondiale et l'arrivée d'Hitler.

Au premier degré, cette suite se voit comme la chronique impitoyable de la société allemande pendant la République de Weimar. Le Berlin des années folles. Mais si ces dessins se regardent aujourd'hui avec la même émotion, si la plupart d'entre eux n'ont rien perdu de leur force, c'est, bien entendu, grâce au génie graphique de Grosz.

Il a beau proclamer que *« l'art n'est pas une affaire d'esthétisme »*, ses œuvres sont efficaces à cause de la force de son trait qui les projette au-delà de l'anecdote. Ses aquarelles tremblées, aux couleurs acides, rappellent celles de Pascin. Elles décrivent, elles aussi, une humanité à bout de souffle. Les femmes ont la chair fatiguée et les veines des buveurs saillent sur leurs tempes. Mais rien dans leur composition n'est laissé au hasard. Aucun misérabilisme. Tout y est aigu, indispensable. Et puis, derrière la satire sociale immédiatement lisible, on découvre un monde plus inquiétant, peut-être issu de Kubin, où l'étrange côtoie la folie, avec des thèmes – celui du crime sexuel par exemple – qui reviennent sans cesse.

Les quelques toiles qui nous sont montrées hésitent entre le cubisme et l'expressionnisme avant d'évoluer vers un néo-réalisme plus sage. Elles ne sont pas à la hauteur du dessinateur, formidable évocateur des *« spectres infernaux de la réalité »*.

EMMANUEL DE ROUX.

★ Georg Grosz à l'Hôtel de Ville de Paris, jusqu'au 24 août.

Quarante ans de photographie à Toulouse

Jean Dieuzaide, le modeste

Si à soixante-cinq ans, Jean Dieuzaide est toujours moins connu que Boubat, Doisneau ou Ronis, ses contemporains, une rétrospective de son œuvre, organisée à Toulouse, remet à sa place ce trop modeste photographe.

Ce n'est pas un hasard si l'affiche de la rétrospective retraçant « Quarante ans de photographie » de Jean Dieuzaide, présentée dans l'imposant réfectoire des Jacobins, est illustrée par le portrait pris en 1951, en Espagne, d'une gitane radieuse qui allaite son enfant sous le regard d'une petite fille et d'un parterre d'adolescents rieurs.

Cette image, extraite de *Voyage en Ibérie*, résume parfaitement l'approche de Jean Dieuzaide. Sans esthétisme de pacotille, il saisit l'essence d'un peuple pauvre, sous-développé, aux conditions de vie difficile mais illuminé par le sourire de l'espoir. Ce périple visuel, accompli en cabriolet dans l'Espagne rurale de Franco et le Portugal de Salazar, n'était pourtant qu'un travail de commande. Et Dieuzaide, de la construction du Concorde aux reportages sportifs, en a réalisés des dizaines tout le long de sa carrière. Il y exprime toujours, dans un style et un climat qui sont ceux du réalisme poétique à la française, son amour des choses simples, de la terre, du soleil et des gens.

Ce sens de l'harmonie, on le retrouve dans ses natures mortes, vibrant hommage à la lumière, traitées par des cadrages rigoureux en de savants virages au sélénium. Qu'il s'agisse de noix cueillies en plongée dans un panier de corde ou d'un duo de pommes retouchées par Cézanne, c'est avec la même ferveur que Dieuzaide se sert de la technique pour créer des formes nouvelles qui, sous couvert de la beauté, reflètent les tourments de sa vie intérieure.

C'est entre ces deux pôles, la photographie comme moyen d'expression personnel et comme un révélateur de la réalité, que Jean Dieuzaide a laissé s'épanouir sa création. Pourtant, malgré une si abondante activité (mais peut-être à cause de cela), alors qu'il n'a cessé d'innover sur le plan technique (on lui doit les premières photos sous-marines prises avec un boîtier de sa composition), celui dont les épreuves ont été longtemps signées Yan, est toujours, à soixante-cinq ans, moins reconnu que Boubat, Doisneau, Ronis ou Charbonnier. C'est que, s'il a fait de la simplicité une vertu, s'il a su préserver une part d'indispensable naïveté, faute d'avoir imposé un style propre ou de s'être suffisamment occupé de soi-même, Dieuzaide, l'artisan amoureux, a peu d'images célèbres à faire valoir à la postérité. Lui-même en donne la raison dans un texte intitulé *Pourquoi des vacances à la maison : « Je me soucie peu de savoir, avec mes images, si je fais de l'art ou pas ».*

Fidèle à ses goûts et à ses convictions, même s'il n'a jamais vraiment choisi entre le reportage, le travail industriel et la création personnelle, c'est sans doute le photographe français dont les approximations appellent le plus amicalement le respect.

Venu à la photographie par la libération de Toulouse, c'est tout naturellement qu'il y anime la galerie municipale du Château d'Eau qu'il a sauvé de la destruction. Un espace magnifique, situé en bordure de la Garonne, établi sur deux niveaux et qui, depuis sa création en 1974, a présenté plus de cent expositions.

Bel exemple de mise en valeur du patrimoine. Avec le soutien actif de la mairie, Dieuzaide, à raison de dix expositions par an, accueille plus de 90 000 visiteurs. Il a acquis plus de 1 000 œuvres et héberge, sous ses superbes arches de brique rose, une bibliothèque spécialisée de 2 000 ouvrages. La subvention de l'Etat (90 000 F) ayant été supprimée l'année dernière. Le Château-d'Eau n'est plus soutenu que par la ville (280 000 F).

Ces contrariétés ne l'ont pas empêché de présenter la première exposition consacrée à Brassaï depuis sa mort. Dans la monographie qu'il lui a consacrée, Jean Dieuzaide a relevé ceci : *« Ceux qui ont le plus contribué à l'art de la photographie ne sont pas les artistes photographes mais les reporters, les photographes scientifiques et tous ceux des photographes qui n'ont pas la moindre pensée artistique.* » Cette phrase pourrait bien passer pour une définition de lui-même.

PATRICK ROEGIERS.

★ « Jean Dieuzaide, 40 ans de vie professionnelle », musée d'Art moderne de Toulouse, réfectoire des Jacobins, à Toulouse, entrée par le cloître, jusqu'au 15 décembre. A voir aussi, à la galerie municipale du Château-d'Eau, place Laganne, « Les Indiens d'Amérique du Nord », par Edward S. Curtis, jusqu'au 31 août.

Portugal 1954 Départ pour la pêche à Viera de Leira.

Francesco

(Suite de la première page.)

Petit, discret, économe, il habite la suite présidentielle à l'hôtel et, en plus d'un salaire qu'on dit royal, a droit à tous les privilèges, celui du parasol et du premier expresso matinal. Il regarde les négatifs des essais de la veille en buvant à petites gorgées. Une fois le divin breuvage absorbé, les nerfs du *maestro* bien irrigués, il se lève doucement de son pliant, regarde dans le viseur, donne (ou ne donne pas) sa bénédiction. La journée peut commencer.

Pour son quatorzième long métrage, l'auteur de *Salvatore Giuliano, Main basse sur la ville, l'Affaire Mattei, Cadavres exquis, Carmen*, n'a pas choisi la facilité. Le roman de Marquez, pour être assez court, n'en est pas moins d'une redoutable complexité : dans un village non nommé, de Colombie, au bord d'un fleuve, un bel étranger arrive et séduit tout le monde. On ne sait rien de ce Bayardo San Roman (interprété par Rupert Everett), mince, élégant et plein de morgue, sinon qu'il cherche une femme à épouser et jette son dévolu sur une passante, Angela Vicario (Ornella Muti), sans la connaître.

Le soir même de ses noces, Angela est « rendue » à ses parents par Bayardo : la jeune épousée n'était pas vierge. Pressée par sa mère (Irène Papas) et ses frères, les jumeaux Pedro et Pablo, de dénoncer celui qui a eu la primeur de sa vertu, Angela désigne un jeune voisin, ami de la famille, Santiago Nasar, (Anthony Delon). Les deux frères affutent leurs couteaux de bouchers et, en quelques heures, tout le village est au courant de leurs intentions. *« Jamais mort ne fut plus annoncée »*, écrit Marquez. Seul Santiago Nasar paraît ignorer ce qui l'attend et se promène avec l'insouciance des cœurs purs, quand ses assassins le rejoignent et le massacrent de vingt-huit coups de machette.

Son honneur ainsi lavé, Angela se retire du monde et conçoit qu'elle est réellement amoureuse de Bayardo. Elle lui écrit des lettres passionnées. Pendant dix-sept ans. Enfin Bayardo revient vivre avec elle, une valise à la main, contenant les deux mille lettres d'Angela dont aucune n'a été ouverte. Une histoire forte et violente que beaucoup de metteurs en scène rêvaient d'adapter (Robert Altman a même envoyé un télégramme à Rosi pour lui dire toute sa jalousie amicale).

« Le roman de Marquez, dit Rosi, *possède une structure qui est proche de celle de plusieurs de mes films. Ce balancement entre le temps de la mémoire et le temps du présent, on le retrouve dans* Salvatore Giuliano, *ou* l'affaire Mattei. *C'est aussi l'occasion pour moi de continuer un certain discours que je tiens depuis longtemps sur la mort et l'amour. Une tragédie tombe sur un groupe de garçons qui sont tous jeunes, tous beaux, amis entre eux, et l'innocence de la jeunesse est détruite*





EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Sauf mardi, de 12 h à 22 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche (42-77-12-33).

QU'EST-CE QUE LA SCULPTURE MODERNE ? Jusqu'au 13 octobre. Grande Galerie.

MAGNELLI. Ardoises et collages. Jusqu'au 21 septembre. Salle d'art graphique.

DEBORAH TURBEVILLE. Jusqu'au 29 septembre. Galerie du Forum.

ENZO CUCCHI - TONI GRAND - LA REVUE PARKETT. Jusqu'au 24 août. Galeries contemporaines.

LE GRAND PARIS. Un projet de la Mission Banlieues 89. Jusqu'au 1er septembre. – CRÉER DANS LE CRÉÉ. Jusqu'au 8 septembre. – LIEUX ? DE TRAVAIL. Jusqu'au 13 octobre. CCI.

IMAGES DE TRAVAIL. Jusqu'au 29 septembre. BPI.

REGARD COMPLICE. Photographies de cinéastes par M. Cormier. Jusqu'au 8 septembre. Foyer de la salle Garance.

SENS DESSUS DESSOUS. Atelier des enfants, rez-de-chaussée. Entrée libre. Jusqu'au 30 août.

Musées

LE TROISIÈME ŒIL DE JACQUES-HENRI LARTIGUE. Grand Palais, avenue Winston-Churchill. Tlj, de 12 h à 19 h. Jusqu'au 29 mars 1987.

CHEFS-D'ŒUVRE DE LA TAPISSERIE DU XVIe AU XVIIIe SIÈCLE (collections de la Ville de Paris). Jusqu'au 17 août – LA RENAISSANCE AU PETIT PALAIS. Nouvelle présentation des collections permanentes. Petit Palais, avenue Winston-Churchill (42-65-12-73). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 18 F.

PRUD'HON. La Justice et la Vengeance divine poursuivant le crime. Jusqu'au 1er septembre – LES MOTS DANS LE DESSIN. Acquisitions récentes. Jusqu'au 29 septembre. Musée du Louvre, pavillon de Flore, entrée porte Jaujard (42-60-39-26). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 20 F (gratuite le dimanche).

MASQUES ET SCULPTURES D'AFRIQUE ET D'OCÉANIE. Collection Girardin. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (47-23-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30 ; mercredi jusqu'à 20 h 30. Entrée : 12 F. Jusqu'au 21 septembre.

1960. LES NOUVEAUX RÉALISTES – JEAN-LOUP SIEFF. Photographies 1953-1986. Musée d'art moderne de la Ville de Paris *(voir ci-dessus)*. Jusqu'au 7 septembre.

MEUBLES ET OBJETS D'ART 1920-1937. Musée d'art moderne de la Ville de Paris *(voir ci-dessus)*. En permanence.

REBECCA HORN. Nuit et jour sur le dos du serpent à deux têtes – FRANÇOIS PERRODIN – REINER RUTHENBECK. Entre chien et loup. ARC au Musée d'art moderne de la Ville de Paris *(voir ci-dessus)*. Jusqu'au 22 septembre.

MARINETTE CUECO, Herbes. Musée des enfants au Musée d'art moderne de la Ville de Paris *(voir ci-dessus)*. Jusqu'au 26 octobre.

GEORGES MÉLIÈS - KEIICHI TAHARA. Images de la fin du siècle - MARC TRIVIER. Jusqu'au 26 septembre. ANDRÉ FRANÇOIS. Jusqu'au 8 septembre. Palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (47-23-36-53). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15.

ART ANIMALIER AU TEMPS DES DERNIERS SHOGUNS, XVIIIe-XIXe siècles - ANIMAUX D'EDO. Fonds Cernuschi, 1871-1872. Musée Cernuschi, 7, avenue Velasquez (45-63-50-75). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 15 F. Jusqu'au 12 octobre.

YVES SAINT LAURENT ET LE THÉATRE. Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). Sauf lundi et mardi, de 12 h 30 à 18 h 30 ; dim. de 11 h à 17 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 7 septembre.

YVES SAINT LAURENT. 28 années de création. Musée des arts de la mode, 109-111, rue de Rivoli (42-60-32-14). Sauf lundi et mardi, de 12 h 30 à 18 h 30. Dim. de 11 h à 17 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 26 octobre

PAUL POIRET ET NICOLE GROULT. Maîtres de la mode art déco. Musée de la mode et du costume, palais Galliera, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (47-20-85-23). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 20 F. Jusqu'au 12 octobre.

JEAN CLAREBOUDT V. Musée Rodin, 77, rue de Varenne (47-05-01-34). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 45. Entrée : 15 F. Jusqu'au 1er septembre.

BENN. Paysages et visages de Paris. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). Jusqu'au 12 octobre.

TROIS SIÈCLES D'ORFÈVRERIE HISPANO-AMÉRICAINE. Le Louvre des Antiquaires, 2, place du Palais-Royal (42-97-27-00). Sauf dimanche et lundi, de 11 h à 19 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 28 septembre.

SAVIGNAC. Musée-galerie de la Seita, 12, rue Surcouf (45-55-91-50). Sauf dim. (et jours fériés), de 11 h à 18 h. Jusqu'au 30 août.

SIGNE ET CALLIGRAPHIE. Musée national des arts africains et océaniens, 293, avenue Daumesnil (43-43-14-54). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 20. Entrée : 20 F ; dim. : 10 F. Jusqu'au 15 septembre.

SCIENCE ET TECHNIQUE AU SECOURS DE L'ART. Musée national de la Légion d'honneur, 2, rue de Bellechasse (45-55-95-16). Sauf lundi, de 14 h à 17 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 16 novembre.

L'ART DE LA PLUME AU BRÉSIL. Muséum national d'histoire naturelle, 36, rue Geoffroy-Saint-Hilaire (45-87-00-28). Sauf mardi, de 10 h à 17 h. Entrée : 16 F. Jusqu'en septembre.

FORAIN. Chroniqueur-illustrateur de guerre, 1914-1918. Musée des deux guerres mondiales, hôtel des Invalides (45-55-92-30). Sauf dim. et lundi, de 10 h à 18 h (fermé en août). Jusqu'en décembre.

LISZT ET LE ROMANTISME FRANÇAIS. Musée Renan-Scheffer, 16, rue Chaptal (48-74-95-38). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 28 septembre.

BIJOUX, TABLEAUX ET MÉDAILLONS EN CHEVEUX. Donation A. Chamot. Musée national des arts et traditions populaires, 6, avenue du Mahatma-Gandhi (bois de Boulogne) (47-47-69-80). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 15. Entrée libre. Jusqu'en octobre.

SUR L'EAU... SOUS L'EAU... Imagination et technique dans la Marine 1680-1730. Archives nationales – Musée de l'histoire de France, 60, rue des Francs-Bourgeois (42-77-11-30). Sauf mardi, de 14 h à 17 h. Jusqu'en décembre.

ROLAND BARTHES. Le texte et l'image. Pavillon des arts, 101, rue Rambuteau (42-33-82-50). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 17 août.

BLATAS ET L'ÉCOLE DE PARIS. Musée Bourdelle, 16, rue A. Bourdelle (45-48-67-27). Jusqu'au 28 septembre.

PAUL BAUDRY. Musée Hébert, 85, rue du Cherche-Midi (42-22-23-82). Sauf mardi, de 14 h à 18 h. Jusqu'au 25 août.

L'ATELIER DE RAYMOND CORBIN. Sculptures, dessins, médailles. Monnaie de Paris, 11, quai de Conti (43-29-12-48). Sauf dimanche et jours fériés, de 11 h à 17 h. Jusqu'au 13 septembre.

HISTOIRE DE LA STATUE DE LA LIBERTÉ. Musée de la poste, 34, boulevard de Vaugirard (43-20-15-30). Sauf dimanche et jours fériés, de 10 h à 17 h. Jusqu'au 30 septembre.

L'ENCYCLOPÉDIE VIVANTE. Arts, sciences et techniques à la fin du XVIIIe et du XXe siècle. Espace Diderot. Entrée : 20 F. Jusqu'au 19 octobre ; LE TEMPS DES ROBOTS LEGO. Mini-musée et atelier de création pour les enfants. Niveau S1. Entrée libre. Jusqu'au 15 août ; 3D, LA MAQUETTE DE L'ENTREPRISE. Espace Entreprise, niveau S2. Entrée libre. Jusqu'au 31 août. PRODUCTIQUE, PRODUIRE AUTREMENT. Explora, niveau 1. Entrée : 30 F (comprise dans le billet Explora). Jusqu'au 24 août ; LES LIVRES SCIENTIFIQUES POUR LES JEUNES A TRAVERS LE MONDE. Médiathèque. Niveau S1. Entrée libre du mardi au dimanche inclus, de 14 h à 19 h. Jusqu'au 31 août. Cité des sciences et de l'industrie, 30, avenue Corentin-Cariou (42-41-33-88). Sauf le lundi, de 14 h à 22 h. Les samedis, dimanches et jours fériés, de 12 h à 20 h.

Centres culturels

L'AFFICHE DANS LA RUE. Hôtel de Lamoignon, 24, rue Pavée (42-74-44-44). Sauf dim., de 12 h à 18 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 2 août.

SEOUL-PARIS. Fondation nationale des arts graphiques et plastiques, 11, rue Berryer (45-63-90-55). Sauf mardi, de 11 h à 18 h. Entrée : 9 F. Jusqu'au 4 août.

GEORGES GROSZ. Les années de Berlin. Hôtel de Ville, salle Saint-Jean. Jusqu'au 24 août.

L'USINE ET LA VILLE 1836-1986. 150 ans d'urbanisme. Institut français d'architecture, 6, rue de Tournon (46-33-90-36). Sauf dim. et lundi, de 12 h 30 à 19 h. Jusqu'au 11 octobre.

TRÉSORS D'ART DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE. Collection Wittert. Centre culturel Wallonie-Bruxelles, 127-129, rue Saint-Martin (42-71-26-16). Sauf lundi, de 11 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 7 septembre.

KAREN BLIXEN. Maison du Danemark, 142, Champs-Élysées (47-23-54-20). Tous les jours de 13 h à 19 h. Dimanches et Fêtes, de 15 h à 19 h. Jusqu'au 5 octobre.

DOTREMONT ET LA PEINTURE COBRA. Maison de la poésie, 101, rue Rambuteau (42-36-27-53). Tlj, de 12 h à 18 h. Jusqu'au 28 septembre.

LIBERTES DE LA PEINTURE. Union de banques à Paris, 22, boulevard Malesherbes (42-68-33-33). Jusqu'au 30 août.

JOS DECOCK. Œuvre 1956-1986. Paris Art Center, 36, rue Falguière (43-22-39-47). Jusqu'au 2 août.

BIÈRES ET BRASSERIES DU NORD-PAS-DE-CALAIS. Maison du Nord-Pas-de-Calais, 18, boulevard Haussmann (42-46-18-14). Sauf sam. et dim., de 9 h à 19 h. Jusqu'au 4 octobre.

LES MONUMENTS HISTORIQUES ET LEUR PROTECTION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ALLEMANDE. Orangerie de l'hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine (42-74-22-22). Sauf les jours fériés, de 10 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 21 septembre.

En région parisienne

BIÈVRES. Montagnes, photographies d'Edith Gérin. Musée français de la photographie, 78, rue de Paris (69-41-10-60). Tous les jours, de 9 h à 12 h 30 et de 13 h à 18 h. Jusqu'au 29 août.

BRÉTIGNY - SUR - ORGE. Dedans/Dehors/Proposition V : C. Blanc, G. Chaplain (sculpture). Centre culturel communal, rue Henri-Douard (60-84-38-68). Jusqu'au 27 septembre.

FONTAINEBLEAU. Ouverture du musée Napoléon Ier. Musée national du château (64-22-27-40). Sauf mardi, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

JOIGNY. Ce cher point du monde. Quatre peintres à l'atelier cantoisel : Ber, Gerbaud, Hollan, Robert. 32, rue Montant-au-Palais (86-62-08-65). Tous les jours de 11 h à 20 h. Jusqu'au 15 septembre.

JOUY-EN-JOSAS. Les années 60. Fondation Cartier, 3, rue de la Manufacture (39-56-46-46). Sauf lundi de 11 h à 19 h. Jusqu'au 30 septembre.

NEMOURS. Liliane Emilie Cron. Château-musée, rue Gautier-Ier (64-28-40-37). Jusqu'au 30 septembre - 1000 ans av. J.-C. en Europe « barbare ». Musée de préhistoire, avenue de Stalingrad (64-28-40-37). Jusqu'au 30 septembre.

NEUILLY-SUR-MARNE. Art dénommé par Jean Dubuffet/Art brut. Musée l'Aracine. Château Guérin 39, avenue du Général-de-Gaulle (43-08-82-35). Toute l'année. Entrée libre.

PONTOISE. Hommage à Albert Gleizes, 1881-1953. Jusqu'au 21 septembre. – MONSIEUR ET MADAME TAVET. Collectionneurs et donateurs. Jusqu'au 28 septembre. Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier (30-38-02-40). Sauf mardi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

SAINT - GERMAIN - EN - LAYE. Archéologie des lacs et des rivières. Musée des Antiquités nationales (34-51-53-65). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15. Entrée : 10 F. Jusqu'au 22 septembre.

VERSAILLES. 200 ans d'histoire de France 1715-1919 : nouvelle présentation des collections des XVIIIe et XIXe siècles. Musée national des châteaux de Versailles et Trianon (39-50-58-32).

En province

AIX-EN-PROVENCE. Thomas Gleb et sa patrie : la tapisserie. Musée des Tapisseries, 28, place des Martyrs-de-la-Résistance (42-21-05-78). Jusqu'au 15 septembre.

ALBI. Geer Van Velde. Musée Toulouse-Lautrec, Palais de la Berbie (63-54-14-09). Jusqu'au 8 septembre.

ANGERS. Nature de l'art. Musée des beaux-arts, 10, rue du Musée ; Tableaux photographiques. Galerie de Prêt, rue Bressigny ; Figuration des années 80. Nouveau théâtre, place Louis-Imbach. Jusqu'au 31 août.

ANGOULEME. Peintures de Jean-François Lacalmontie. FRAC Poitou-Charentes. Hôtel Saint-Simon, rue de la Cloche-Verte (45-92-87-01). Jusqu'au 20 septembre.

ANNECY. Energies 80 : œuvres du FRAC Rhône-Alpes. Musée-château (50-45-29-66). Jusqu'au 1er septembre.

ANTIBES. La médecine de la préhistoire au Moyen Age. Musée d'histoire et d'archéologie, Bastion Saint-André (93-34-48-01). Jusqu'au 15 septembre.

ARLES. Tapiès. Sculptures et muraux 1985-1986. Abbaye de Montmajour (90-54-64-17). Jusqu'au 13 octobre.

ARRAS. Arras-Nemetacum. Musée, ancienne abbaye de Saint-Vaast, 22, rue Paul-Doumer (21-71-26-43). Jusqu'au 18 août.

AUBE. Les côtés normands de l'œuvre de la comtesse de Ségur. Musée Ségur-Rostopchine (33-24-01-68). Les vendredi, samedi, dimanche et lundi, de 14 h 30 à 18 h. Jusqu'au 29 septembre.

AUXERRE. Peintres aux fourneaux. La gastronomie revue par la peinture. Maison du tourisme, 1-2, quai de la République (86-52-26-27). Jusqu'au 30 septembre.

AVALLON. Plein-air de sculpteurs polonais. Esplanade en bas de la rue Bocquillot. Renseignements au : 86-34-28-78. Du 28 juillet au 24 août.

AVIGNON. Victor Leydet, 1861-1904. Rétrospective. Palais du Roure, 3, rue du Collège (90-82-57-51) et musée Louis-Vouland, 17, rue Victor-Hugo (90-86-03-79). Jusqu'au 15 août.

Valère Novarina. Dessins, personnages du « Drame de la vie ». Salle de théologie, Palais des papes. Jusqu'au 9 août.

Rosi s'est arrêté en Colombie

par le manque d'innocence des adultes qui obéissent à un tout autre code moral. Cette histoire est un prétexte pour raconter un fait divers, mais aussi s'élever un peu au-dessus de la réalité. La dimension où je me déplace c'est la même où évoluait Sciascia et aujourd'hui Marquez, une dimension métaphysique. Marquez décrit un village, parle d'un fleuve et, tout à coup, de la mer. J'aime cette dilatation de la réalité. J'ai fait beaucoup de films à partir de faits divers ou historiques et quelques uns à partir d'œuvres littéraires. Tout en respectant beaucoup l'esprit de ces œuvres, il est évident qu'à mon âge, un film c'est désormais l'occasion de me raconter moi-même. »

On aurait pressenti Alain Delon pour être Bayardo. Mais ce dernier n'aurait pas eu le temps de jouer dans un film aussi long. L'idée aurait-elle eu d'ailleurs l'agrément du fils ? Anthony Delon parait idéal pour incarner Santiago Nasar, il en a la fragilité juvénile : « *Je suis comme lui, encore innocent* ». Ornella Muti possède, selon Rosi, l'ambiguïté du caractère d'Angela : « *Elle ne présente pas le visage de la vérité, elle a la tendresse de la jeune fille et le mystère, l'impénétrabilité de la femme.* » Ornella se borne à constater qu'elle joue un rôle difficile. « *Très littéraire. C'est un tournant pour moi.* »

Rupert Everett, dont c'est le troisième film (après *Another Country* et *Dance with a stranger*), est déjà, (et se conduit comme) une star. Grand, le profil aquilin, la bouche ouverte et l'œil dédaigneux, il a loué la plus belle maison de la vieille ville et fait venir sa secrétaire et sa maman, une inflexible et anglissime dame à chapeau rouge dont il est le sosie chéri. Son maquilleur, qui mesure bien 30 centimètres de moins que lui, se hisse sur la pointe des pieds pour poudrer son auguste nez et mouiller d'un nuage d'eau minérale sa chemise : Rupert est le seul homme, au-dessous du tropique du Cancer, qui ne transpire pas.

Rue Santa-Teresa, Muti paraît au balcon d'une maison blanche, portant deux cages à oiseaux. Elle aperçoit Rupert dans la rue, qui l'observe. Echange de regards lourds. Elle accroche les cages à deux clous sur le mur et rentre. Rupert se retourne et hoche la tête dans le style « Cette fille sera ma femme ». A la sixième répétition les canaris commencent à s'agiter sérieusement dans leurs cages. On n'arrête pas de les trimbaler depuis une heure, ils sont sur les nerfs, les petits. Comme tout le monde l'est, l'a été, ou le sera, sur ce tournage pénible.

La préparation s'est étalée sur deux ans, sans cesse interrompue par les difficulutés du montage financier. Après la disparition de Gaumont Italie, le projet a traversé une période de flou avant d'être repris par Yves Gasser et Francis Von Büren, au sein d'une coproduction italo-franco-colombienne. Après avoir écrit le scénario avec Tonino Guerra, Rosi est venu repérer les lieux, a choisi Cartagena et Mompox, malgré la chaleur et les difficultés d'accès.



Les frères Vicario se rendent au prêtre du village (ci-dessus). Francesco Rosi (ci-dessous).

MARIO TURSI/SYGMA

Un film cher : les droits versés à Marquez, très élevés, le nombre des décors et des comédiens, les assurances diverses imposées dans ce pays relativement violent et dangereux où les acteurs principaux sont flanqués de gardes du corps armés de mitraillettes pour éviter les enlèvements et les demandes de rançons, tout cela fait monter les prévisions du budget au-delà des 60 millions de francs.

Par ailleurs, Dieu n'a pas facilité les choses. Il a très cruellement rappelé à lui le chef maquilleur, victime d'un infarctus à Mompox, et envoyé le pape dire la messe dans un site que Rosi avait réservé depuis deux ans, ce qui l'a forcé à déménager en hâte.

En effet, comme la place de Mompox (où le meurtre de Santiago Nasar est censé se commettre) était trop étroite pour que la caméra puisse évoluer convenablement, Andrea Crisanti, le chef décorateur, responsable des cinquante décors intérieurs et extérieurs du film ainsi que du grand bateau à aubes sur le fleuve, l'*Atlantico*, avait trouvé un site commode près de Cartagena. « *Le pape est venu, et nous sommes partis. Il nous a coûté cher, près de 500 millions de lires. Mais à Pasacaballos nous avons fait des miracles.* »

A quelque 30 kilomètres de Cartagena, au bout d'une route chaotique, dans un vaste terrain aplani au bulldozer, un immense décor se dresse, reproduisant la place de Mompox en plus grand. Cent quarante ouvriers ont travaillé durant cinq mois pour construire un espace de 80 mètres sur 65 mètres avec copie de l'église, de la taverne, des maisons, en façades soutenues par des poutres et des échafaudages. Plus d'un million et demi de francs pour douze jours de prises de vue.

En attendant que le mince Anthony se fasse clouer comme un papillon sur la porte close de sa maison ocre et verte, des chiens efflanqués se traînent dans le décor, la paupière lourde, comme si Pasacaballos était une clinique en plein air pour la déprime canine : un décor sent toujours la démolition future, contrairement au bateau qui sera sans doute reconverti en dancing flottant.

Mais Francesco Rosi n'a pas de ces états d'âme. Il se dépense sans compter, avec une fureur léonine, sous un soleil de plomb qui lui a fait perdre sept kilos. Courtois, mais têtu, il hurle « *Silenzio* » ou « *Acion* » ! avec une sorte de rage. A plus de la moitié du travail, il ne va sûrement pas mollir. Le soir, pour se détendre, il explique au cuisinier de l'hôtel Caribe la meilleure façon de cuire les pâtes. Quand on est parti pour dix-sept semaines de tournage, autant se réserver quelques joies simples.

Lorsque Pontercovo entreprit en 1968 de filmer *Queimada* dans la même Cartagena, il ne savait pas qu'en raison des fugues répétées de Marlon Brando il y resterait cinquante et une semaines. Un des techniciens de son équipe s'est marié sur place, a ouvert un petit restaurant, Chez Divo ». C'est aujourd'hui le meilleur italien de la ville.

MICHEL BRAUDEAU.

« Crazy Family », de Sogo Ishii

La famille nucléaire en bouillie

Aperçu en 1984 et en 1985 un peu partout en Europe, sauf en France, cet étonnant film d'un Japonais de vingt-sept ans parvient enfin sur nos écrans au cœur de l'été comme pour mieux saper les convenances, nous prévenir un peu contre la civilisation futuriste nippone, tout en nous rappelant qu'on ne reçoit pas impunément deux bombes atomiques sur la tête.

Une famille typique réalise le rêve de sa vie : s'installer dans un petit pavillon hideux au bout d'une rue improbable de banlieue. Japonais moyens, très moyens, d'une autre époque, à des années-lumièresd'Ozu et du Japon éternel que regrette encore Wim Wenders. Le père, cadre bien rangé, aperçoit en une seconde d'horreur un termite qu'il occit aussitôt. Mais le cauchemar va s'insinuer lentement. Le cauchemar est déjà là, avec le fils qui joue au Martien, la fille qui se prend pour une chanteuse pop, et puis le grand-père qui ramène ses obsessions militaires.

Le père se révolte, il prend la tronçonneuse et se lance dans un combat singulier avec tout ce qui bouge autour de lui. S'il n'expédie pas dans l'autre monde chaque membre de cette famille empêcheuse de tourner en rond, c'est que nous ne quittons jamais vraiment la bande dessinée.

La loufoquerie congénitale, tragique, de notre monde moderne, avec son obsession du succès à tout prix, le déphasage des vieux, l'excitation permanente des cadets, est épinglée sur arrière-plan de désastre, ou plutôt d'apocalypse finale, sans que jamais la leçon ne nous soit assenée.

Seuls des Japonais, héritiers d'Ozu toujours, et Mizoguchi, mais élèves surdoués des cousins germains américains, pouvaient nous offrir une telle charge qui renverse toutes nos idées reçues sur l'ex-Empire du Soleil Levant.

LOUIS MARCORELLES.

« God's Country », de Louis Malle

L'Amérique profonde

Le réalisateur de *Feu follet* est un des très rares cinéastes à s'intéresser régulièrement au documentaire, à le pratiquer à côté de ses grandes fictions : on n'a pas oublié son fameux *Calcutta*, sur l'Inde, dont aujourd'hui *God's Country*, sur les Etats-Unis, ce pays « béni de Dieu », dont il semble avoir fait sa seconde patrie, est le parfait contrepoint.

Au printemps 1979, Louis Malle a débarqué presque seul dans un coin typique du Middle West, un patelin à cent kilomètres de Minneapolis, à forte dominance germanique. Principal travail, la terre, grosses ou moyennes exploitations. Il est accueilli comme un prince par un jeune couple, Jim et Beth. Dans l'immense domaine, un enfant de douze ans fait joujou avec un tracteur géant.

Un vieillard, dans le jardin d'un luxueux asile, à qui Malle demande s'il a quelque désir particulier, répond abruptement : « *Oui, être au cimetière.* » Un visage de femme ridée, déjà dans l'autre monde, enchaîne sur le mariage d'un jeune couple, ce rituel découvert avec tant de fastes dans l'épique *Voyage au bout de l'enfer* de Michael Cimino.

Louis Malle est le confesseur, l'ami, entrevu à l'occasion, qui reviendra le 16 août 1985 pour voir où en est tout ce petit monde. Admirablement branché sur cette société apparemment sans conflits, mais où les chocs sont profonds, la crise latente, il excelle à nous faire découvrir le Nouveau Monde un peu comme si c'était la première fois, comme si on y était, il remet les montres à l'heure, loin d'Hollywood.

L. M.

« Pygmées », de Raymond Adam

Kumba, roi des Pygmées (titre original sous lequel *Pygmées* obtint le prix Georges-Sadoul en février dernier) tente une fois de plus de réconcilier documentaire et fiction sans y parvenir tout à fait. L'idée centrale reste attachante : décrire les rapports très particuliers existant dans un coin perdu de Centrafrique entre Pygmées, hommes de la forêt, Bantous, qui les exploitent en toute bonne conscience, et Blancs, qui mènent toujours la danse. Ekoria, un jeune Pygmée, navigue entre ces trois mondes, mu par un irrépressible besoin d'affirmer sa liberté.

Raymond Adam, né en Indochine, ancien de « Cinq colonnes à la une », a saisi immédiatement la richesse du matériau, ses implications culturelles, et c'est là où le bât blesse. Les gaucheries qu'on pardonnerait à un simple documentaire pèsent ici leur poids de fiction mal aboutie. Les Pygmées seuls nous intéressent, et c'est malgré tout le plus beau du film. Blancs et Noirs servent de repoussoir, pourquoi ne les avoir pas carrément expulsés du récit ?.

L. M.

EXPOSITIONS

AX-LES-THERMES. Gérard Bancal, Chapelle Saint-Jérôme. Du 2 au 31 août.

BAYONNE. Hans Seiler. Musée Bonnat, 5, rue Jacques-Laffitte (59-59-08-52). Jusqu'au 15 septembre.

BELLAC. XXXIII[e] Festival national Jean Giraudoux. Pierre Mabille ; Didier Mathieu. 8, avenue Jean-Jaurès (55-68-76-03). Jusqu'au 31 août.

BIRON-EN-PÉRIGORD. Calder. Château (53-53-85-50). Jusqu'au 14 septembre.

BORDEAUX. Hommage à Bonnard. Musée des beaux-arts, cours d'Albret (56-90-91-60). Jusqu'au 25 août. – Gilbert and George. Capc, entrepôt Lainé, rue Foy (56-44-16-35). Jusqu'au 7 septembre.

BOULOGNE-SUR-MER. Francis Mockel. Gravures. Les Pipôts, 37, rue des Pipôts (21-30-28-01). Jusqu'au 26 juillet.

BOURG-EN-BRESSE. Sculptures de la collection Dallemagne – Sculptures de Michel Gérard. Prieuré de Brou, 63, boulevard de Brou (74-22-22-31). Jusqu'au 27 juillet. L'oubli afflige la mémoire. Les Anachronistes italiens. Prieuré de Brou, 63, boulevard de Brou (74-22-22-31). Du 1[er] août au 28 septembre.

BRIVE. Vincent Bioulès. Salles d'exposition du Théâtre municipal (55-23-31-39). Entrée gratuite. Jusqu'au 21 septembre.

CADILLAC. Alain Lestié. Château des ducs d'Epernon (56-27-31-08). Du 26 juillet au 15 octobre.

CAGNES-SUR-MER. Dix-huitième Festival international de la peinture. Château-musée Grimaldi (93-20-87-29). Jusqu'au 30 septembre.

CALAIS. Jochen Gerz. Œuvres sur papier photographique 1983-1986. Musée des beaux-arts, 25, rue de Richelieu (21-97-99-00). Jusqu'au 8 septembre. Christian Zeimert ou les délices de la contrainte. Galerie de l'Ancienne Poste, 13, bd Gambetta (21-36-27-40). Jusqu'au 15 août.

CANNES. Grands maîtres de la sculpture. Mémoire d'une collection. Salons de la Malmaison, 47, La Croisette. Jusqu'au 21 septembre.

CARCASSONNE. Albert Ayme. Paradigmes 1962-1986. Thèmes et variations. Musée des beaux-arts, 1, rue de Verdun (68-37-80-90). Jusqu'au 20 septembre. Les Figurations des années 60 à nos jours. (92 peintres figuratifs.) Les Tours narbonnaises. Cité de Carcassonne (68-47-80-90). Jusqu'au 14 septembre.

CASES-DE-PENES. Bernard Dufour. Peintures 1958-1967. Fondation du château de Jau (68-64-11-38). Jusqu'au 30 août.

LE CATEAU-CAMBRESIS. Matisse, la période niçoise. Musée Matisse (27-84-13-15). Jusqu'au 30 septembre.

CERET. Rebeyrolle. Peintures. Musée d'art moderne, rue Joseph-Parayre (68-87-27-76). Jusqu'en août.

CHATELLERAULT. Expositions du FRAC Poitou-Charentes. Salle de la Redoute ; Musée municipal ; École d'arts plastiques ; Caisse d'épargne. Jusqu'au 3 août.

CHAUNY. L'Amérique au temps de la statue de la Liberté. Musée national de la coopération franco-américaine, château de Blérancourt (23-39-60-16). Jusqu'au 13 octobre.

CLUNY. Joan Miro. Œuvre gravé et tapisseries. Ecuries de Saint-Hughes (85-59-05-87). Jusqu'au 14 septembre.

COLMAR. Bryen. Musée d'Unterlinden, place d'Unterlinden (89-41-89-23). Jusqu'au 5 octobre.

COUTANCES. Yo Marchand. Musée, 2, rue Quesnel-Morinière (33-45-11-92). Jusqu'au 31 août.

DAOULAS. Au temps des Celtes, du V[e] au I[er] siècle avant J.-C. Abbaye (98-25-84-39). Jusqu'au 14 septembre.

DIJON. Troisième donation Granville. En permanence - Musée des beaux-arts, place de la Sainte-Chapelle (80-30-31-11) ; Héraldique et blason, du Moyen Age au TGV. Salle de Flore, Palais des Etats de Bourgogne (80-67-51-51). Jusqu'au 17 août.

DOUAI. Aroldo Governatori. Musée de la Chartreuse, 7, rue des Chartreux (20-87-26-63). Jusqu'au 15 septembre.

DUNKERQUE. Christoforou. Rétrospective. Jusqu'au 20 septembre. Marie-France Nollet. Hallucinations traversières. Jusqu'au 17 août. Musée d'art contemporain, avenue des Bains (28-59-21-65). – Georges Braque, œuvre gravé. Musée des beaux-arts, place du Général-de-Gaulle (28-66-21-57). Jusqu'au 1[er] septembre.

EVREUX. Hans Hartung. Musée de l'ancien Evêché, 6, rue Charles-Corbeau (32-39-34-35). Jusqu'au 15 septembre.

FELLETIN. Quilts, made in America. Chapelle du château (55-66-33-06). Jusqu'au 7 septembre.

FONTEVRAULT-L'ABBAYE. Claude Bau, sculptures. Abbaye royale (41-51-73-52). Jusqu'à fin août ; Richard Baquie ; Kate Blaker (sculptures, peintures, photographies). Jusqu'au 14 septembre.

GINALS. La collection de Beaulieu : acquis et perspectives. Abbaye de Beaulieu (63-67-06-84). Jusqu'au 13 septembre.

GRAVELINES. 1[er] Printemps de la gravure : James Ensor, l'œuvre gravé. Arsenal, salle de la Poudrière. Jusqu'au 7 septembre.

GRENOBLE. Walter Dahn, jusqu'au 18 août ; Wassily Kandinsky et le Bauhaus, 1922-1933 ; Musée de peinture, place de Verdun (76-54-09-82). Sol Lewitt. Wall drawings – General Idea et Ken Lum. Centre national d'art contemporain, magasin site Bouchayer-Viallet, 155, cours Berriat (76-21-95-84). Jusqu'au 25 septembre.

L'ISLE-SUR-LA-SORGUE. Serge Poliakoff. Hôtel Donadeï de Campredon, 20, rue du Docteur-Tallet (90-38-17-41). Jusqu'au 12 octobre ; Noël Thomann. Office de tourisme. Place de l'Eglise (90-38-04-78). Jusqu'au 13 août.

ISSOUDUN. Jean Messagier. Musée Saint-Roch. Jusqu'au 31 août.

LA ROCHELLE. Jeanclos : le tympan de Saint-Ayoul. Tour Saint-Nicolas (46-41-37-79). Jusqu'à fin octobre.

LA ROCHE-SUR-YON. Richard Texier. Musée d'art et d'archéologie. Jusqu'au 7 septembre.

LA TOUR-D'AIGUES. Troisième Carrefour international des estampes. Château de La Tour-d'Aigues (90-77-46-60). Du 24 juillet au 24 août.

LE PUY. L'origine de l'imprimerie dans le Velay. Jusqu'au 30 août ; L'histoire du musée. Jusqu'à fin octobre ; Quatre siècles d'horlogerie française à poids. Toute l'année. Musée Crozatier. Jardin Henry-Vinay (71-09-38-90).

LE TOUQUET. Les poupées, témoins de leur temps, de 1880 à 1940. Palais de l'Europe (21-05-21-65). Jusqu'au 31 juillet.

LYON. Portraitistes lyonnais, 1800-1914. Musée des beaux-arts, 20, place des Terreaux (78-28-07-66). Jusqu'au 15 septembre. – Carmelo Zagari. Musée Saint-Pierre, 16, rue du Président-E.-Herriot (78-30-50-66). Jusqu'au 28 juillet.

MACON. Gaspart R./Michèle Marlien. Musée municipal des Ursulines, 5, rue des Ursulines (85-38-18-84). Jusqu'au 21 septembre.

MARSEILLE. Navires en forme. L'industrie de la réparation navale à Marseille. Musée d'histoire. Centre Bourse (91-90-42-22). Jusqu'au 15 novembre ; Marseille vue du ciel. Photographies de Gérard Detaille. Office municipal du tourisme, 4, La Canebière. Jusqu'au 31 août.

MEYMAC. La fin des années 60. D'une contestation l'autre. Centre d'art contemporain. Abbaye Saint-André (55-95-23-30). Jusqu'au 28 septembre.

MOISSAC. Patrimoine et création. Cloître de Moissac (63-04-93-59). Jusqu'au 30 septembre.

MONTAUBAN. Vedova, Saytour, Garcia-Sevilla. Œuvres du FRAC Midi-Pyrénées. Musée Ingres, 19, rue de l'Hôtel-de-Ville (63-63-18-04). Jusqu'au 7 septembre.

MONTPELLIER. Divas, parcours d'un mythe. Musée Fabre (67-52-84-84). Jusqu'au 14 septembre.

MORLAIX. Charles Lapicque. La Bretagne et la mer. Peintures et dessins. Musée des Jacobins (98-88-68-88). Jusqu'au 29 septembre.

NANTES. Giuseppe Penone. Musée des beaux-arts, 10, rue Clemenceau (40-74-53-24). Jusqu'au 30 septembre – Mathurin Crucy (1749-1826), architecte nantais. Musée Dobrée, place Jean-V (40-89-34-32). Jusqu'au 17 août – Un siècle de réclames alimentaires. Château des Ducs de Bretagne, Tour du Fer à Cheval (40-47-18-15). Jusqu'au 14 septembre.

NEMOURS. Liliane Emilie Cron. Château-musée de Nemours, rue Gautier-I[er] (64-28-40-37). Jusqu'en septembre.

NICE. Delacroix : peintures et dessins d'inspiration religieuse. Musée national message biblique Marc Chagall, avenue Docteur-Ménard (93-81-75-75). Jusqu'au 6 octobre. – L'espace abstrait : Hartung. ENAC, 24, avenue Jean-Médecin (93-62-18-85). Jusqu'au 30 septembre – Emile Crociani. Musée international d'art naïf A. Jakovsky, château Sainte-Hélène, avenue Val-Marie (93-71-78-33). Jusqu'au 30 septembre.

NIMES. Par-delà le pont du Gard. Études sur l'aqueduc romain de Nîmes. Musée archéologique. Boulevard Amiral-Courbet (66-67-25-57). Jusqu'au 31 octobre.

NOIRLAC. Trésors d'art sacré du Cher. Abbaye (48-96-23-64). Jusqu'au 30 septembre.

ORLEANS. Auguste Chabaud. Musée des beaux-arts, 1, place de la République (38-53-39-22). Jusqu'au 13 octobre.

PARAY-LE-MONIAL. Le Christ dans l'œuvre de Véronique Filozof. Musée eucharistique du Hiéron. A partir du 4 août et jusqu'à la fin du mois.

PLOUGUIEL. Calder à la Roche-Jaune, mobiles, gouaches, bijoux. Ancienne école, bourg de Plouguiel (Côtes-du-Nord). Jusqu'au 15 août.

PONT-AVEN. Cent ans, Gauguin à Pont-Aven. Musée, place de l'Hôtel-de-Ville (98-06-14-43). Jusqu'au 30 septembre.

QUIMPER. Les petits Bretons ont la vie dure (histoire des faïenceries de Quimper). Musée de Bretagne, 20, quai Émile-Zola (99-28-55-84). Jusqu'au 29 décembre.

REIMS. Klaus Rinke. Palais du Tau, 2, place du Cardinal-Luçon (26-47-74-39). Jusqu'au 15 septembre.

RENNES. De Bassano à Greuze, peintures françaises et italiennes des XVII[e] et XVIII[e] siècles. Musée des beaux-arts, 20, quai Émile-Zola (99-79-44-16). Jusqu'au 15 septembre.

ROANNE. F.R.A.M. en Rhône-Alpes. Musée Dechelette, 22, rue Anatole-France (77-71-47-41). Jusqu'au 5 septembre.

ROCHECHOUART. François Bouillon ; Giuseppe Penone. Musée départemental d'art contemporain. Jusqu'au 31 août.

SAINT-AMAND-EN-PUISAYE. Sautree ; Bignolais ; Zlotykamien. Château. Du 19 juillet au 15 septembre.

SAINT-DIE. L'art en plein jour. Musée municipal, place Georges-Trimouille (29-55-21-56) et jardin de la Bibliothèque. Jusqu'au 31 août ; Fausto Olivares. Musée municipal *(voir ci-dessus)*.

SAINT-FARGEAU. Bougeard, Collin, Queneau, Veret : peintures. Château (86-74-05-67). Jusqu'au 5 septembre.

SAINT-PAUL-DE-VENCE. Un musée éphémère : collections privées françaises 1945-1985. Fondation Maeght (93-32-81-63). Jusqu'au 5 octobre.

SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE. Inauguration Fondation Mario Prassinos. Chapelle Notre-Dame-de-Pitié, hôtel de Sade, hôtel Estrine (90-92-05-22). Jusqu'au 15 octobre.

SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE. Koller ; Clément. Château du Tremblay Fontenoy-en-Puisaye (86-44-02-18). Jusqu'au 21 septembre.

SAINT-VOUGAY. Charles Lapicque. Tapisseries, lithographies. Château de Kerjean (98-88-68-88). Jusqu'au 29 septembre.

SARREBOURG. Figurines de faïence et de porcelaine. 258[e] anniversaire de la manufacture de Niderviller. Musée du pays de Sarrebourg, 13 avenne de France (87-03-27-86). Jusqu'au 14 septembre.

SEDAN. La statuaire religieuse dans les Ardennes : la piété populaire. Musée-château. Jusqu'au 28 septembre.

SISTERON. Biennale des arts plastiques : Le paysage, de Cézanne aux hyperréalistes. Bibliothèque municipale (92-61-06-00). Jusqu'au 24 août.

SOMMIÈRES. Gérard Schneider. Château de Pondres (66-80-03-50). Jusqu'au 17 août.

STRASBOURG. Gaetano Pesce, design et architecture 1975-1985 – Annie Greiner, 1980-1986. Jusqu'au 17 août ; Collages Marcelle Cahn. Jusqu'au 31 août. Musée d'art moderne, 1, rue du Vieux Marché-aux-Poissons (88-32-46-07). Dessins hollandais et flamands du cabinet des dessins de l'université de Leyde. Musée historique, 3, rue de la Grande-Boucherie (88-32-25-63). Jusqu'au 31 août ; Gravures contemporaines. Château des Rohan. Jusqu'au 16 août.

TANLAY (Yonne). James Ensor, peintures, dessins, gravures – Roël d'Haese, dessins, sculptures. Château (86-52-26-27). Jusqu'au 30 septembre.

TOULON. Berlin aujourd'hui. Musée de Toulon, 20, boulevard du Général-Leclerc (94-93-15-54). Jusqu'au 7 septembre.

TOULOUSE. Tabac, miroir du temps. Musée Paul-Dupuy, 13, rue de la Pléau (61-22-21-83). Jusqu'en septembre. Moretti Musée des Augustin, 21, rue de Metz (61-22-21-82). Jusqu'au 30 août.

TOURS. Maeght : A proximité des poètes. Centre de création contemporaine, rue Racine (47-66-50-00). Jusqu'au 28 septembre.

TROYES. Csaky. Musée d'art moderne, place Saint-Pierre (25-80-57-30). Jusqu'au 15 septembre.

USSEL. Point triple. Hôtel de ville d'Ussel (55-72-27-27). Jusqu'au 9 août.

UZERCHE. Espagne-estampes : Arroyo, Barcelo, Bonifacio. Salle d'exposition de l'ancien collège. Jusqu'au 28 juillet.

VALENCE. Néolithique, premières civilisations agricoles. Musée de Valence, 4, place des Ormeaux (75-43-93-00). Jusqu'au 31 août.

VALENCIENNES. L'Académie de peinture et sculpture à Valenciennes au XVIII[e] siècle. Musée des beaux-arts, boulevard Watteau (27-46-21-09). Jusqu'au 28 septembre.

VALLAURIS. 80 Céramiques de Picasso. Atelier Sassi-Milici, 65 *bis*, avenue Georges-Clemenceau (93-63-58-20). Jusqu'au 30 septembre.

VASSIVIÈRES-EN-LIMOUSIN. Martin Szekely/Groupe Totem. Château de Vassivières (55-69-20-45). Jusqu'au 31 août.

VEZELAY. Arpad Szenes. Ancien dortoir des Moines. Jusqu'au 30 septembre.

VILLENEUVE-D'ASCQ. A. Barres et M. Dujardin – R. Frezin – R. Deparis – J. Mayeux – Donation M. Marinot, 1882-1960. Musée d'art moderne, allée du Musée, sortie Château (20-05-42-46). Jusqu'au 21 septembre.

Acquisitions du musée. Jusqu'au 14 septembre : Travaux d'enfants de l'atelier d'arts plastiques. Jusqu'au 14 septembre.

VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON. Robots-sculptures : les machines sentimentales. Circa, la Chartreuse (90-25-05-46). Jusqu'au 6 août.

VILLEURBANNE. Collection souvenir. Le Nouveau Musée, 11, rue Docteur-Dolard (78-84-55-10). Jusqu'au 21 septembre.

VIZILLE. Droits de l'homme et conquête des libertés. Musée de la Révolution française. Château de Vizille (76-68-07-35). Jusqu'au 5 octobre.

FESTIVALS

Festival estival de Paris

(47-27-12-68)

Auditorium des Halles, le 30 à 20 h 30 : Chœur contemporain, dir. R. Hayrabedian (Ohana).

Eglise Saint-Merri, le 31 à 20 h 30 : Chœur d'hommes Ferenc Liszt, dir. A. Toth, G. Lehotka, orgue (Liszt).

Eglise Saint-Germain-des-Prés, le 1er à 20 h 30 : G. Lehotka, orgue (Bach, Mendelssohn, Pirhety).

Bateaux-mouches, les 2 et 3 à 15 h 30 : P. Nagera, voix, D. Strazzulo, guitare, J.-Ph Viret, contrebasse, B. Tocanne, batterie (Kern/Hammerstein, D. Ellington, Klemmer/Lewis).

Eglise Saint-Séverin, le 2 à 20 h 30 : Ensemble vocal Contrepoint, dir. O. Schneebeli (Motets de Bouzignac, Schutz, Bach).

Château de Maisons-Laffitte, le 3 à 17 h 30 : Ch. Rousset, clavecin (Bach, Benda).

Auditorium des Halles, le 4 à 19 h : D. Simpson, violoncelle, N. Spieth, clavecin (Geminiani, Bach, J.-C.-F. Bach).

Auditorium des Halles, le 5 à 18 h 30 : A. Ader, piano (Beethoven).

Banlieues

Fêtes et forts

(45-76-15-50)

Fort de Champigny, ven., sam. à 23 h : Nuit tropicale.

XVIIIe Festival de l'Orangerie de Sceaux

(47-02-95-91)

A 17 h 30 ; le 2 : J.-L. Haguenauer, (piano) Liszt, Beethoven, Debussy, Jolas ;

Le 3 : Les solistes de Salzbourg, Strauss, Mozart, Schubert.

Alsace

GUEBWILLER, Abbaye des Dominicains, le 2 à 20 h 45 : Les Virtuoses de Moscou, dir. V. Spivakov.

Aquitaine

BONAGUIL (53-71-13-70), cour d'honneur du château, le 2 à 21 h : Quinte Juste (Haendel, Holborne, Mouret, Bach...).

CASTILLON (57-40-30-89), château de Castegens, les 1er, 2 à 22 h 30 : La bataille de Castillon.

SAINT-LÉON/VÉZÈRE, IVe Festival musical en Périgord Noir (53-51-82-87), Eglise, le 1er à 21 h : Ensemble à percussions de Genève (Mozart, Bach, Jolivet...) ; le 6 à 21 h : K. Sasaki, E. Balmas, J. Di Donato (Mozart, Schumann, Debussy, Bartok).

SARLAT, 35e Festival des jeux du théâtre (53-31-10-83) : place de la Liberté, les 2 et 3 à 21 h 45, L'Iliade, d'Homère ; le 6 à 21 h 45 : la Dame de Montsoreau, d'après A. Dumas, mise en scène de D. Liquière.

Bourgogne

AUTUN, Cathédrale, le 2 à 20 h 45 : J. Gaudron (trompette) et M. Robert (orgue).

DIJON, Cellier de Clairvaux, du 2 au 6, à 21 h : Cabaret-Théâtre Violaine ; Eglise Notre-Dame, le 4 à 21 h : Godspel.

MIGENNES, église du vieux Migennes, le 2 à 20 h 45 : F. Carminati.

RATILLY, les 5, 6 à 21 h : P. Fiquet.

TOURNUS, Abbaye, le 2 à 20 h 30 : Les trompettes de Versailles et orgue.

Bretagne

HENNEBONT, Nuits des remparts (97-36-12-42) ; Pieds des remparts, les 5, 6 à 22 h : l'Alouette de J. Anouilh, mise en scène de M. Ecoffard.

LORIENT, VIe festival du Pont du Bonhomme (97-21-51-51) ; Théâtre Quotidien, les 31, 1er 2 à 22 h : la Fausse Suivante, de Marivaux, par la compagnie P. Debauche.

Centre

AMBOISE, collégiale Saint-Denis, le 3 à 21 h : Concerti avec orgue (Vivaldi, Mozart, Haendel).

AINAY-LE-VIEIL, cour du château, le 31, 1er, 2, 4, 6 à 22 h : le Grand Meaulnes, d'Alain-Fournier, mise en scène de M. Philippe.

BOURGES (48-24-75-33) : hôtel des Echevins, le 2 à 21 h 30 : Blaise et ses deux orgues ; jardins de l'Archevêché, le 3 à 17 h 30 : Le Bagad de Iann Bihoue ; palais Jacques-Cœur, le 5 à 21 h 30 : Gustave Parking.

CHARTRES, cathédrale, le 3 à 17 h : T. Schögner (Vierne, Heiller).

SULLY, XIIIe Festival international (32-53-05-95) : le 31 à 21 h : A. Weissemberg (Liszt, Schumann) ; le 1er à 21 h : The Cambridge Buskers.

TOURS, XIIe Semaines musicales (47-22-97-08) : salles des fêtes, le 31 à 21 h : Les Virtuoses de Moscou, dir. V. Spivakov.

Champagne-Ardenne

REIMS, Festival Cathédrale de lumière (26-40-53-29) : intérieur cathédrale, les 1er, 2 à 22 h : spectacle historique « Cathédrale des sacres » ; extérieur cathédrale, les 1er, 2 à 23 h 15 : Cathédrale de lumière.

Franche-Comté

BRIANÇON (92-21-08-50) : remparts, les 1er, 2, 3 : En attendant Vauban-Briançon 1330-1692.

PONTARLIER, Festival des nuits de Joux (81-39-29-36) : Château de Joux, les 31, 1er, 6 à 21 h 15 : Griselidis ou le jeu de la patience, d'après C. Perrault, mise en scène de P. Louis.

Languedoc-Roussillon

CARCASSONNE, Les Médiévales (68-25-07-04) : Théâtre de la cité, 21 h 30 : spectacle historique (à partir du 4).

LAMALOU-LES-BAINS, Festival d'opérette (67-95-67-35) : Théâtre du Casino, les 2, 3 à 21 h : Violettes impériales de V. Scotto ; le 6 à 21 h : Paganini – F. Lehar.

MONTPELLIER, VIe Festival international de Radio-France et Montpellier (67-52-86-16) : salle Molière, le 31 à 18 h : I. Biret (Paganini) ; le 31 à 21 h : E. Davoust (Liszt) ; Opéra, le 31 à 20 h : D. Failoni ; cour Jacques-Cœur, le 31 à 21 h 45 : récital Liszt et Berlioz ; esplanade, le 31 à 20 h 15 : P. Perez Trio (jazz) ; salle Molière, le 1er à 19 h : M.A. Nicolas (Beethoven, Brahms, Ravel) ; à 21 h 45 : A. Schiff (Bach) ; salle Antigone, le 1er à 20 h 15 ; G. Pansanel Quintet ; cour des Ursulines, le 1er à 22 h : B. Maderna et le Nouvel Orchestre Philharmonique de Radio-France, dir. L. Pfaff ; salle Molière, le 2 à 11 h : A. Keller (Bartok, Ravel, Beethoven) ; à 19 h : I. Biret (Beethoven, Liszt) ; esplanade, le 2 à 20 h 15 : M. Attenoux Septet (jazz) ; cour Jacques-Cœur, le 2 à 21 h 45 : Orchestre Philharmonique de Montpellier, dir. C. Diederich, A. Weisenberg (Franck/Bauer, Debussy...) ; salle Molière, le 3 à 11 h : A. Karttunen et D. Ascanio (Beethoven, Liszt, Schumann, Dutilleux, Brahms) ; à 19 h : I. Biret (Beethoven, Liszt).

DRAC, le 3 à 20 h 15 : Quartet J.-P. Llabador (jazz) ; cour Jacques-Cœur, le 3 à 21 h 45 : Orchestre de chambre d'Europe, dir. musicale C. Abbado (Prokofiev, Haydn, Brahms) ; salle Molière, le 4 à 19 h : L. Devos (Bach, Liszt, Rachmaninov...) ; place Saint-Côme, le 4 à 20 h 15 : D. Fournier Quintet (jazz) ; cour Jacques-Cœur, le 4 à 21 h 45 : Orchestre de chambre d'Europe, dir. musicale C. Abbado (Bach, Schubert, Brahms, Wagner, Beethoven).

SAINT-GUILHEM-LE-DÉSERT, Eglise romane, le 2 à 21 h 15 : Ensemble « A sei voci » (Gesualdo) ; le 6 à 21 h : S. Kuijken (Bach).

LE VIGAN (67-81-19-06) : Temple Le Vigan, le 4 à 21 h 30 : F. R. Duchable et G. Gausse (Schubert, Brahms, Chopin, Liszt, Bach). Temple de Valleraugue, le 5 à 21 h 30 : Orchestre de chambre de Transylvanie, dir. musicale I. Marin (Mozart, Tchaïkovski).

Lorraine

BUSSANG, Théâtre du Peuple, le 3 à 15 h : le Menteur, de C. Goldoni.

Midi-Pyrénées

ALBI, Cathédrale, le 31 à 21 h : Finlandia Sinfonietta (Haydn). Palais de La Berbie, le 1er à 18 h 30 et à 23 h : le Quatuor Viotti (Mozart). Cathédrale Ste-Cécile, le 3 à 21 h : Orchestre et chœurs de l'Académie d'été, dir. J.-P. Wallez (Mozart).

CAMBAYRAC, Eglise, le 3 à 21 h 30 : Trio de violoncelles Drobinsky (Boccherini, Bach...).

CAUSSADE, Cloître des Récollets, le 6 à 21 h 30 : Ars Antiqua de Paris.

CONDOM, Nuits musicales en Armagnac (62-28-00-80) : Abbaye de Flaran, le 5 à 21 h : B. Eidi (Chopin, Liszt, Debussy).

CORDES, Eglise Saint-Michel, le 2 à 21 h : Ensemble vocal P. Marco (Mozart, Haydn, Schubert, Rossini, Mendelssohn, Fauré...).

LAUZERTE, Eglise Saint-Barthélemy, le 4 à 21 h 30 : Trio de violoncelles Drobinsky (Boccherini, Bach, Haydn).

MAZÈRES/LE SALAT, Festival de Comminges, (61-88-32-00). Eglise Saint-Jacques de Muret, le 31 à 21 h 30 : A. Lagoya (Bach, Weiss, Granados, Albeniz). Cathédrale de St-Bertrand-de-Comminges, le 3 à 21 h : Stagiaires de l'Académie (orgue), le 4 à 21 h, M. Chapuis, orgue (Bach). Basilique Saint-Just de Valcabrère, le 6 à 21 h : P. Tortelier, M. de la Pau (Beethoven, Fauré, Schubert).

MONTAUBAN, 5e Festival de danse (63-63-60-60) : Place nationale, le 4 à 21 h 45 : l'Aube lunaire, par la compagnie Magénia ; le 5 à 21 h 45 : Cité, par J. M.-Matos et compagnie.

SYLVANES, (65-99-51-83) : Abbaye, le 3 à 17 h : Orchestre de chambre de Transylvanie, dir. musicale de I. Baciu.

TOULOUSE, Théâtre du Capitole, le 5 à 21 h : Beseda (Chants et danses de Prague).

VAOUR (63-56-36-79) : Ferme du Muret, le 6 à 21 h 45 : R. Bouteille.

Normandie

SAINT - PIERRE - DU - VOUVRAY, (32-59-90-89) : Moulin d'André, le 31 à 22 h : A. Kremski, piano (Liszt).

Pays de Loire

LE BOURGNEUF-LA-FORÊT, Place du Presbytère, le 1er à 21 h 30 : Mais ne te promène donc pas toute nue, de G. Feydeau.

PORT SAINT-NAZAIRE, Place de l'Industrie, le 31 et du 2 au 6, à 22 h : Port-Nazaire, 40 000 Jours d'histoires.

SAINT-MAUR (41-80-50-96) : Abbaye, le 1er à 20 h 45 : Orchestre symphonique de l'Académie, dir. B. Le Monnier (Bach, Mozart).

Provence-Côte d'Azur

AIX-EN-PROVENCE, 39e Festival d'art lyrique (42-23-11-20) : Cloître saint-Sauveur, le 31 à 12 h : Une heure avec F. Le Roux ; à 18 h : Une heure avec les chœurs « The Sixteen ». Théâtre de l'Archevêché, le 31 à 21 h 30 : Orchestre de la Grande Ecurie et de la Chambre du Roy, dir. J.-C. Malgoire (Bach). Cloître Saint-Sauveur, le 1er à 12 h : Une heure avec J. Léguerney ; à 18 h : Une heure avec B. Desnoues. Théâtre de l'Archevêché, le 31 à 21 h 15 : Tancrède, opéra de A. Campra, par l'Orchestre de la Grande Ecurie et la Chambre du Roy, dir. J.-C. Malgoire, mise en scène de J.-C. Penchenat. Théâtre de l'Archevêché, le 2 à 21 h 15 : Ariane à Naxos de R. Strauss, par le Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. S. Byshkov, mise en scène de G. Järvefelt. Parc Jourdan, le 3 à 21 h 30 : Ensemble Klez Morim.

ARLES, Théâtre antique, le 31 à 21 h 45 : Opéra de Mozart, Orchestre M. Pamuti, mise en scène de B. Brocca.

AVIGNON, 40e Festival (90-86-24-43). Cloître du palais Vieux, les 31, 1er, à 19 h : Générique, de V. Novarina, mise en scène de C. Rist. Cour de l'hospice St-Louis, les 31, 1er, 2, 3, 4, 5, 6, à 21 h 30 : Voyage en Chine intérieure, mise en scène de G. Tsai. Chapelle des Pénitents blancs, les 31, 1er, 2, 3, 4, à 21 h 30 : la Tour de Babel, de P. Buzzi. Chapelle des Cordeliers, les 31, 1er, 2, 3, 4 à 21 h 30 : Proses et poèmes de M. Leiris, mise en scène de J. Jasmin. Théâtre municipal, les 31, 1er, 2, à 20 h 30 : La vie est un songe, de P. Calderon de la Barca, mise en scène de R. Ruiz. Gymnase du lycée Aubanel, le 31, à 22 h : Venise sauvée, d'après H. von Hoffmanstahl. Cour d'honneur du Palais des papes, le 31, à 22 h : Mammame, de H. Torgue et S. Houpin, chorégraphie J.-C. Gallotta. Salle Benoît-XII, le 1er, 2, 3, 5, 6 à 21 h 30 : Pudique Acide et extasis, chorégraphie de M. Monnier et J.-F. Duroure. Cloître des Carmes, les 1er, 2, 3, 4, 5, à 21 h 30 : Derrière le mur, chorégraphie de J. Bouvier et R. Obadia. Cloître des Célestins, les 2, 3, 4, 5, 6, à 21 h 30 : Prométhée, d'après E. Cormann, mise en scène P. Goyard et G. Morel, chorégraphie de H. Yano. Cour d'honneur du Palais des papes, les 3, 4, 5, 6, à 21 h 30 : P. Taylor Dance Company, dir. D. York. Théâtre municipal, les 5, 6, à 21 h 30 : Les Louves et Pandora, d'H. Torgue et S. Houppin, chorégraphie J.-C. Gallotta.

CARPENTRAS, Festival Offenbach et son Temps (90-63-15-45), Théâtre de Plein Air, du 31 au 4, à 21 h 30 : la Dame de Monsoreau, d'A. Dumas, mise en scène de D. Liquière. Cour de la Charité, du 31 au 2, à 21 h 30 : F. Clidat (Liszt), le 5 à 21 h 30 : la Chatte métamorphosée en femme et Un mari à la porte, dir. musicale J. Osborn. Théâtre de Plein Air, le 1er à 21 h 30 : la Belle Hélène, par l'Orchestre d'Avignon et des Pays du Vaucluse, dir. Y. Leenart, le 6 à 21 h 30 : Ballet royal de Wallonie.

LOURMARIN (90-68-13-23), Salle du Château-Neuf, le 30 à 21 h 15 : F. Aguessy (Beethoven, Liszt) ; le 2 à 21 h 15 : B. Luppo (Bach, Beethoven, Schumann, Scriabine ; le 6 à 21 h 15 : A. Goldini et R. Lumbroso (Schubert, Brahms, Rachmaninov...). Les Amis de la musique du Lubéron (90-75-65-35). Abbaye de Silvacane, le 2 à 21 h : Quatuor Doléžal-Stamicz (Mozart, Beethoven, Dvorak). Eglise de Goult, le 3 à 21 h, (voir ci-dessus).

MANOSQUE, Jazz (92-72-16-00), Parc de Drouille, le 1 à 21 h 30 : Djangology's Quartet ; le 2 à 21 h 30 : Noe ; le 5 à 21 h 30 : P. Salé Group ; le 6 à 21 h 30 : Newtone Experience.

ORANGE, Chorégies (90-34-24-24). Théâtre Antique, le 2 à 21 h 30 : Macbeth, opéra de Verdi, d'après W. Shakespeare, avec l'Orchestre national de France, dir. musicale T. Fulton.

PRADES, Festival Pablo Casals (68-96-33-07), Abbaye Saint-Michel de Cuxa, le 3 à 21 h : Concert Brahms ; le 5 à 21 h : Le violon virtuose (Wieniaski, Sarasate, Paganini, Ravel) ; le 6 à 21 h : Concert Mozart.

LA ROQUE D'ANTHÉRON, 6e Festival international de piano (42-28-52-52). Le 1 à 21 h 30 : A. Gavrilov (Scriabine, Rachmaninov). Le 2 à 21 h 30 : Luno Faucon, d'après S. Shepard, musique de R. Botlang ; le 3 à 21 h 30 : A. Fisher (Beethoven, Schumann) : les 3, 4, 5, à 18 h : T. Nikolaeva (Chostakovitch) : le 5 à 21 h 30 : R. Lupu et Orchestre de chambre de Norvège, dir T. Tonnesen (Mozart) ; le 6 à 21 h 30 : N. Freire (Chopin, Liszt).

SALON-DE-PROVENCE (42-86-82-14), Château de l'Empéri, le 3 à 21 h 30 : J.-P. Rampal et Nordmann.

SISTERON, XXXIe Nuits de la Citadelle (92-61-06-00), Cloître Saint-Dominique, le 3 à 21 h 30 : les virtuoses de Moscou (dir. V. Spivakov) ; le 6 à à 21 h 30 : A. Nafé et C. Piazzini.

VAISON-LA-ROMAINE, 34e Festival (90-36-24-79), Théâtre Antique, le 1er à 21 h 30 : IXe symphonie de Beethoven, par l'Ensemble philharmonique roumain, dir. E. Simon. XIIe Choralies, Théâtre Antique, le 5 à 21 h : les Veillées de Sienne, d'O. Vecchi ; le 6 à 21 h : Ensemble de percussion franco-allemandes, dir. C. Hiéronymus.

VALREAS, XXIIe Nuits Théâtrales de l'Enclave, Théâtre de Verdure de Grillon, le 5 à 21 h 30 : le plus heureux des trois, de Labiche, mise en scène de R. Braun. Chapelle des Cordeliers, le 6 à 21 h 30 : Lorca à fleur de peau, d'A. Simon, d'après F.-G. Lorca, mise en scène de P. Diss.

Rhône-Alpes

VALMOREL, Eté musical (79-09-85-55), Valmorel, le 31 ; les Archers du Rouge-Cloître. Villargerel, le 1er : Orchestre Le Signorine del Padre Vivaldi. Les Avanchers, le 2 : Récital M. Larrieu (flûte). Conflans, le 6 : Orchestre Le Signorine del Padre Vivaldi.

La sélection « *Festivals en France* » a été réalisée par « Camera-Press ».

MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 30 JUILLET

Espace Kiron, 19 h : L. Sorin et C. Grolleau-Lecocq (Marcello, Arends, Brahms).

Eglise Saint-Louis-en-l'Ile, 21 h : Ensemble instrumental J.-J. Wiederker (Vivaldi, Mozart) (+ le 31).

JEUDI 31 JUILLET

Eglise Saint-Germain l'Auxerrois, 21 h : Ensemble instrumental J.-W. Audoli (Mozart).

Espace Kiron, 19 h : P. Lerebours.

Eglise Saint-Louis-en-l'Ile, 21 h : voir le 30.

VENDREDI 1er AOUT

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 21 h : Camerata de Paris (Vivaldi...) (+ les 2, 4, 5).

Eglise Saint-Louis-en-l'Ile, 21 h : Ensemble baroque Stocchetti (Vivaldi) (+ les 2, 3, 4, 5).

SAMEDI 2 AOUT

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 21 h : voir ven.

Eglise Saint-Louis-en-l'Ile, 21 h : voir ven.

DIMANCHE 3 AOUT

Sacré-Cœur de Montmartre, 17 h : W. Seifen (orgue).

Notre-Dame de Paris, 17 h 45 : R. Valencia (Mendelssohn, Estrada, Pinéda-Duqué, Bach).

Chapelle de la Salpêtrière, 16 h 30 : C. Delerne et F. Wickam.

Eglise Saint-Louis-en-l'Ile, 17 h : voir le 1er.

LUNDI 4 AOUT

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 21 h : voir le 1er.

Eglise Saint-Louis-en-l'Ile, 21 h : voir le 1er.

MARDI 5 AOUT

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 21 h : voir le 1er.

Eglise Saint-Louis-en-l'Ile, 21 h : voir le 1er.

En Région Parisienne

Maisons-Laffitte, Château (39-62-01-49), le 3 à 21 h : Série clavecin.

Vincennes, Château (43-28-15-48), les 2 et 3 à 18 h 30 : Donjon, Mémoires de pierres.

Jazz, pop, rock, folk

BAISER SALÉ (42-33-37-71), 23 h : J. Ratikan Blues Band (dern. le 3) ; du 30 au 3 : M. Nissim Groupe.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30 : J. Lacroix Jazz Orchestra (dern. le 2) ; à partir du 3 : G. Mightyflea Conners Quintet.

GIBUS (47-00-78-88), 23 h, les 1er et 2 : They Fade in Silence, S. Lagiterne.

MAGNETIC TERRACE (42-36-26-44), 22 h : T. Montolin Quartet (dern. le 2) ; à partir du 5 : L. Konitz Quintet.

MONTANA (45-48-93-08) (D.), 20 h 30 : Quartet Orpheon Celesta (dern. le 2) ; à partir du 4 : Quartet J. Lacroix.

NEW MORNING (45-23-51-41), 20 h 30 : Chet Baker Trio (dern. le 2).

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), 21 h 30 : mer., jeu., Trio J.-M. Bernard ; ven., J. Vidal + A. Romano ; sam., J. Vidal + A. Romano + F. Sylvestre ; lun., Big Band J.-P. Aupert ; mar., M. Slim.

PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59), (sam., lun., mar.), 21 h 30 : mer., High Society Jazz ; jeu., A. Bouchet Quartet ; ven., J.-P. Amouroux Quartet.

PETIT OPPORTUN (42-26-01-36), (Mer.), 23 h, du 30 au 5 : G. Lafitte, M. Hemmeler, P. Boussaguet, A. Levitt.

LA PINTE (43-26-26-15), 22 h, les 30 et 31 : Quasar ; les 1er et 2 : Royal Jazz Agressions ; les 4 et 5 : Trio Mad Brass Jazz.

SLOW CLUB (42-33-84-30) (D., L.), 21 h 30 : G. Mighty Flea Conners (dern. le 2) ; à partir du 5 : M. Saury.

SUNSET (42-61-46-60), du 30 au 2, à 23 h : T. Gabitch, O. Calo, J.-P. Celea.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37) (D., L.), 22 h + ven. et sam. à 24 h : O. Piro Quintet ; les 31, 1er, 2 et 5 : A. Politi.

Music-hall

LUCERNAIRE (45-44-57-34), à 20 h : C. Vence chante Boris Vian ; à 22 h : C. Caussimon.

PIGEON DE LA BUTTE (42-62-57-95) (L.), 22 h : Malek, C. Dosogne, Véronique (dern. le 3).

POTINIÈRE (42-61-44-16) (D), 21 h : les Aventuriers de la gauche perdue.

TOURTOUR (48-87-82-48) (D., L.), 22 h 30 : Mamnick.

Opérettes, comédies musicales

DEJAZET, TLP (48-87-97-34) (L.) 20 h 30, dim. 16 h : la Petite Boutique des horreurs.

ESSAION (42-78-46-42) (D. soir, L.), 20 h 30 : C'était comment déjà... du Caf-Conc' à Saint-Germain-des-Prés, à 22 h : Un souvenir... les années trente.

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79) (D., L.), 20 h 30 : Lady Day.

RENAISSANCE (42-08-18-50) (D., Me. soir), 20 h 45, mat. mer. à 15 h : le Capitaine Fracasse.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-18-50) (D., L.), 21 h : le Cocktail de Sergio.

Danse

PLACE BAUDOYER (42-78-60-56), les vend., sam., dim. à 21 h : Les Ballets historiques du Marais.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h, dim. 15 h 30 : Touche pas à mon vote.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35) (D.) 20 h 15 : l'Orchestre (mar.) ; 21 h 45 : En manches de chemise (L.) ; 23 h : Les plaisirs en un seul corps.

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84) (D.), I. 20 h 15 + sam. 18 h 30 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou II ; 22 h 30 : l'Etoffe des blaireaux. – II. 20 h 15 + sam. 24 h : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11) (D.), I. 20 h 15 + sam. 23 h 45 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes. – III. 20 h 15 : Pierre Salvadori.

GRENIER (43-80-68-01) (D., L., mar.), 22 h : Non je n'ai pas disparu (dern. le 2).

PETIT CASINO (42-78-36-50) (D.), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 15 : Nous, on sème.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03) (D., L.), 20 h 15 : Moi je craque, mes parents raquent ; 21 h 30 + sam. 24 h : Nos désirs font désordre ; 22 h 30 : Pièces détachées.

TINTAMARRE (48-87-33-82), le sam., 16 h : la Timbale ; 22 h 30 : Phèdre.

CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI 30 JUILLET

16 h, le Roi du cirage, de P. Colombier ; 19 h, Hommage aux cinémathèques étrangères : Luxembourg, le Piège, de F. Borzage ; 21 h, Hommage à Heinosuke Gosho : Mon amie et mon épouse (Vost. anglais).

JEUDI 31 JUILLET

16 h, SOS Sahara, de J. de Baroncelli ; 19 h, Hommage aux cinémathèques étrangères : Luxembourg, Devil dogs of the air, de Lloyd Bacon ; 21 h, Hommage à Gary Cooper : Ce bon vieux Sam, de Leo McCarey (Vostf).

VENDREDI 1er AOUT

16 h, Son dernier Noël, de J. Daniel-Norman ; 19 h, Hommage aux cinémathèques étrangères : Luxembourg, Hitler et sa clique, de J. Farrow ; 21 h, Hommage à Gary Cooper : l'Odyssée du docteur Wassell, de Cecil B. de Mille.

SAMEDI 2 AOUT

15 h, Hommage à Gary Cooper : Pour qui sonne le glas ? de S. Wood ; 19 h, Hommage aux cinémathèques étrangères : Lausanne, Borderline, K. Macperson ; Misère et fortune de la femme, de S. M. Eisenstein ; 21 h 15, Hommage à Gary Cooper : Le général est mort à l'aube, de L. Milestone (Vostf).

DIMANCHE 3 AOUT

15 h, Cycle : Les grandes restaurations de la Cinémathèque française : Jeanne Dore, de L. Mercanton ; 17 h, la ferme du pendu, de J. Dreville ; 19 h, Hommage aux cinémathèques étrangères : Lausanne, Petronella, de H. Schwarz ; 21 h 15, Hommage à Gary Cooper : le Rebelle, de King Vidor (v.o.).

LUNDI 4 AOUT

En avant-première : 20 h 30 : Bel Ragazzo, de G. Bensoussan ; Mona Lisa, de N. Jordan (Vostf). (Séance réservée aux abonnés).

MARDI 5 AOUT

16 h, La Vierge du rocher, de G. Pallu ; 19 h, Hommage aux cinémathèques étrangères : Lausanne, le Grand amour, de Otto Preminger ; 21 h, Hommage à Gary Cooper : l'Homme de la rue, de F. Capra (v.o.).

BEAUBOURG (42-78-35-57)

MERCREDI 30 JUILLET

15 h, Ombres blanches, de W. S. Van Dyke et R. Flaherty ; 17 h, Etoiles, de K. Wolf (Vostf) ; 19 h, le Sauveur, de M. Mardore.

JEUDI 31 JUILLET

15 h, L'Homme qui rit, de P. Leni ; 17 h 15, Racines, de B. Alazraki (Vost. anglais) ; 19 h 15, Hommage à Heinosuke Gosho : Mon amie et mon épouse (Vost. anglais).

VENDREDI 1er AOUT

15 h, A tout péché miséricorde, de A. Cavalcanti (v.o.) ; 17 h, le Village magique, de J.-P. Le Chanois ; 19 h, Hommage à Heinosuke Gosho : La mariée parle dans son sommeil (Vost. anglais).

SAMEDI 2 AOUT

15 h, Loin vers l'Est, de T. Browning ; 17 h, Voyage en Italie, de R. Rossellini (Vost. anglais) ; Hommage à Heinosuke Gosho : 19 h, la Danseuse d'Izu ; 21 h, l'Amour (Vost. anglais).

DIMANCHE 3 AOUT

15 h, The Unholy Three, de Tod Browning ; 17 h, Une vie, de A. Astruc ; Hommage à Heinosuke Gosho : 19 h, La mariée parle dans son sommeil ; 21 h, le Fardeau de la vie (Vost. anglais).

LUNDI 4 AOUT

15 h, la Piste de 98, de C. Brown ; 17 h 15, Le vent se lève, de Y. Ciampi ; 19 h, La cinémathèque créatrice présente : Les nCvateurs du cinéma : le Droit à la vie, d'Abel Gance.

MARDI 5 AOUT

Relâche.

Les exclusivités

ABSOLUTE BEGINNERS (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

AFTER HOURS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). — V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-36-30-40).

AIGLE DE FER (A., v.f.) : Paris Ciné, 10e (47-70-21-71).

L'AMANT MAGNIFIQUE (Fr.) (*) : Quintette, 5e (46-33-79-38).

L'AME SŒUR (Suis.) : Luxembourg (h. sp.), 6e (46-33-97-77).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : 5e Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LES ANGES SONT PLIÉS EN DIEUX (Afr. du Sud, v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82). — V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

ANNE TRISTER (Canadien) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). — V.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

BLACK MIC-MAC (Fr.) : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE BONHEUR A ENCORE FRAPPÉ (Fr.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

BRAZIL (Brit. v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LA CAGE AUX VICES (*) (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). — V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (57-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

LE CAMP DE L'ENFER (*) (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). — V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

CASH-CASH (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

LE CONTRAT (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08). — V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

CRAZY FAMILY (Jap. v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

DAKOTA HARRIS (A., v.f.) : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

D.A.R.Y.L. (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). — V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE DIABLE AU CORPS (It., v.o.) (*) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). — V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

LE DIAMANT DU NIL (A., v.o., v.f.) : Espace Gaîté (h. sp.), 14e (43-27-95-94).

L'EAU ET LES HOMMES (Fr.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).

ÉTATS D'AME (Fr.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30).

FOOL FOR LOVE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

FLAGRANT DÉSIR (Fr.) : Quintette, 5e (46-33-79-38) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

GARDIEN DE LA NUIT (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

GENESIS (Indo-fr., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; 14-Juillet Racine, 6e (43-26-19-68).

GOD'S COUNTRY (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-25-48-18).

GOLDEN EIGHTIES (Franco-Belge) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). — V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Maillot, 17e (47-48-06-06).

HAVRE (Fr.) : Studio 43 (h. sp.), 9e (47-70-63-40).

HIGHLANDER (Brit., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94). — V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

HITCHER (A., v.o.) (*) : Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). — V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70).

LA LOI DE MURPHY (A., v.o.) (*) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16. — V.f. : Rex, 2e (42-35-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

LE LIEU DU CRIME (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

MAINE OCÉAN (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (A., v.o.) (*) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76). — V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

OPERA DO MALANDRO (Franco-brésilien), v.o : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet, Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

OUT OF AFRICA (A.), v.o. : Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; v.f. : Gaumont Opéra, 9e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).

PIRATES (A.), v.o. : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; v.f. George-V, 8e (45-42-41-46) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03).

POLICE ACADEMY III (A.), v.o. : George V, 8e (45-42-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; v.f. ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

PROFESSION : GÉNIE (A.), v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

POURVU QUE CE SOIT UNE FILLE (Fr.-It.), Cinoches (Hsp), 6e (46-33-10-82).

PRUNELLE BLUES (Fr.) UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

LES FILMS NOUVEAUX

L'AMOUR FOU, film Allemand de Wolfang Peterson. V.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76). — V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

DROLES D'ESPIONS, film Américain de John Landis. V.o. : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08). — V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

TOUCH OF ZEN, film Chinois de King Hu. V.o. : Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

PYGMÉES (Fr.) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

QUI TROP EMBRASSE... (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A.), v.o. : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

RÉGIME SANS PAIN (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

ROMEO ET JULIETTE (Brit), v.o. : Vendôme, 2e (47-42-97-52).

ROSE BONBON (A.), v.o. : George V, 8e (45-62-41-46).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A.), v.o. : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

RUNAWAY TRAIN (A.), v.o. : Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LE SACRIFICE (Franco-suédois) : v.o. : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Pagode, 7e (47-05-12-15).

SALVADOR (A.), v.o. : Forium Orient Express, 1er (42-33-42-26).

SOLEIL DE NUIT (A.), v.o. : Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97) ; v.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

STOP MAKING SENSE (A.), v.o. : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04), h. sp.

SOLO POUR DEUX (A.), v.o. : Colisée, 8e (43-59-29-46).

THE DREAM IS ALIVE (A.), Géode, 19e (42-45-66-00).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A.), v.o. : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

TENUE DE SOIRÉE (Fr.) (*) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

37 °2 LE MATIN (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Maillot, 17e (47-48-06-06).

UNE BARAQUE A TOUT CASSER (A.), v.o. : Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).

UN HOMME ET UNE FEMME : 20 ANS DÉJA (Fr.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

U.S. WARRIORS (A.), v.f. : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45) ; Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

WEEK-END DE TERREUR (A.) (*), v.o. : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

Z.O.O. (Brit.), v.o. : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

Les grandes reprises

AILLEURS, L'HERBE EST PLUS VERTE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60).

A L'EST D'EDEN (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

AMADEUS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

ATOMIC CYBORG (A.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-72-86).

BANANAS (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40).

BARRY LYNDON (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02). — V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).

BERLIN AFFAIR (All. v.o.) (*) : Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76).

BLADE RUNNER (A. v.o.) (*) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). — V. f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

BONS BAISERS DE RUSSIE (A. v.o.) : Forum 1er (42-97-53-74) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46). — V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Wépler, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

BUGSY MALONE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Danton, 6e (42-25-10-30) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Boîte à Films, 17e (46-22-44-21).

CENDRILLON (A., v.f.) : Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42)) ; Secrétan, 19e (42-71-77-99).

LE COLOSSE DE RHODES (Fr.-It.-Esp., v.f.) : Gaumont Halles 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

COMMENT ÉPOUSER UN MILLIONNAIRE (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37).

LE COUTEAU DANS L'EAU (A., v.o.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

LA DAME DE SHANGHAI (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14).

LA DÉCHIRURE (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LE FAUCON MALTAIS (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

LA FILLE DE RYAN (Angl., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LE FLIC DE BEVERLY HILLS (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

LA FORÊT D'ÉMERAUDE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

GEORGIA (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Rotonde, 6e (45-74-94-94).

GILDA (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

GOLDFINGER (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

GREYSTOKE LA LÉGENDE DE TARZAN, SEIGNEUR DES SINGES (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

LES GRANDES VACANCES DE DONALD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (It., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). — V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

IL ÉTAIT UNE FOIS EN AMÉRIQUE (A., v.o.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23).

L'INNOCENT, (It., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). — V.f. : Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43).

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; St-Ambroise (H.s.p.), 11e (47-00-89-16) ; Boîte à films ; 17e (46-22-44-21).

JAMES BOND CONTRE Dr NO (Ang., v.o.) : Colisée, 8e (43-59-29-46). — V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LIEN DE PARENTÉ (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

LUDWIG (It., v.o.) Version intégrale : Kinopanorama, 15e (43-06-50-50).

MAD MAX II (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46). — V.f. : Gaîté Rochechouart, 9e (45-08-96-45).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Ang., v.o.) : Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (45-08-11-69).

MY FAIR LADY (A., v.o.) : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

NATTY GANN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

NAZARIN (Mex., v.o.), Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71). — V.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

PAS D'ORCHIDÉES POUR MISS BLANDISH (A., v.o.) (*) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

PETER PAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-40).

PIERROT LE FOU (Fr.) : Reflets Médicis, 5e (43-54-42-34) ; Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

RAMBO (A., v.o.) Marignan, 8e (43-59-92-82). — V. f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (46-36-10-96).

LA ROSE TATOUÉE (A., v.o.) : St-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23).

LA ROUTE DES INDES (Ang., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

RUE CASES-NÈGRES (Fr.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Républic, 11e (48-05-51-33) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

SALO OU LES 120 JOURS DE SODOME (It., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

SIBERIADE (Sov.) (v.o) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

SUBWAY (Fr.) : Boîte à Films, 17e (46-22-44-21).

TCHAO PANTIN (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

THIS IS ARMY (A., v.o.) : Péniche des Arts, 16e (45-27-77-55).

TOOTSIE (A., v.o.) : 3 Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

UN, DEUX, TROIS (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

UN SOUPÇON DE VISON (A., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; Mac Mahon, 17e (43-80-24-81).

LA VIE EST A NOUS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : George V, 8e (45-62-41-46) ; 7 Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

WILLIE BOY (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03).

Les festivals

L'AGE D'OR DE LA COMÉDIE AMÉRICAINE (v.o.), 14 Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00) : mer., sam. : Copacabana ; jeu. : La destinée se joue la nuit ; ven. : Le diable s'en mêle ; dim. : Mr. Dodd part pour Hollywood ; lun. : Divorcé malgré lui ; mar. : la Femme aux cigarettes blondes.

W. ALLEN (v.o.), Templiers, 3e (42-72-94-56) en alternance : Manhattan, Woody et les Robots. Zelig. Comédie érotique d'une nuit d'été. Tombe les filles et tais-toi. Broadway Danny Rose.

J.-L. GODARD, Denfert 14e (43-21-41-01) ; dim. 12 h : Je vous salue Marie ; lun. 16 h 20 : Sauve qui peut la vie ; mer., 18 h : Prénom Carmen ; jeu., 19 h : Masculin-féminin ; lun., 12 h : Détective.

LES GRANDES COMÉDIES DE LA COLUMBIA (v.o.), Action Rive Gauche 5e (43-29-44-40) ; mer. : Rien ne sert de courir ; jeu. : l'Inquiétante dame en noir ; ven. : Train, amour et crustacés ; sam. : la Blonde ou la Rousse ; dim. : Je retourne chez maman ; lun. : le Bal des cinglés ; mar. : Bob et Carol, Ted et Alice.

MONTY PYTHON (v.o.), mer., ven. : Monty Python, la Vie de Brian ; jeu. : Jabber Wocky ; sam., lun. : Monty Python sacré Graal ; dim., mar. : le Sens de la vie.

LUBITSCH (v.o.), Champo, 5e (42-54-51-60), mer. : Le ciel peut attendre ; jeu., sam. : To be or not to be ; ven., dim. : la Folle ingénue ; + Action Christine, 6e (43-29-11-30), ven., mar. : Angel ; sam. : That Uncertain Feeling ; mer., dim : la 8e femme de Barbe-Bleue ; jeu., lun. : Sérénade à trois.

PROMOTION DU CINÉMA (v.o.), Studio 28, 18e (46-06-36-07), mer. : l'Amant magnifique (*) ; jeu. : Profession : génie ; ven. : Rose Bonbon ; sam. : Bananas ; dim., mar. : Hitcher (*).

RUSSIE ANNÉES 20 (v.o.), 14 Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00), mer. : Mes universités ; jeu. : le Tournant décisif ; ven. : Amiral Nakhimov ; sam. : l'Arc en ciel ; dim., lun. : Ivan le Terrible ; mar. : la France libérée.

TARKOVSKY (v.o.), Denfert, 14e (43-21-41-01) ; lun., 19 h 40 : Nostalghia ; jeu., 13 h 30 : Solaris ; jeu., 16 h, dim., 21 h : Stalker ; jeu, 21 h, dim., 15 h 50 : Andréi Roublev ; sam., 18 h 10. : l'Enfance d'Ivan ; sam., 17 h 20 : le Rouleau compresseur.

GENE TIERNEY (v.o.), Action-Ecoles, 5e (43-25-72-07) ; ven. : la Main gauche du Seigneur ; jeu., lun. : Laura ; mar. : la Route au tabac ; dim. : les Forbans de la nuit ; mer. : le Château du dragon ; sam. : Péché mortel.

LA TRILOGIE DE LA GUERRE DES ÉTOILES, (A, v.o.), UGC Normandie, 7e (45-63-16-16), (v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

F. TRUFFAUT, Denfert, 14e (43-21-41-01), mer., 16 h : l'Argent de poche ; ven., 16 h : la Peau douce ; mer., sam., dim., 14 h : Les 400 Coups ; mer., sam., 22 h : Jules et Jim ; mar., 14 h.: l'Homme qui aimait les femmes ; dim., 10 h 20 du mat. : Tirez sur le pianiste ; mar., 16 h : La mariée était en noir ; lun., 13 h 30 : les Deux Anglaises et le continent.

VIVE LA REPRISE (v.o.), Studio Bertrand, 7e (47-83-64-66), 14 h : le Silence ; 15 h 45 : Louisiana Story ; 17 h 05 : The Servant ; 19 h 05 : la Clé de verre ; 20 h 35 : Agent X 27 ; 22 h 15 : l'Homme au masque de cire.

HOMMAGE A VINCENTE MINNELLI (v.o.) : Action Rive-Gauche, 5e (43-29-44-40), mer. : la Femme modèle ; jeu. : Tous en scène ; ven. : Comme un torrent ; sam. : Celui par qui le scandale arrive ; dim. : la Vie passionnée de V. Van Gogh ; lun. : le Chevalier des sables ; mar. : Ziegfeld Follies.

Les séances spéciales

AMADEUS (A., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), mer., sam. 19 h, ven., 19 h 30, jeu., dim., lun. 14 h, mar. 21 h + Boîte à films, 17e (46-22-44-21) 17 h 30.

L'AME SŒUR (suiss. all., v.o.) 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77) 12 h.

AU-DESSOUS DU VOLCAN (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), dim. 22 h 20.

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) jeu. 17 h, sam. 22 h, mar. 14 h.

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), mer., ven., sam., lun., mar. 22 h 20, dim. 16 h.

LE BAISER DE LA FEMME-ARAIGNÉE (A., v.o.) : 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77), 12 h.

BERLIN AFFAIR (All., v.o.) (*) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 18 h.

CABARET (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 19 h 45.

LES CHARIOTS DE FEU (Brit., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), sam., dim., lun. 15 h 40.

CUL-DE-SAC (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 13 h 45.

DÉLIVRANCE (A., v.o.) : Templiers 3e (42-72-94-56), jeu. 22 h 20 ; ven., mar. 20 h, sam., lun. 22 h.

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) Denfert 14e (43-21-41-01), mer., sam., mar. 20 h, dim. 19 h, ven., lun. 22 h.

LES JOURS ET LES NUITS DE CHINA BLUE (**) (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 14 h, 20 h 15.

MACARONI (It., v.o.), Cinoches 6e (46-33-10-82), 13 h 30.

METROPOLIS (All., muet) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), sam. 15 h 30.

LA NUIT PORTE JARRETELLES (*) (Fr.), Denfert, 14e (43-21-41-01), sam. 10 h 20.

LES NUITS DE LA PLEINE LUNE (Fr.), Denfert, 14e (43-21-41-01), lun., mar. 18 h.

PARIS, TEXAS (A., v.o.), Cinoches Saint-Germain, 6e (46-33-10-82), 21 h 40.

PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), t.l.s. 22 h 30.

LE PROCÈS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77), 12 h.

LA RÈGLE DU JEU (Fr.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 16 h.

THÉORÈME (It., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01), mar. 22 h.

THEATRE

Les salles subventionnées

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15). Mer. à 20 h 30 (dern.) : le Menteur ; jeu., à 20 h 30 : le Bourgeois gentilhomme.

BEAUBOURG (42-77-12-33) (Mar.) Cinéma-Vidéo : tlj. à 13 h, Il Trittico, de Puccini ; à 16 h : Der Freischutz, de C.-M. Von Weber ; à 19 h : Intermezzo, de R. Strauss.

Les autres salles

BOURVIL (43-73-47-84) (D., lun.), 20 h 30 : Pas deux comme elle.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41) (M., D. soir), 21 h, dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11) (D.), 21 h : Poil de carotte (dern. le 2).

DAUNOU (42-61-69-14) (Me, D. soir), 21 h, dim. 15 h 30 : Au secours, elle me veut.

ESPACE GAITÉ (43-27-95-94) (D), 21 h : Vieilles Canailles (dern. le 31).

FONTAINE (48-74-74-40) (D.), 22 h, sam. 15 h 30 et 22 h : les Chaussures de Mme Gilles (dern. le 3).

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-23-16-18) (D. soir, L.), 21 h, mat. dim. 15 h : Messieurs les ronds-de-cuir.

LUCERNAIRE (45-44-57-34) (D.), L : 19 h : Simone Weil 1909-1943 ; 20 h 30 : le Rire national ; 22 h : l'Amour goût. Petite salle, 18 h 30 : Pardon M'sieur Prévert ; 20 h : Arlequin, serviteur de deux maîtres.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), (S. soir, D., L.), 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30 : Mais qui est qui ?

ŒUVRE (48-74-42-52) (D. soir, L.), 21 h, dim. 16 h : Grand-Père Schlomo.

PORTE SAINT-MARTIN (46-07-37-53) (S. soir, D. soir), 20 h 30, sam. 21 h 15 : le Tombeur.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81) (D. soir, L.) 20 h 45, dim. 15 h 30 : N'écoutez pas mesdames.

TAI THEATRE (42-78-10-79) (D., L., Ma.), 20 h 30 : l'Écume des jours.

THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02) (D.), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h, sam. 22 h et 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE DE L'ISLE-SAINT-LOUIS (46-33-48-65), jeu., ven., sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : Astro Folies Show (dern. le 31).

l'INTAMARRE (48-87-33-82) (D., L.), 20 h 15 : A star is beur ; 21 h 30 : Poivre de Cayenne.

TOURTOUR (48-87-82-48) (D., L.), 20 h 30 : le Petit Prince.

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Les émissions signalées ci-dessous par un triangle noir sont celles qui ont fait l'objet d'un article dans le dernier supplément. Les carrés placés après le titre des films expriment notre appréciation : □ A éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mercredi 30 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 35 Feuilleton : Les aventures du jeune Patrick Pacard.
D'après le roman de Justus Pfaue, réal. Gero Erhardt. Avec Hendrik Martz, Peter Bongartz, Jean-Claude Bouillon.
Du James Bond familial et allemand.

21 h 30 Théâtre : le Printemps.
Spectacle historique de D. Guénoun. Mise en scène de D. Guénoun. Réal. P. Cassavilas. Avec D. Bernard, J.-M. Bruyère, R. Condamin, L. Davy. Deuxième partie : Autour de 1510.
Michel-Ange, qui n'aime pas la peinture, se voit contraint de réaliser les fresques du plafond de la chapelle Sixtine : Copernic, de retour en Pologne, mène une vie effacée comme secrétaire de son oncle, évêque : Bartolomé de Las Casas, devenu prêtre, s'est établi en Amérique centrale ; Luther est au couvent.

23 h 30 Journal.

23 h 45 Carnet de bord.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Téléfilm : Rendez-vous manqué.
D'A. Le Page et C. Watton. Réal. P. Meunier. Avec Bernadette Le Saché, Michael Lonsdale, Geneviève Omini, Georges Claisse...
▶ *Aline, dont le métier est d'aider les autres à y voir clair (elle est orthoptiste), mène une vie en apparence réglée entre une grand-mère qui recopie des livres en braille et une jeune sœur qui joue du violoncelle et aime passionnément un « médecin sans frontières ». Torturée par un fond de morale bourgeoise, Aline s'évertue à cacher les liaisons qu'elle entretient avec un ophtalmologiste marié et père de famille et avec un patron d'usine de poupées, play-boy. Un jour, elle rencontre Moralès, à l'occasion d'un accrochage de voiture, et en tombe amoureuse. Celui-ci disparaît comme il était venu...*

21 h 55 Jazz à Antibes.
Réal. Jean-Christophe Averty.

23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 35 Variétés : Doudou N'Diaye Rose.
Chef tambour-major. Emission de Béatrice Soulé, réalisation Pierre Janssen.
▶ *Il a trois femmes et trente-trois enfants. Il dirige cent batteurs... ensemble sur trois rythmes différents Doudou N'Diaye Rose, une légende ! Un des plus grands sinon le plus grand batteur du Sénégal. Jean-Pierre Jansen et Béatrice Soulé l'ont filmé chez lui à Dakar. Portrait au quotidien aussi lumineux que le maître, le son du tambour, confidences en voix off. et caméra intimiste.*

21 h 25 Thalassa.
Magazine de la mer. De Georges Pernoud. Les pieds lourds : les derniers scaphandriers.
Ce reportage sur les scaphandriers qui utilisent encore ce matériel vieux de cent ans a été diffusé en 1983.

22 h 5 Journal.

22 h 30 Cinéma : le Montreur d'ours ■■
Film français de Jean Fléchet (1983), avec P. Icart, N. Sladik, P. Meyerie, R. de Peira, S. Laguens, M. Amont.
En 1840, un jeune paysan de l'Ariège, désireux d'échapper à une condition misérable, quitte son village avec un ourson apprivoisé qu'il présente dans les foires. A partir d'une anecdote authentique, une sorte d'itinéraire d'initiation à la vie et aux idées sociales de l'époque. Production régionale. Le film est parlé en occitan et sous-titré.

0 h 20 Journal des festivals (rediff.).

CANAL PLUS

21 h, Ursula l'anti-gang □ film de Fernando Di Leo ; **22 h 30, Karaté Kid** ■ film de John G. Avildsen ; **0 h 40, Glamour** □ film de François Merlet ; **2 h 15, Feuilleton** : Lili, petit à petit.

LA « 5 »

20 h 30, Série : Riptide ; 21 h 25, Série : L'inspecteur Derrick ; 22 h 35, Magazine scientifique : Big Bang ; 23 h 35 à 2 h 35, rediffusions.

TV 6

19 h, NRJ 6, invités : Les Bananarana ; **20 h, Tonic 6 ; 23 h, NRJ 6** (rediff.) ; **0 h, Tonic 6.**

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Antipodes : les griots du Congo.

21 h 30 Panorama de la musique contemporaine portugaise : origines et tendances. Xe Rencontres de la fondation Gulbenkian à Lisbonne (mai 86).

22 h Nuits magnétiques : les espions de Sa Majesté.

0 h 10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 L'air du soir : œuvres de Hoffmann, Schumann, J.-S. Bach.

21 h 45 Concert (en direct du château d'O) : Ouverture de *Don Juan* et *Concerto nº 21 en ut majeur pour piano et orchestre K 467*, de Mozart ; *Alto tambour* (création), de Masson ; *Symphonie nº 4 en la majeur op. 90, Italienne*, de Mendelssohn, par l'orchestre de chambre de Pologne Sinfonia Varsovia, dir. J. Maksymiuk. Sol. M. Rudy, piano, G. Caussé et M. Da Silva, altos.

0 h Jazz : Gibraltar Quintet.

Jeudi 31 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF1

15 h 45 Croque-vacances.
Rémi ; Mme Pepperpote ; variétés avec Lio ; l'invitée d'Isidore et Clémentine : Catherine Lachenal ; Le roi Arthur ; Crack-vacances ; Le vagabond ; variétés-show avec Damien.

17 h 20 Boîte à mots.

17 h 30 Feuilleton : Lucien Leuwen.

18 h 25 Mini-journal, pour les jeunes.

18 h 35 Feuilleton : Danse avec moi (rediff.).

19 h 10 La vie des Botes.

19 h 40 Le masque et les plumes.

20 h Journal.

20 h 35 Série : L'homme à poigne.
Feuilleton allemand en sept épisodes d'après un roman de Hans Fallada. Réal. W. Standte. Avec G. Knuth, R. Hunold, E. Skrotzki, D. Biener.
La décomposition d'une famille berlinoise au début de la première guerre mondiale, traitée sous la forme d'un mélodrame populaire.

21 h 35 INA nuit d'été.
Cette semaine, après Graf'nitz, *l'essai de Michaël Gaunmitz sur palette graphique, on verra dans la série* Voyage sentimental, *la deuxième partie de :* La grande allure, *un documentaire d'auteur, du Québécois Pierre Perrault, puis* 20 th Century blues *par Robert Manthoulis*, la Chambre des mots *par Yves Breuil et* Chœur sur cœur, *un jeu ayant pour thème les variations autour d'un mot, aujourd'hui le mot cœur.*

23 h Journal.

23 h 15 Carnet de bord.

DEUXIÈME CHAINE : A2

15 h 10 Feuilleton : Christa.

15 h 40 Sports été.
Golf : open de Grande-Bretagne : Escrime : championnats du monde.

18 h 25 Série : Capitol.

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.

19 h 15 Emissions régionales.

19 h 40 Affaire suivante.

20 h Journal.

20 h 35 Cinéma : les Félins ■■
Film français de René Clément (1963), avec A. Delon, J. Fonda, L. Albright, A. Oumansky, C. Studer (N).
Un play-boy, poursuivi par des gangsters, devient – c'est son refuge – le chauffeur d'une riche veuve américaine et de sa cousine. Mais est-il vraiment en sûreté dans leur villa isolée de la Côte d'Azur ? Suspense à partir d'un roman de série noire, labyrinthe de mystère, de mensonge et de peur. La virtuosité de René Clément, la fascination d'Alain Delon et de Jane Fonda.

22 h 10 J'aime à la folie... le théâtre.
Magazine présenté par France Roche. Invité : Jean-Claude Carrière, depuis le Festival d'Avignon.
Au sommaire : La vie est un songe, *de Calderib ;* le Malheur indifférent *et* Histoire d'enfant, *de Peter Handke ;* la Tempête, *de Shakespeare (séance de répétition à Aubervilliers et en Avignon ; extrait du spectacle et interviews de Pierre Dux et Alfredo Arias) ;* Don Carlos, *de Schiller (extraits et interview du metteur en scène Michel Marquais) ;* Elle est là, *de Nathalie Sarraute, avec Maria Casarès, etc.*

23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

16 h 30 Emission régionale.

17 h 30 Série : Terroir en bouche.

17 h 45 Thalassa : magazine de la mer (diff. le 30 juillet).

18 h 15 Série : Cheval mon ami.

18 h 45 Journal des festivals.

19 h Le 19-20 de l'information.

19 h 55 Dessin animé : Les entrechats.

20 h 5 Les jeux, à Cagnes-sur-Mer.

20 h 30 Cinéma : les Espions ■■
Film français d'Henri-Georges Clouzot (1957), avec C. Jurgens, P. Ustinov, O.-E. Hasse, S. Jaffe, P. Carpenter, V. Clouzot, G. Sety (N.).
▶ *Un psychiatre de Maisons-Laffitte, au bord de la ruine, accepte de prendre pour pensionnaire un agent secret. Il se trouve soudain entouré d'espions dont il ignore pour qui ils travaillent. Un film d'angoisse basé sur la notion d'absurde et de fatalité inhérente à la nature humaine. Œuvre injustement méconnue qui a devancé tout un courant de démythification des services secrets, dans les années 60. Mise en scène envoûtante. Vedettes internationales.*

22 h 30 Journal.

22 h 55 Série : Contes d'Italie.
L'île, d'après Giani Stuparich, réal. Pino Passalacqua. Avec Omero Antonutti, Juliette Meyniel. Eduard Erne, Laura de Marchi et Sergio Rubini.
Un père et un fils regagnent leur île natale. Le père est atteint d'une maladie qui le fait souffrir cruellement, mais dont il ignore qu'elle est incurable. Il lutte pour rester un homme fort, aimant la vie, plein de sang joyeux ». Le fils n'ose pas lui dire la vérité, mais le convainc de quitter l'île pour une hypothétique guérison.

23 h 55 Journal des festivals (rediff.).

CANAL PLUS

14 h, La fièvre de l'or ■ film de Charlton Heston ; **15 h 40, On n'est pas des anges, elles non plus** □ film de Michel Lang ; **18 h, Série : Dancin'Days ; 18 h 35, Top 50 ; 19 h 5, Série : Rawhide ; 20 h, Les triplés ; 20 h 5, Jeu : Les affaires sont les affaires ; 20 h 35, les Enragés** ■ film de Pierre-William Glenn ; **22 h 15, On s'en fout, nous on s'aime** ■ film de Michel Gérard ; **23 h 40, Querelle** ■■ film de Rainer W. Fassbinder ; **1 h 25, Série : Espion à la mode ; 2 h 10, Jazz à Juan-les-Pins** : Miles Davis et son orchestre.

LA « 5 »

18 h 45, Feuilleton : Flamingo Road ; 19 h 40, Série : Star Trek ; 20 h 30, Série : Chips ; 21 h 25, Série : Kojak ; 22 h 25, Musique : Cinq sur cinq ; 23 h 15 à 2 h 55, rediffusions.

TV 6

14 h, Tonic 6 ; 17 h, Système 6, invité : Michel Blanc (rediff.) ; **19 h, NRJ 6 ; 20 h, Tonic 6 ; 22 h, NRJ 6** (rediff.) ; **23 h, Profil 6**, invités : The Cure ; **0 h, Tonic 6.**

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Je suis venu comme j'avais promis, adieu, de J.-M. Le Sidaner. Avec J.-P. Cisife, P. Clementi.

21 h 30 MANCA 86, musiques actuelles Nice-Côte d'Azur (Harawi, de Messiaen).

22 h 30 Nuits magnétiques : les espions de Sa Majesté.

0 h 10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 15 Festival de Bayreuth 1986 (concert célébrant le centième anniversaire de la mort de Franz Liszt) : *Concerto pour piano et orchestre nº 2*, de Faust ; *Symphonie pour ténor, chœur d'hommes et orchestre*, de F. Liszt, par les chœurs et l'orchestre du Festival. Chef des chœurs, N. Balatsch, dir. D. Barenboïm, sol. K. Zimerman, piano, et R. Schunk, ténor.

22 h En direct de la cour Jacques-Cœur : Mikhail Rudy ; F.-R. Duchable, piano, et G. Caussé, alto.

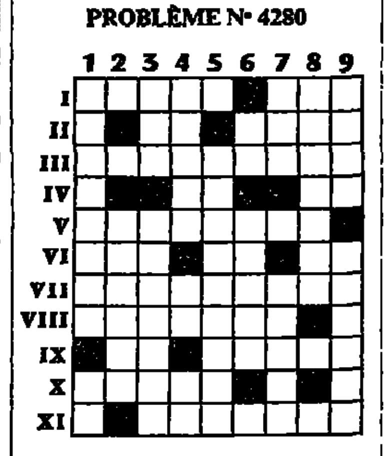
0 h 15 En direct de la salle Molière : Éric Davoust.

1 h 30 En différé de l'Opéra de Montpellier : Donatella Failoni.

Informations « services »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 4280



HORIZONTALEMENT

I. Un « renard » avec un loup. Abri de bergers. – II. Ronds avec de l'eau. Certains préfèrent le tenir lorsque d'autres courent. – III. Un homme de premier plan dans le domaine des opérations. – IV. Suit le mouvement. Personnel. – V. Etalage de foin. – VI. « Sûr » de nos jours. Histoire ancienne. Problème enfantin. – VII. Ornières des mauvais chemins. – VIII. Fait couler des vaisseaux ou favorise le passage de la flotte. – IX. Négation. Voie du salut. – X. Voies d'eau. – XI. Un grand de ce monde.

VERTICALEMENT

1. Jouaient avec une espèce de « flûte ». Lettre grecque. – 2. Pieds de nez. – 3. Banc de pierre. Non observation du règlement. – 4. Arbre à canne. En liège. Lettres de correspondance. – 5. A donc obtenu réparation. – 6. Base militaire. Mises en ligne. – 7. Fait partie de l'ordre des capucins. Tour de cochons. – 8. Geste de générosité. – 9. Notre grand-père ou notre grand frère. Forme d'éclairage ou de jour.

Solution du problème nº 4279

Horizontalement

I. Oignon. As. – II. Croûte. Bu. – III. Uri. Erras. – IV. Littré. Te. – V. Atre. Est. – VI. Réera. Tor. – VII. Mairie. – VIII. Sade. Vers. – IX. Tsé. Art. – X. Epaulette. – XI. Sensé. Eus.

Verticalement

1. Ocularistes. – 2. Irrité. Aspe. – 3. Goître. Dean. – 4. Nu. Terme. Us. – 5. Oter. Aa. Ale. – 6. Nérée. Ivre. – 7. Strette. – 8. Abattoir. Tu. – 9. Suse. (Ésus). Restes.

GUY BROUTY.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 1er AOUT

« Une heure au cimetière Montparnasse », 10 heures et 11 h 30, 3, boulevard E.-Quinet, et :

« Autour de la place Vendôme », 14 h 45, métro Tuileries (V. de Langlade).

« Jardins, passages et boutiques insolites de la butte Montmartre », 15 heures, sortie métro Blanche, et :

« A l'église Sainte-Marguerite, l'énigme Louis XVII », 15 heures, portail église (Paris et son histoire).

« Cités d'artistes et jardins secrets de Montmartre », 15 heures, métro Abbesses (M. Ragueneau).

« Le Musée du Vieux Montmartre », 14 h 30, 12, rue Cortot (Mme Bachelier).

« La vie dans les campagnes au Musée des arts et traditions populaires », 14 h 30, 6, avenue Mahatma Gandhi (Mme Demory).

« De Saint-Julien-le-Pauvre au Panthéon », 15 heures, 1, rue Saint-Julien-le-Pauvre (M. Serres).

« Jardins et cités d'artistes du Petit-Montrouge », 14 h 30, RER Cité Universitaire (Paris pittoresque et insolite).

« Riches Hôtels et jardins du faubourg Saint-Germain », 14 h 30, métro Solferino (P.-Y. Jaslet).

« Hôtels de l'île Saint-Louis », 14 h 30, métro Pont-Marie (les Flâneries).

« Le Marais (sud), la place des Vosges », 14 h 30, métro Hôtel-de-Ville, sortie Lobau, et :

« Le Marais, la place des Vosges illuminés », 21 heures, parvis Hôtel de Ville, devant poste (G. Botteau).

« Les Templiers au Marais », 14 h 30, métro Temple (M. Banassat).

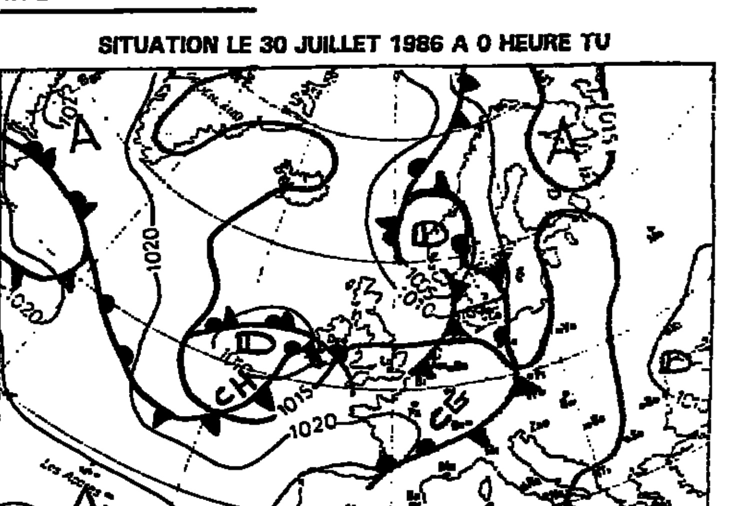
« Le Marais », 14 h 30, place des Vosges, statue Louis XIII (Arts et Curiosités de Paris), 15 h, sortie métro Saint-Paul (I. Hauller) (évocation V. Hugo, Mme de Sévigné, vie sous Henri IV) ; ou 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

● **SÉJOURS D'ÉTÉ : montagne et prière.** – Créée en 1967, Montagne et Prière organise cette année sa vingtième saison de séjours pour les jeunes de plus de vingt ans qui désirent prier seul et avec d'autres, souhaitent vivre l'amitié et le partage, qui aiment la montagne. Séjours du 3 au 24 août et du 10 au 24 août.

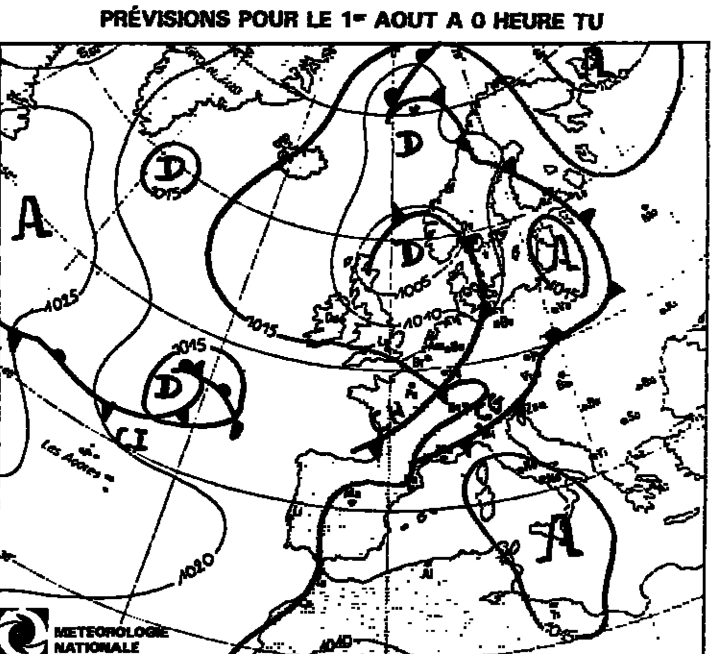
★ Renseignements : Monique Campin, 37, boulevard de la Liberté, 59400 Cambrai.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 30 JUILLET 1986 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 1er AOUT A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le mercredi 30 juillet à 0 heure et le jeudi 31 juillet à minuit.

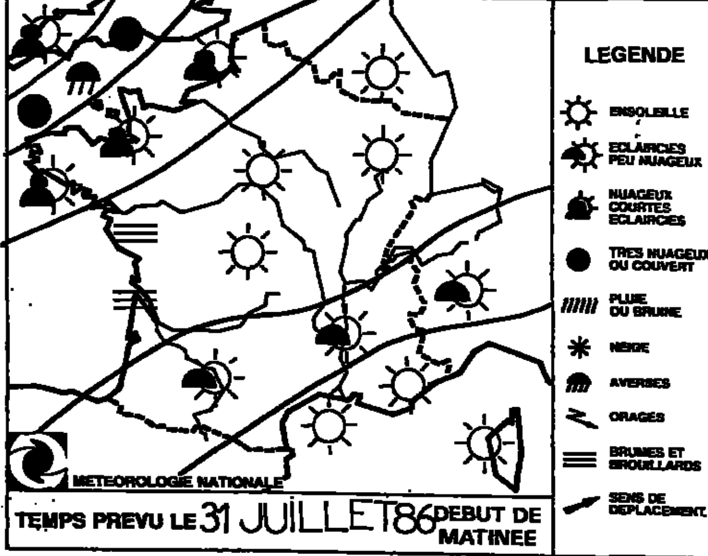
La baisse temporaire du champ de pression sera corrélée au passage de deux limites frontolysées.

Jeudi matin, le temps sera le plus souvent bien ensoleillé sur le pays. Toutefois, quelques nuages seront présents dans le ciel des Pyrénées aux Alpes. Ils présenteront un risque d'orages isolés en soirée. Par ailleurs, un deuxième front froid frontolysé s'étendra en début de matinée de la Bretagne à la basse Normandie, avec un ciel nuageux mais seulement un faible risque de bruines côtières. En pénétrant vers l'est, ce front s'atténuera encore avec prédominance des éclaircies. Les nuages correspondants se situeront le soir sur les Ardennes.

A l'ouest de ce front, le ciel sera à nouveau ensoleillé, les cumulus de traîne donnant seulement quelques averses côtières en matinée.

Les vents seront modérés en Manche, faibles à modérés ailleurs. Les températures minimales seront de 10 à 12 degrés du Nord au Centre, 18 à 20 degrés en régions méditerranéennes, 13 à 16 degrés ailleurs.

Les maxima atteindront 19 à 20 degrés sur les côtes de la Manche, 22 à 24 degrés de la Picardie à la Loire, 24 à 27 degrés du Nord-Est au Centre, 29 à 32 degrés en régions méditerranéennes, 26 à 30 degrés ailleurs.



TEMPÉRATURES maxima - minima
Valeurs extrêmes relevées entre le 29-7-1986 à 6 h TU et le 30-7-1986 à 6 h TU
Temps observé le 30-7-1986 à 6 heures TU

FRANCE	max	min	temps
AJACCIO	32	17	S
BIARRITZ	23	19	S
BORDEAUX	26	15	S
BOURGES	27	12	S
BREST	19	12	N
CAEN	20	8	S
CHERBOURG	18	10	B
CLERMONT-FERR.	31	13	S
DIJON	31	16	N
GRENOBLE St-M-H	32	17	S
LILLE	23	11	S
LIMOGES	24	14	S
LYON	33	19	S
MARSEILLE-MAR.	33	19	S
NANCY	29	14	S
NANTES	23	11	S
NICE	28	21	S
PARIS-MONTS.	25	13	S
PAU	25	15	S
PERPIGNAN	33	21	S
RENNES	22	11	S
ST-ÉTIENNE	32	15	N
STRASBOURG	33	14	N
TOURS	25	10	S
TOULOUSE	29	16	S
POINTE-A-P.	31	24	S

ÉTRANGER	max	min	temps
ALGER	33	19	B
AMSTERDAM	21	12	N
ATHÈNES	31	21	S
BANGKOK	31	24	O
BARCELONE	29	17	S
BELGRADE	27	15	S
BERLIN	32	15	S
BRUXELLES	24	13	C
LE CAIRE	35	23	S
COPENHAGUE	23	14	C
DAKAR	30	26	S
DELHI	31	25	C
DJERBA	31	21	S
GENÈVE	33	16	S
HONGKONG	32	27	S
ISTANBUL	26	18	N
JÉRUSALEM	28	18	C
LISBONNE	32	17	S
LONDRES	22	10	N
LOS ANGELES	23	15	S
LUXEMBOURG	24	12	N
MADRID	36	19	S
MARRAKECH	44	26	N
MEXICO	–	–	–
MILAN	32	21	S
MONTRÉAL	28	17	A
MOSCOU	27	14	S
NAIROBI	21	14	C
NEW-YORK	31	23	O
OSLO	20	15	P
PALMA-DE-MAL.	34	17	S
PÉKIN	29	21	C
RIO-DE-JANEIRO	21	21	S
ROME	30	20	S
SINGAPOUR	29	24	P
STOCKHOLM	25	17	P
SYDNEY	16	8	S
TOKYO	33	25	N
TUNIS	31	21	S
VARSOVIE	28	13	N
VENISE	29	20	S
VIENNE	29	18	N

A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

Informations « services »

MODE

Recherches en volumes

Les tons de fleurs, en volumes associés donnant bonne mine en toutes circonstances caractérisent le style de Philippe Vernet. Ses manteaux longs s'appuient mollement au corps en couleurs douces sur des robes de jersey neutres ou contrastées. Même les tailleurs de lainage sont habillés de blouses précieuses, souvent scintillantes. Les robes de crépuscule et du soir ont une forme très actuelle : formes simples, jolis décolletés rehaussés de colliers en torsades de pierres.

Les recherches très réussies de volumes, sphériques ou étirés, les carrures des modèles en grosse bourre de soie indienne tissée à la main, aux revers enrichis de broderies... Robes de dîner, un rien 1930, très mouvantes.

En une saison où les unis dominent, Louis Féraud reste fidèle aux impressions multicolores sur fond noir, amusantes en manteaux de jour et robes courtes; duffle-coat en shantung de soie matelassé de couleurs vives, s'ouvrant sur des chandails à col roulé noir brodé de grosses pierres et des pantalons à fuseaux. Les instruments de musique grandeur nature font partie



Dessin d'YVES SAINT-LAURENT

donnent un nouveau langage aux vêtements d'Emmanuel Ungaro, qui oppose les gestes de la femme actuelle à celle de la Belle Epoque. Au fil des heures, sa silhouette passe du grand manteau shakespearien au court sur bout de jupe ou pantalon. Dès le crépuscule, la robe l'emporte, courte ou droite, à grandes manches longues, drapées en mouvements asymétriques, resserrées du bas. Les crêpes unis de Taroni, dans un magnifique gris éléphant, s'affirment pour le soir, et les robes drapées dont il a le secret.

Ted Lapidus renouvelle son style avec des tailleurs à veste étirée en beau tweed sur jupe droite, réchauffés de ponchos à revers de cuir. Des montures de manches en triangle adoucissent des paillettes multicolores sur mini-fourreaux de couleur noire.

Chez Chanel, Karl Lagerfeld pastiche avec humour tous les éléments du « chanélisme ». Ainsi, les tailleurs gagnent en souplesse, le galonnage est remplacé par des doublures et les chaînes par des sautoirs de perle. La nouvelle tenue de jour contraste une veste longue à plis dans le dos et une courte jupe droite, en alternance avec des tenues de voyage dégageant la cheville. Les robes de sirène, à drapé et tournure, semblent rivaliser, pour le soir, avec de juvéniles robes-toupies.

NATHALIE MONT-SERVAN.

N.B. – Le dessin paru dans le numéro du 30 juillet était d'Emmanuel Ungaro.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 30 juillet 1986 :

UN DÉCRET

● No 86-869 du 29 juillet 1986 pris en application du *III* de l'article 1er de la loi de finances rectificative pour 1986 (no 86-824 du 11 juillet 1986) relatif à la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés.

DES ARRÊTÉS

Du 2 juillet 1986, fixant l'échelonnement applicable aux professeurs de sport, aux conseillers d'éducation populaire et de jeunesse et aux chargés d'éducation populaire et de jeunesse.

Du 25 juillet 1986, relatif à la *détermination des quantités de référence des acheteurs de lait* pour la période allant du 31 mars 1986 au 29 mars 1987.

ADMISSIONS AUX AGRÉGATIONS

(par ordre alphabétique)

● **Biochimie-génie biologique**

Mmes et MM. : Alice Carrier (11e), Marianne Chapus (1re), Olivier Chassande dit Patron (3e), Myriam Gazeau (8e), Jean-Noël Genthon (2e), Anne Haghighat née Ferron (12e), Catherine Jacoty (7e), Thomas Lamonerie (5e), Sophie Lechaptois (4e), Elisabeth Madelin (10e), Isabelle Marié (9e), Thierry Meinnel (6e).

● **Génie mécanique :**

Mmes et MM. : Jean-Luc Amblard (45e *ex ae*), Bernard Bachelet (25e), Sylvain Badoc (15e), Alex Ballu (33e), Gilles Basset (16e), Laurent Betschart (9e *ex ae*), Jean-Paul Bizeau (37e), Pascal Bonnefous (8e), Pierre Bonnenfant (13e), Guy Bories (24e), Jean Boulat (7e), Pierre Bouvier (45e *ex ae*), Bernard Brogliato (14e), Jean Brunel (20e *ex ae*), Bernard Canal (32e), Michel Chaussumier (3e), Alain Chep (12e), Luc Delplanque (39e *ex ae*), Jean-Marie Didier (29e *ex ae*), Jean-Pierre Drouet (3e *ex ae*), Jacques Dugast (18e *ex ae*), Charles Dumas (17e), Jean-Claude Dumas (34e *ex ae*), André Fessy (45e *ex ae*), Jacques Fouillet (36e), Pierre François (25e), Emmanuel Genis (5e *ex ae*), Michel Girou (45e *ex ae*), Gilles Glemarec (39e *ex ae*), François Goossens (25e), Francis Huet (20e *ex ae*), Benoit Le Roux (34e *ex ae*), Christian Lefeuvre (45e *ex ae*), Christian Lefevre (45e *ex ae*), André Martin (18e *ex ae*), Luc Montel (9e *ex ae*), Jean-Yves More (43e *ex ae*), Marc Nourry (43e *ex ae*), Jean-Luc Pagnat (28e), André Pellier (29e *ex ae*), Gilles Portefaix (20e *ex ae*), Catherine Quinet-Tinel (5e *ex ae*), Bernard Riveill (11e), Marc Robert (45e *ex ae*), Bernard Rochedy (38e), Jean-Marc Salon (42e), Eric Szmata (2e), Christian Touboulic (29e *ex ae*), François Vannier (20e *ex ae*), Christian Versluys (39e *ex ae*), Luc Walter (1er).

● **Lettres modernes :**

Mmes et MM. : Anne Abeillé (7e), Maryse Adam (24e), Violaine Anger (77e), Daniel Aranda (43e e.a.), Nathalie Barberger (6e), Gilles Basterra (4e), Jean-François Battista (62e), Christian Belin (11e), Bruno Belleil (60e e.a.), Gisèle Berkman (42e), Marie-Claire Bichard (31e), Bruno Blanckeman (35e), Béatrice Bloch (45e), Françoise Bollonotte (43e), Xavier Bonnier (10e), Myriam Boucharenc (32e), Marc Bussière (60e e.a.), Frédérique Calcine née Robert (53e), Jean-François Campario (34e), Carole Cavallera (3e), Nicole Chareyron née Vergnon (36e e.a.), Caroline Chatignol née Everlé (68e), Carole Chollet née Buisson (1re), Isabelle Combes (23e), Catherine Costentin (2e), Chantal De Becdelièvre née Burlat (65e e.a.), Xavier De Gaulle (80e), Catherine De Mercoyrol de Beaulieu (47e), Jean Degott (52e), Florence Delpeuch (20e), Geneviève Dubosclard (85e), François Dufay (19e), Christian Faure (69e), Christine Ferlampin (13e), Pascal Filiu (36e e.a.), Jean-Marie Fournier (71e), Sylvie Freyermuth (78e e.a.), Raphaële Fulchiron née Fulchiron (78e e.a.), Xavier Galmiche (8e), Patricia Gauthier (30e), Claire Gérin (56e), Philippe Giraudon (25e), Stéphane Guinoiseau (67e), Karen Haddad (49e), Anne Halpern (15e), Annie Heynard (51e), Corine Hubner née Bayle (29e), Marguerite Jeansotte née Laclide (55e), Vincent Jouve (84e), Dominique Labourayre née René (72e), Catherine Landrevie-Darrouzet (75e), Jean-Marc Lantéri (9e), Hélène Le Normand (50e), Marie-Anne Le Vacon (46e), Christine Marret (48e), Evelyne Martini (81e), Jean-Yves Masson (5e), Yves Molveau (14e), Katia Montesinos (27e), Odile Mothet (63e e.a.), Frédérique Moujart (36e e.a.), François Noudelmann (54e), Florence Paravy née Paravy (72e e.a.), Patrice Parent (28e), Anne Patzierkovsky (16e), Serge Piaton (40e), Marie Pinet née Mériaux (83e), Jacques Quintallet (76e), Valérie Rambourg (26e), Charles Ridoux (63e e.a.), Michelle Robert née Reich (65e e.a.), Véronique Sales née Sureau (33e), Claire Salmon (36e e.a.), Christine Sanjuan-Rivasseau née Sanjuan (57e), Alain Schaffner (74e), Valérie Stemmer née Daniélou (41e), Alain Tassel (17e), Régis Tettamanzi (12e), Norman Thau (22e), Alain Tissut (21e), Catherine Treilhou (58e), Frédéric Verger (59e), Dominique Vidon (70e), Laure Vigier (82e), Georges Zaragoza (18e).

● **Sciences sociales :**

Mmes et MM. : Gérard Belet (8e *ex ae*), Yves Beloeil-Benoist (14e *ex ae*), Jean-Marc Bouville (17e *ex ae*), Jean-Paul Brun (3e), Bertrand Commelin (8e *ex ae*), Ivan Ermakoff (6e), Louis Formery (12e), Bertrand Fraysse (22e), Jean-François Freu (2e), Pierre Hautcœur (7e), Sophie Jebel (14e *ex ae*), Isabelle Jeuffroy (4e), Patrick Lahouste ((10e), Jean-Pierre Lavignasse (14e *ex ae*), Gilles Lazuech (5e), François Le Bihan (19e *ex ae*), Gabriel Leconte (23e *ex ae*), Luc Lecru (19e *ex ae*), Laurent Lepage (23e *ex ae*), Jean Lhéritier (11e), Muriel Maillefert (13e), Alain Maître (17e *ex ae*), Patrick Millot (1er), Christophe Nadaud (19e *ex ae*), Geneviève Neukirch (23e *ex ae*).

Sports

Championnats du monde d'escrime

Les Français brisent leur fleuret

Masculin comme féminin, le fleuret français a subi un revers total aux championnats du monde qui se déroulent à Sofia. Absents des podiums dans les tournois individuels, les Français n'ont pu se réhabiliter, le mardi 29 juillet, dans les épreuves par équipes.

Les hommes ont dû se contenter, comme en 1985 de la cinquième place, tandis que l'Italie conservait son titre en écrasant l'Allemagne de l'Ouest en finale par neuf victoires à quatre. Avec le titre individuel conquis par Andrea Borella, les Italiens confirment leur hégémonie sur cette spécialité : c'est la troisième fois consécutive qu'ils réalisent le doublé individuel-équipes depuis les Jeux olympiques de Los Angeles.

Chez les femmes, la contre-performance française est encore plus nette. Pour la première fois, les fleurettistes tricolores ne figureront pas parmi les huit meilleures équipes du monde. Mardi, elles ont été éliminées en huitièmes de finale par la Roumanie (huit victoires partout, soixante et une touches reçues à soixante).

● **NATATION :** *record d'Europe.* – L'Anglaise Sarah Hardcastle a battu, mardi 29 juillet à Edimbourg, dans le cadre des Jeux du Commonwealth, le record d'Europe du 800 mètres nage libre en 8 min 24 s 77/100, soit à 15/100 seulement du record du monde détenu par l'Australienne Tracey Wickham depuis 1978.

● **FOOTBALL :** *tournoi de Paris.* – Le Paris-Saint-Germain a remporté le tournoi qu'il organisait lundi 28 et mardi 29 juillet en battant en finale le Sporting Lisbonne par 5 à 1, grâce notamment, à quatre buts de sa nouvelle recrue Jules Bocandé. Pour la troisième place, Saint-Etienne a battu Steaua Bucarest par 3 à 0.

Sciences humaines

La mort de David Cooper

(Suite de la première page.)

Pour le monde entier, Kingsley Hall devint le symbole d'une attitude différente à l'égard de la maladie mentale. Pas de cure médicamenteuse, pas d'électrochocs, mais la permission d'un voyage accompagné à travers la folie. « *Ne sommes-nous pas capables de comprendre que ce voyage n'est pas quelque chose dont il faille nous guérir, mais qu'il est lui-même un moyen naturel de guérison de notre état dit normal et qui n'est qu'un effrayant état d'aliénation* », écrivait Ronald Laing. On retrouve l'esprit de Kingsley Hall dans le beau livre de Mary Barnes, *Un voyage à travers la folie. Mais aussi dans le film célèbre* de Kennech Loach, *Family Life.*

Le malade c'est l'homme normal, le fou celui qui a compris que la société est « malade » et, de ce fait, la refuse. L'homme sain n'a fait que frôler cette folie, mais il a su accepter les nécessaires compromis, cette nouvelle conception de la santé mentale devait susciter de nombreuses expériences thérapeutiques, principalement en Italie, sous l'égide de Franco Basaglia. Principal animateur du mouvement « désaliéniste » italien dans les années 60 et 70, ce dernier poursuivit à Trieste une expérience qui, de bien des façons, marquera l'histoire de la psychiatrie européenne. En quelques années, sous son impulsion, l'Italie passa par tout ce qui a trait à l'approche de la maladie mentale, du Moyen Age au futurisme. L'œuvre de Basaglia fut même couronnée le 13 mai 1978 par une loi condamnant les hôpitaux psychiatriques et incitant à concevoir les malades mentaux comme des citoyens comme les autres. Ce qui d'ailleurs parfois n'alla pas sans quelques abus.

L'œuvre de David Cooper a indéniablement marqué l'histoire de la psychiatrie. Mais si ses protestations contre la ségrégation massive des malades mentaux ont été sinon suivies d'effets, du moins entendues. Il est toutefois moins sûr que sa conception antipsychiatrique de la santé mentale ait fait progresser ce qu'il faut bien appeler la recherche médicale. Les grands progrès accomplis ces dernières années, en particulier en neurobiologie, tendent à prouver qu'à l'avenir il sera difficile d'ignorer le substrat organique des maladies mentales.

« *Navrante régression* », « *démagogie passionnelle* », « *ignorance et charlatanisme* », que n'a-t-on pas écrit sur l'antipsychiatrie ! Reflet d'une certaine impuissance thérapeutique et d'une ignorance des causes du mal, l'antipsychiatrie n'aurait contribué qu'à mettre l'accent sur l'inadaptation des structures de soins psychiatriques qu'elle n'aurait pas été inutile. Des idées et des combats qui auront mis si longtemps à s'imposer. Dostoïevski n'avait-il pas écrit que : « *Ce n'est pas en enfermant son voisin qu'on se convainc de son propre bon sens.* »

FRANCK NOUCHI.

[Né en 1931 au Cap, David Cooper a fait ses études de médecine en Afrique du Sud. Par la suite, il se fixe à Londres où il rencontre l'Ecossais Ronald D. Laing avec lequel il écrit *Raison et Violence*, paru en 1964. D. Cooper est également l'auteur de *Psychiatrie et antipsychiatrie* (1967), *Mort de la famille* (1972), *Grammaire à l'usage des vivants* (1977), et du *Langage de la folie* (1978). Cela faisait une douzaine d'années que D. Cooper s'était installé à Paris.]

Le Carnet du Monde

Naissances

– Alice et Yves RUFI

ont la joie d'annoncer la naissance de leur fille,

Lisa,

le 21 juillet 1986.

31, rue de Seine,
75006 Paris.

Décès

– La famille Aouchar,
Parents et alliés,

ont le regret de faire part du décès de

M. Mohamed AOUCHAR,
officier de l'ordre du Trône,
croix de guerre 1945,

survenu le 29 avril 1986, à Skhirat.

Adressons remerciements à tous ceux qui se sont associés à notre peine et que nous ne pouvons remercier individuellement.

– Mme Jean-Paul Bardou,
Ses enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,

ont la grande tristesse de faire part du décès du

docteur Jean-Paul BARDOU,

survenu à Castres, le 25 juillet 1986, dans sa quatre-vingtième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

32, rue du Docteur-Schweitzer,
81100 Castres.

– M. et Mme André Tedesco,
Mme Catherine de Léobardy,
M. et Mme Jean-Olivier Tedesco,
Anne et Florence,
ont la douleur de faire part du décès de

Marko
Marko CELEBONOVITCH,
artiste peintre,
membre de l'Académie
des sciences et des arts
de la République de Serbie,
vice-président d'honneur
de l'Association internationale
des arts plastiques,
ancien commandant
de la brigade des Maures (FFI),
croix de guerre 1939-1945,
médaille de la Résistance,
ordre national
de la République socialiste
fédérale de Yougoslavie
avec palmes d'or,
American Bronze Star Medal,

leur père, grand-père, arrière-grand-père et parent,
le 23 juillet 1986, à Saint-Tropez.

Ses obsèques ont eu lieu le samedi 26 juillet, à Saint-Tropez.

86, rue d'Assas,
75006 Paris.

– M. et Mme Jean FARGUE

ont la douleur d'annoncer la disparition de leur fille

Lorraine,

survenue le 21 juillet 1986.

La cérémonie religieuse a eu lieu dans la plus stricte intimité.

88, rue de Varenne,
75007 Paris.

– La Fédération des Francs et Franches Camarades

a la tristesse de faire part du décès de

Pierre FRANÇOIS,

son président fondateur et président d'honneur.

– Nous apprenons la mort, à l'âge de soixante-douze ans, de notre ancien collaborateur,

Maurice GARDIN,

pendant de longues années employé supérieur au service des téléscripteurs.

[Les anciens du *Monde*, et notamment du service étranger auquel il a si souvent apporté les dépêches venues de la terre entière, se souviendront longtemps de « Maurice », qui était la gentillesse et la discrétion mêmes. Tous ceux qui l'ont connu et aimé s'associent à la direction du journal pour adresser aux siens leurs sentiments de vive sympathie.]

– Nous apprenons la mort à Genève, le 22 juillet 1986, de notre confrère,

Fernand GIGON.

[Né en 1908 en Suisse, doté d'un esprit d'observation très vif, Fernand Gigon a été l'un des meilleurs « grands reporters » de l'avant et de l'après-guerre. Il a surtout collaboré à *l'Intransigeant* et à *Paris-Presse*, mais a également donné jadis des articles au *Monde*, notamment sur l'Asie, qu'il connaissait comme sa poche et à laquelle plusieurs de ses nombreux ouvrages sont consacrés.]

– Bernard et Claude Jacquinot

ont la douleur de faire part du décès de leur père

M. Pierre JACQUINOT,
président de chambre honoraire
à la cour d'appel de Paris,
commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
croix de la valeur militaire,

rappelé à Dieu, le 28 juillet 1986, à Paris.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Jacques du Haut-Pas, le jeudi 31 juillet, à 10 h 30.

77, boulevard Saint-Michel,
75005 Paris.

– Mme Aimée Humbert-Parent,
sa mère,
M. Gustave Parent,
son père,
M. Yves Parent,
son frère,
Leurs familles et amis,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Alain PARENT,
conservateur du musée
du Nouveau Monde,
directeur des musées de La Rochelle,

survenu à La Rochelle, le 20 juillet 1986, dans sa quarante-deuxième année.

Les obsèques ont eu lieu en l'église d'Arzon (Morbihan), dans la plus stricte intimité.

– M. Jacques Thomas,
M. et Mme Gérard Thomas
et leurs enfants,
M. Christian Thomas,
Mme veuve Charles Thomas,
Mme veuve André Porte,
Et toute la famille,

ont le profond chagrin de faire part du décès de

Mme veuve Laurent PORTE,
née Hélène Montaigne,

survenu le 24 juillet 1986, à Neuilly-sur-Seine (92).

La cérémonie religieuse a été célébrée le mardi 29 juillet, en l'église Saint-Pierre de Chaillot, suivie de l'inhumation au cimetière des Batignolles, dans l'intimité familiale.

17, avenue de Villiers,
75017 Paris.
8, avenue Montaigne,
75008 Paris.

Remerciements

– Le docteur et Mme Bètous
Magalie Serrell,
François Serrell,
Christine de Chaillé,
Catherine et Helen Bètous,
Mme Jean-André Bètous,
Et toute la famille,
Le professeur Jean-François Charry, président de la Fédération équestre française,

très touchés par les marques de sympathie qui leur ont été manifestées à l'occasion du décès accidentel de

Adeline BÈTOUS-SERRELL,

remercient toutes les personnes qui ont ainsi participé à leur peine.

– Mme Marcel Gauthier,
sa fille, Brigitte,
Et toute la famille,

remercient bien sincèrement tous ceux qui se sont associés à leur peine lors du décès de

Marcel GAUTHIER.

– M. et Mme Charles-François Ratton
et leur fils,
M. Philippe Ratton,
Mme Dumont,
Mme Girard,
Et toute la famille,

très touchés par les nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

Charles-Alfred RATTON,

prient toutes les personnes qui se sont associées à leur peine de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

Le Monde CADRES

Borg-Warner Chemicals Europe is a division of a U.S.A. based multinational chemical company which is a leader in the world-wide ABS industry.

In Europe we manufacture and market our products under the brand names UGIKRAL,® CYCOLAC® and BLENDEX® -MODIFIERS.

To strengthen our European research and development department at our centre in Villers-Saint-Sépulcre (near Beauvais, France) we are looking for:

POLYMER SCIENTISTS

The positions available are:

Manager - analytical department

Reporting to the R & D Manager you will supervise a group of specialists and laboratory personnel, and be responsible for chemical and instrumental analysis. You will also initiate new analytical concepts and determine new equipment needs.

Candidates should have a sound experience in instrumental chemical analyses, preferably with polymers and an academic degree in Organic or Polymer Chemistry.

Good French language skills and a working knowledge of English are required.

Senior specialist - polymer physics and design

Reporting to the research and process development manager, you will head up a small group concerned with rheological and electron microscopy studies of thermoplastics as well as computer simulations for compounding and converting equipment design. The group is also involved in standard service evaluations, equipment design and other research projects.

Requirements for this position are an academic degree in Polymer Physics with experience in the described area of activity. Experience with computer simulations is a must. Language skills in English and French are required.

Group-leader process development

Reporting to the process development manager, you will supervise specialists (engineers, chemists) and laboratory personnel dealing with process development work for ABS and similar thermoplastics.

Candidates should have an academic degree in Polymer Chemistry or chemistry supplemented with experience in process development. Skills in French and English are required.

Process and product development engineers

As active members of your respective team, you will contribute to the development and maintenance activities to enhance our research efforts.

For the process group you are required to have a degree in Chemical Engineering and for the product area a degree in Polymer Chemistry. Working experience in research for products such as PVC, polystyrene, HIPS, or ABS is recommended.

You are invited to send your application letter, including your resume to:
Mr. W.N. Broekhuysen,
Director Human Resources,
Borg-Warner Chemicals Europe,
Cyprusweg 2, P.O. Box 8122,
1005 AC Amsterdam, tel. 020 - 580 62 06.



BorgWarner Chemicals

En Europe, nous fabriquons et commercialisons nos produits sous les marques UGIKRAL, CYCOLAC et BLENDEX-MODIFIERS.

DES SCIENTIFIQUES SPÉCIALISÉS DANS LES POLYMÈRES

Les postes à pourvoir sont les suivants :

RESPONSABLE SERVICE ANALYTIQUE

CHEF SPÉCIALISTE – Conception et physique des polymères

LEADER DE GROUPE pour le développement des procédés

TECHNICIENS en procédés et développement de produit

Vous pouvez adresser votre lettre de candidature et votre curriculum vitae à : Mr. W.N. Broekhuysen, Director Human Resources, Borg-Warner Chemicals Europe, Cyprusweg 2, P.O. Box 8122, 1005 AC Amsterdam. Tél. 020-580-62-06. BORG WARNER CHEMICALS.

La Centre d'Informations Financières (10 ans expér.) organise en août un stage pour recruter des CONSEILLERS COMMERCIAUX (H.F.)
– Goût des relations publiques.
– Formation adaptée.
– Rémunération intéressante.
Tél. pr r.-vs : 45-00-28-87.

Ecole Technique Privée (Banlieue Nord) recherche PROFESSEURS VACATAIRES
● de MATHÉMATIQUES.
● de PHYSIQUE.
● d'HISTOIRE/GÉO.
Adresser C.V. ss nº 7.436 M, LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE DES TRAVAILLEURS NON SALARIÉS, recrute

CADRE H/F

POUR SERVICE JURIDIQUE
Il est demandé : maîtrise de droit, 1re expér. professionnelle, de préférence dans un organisme de protection sociale. Contrat à durée déterminée, d'une durée minimale de 5 mois. Adresser prétentions, lettre manuscrite et C.V. sous réf. 3.558 à LEVI TOURNAY ASSCOM 31, bd Bonne-Nouvelle 75083 PARIS CEDEX 02 qui transmettra.

NOTRE ORGANISME :
– 15 000 clients ;
– C.A. 85 : 732 000 000
a progressé de 30 % par an depuis 5 ans. Pour poursuivre cette expansion, nous recherchons :
COLLABORATEURS COMMERCIAUX (H.F.)
Tél. pour R.-VS 45-00-24-03.

MOTOROLA SEMICONDUCTEURS

TOULOUSE
2,3 milliards de CA dont 68 % à l'export
2000 Personnes
moyenne d'âge 33 ans

MOTOROLA, leader mondial des fabricants de semiconducteurs recherche pour démarrer un centre de conception situé dans note usine de Toulouse

Ingénieurs «design» expérimentés

Votre objectif sera de participer au développement de ce Centre au sein d'une équipe d'ingénieurs expérimentés en Design.

Disposant d'une gamme complète de technologies bipolaires standard et avancées, ce Centre créera des circuits intégrés linéaires pour le marché européen. Il travaillera en coopération avec d'autres centres de design que Motorola a établis en Europe et dans le monde entier mais portera une attention particulière aux circuits de puissance pour lesquels il deviendra le centre d'excellence.

Les candidats retenus sont des ingénieurs électroniciens, ayant une bonne connaissance de l'anglais et possèdent une expérience professionnelle d'au moins 2 à 3 ans en conception des C.I. de préférence bipolaires. Des qualités de créativité et le goût du travail en équipe seront appréciées.

Nous offrons pour ce CHALLENGE DE PREMIER PLAN une dimension internationale, les moyens de notre Centre de Production et un environnement de travail jeune et innovateur.

Adressez votre dossier de candidature à Jean-François GADECEAU

MOTOROLA S.A.
BP 1029 31023 TOULOUSE CEDEX

Nous sommes chargés par une firme internationale de recruter un

RESPONSABLE DÉVELOPPEMENT PRODUITS

Ingénieur mécanicien de formation, il animera le bureau d'études et contrôlera les expérimentations et les essais.
Sa fonction l'amènera à assister le directeur technique dans ses négociations, France et étranger.

Bilingue anglais ou allemand.
Poste basé dans l'YONNE.

Merci d'adresser lettre manuscrite, c.v., photo et prétentions sous réf. 781, à VALENS CONSEIL, B.P. 359, 75064 PARIS Cedex 02.

INFO'ROP

Recherche URGENT pour sites PARIS ET PROVENCE

INGÉNIEURS

VAX + ASSEMBLEUR 68 000.
Tél. pour R.-VS immédiat 16 (1) 43-77-42-45.

VILLE DE PANTIN
43 000 habitants, recherche

RESPONSABLE DE LA GESTION ET DE LA DIRECTION DU CINÉMA MUNICIPAL

Prés. c.v. à monsieur le Maire de Pantin, mairie de Pantin, 45, av. du Général-Leclerc, 93500 Pantin.

---

automobiles

ventes

de 8 à 11 C.V.

Particulier vend Mobil-Home Dakota, gabarit routier 250 × 755-1 essieu 2.080 kg + abri, frigo, w.-c., dche, eau chaude), 5 places, état impeccable. Prix 30.000 F. Tél. domicile 47-49-18-34, bur. 47-25-62-89.

propositions diverses

Les possibilités d'emplois à l'Etranger sont nombreuses et variées. Demandez une documentation sur la revue spécialisée MIGRATIONS (LM) B.P. 291-09 PARIS CEDEX 09.

villégiature

40 MN DE PARIS
dans un cadre agréable
Sa terrasse sur les

bords du Loing

HOTELLERIE ****
LA VANNERIE ROUGE
Hôtel sélectionné de tourisme international *** A
Restaurant de tourisme
77690 MONTIGNY-S/LOING
Téléphone : 445-82-10.

Loue Maroc, villa meublée, tt cft, août 86, face océan. 1er rang. 4.500 F. Personnel et charges compris. Tél. 89-72-63-12.

DEMANDES D'EMPLOIS

C.E. serrurier, 47 ans, souhaite place responsable équipe bâtiment, industrie, assurance ou banque. Libre 15 septembre. Tél. 48-33-61-94.

Jeune Femme cherche emploi stable Paris ou banlieue.

STÉNODACTYLO

Libre de suite.
Tél. : 69-24-77-78.

J.F., 27 ans, maîtrise anglais, commerce, gestion offre collaboration. Langues : anglais, allemand, chinois. Expérience marketing direct, interviews, documentation en commerce extérieur. T. (1) 39-59-55-53. Ecrire sous le nº 6 898 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

Exp. aff., gest. et direction, exp. et goût travail étranger, bonnes conn. Amér. latine, ing. 32 a. ch. société dynamique. Tél. : 43-75-51-34.

Professionnel de l'informatique, 35 ans, dont 12 de pratique, recherche entreprise désireuse de développer, affiner, fiabiliser ses réseaux de communication pour un éventuel échange d'informations.
Ecrire sous le nº 7418 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

STOP !
38 ans, ingénieur export (français, anglais, arabe) 11 ans expatrié : Afrique, Europe, Moyen-Orient). Gestion d'entreprises. Construction d'ensembles indust. Nbreuses réf. Etudie ttes propositions.
Ecrire sous le nº 7416 M LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

Société minière recherche

en vue contrat de services au Moyen-Orient, débutant en 1987 et pour une durée de plusieurs années
LE PERSONNEL GÉOLOGUE SUIVANT
(anglais impératif)

● **4 GÉOLOGUES SENIORS**

avec 15 ans d'expérience minimum, ayant une qualification professionnelle respective de plusieurs années dans les métaux de base, métaux précieux, phosphates ou charbon.

● **PLUSIEURS GÉOLOGUES JUNIORS**

avec 5 ans d'expérience pour les mêmes métaux.

Adresser c.v., photo et prétentions salariales sous nº 7 436 M le Monde Publicité, 5, rue de Monttessuy, 75007 Paris.

ENSEIGNEMENT

L'ANGLAIS EN ANGLETERRE

Notre hôtel de 100 chambres en bord de mer, célèbre dans le monde entier, et notre School of English tout aussi célèbre sont dans les mêmes bâtiments. A partir de £20 par jour, pension complète plus leçons

25% RÉDUCTION pour séjours de 90 jours ou plus en hôtel.

Séjour à l'hôtel ou en famille. Ouvert toute l'année – pas limite d'age
Ecrire a:

REGENCY SCHOOL OF ENGLISH

Ramsgate-on-Sea, Kent, England Tél: 843-59 12 12 Télex 96454 Regram ou: Mme. BOUILLON
4, rue de la Persévérance, 95 FAUBONNE. Tél· 39-59-26-33 (le soir)

L'IMMOBILIER

appartements ventes

3e arrdt

QUARTIER HORLOGE
PLEIN CIEL - PENTHOUSE
gd living, 1 chbre, terrasse
Prix : 2.200.000 F.
HAMPTON 42-25-50-35.

6e arrdt

109, CHERCHE-MIDI

Magnifique 2 P., décor raffiné; bel imm. récent sur jardin sans vis-à-vis, parking, ESC. 8. JEUDI 14 H à 17 H.

14e arrdt

RUE BEAUNIER

4 APPTS DU 2 AU 4 PIÈCES
Bel imm. pierre de taille, asc. GARBI 45-67-22-88.

17e arrdt

AVENUE CARNOT

DANS VOIE PRIVÉE
bel imm. rénové, ascenseur très beaux studios, 30 m²
GARBI 45-67-22-88.

Province

SAINT-TROPEZ CHAPELLE SAINTE-ANNE

ÉLÉGANTE MAISON
5 CHAMBRES, 4 BAINS
GDE RÉCEPTION, TERRASSE
Téléphone : 16 (94) 54-81-99.

appartements achats

RECHERCHE URGENT

Studios ou 2 pièces, même à rénover. Paris. 42-52-01-82.

locations non meublées offres

Paris

PLACE DES TERNES
Particulier loue 40 m²
JOLI 2 PIÈCES CUISINE + SALLE DE BAINS + CAVE, clair, calme, au 5e étage, ascenseur dans immeuble refait neuf, 3 900 F ch. comprises.
Tél. 47-41-21-70 ;
répondeur 42-81-49-56.

locations non meublées demandes

Paris

POUR CADRES SUPÉRIEURS et EMPLOYÉS grande société française pétrole recherche en location Paris ou banlieue APPTS 2 à 6 PIÈCES, STUDIOS ET VILLAS. Tél. 45-03-30-33 (10 heures-13 h 30).

EMBASSY SERVICE

8, avenue de Messine, 75008 PARIS.
Recherche en location ou à l'achat APPTS DE GDE CLASSE pour CLIENTÈLE ÉTRANGÈRE, corps dipl. et cadres de stés multinationales.

Tél. : 45-62-78-99

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas ttes banl., loyer garanti. (1) 48-89-89-88 - 42-83-57-02.

locations meublées demandes

Paris

SERVICE AMBASSADE pour cadres mutés Paris recherche du STUDIO au 5 p. LOYERS GARANTIS par Sociétés ou AMBASSADES, 45-26-18-95.

Part. ch. bel appt meublé, stand., 3 chbres min. Août, sept., oct. uniquement. Ternes, Monceau, Courcelle, Villiers et Neuilly, côté Drugstore. Mme DEVÈVRE. 47-45-68-10.

bureaux

Locations

17e PLACE WAGRAM

(prox.) BUREAUX de 15 à 250 m²
Aménagements neufs-standing

ACTE 43-80-90-10.

Votre adresse commerciale ou

SIÈGE SOCIAL

bureaux, secrétariat, télex

CONSTITUTION STÉS

Prix compétitifs. Délais rapides.

ASPAC 42-93-60-50 +

VOTRE SIÈGE SOCIAL

DOMICILIATIONS

SARL - RC - RM
Constitution de Sociétés.
Démarches et tous services.
Permanences téléphoniques.

43-55-17-50

DOMICILIATIONS DEP. 90 F ms :
R. ST-HONORÉ 42-86-84-91,
PARIS-12e 43-40-68-50,
CONSTITUTION SARL 2 000 F/ht.

DOMICILIATIONS
VOTRE SIÈGE SOCIAL
MADELEINE
CONSTITUTIONS SOCIÉTÉS
BURX ÉQUIPÉS-TÉLEX
SECRÉTARIAT 42-96-89-88.

maisons de campagne

Dans le 71 (Saône-et-Loire)
A ALLERIOT (71380) (Proximité Chalon-sur-Saône) et Kodak Pathé vend 580.000 F. Cause mutation sur terrain arboré, 1.500 m² clos. Pavillon de 88 m², toit 4 pentes, 3 chbres, salon, salle à manger avec cheminée, tout confort, entrée, dégagements avec placards, cuisine aménagée. Terrasse de 35 m² carrelée, sous-sol, garage 2 voitures, coin atelier, pièces carrelée, cave. Vue imprenable très calme, orientation Ouest. Prêts PAP et APL possibles. Tél. avant 9 h et après 19 heures au 16 (1) 45-92-99-76.

viagers

LIBRE, ppté 90 km Sud Paris, tt cft, 200 m² habitables + dépend. 1.300 m² clos, 1 tête, 86 ans. 350.000 F + 4.480 F mensuels. TÉL. 47-22-78-99.

domaines

PARAGUAY ORIENTAL (ITAPUA)
Propriété forestière de 886 ha (peuplement complet de bois précieux) pouvant également être divisé, avec les meilleurs sols du Paraguay pour l'agriculture à vendre pour 1.018.900 (F 1.150/ha) sols d'origine volcanique, climat et précipitations permettant 2 récoltes/an (production de base Soja). La propriété est limitée sur 5 km par une rivière et à accès à la route asphaltée « Ruta No 6 » à une distance de 5 km. Vous pouvez payer le prix d'achat en France en F. Veuillez adresser le courrier à : ARNO J. GOEETZ, Gartenstrasse 6, D-6251 Hirschberg, RFA.

REPÈRES

Recherche

La RFA réoriente ses crédits

Les dépenses de recherche consacrées à la technologie nucléaire dans le projet de budget 1987 du ministère ouest-allemand de la recherche et de la technologie (BMFT) accusent une baisse de 43 % à 906,3 millions de deutschemarks (2,9 milliards de francs), contre 1,58 milliard de deutschemarks en 1986. Les autres secteurs en bénéficient : électronique 678 millions de deutschemarks (+ 42 %), énergies renouvelables 212 millions de deutschemarks (+ 3 %), biotechnologies 210 millions de deutschemarks (+ 57 %), espace 204 millions de deutschemarks (+ 18 %), matériaux nouveaux 201 millions de deutschemarks (+ 35 %), transport 213 millions (+ 9 %). Le total du budget 1987 du BMFT régressera néanmoins de 7 % à 3,27 milliards de deutschemarks.

Essence

Baisse de 25 centimes depuis la mi-juin

Le prix du supercarburant continue de baisser en France, perdant 25 centimes depuis le 16 juin dernier, selon le dernier relevé hebdomadaire de la direction des hydrocarbures (DHYCA), arrêté au 28 juillet. Les prix moyens à la pompe s'établissent ainsi à 4,73 F par litre pour le supercarburant et à 4,63 F par litre pour l'essence ordinaire.

A la mi-juin, le prix du super frôlait alors la barre psychologique des 5 F (4,98 F) et l'ordinaire valait 4,86 F.

En l'espace d'un peu plus d'un mois, le fuel-oil domestique a perdu 36,80 F par hectolitre, s'établissant à présent à 163 F par hectolitre et le gasoil s'inscrit également à la baisse en perdant 27 centimes par litre à 3,26 F par litre.

Agitation paysanne dans l'Ouest

La potion amère des quotas laitiers se révèle inopérante

Dans les Côtes-du-Nord, à deux reprises, samedi 26 et mardi 29 juillet, des groupes d'agriculteurs appartenant au MODEF ont déversé sur la chaussée plusieurs milliers de litres de lait, après avoir intercepté des camions de ramassage. En Ille-et-Vilaine, le département le plus touché par les pénalités laitières, M. Pierre Méhaignerie, maire de Vitré et ministre de l'équipement, envisage de faire accorder des aides aux producteurs par le conseil général.

Les manifestations des producteurs de lait dans l'ouest de la France s'expliquent par l'importance des pénalités laitières que (320 millions de francs sur 360 millions de francs), que doivent payer les éleveurs ayant dépassé les quotas auxquels ils étaient soumis. Elles s'expliquent surtout par un traitement inégalitaire. Mais ce n'est rien encore à côté de ce qui semble se préparer.

La politique des quotas laitiers, si courageuse qu'elle soit, est un échec. Lors d'un séminaire de réflexion tenu à Londres le 18 juillet, le commissaire européen à l'agriculture, M. Frans Andriessen, a clairement annoncé à ses collègues qu'il fallait donner un nouveau coup d'arrêt à la production laitière. Fin juin, en dépit des quotas, les stocks de beurre s'élevaient à près de 1,4 million de tonnes dont 418 000 tonnes achetées dans les six derniers mois. La montagne de poudre de lait qui s'était réduite par des dégagements importants entre 1983 et 1985, se reconstitue : 900 000 tonnes dont 394 000 accumulées en six mois.

En France, le dépassement de la collecte autorisée, de l'ordre de 2 %, a entraîné pour la campagne 1985-1986 les pénalités que l'on sait : 360 millions de francs. Pour la campagne en cours, on marche allégrement vers de nouveaux dépassements. Sur les mois correspondants de la campagne passée, la collecte augmente de 1,5 % en avril, de 1,3 % en mai, de 3,1 % en juin et probablement de 1 % en juillet.

Il faudrait, pour revenir « dans les clous », qu'elle diminue de 2 % jusqu'en mars prochain. Guère pensable.

La Commission européenne estime que la diminution supplémentaire de 3 % des quotas prévus pour les deux prochaines campagnes ne suffira pas, mais elle n'ose envisager une ponction plus forte. En revanche, elle projette de mieux faire respecter les quotas en interdisant, par exemple, les compensations entre régions déficitaires et régions bénéficiaires, ou en augmentant le poids des pénalités, qui passeraient à 200 % du prix du lait au lieu de 100 %. Elle étudie aussi la suppression de l'intervention permanente sur le beurre et la poudre de lait. Enfin, des experts travaillent sur un système de double prix, prix garanti pour la production intérieure, prix réduit pour l'exportation, selon le système des quotas betteraviers.

C'est dans ce contexte qu'il faut situer et relativiser l'agitation actuelle. Selon certains, les mouvements sporadiques plus dirigés d'ailleurs contre les laiteries que contre les édifices publics, symboles du pouvoir politique, pourraient déboucher sur une nouvelle guerre du lait comme en 1972. D'autres croient savoir qu'il ne s'agit que de simples bouffées de colère. Les réactions des éleveurs sont imprévisibles : on constate, par exemple, un afflux de vaches de réforme au marché au cadran du Finistère. Une vache, la plus mauvaise du troupeau, envoyée à l'abattoir, cela peut correspondre au paiement d'une pénalité. On calcule en effet qu'en moyenne, pour les soixante-cinq mille éleveurs du grand Ouest, qui ont « dépassé », sur cent trente mille producteurs, la pénalité représente moins de 5 000 F. Certains « gestionnaires » vont même jusqu'à reconnaître que pour des gros producteurs (plus de 300 000 litres de lait) qui ont leurs investissements derrière eux, il est plus intéressant de payer une pénalité de 60 centimes par litre en excédent que de réduire la production. De quoi apporter de l'eau au moulin du commissaire européen...

La zizanie chez les producteurs

Mais la situation est surtout difficile à prévoir du fait de l'absence de maîtrise syndicale du mouvement. Dans l'Ouest, les syndicats concurrents profitent de la situation pour surenchérir, et la FNSEA éprouve quelque difficulté à orchestrer le mécontentement. Cela reviendrait pour elle à justifier le refus du paiement des pénalités, ce qu'elle ne peut pas faire, et à mettre le doigt dans l'engrenage des plaintes liées aux inégalités de traitement faites aux producteurs, selon qu'ils livrent à une laiterie qui a peu, beaucoup ou pas dépassé son quota. Accessoirement, la FNSEA se verrait rappeler que ce problème aurait pu être atténué si une plus grande quantité des quotas libérés avait été affectée à la réserve nationale. Au nom du droit des professionnels à gérer eux-mêmes leurs affaires, comme au nom de la sacro-sainte lutte contre l'emprise de l'administration, la FNSEA a préféré laisser aux laiteries la gestion des quotas et des droits à produire. Du coup, la zizanie s'est installée dans les villages de l'Ouest, où l'on enregistre quelques opérations de commandos menées par des producteurs chez d'autres producteurs.

On se heurte à quatre problèmes : – celui de l'injustice, née de l'inégalité des taux de pénalisation (qui vont de 0,10 F à 0,60 F par litre) variables, comme on vient de le voir, selon la situation des laiteries, et pour lequel on ne connaît pas de solution ; – celui des prioritaires reconnus (jeunes ayant un plan de développement, ou exploitation ayant subi des calamités) qui a été à peu près réglé puisqu'ils peuvent atteindre, sans pénalités, 97 % de leurs objectifs. Toutefois des obstacles subsistent tant il est difficile de faire entrer chaque entreprise agricole dans un moule, pour les éleveurs dont les objectifs calculés et prévus par les plans de développement étaient notoirement insuffisants par rapport au développement réel de l'exploitation.

– Celui des petits producteurs. C'est le dossier mis en avant par la FNSEA et les autres syndicats qui demandent une exonération pour les petites exploitations en état de dépassement. Si l'on exonère ou compense, que penseront les 50 % de petits producteurs qui se sont arrangés pour rester à l'intérieur de leur quota ? La zizanie va redoubler. Quelle crédibilité auront les prochaines menaces de pénalités ? Enfin avec quel argent pourrait-on dédommager ces petits producteurs ?

– Celui des prioritaires non reconnus comme tels. Ce sont ceux-là qui, aujourd'hui, réagissent le plus. Ce sont ceux qui ont investi et intensifié leur production à partir de 1983, année qui sert de référence à leur quota actuel, nettement plus bas que ce qu'ils sont contraints de produire. Trop âgés pour bénéficier des plans de développement et des taux bonifiés, ils sont fortement endettés, car ils ne sont pas assez vieux pour laisser filer en attendant la retraite.

Bref ce sont les « modernisés » récents de quarante ans et plus qui devront dans l'attribution des futurs droits à produire pour la campagne en cours faire l'objet d'une plus grande attention.

Aussi affiné que puisse être le traitement des quotas, on voit bien que la potion qui provoque aujourd'hui quelques crises d'urticaire risque de laisser la place à un remède de cheval, si l'ordonnance du bon « docteur » Andriessen comprend à la fois les quotas, les pénalités au tarif double, et la baisse du prix du lait qu'entraînerait une réforme de l'intervention. Y a-t-il un autre médecin pour la PAC.

JACQUES GRALL.

Le manque d'eau préoccupe les agriculteurs du sud de la France

Le manque d'eau suscite une grande inquiétude dans de nombreux départements du Sud-Ouest et du Sud-Est, où l'on craint pour lesrécoltes et l'alimentation du bétail et où les incendies se multiplient. La FNSEA a jugé la situation suffisamment sérieuse pour annoncer la création d'une commission nationale de la sécheresse en son sein.

Dans tout le Sud-Est, près de la moitié des sols ont une réserve en eau inférieure à 30 millimètres, soit 20 % seulement de la réserve normale en cette période de l'année, indiquent les services du centre d'information régional et de coordination de la sécurité civile de Valabre (Bouches-du-Rhône). Les productions céréalières et fourragères sont particulièrement touchées dans le Languedoc-Roussillon.

Dans le Sud-Ouest, déjà affecté l'an dernier par la sécheresse, aucune pluie n'a été enregistrée depuis le début du mois de juin dans les régions proches des Pyrénées. La situation de l'élevage est particulièrement préoccupante en Limousin. Cette sécheresse se fait sentir également en Auvergne, dans le Centre et en Alsace. Par contre, la situation paraît proche de la normale dans les Alpes, en Lorraine, en Bretagne, en Normandie et dans le Nord.

ÉNERGIE

La conférence de l'OPEP

Les pays du Golfe proposent un accord provisoire

GENÈVE
de notre envoyée spéciale

Après deux jours de discussions à Genève, les treize pays de l'OPEP étaient toujours cruellement divisés sur la conduite à suivre pour tenter de redresser le prix du pétrole.

Les pays du Golfe ont proposé, à défaut d'un accord complet et définitif, que chaque pays membre baisse temporairement et d'une façon volontaire sa production. En laissant chaque délégation décider elle-même des sacrifices qu'elle est prête à consentir, on évite les problèmes politiques posés par la distribution de quotas obligatoires et de longue durée, assurent les partisans de ce « plan ». Les baisses de production, inégales d'un pays à l'autre, seraient toutefois chiffrées de façon précise. Mardi soir, après un premier tour de table, sept pays, dont l'Arabie saoudite, ont accepté une réduction qui aboutit à une diminution globale de 1,5 million de barils par jour, soit 7,5 % de la production actuelle de l'OPEP.

Après deux mois d'application, les treize pays se réuniraient à nouveau en septembre pour tenter d'aller plus loin et de définir cette fois une stratégie à plus long terme. Ils tenteraient également d'obtenir des producteurs non membres de l'organisation des baisses volontaires.

Aussitôt connu, ce plan a provoqué une contre-proposition de l'Algérie, appuyée par l'Iran, la Libye et le Gabon. « *Ce n'est pas crédible. On ne sait même pas ce que l'Arabie saoudite produit actuellement. Si on fait un plan, il faut être sérieux. Ce n'est pas la peine d'amuser la galerie* », assurait M. Yousfi, président de la Sonatrach et numéro deux de la délégation algérienne. Le plan algérien consiste à réduire immédiatement et de façon obligatoire le rythme d'extraction de chaque pays, de façon à ramener la production de l'OPEP entre 15 et 16 millions de barils par jour, contre près de 20 millions actuellement. Ce plafond sera réparti pays par pays, selon des quotas calculés sur la base des propositions faites il y a un mois. Les pays qui, pour des raisons politiques, ne pourraient officiellement accepter ces quotas – c'est-à-dire l'Iran et l'Irak (voir *le Monde* du 30 juillet) – se verraient fixer des quotas temporaires, leur situation pouvant être réexaminée ultérieurement. Enfin, l'Algérie suggère d'étudier, d'ici à la fin de l'année, les moyens de rétablir le système des prix officiels de l'OPEP et donc d'abolir la pratique des contrats dits de *netback*, indexant les prix du brut sur les cours au jour le jour des produits pétroliers.

Toutefois, dans une ambiance de bras de fer, le seul élément positif est la volonté manifeste de tous les clans de terminer cette réunion sur un accord, quel qu'il soit. La plupart, comme l'Algérie, l'Iran ou le Nigéria, parce qu'ils veulent à tout prix arrêter la chute des prix et l'hémorragie catastrophique de leur balance commerciale ; certains, l'Arabie saoudite en tête, car ils craignent que les critiques de plus en plus virulentes de leurs partenaires, acculés au désespoir, ne dégénèrent en représailles pures et simples. On assurait mardi de bonne source que le colonel Kadhafi avait adressé récemment un message personnel au roi Fahd d'Arabie saoudite, l'accusant d'être responsable de l'effondrement des prix du brut et lui demandant de réduire immédiatement sa production.

VÉRONIQUE MAURUS.

● **Double échec pour la France et l'Europe à propos de l'accord sur les bois tropicaux.** – Les membres de l'accord international sur les bois tropicaux, négocié sous l'égide de la CNUCED, ont désigné comme siège de l'organisation la ville de Yokohama (Japon) et ont élu comme directeur exécutif le candidat malaisien, M. Haja Freezailah Bin Che Yeon.

La France était candidate pour accueillir le siège de cette organisation, mais une confusion avait été entretenue par une double candidature, celle de Marseille ayant été déposée après celle de Paris. Lors des négociations précédentes, la France s'était ralliée au choix européen : Amsterdam. Pour sortir de l'impasse due à l'abondance des villes candidates, la CEE avait renoncé lundi 28 juillet à la sienne, mais avait réaffirmé son désir de voir élu le Français Jean Clément comme directeur exécutif.

CONSTRUCTION NAVALE

Ouverture des négociations à la Normed

A la veille de l'ouverture des négociations entre la direction et les syndicats de la Normed, M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme, qui est le bailleur de fonds de l'entreprise, a indiqué dans un communiqué, le mardi 29 juillet, que « *l'aide de l'Etat suppose que les partenaires sociaux de l'entreprise conviennent de terminer les navires dans des conditions raisonnables de prix et de délai, c'est-à-dire proches des prix de revient et dates de livraison initialement prévus. Si tel est le cas, à l'issue des négociations qui se sont engagées à Nord-Méditerranée, les moyens financiers nécessaires à l'achèvement des navires seront mis en place* ».

Rappelons que le gouvernement s'est engagé à payer les salaires de juillet et d'août, mais qu'il n'a pas pris un tel engagement pour septembre. Tout dépendra de la diligence avec laquelle les partenaires sociaux mèneront la discussion pour aboutir à un nombre suffisant de réductions d'emplois. La Normed, avec les sites de Dunkerque, La Seyne et La Ciotat, occupe 6 800 personnes.

Pour récupérer le marché espagnol du maïs

La Commission européenne compte proposer aux Etats-Unis un meilleur accès pour leur soja

BRUXELLES
(Communauté européenne)
de notre correspondant

Quelle solution trouver au conflit d'intérêts qui oppose la Communauté européenne aux Etats-Unis à propos de l'approvisionnement de l'Espagne en maïs et en produits équivalents ? La Commission de Bruxelles a soumis récemment, en grand secret, aux représentants des Douze quelques suggestions. En résumé, pour récupérer le marché espagnol de maïs qu'elle avait dû abandonner cette année, contrainte et forcé, aux Américains, la Commission propose de leur offrir un meilleur accès au marché espagnol des graines oléagineuses et des tourteaux.

M. Willy De Clercq, le commissaire chargé des relations extérieures, avait souligné, début juillet, que l'arrangement sur le maïs serait tout à fait provisoire, que les règles de la politique agricole commune s'appliqueraient à nouveau normalement à l'Espagne, en 1987 la négociation sur les effets de l'élargissement engagée avec les Etats-Unis au titre de l'article 24, paragraphe 6 du GATT (l'accord qui réglemente le commerce international) aurait été menée à terme.

L'objectif poursuivi est de rétablir un prélèvement mobile sur les importations de maïs américain en Espagne. Pour convaincre les Etats-Unis, la Commission propose de leur faire valoir que, en contre-partie de la perte du marché du maïs espagnol, ils vont pouvoir y exporter davantage d'oléagineux, et notamment de soja. Le marché espagnol des graines oléagineuses est, pour l'instant, très protégé, afin de défendre la consommation d'huile d'olive. Les graines sont achetées par les industriels triturateurs et doivent obligatoirement être réexportées sous forme d'huile. La Commission propose d'accorder aux Etats-Unis un quota d'importation de graines et de tourteaux en Espagne, quota qui serait progressivement accru, tandis que l'obligation de réexporter disparaîtrait.

Du côté français, cette ébauche de solution laisse perplexe. Il semble que sur un bon nombre de points la Commission soit restée dans le flou.

1) Comment traitera-t-on à l'avenir les importations en Espagne de produits de substitution des céréales (PSC), tel le gluten de maïs en provenance des Etats-Unis ? Dans l'arrangement actuel, ces importations sont comptabilisées avec celles de maïs. Les Français font valoir que, si l'on ouvre les frontières espagnoles aux PSC américains, l'espoir d'y vendre des céréales s'évanouit en partie, même si la préférence communautaire en ce qui concerne ces dernières est rétablie.

2) Quelle est l'importance du quota « graines oléagineuses et tourteaux » qu'on offrira aux Américains ? Dans l'hypothèse où ceux-ci accepteraient de considérer le troc que la Commission a en tête, il n'est pas du tout certain qu'ils se résigneraient à ce que les facilités d'accès pour les graines soient quantitativement limitées. Or une ouverture substantielle du marché espagnol provoquerait la dégringolade des cours de l'huile d'olive et, pour indemniser les producteurs espagnols, une dépense supérieure à 1 milliard d'ECU, soit 7 milliards de francs par an.

Certains à Paris n'ont pas renoncé à l'idée d'imposer, à l'occasion de la nécessaire réforme du marché commun des oléagineux, une taxe sur les huiles et les graines importées. Compte tenu des pressions exercées par les pays tiers exportateurs et relayées par plusieurs états membres, un tel projet peut paraître irréaliste. Mais est-il judicieux de définitivement y renoncer avant même d'avoir commencé à débattre de la réforme ?

Ce dossier difficile est ouvert par les Douze alors que le climat général des relations agricoles transatlantiques continue à être tendu.

A Genève, les travaux du comité préparatoire chargé de mettre au point un projet de déclaration à soumettre à la session ministérielle du GATT qui se tiendra en septembre à Punta-del-Este piétinent. Les Etats-Unis, l'Australie, l'Argentine et quelques autres insistent pour qu'on y indique que les futures négociations commerciales multilatérales (NCM) porteront en partie sur l'élimination des subventions à l'exportation. La CEE refuse.

La Commission de Bruxelles négocie avec les Etats-Unis le règlement du contentieux que suscitent les accords préférentiels conclus par la CEE avec ses voisins de la Méditerranée (Maroc, Tunisie, Israël...).

Les producteurs californiens s'estiment discriminés, et une fois encore Washington menace de représailles. C'est un conflit qui rebondit périodiquement depuis quinze ans. Le projet d'arrangement concocté par la Commission et dont débattent ce mercredi les représentants permanents des Douze est loin d'emballer ceux-ci. Il prévoit notamment une limitation des subventions accordées par la CEE pour exporter les pâtes alimentaires. Ce qui revient à donner un droit de regard aux Etats-Unis sur cette politique d'exportation. N'est-ce pas là un précédent dangereux ?

PHILIPPE LEMAITRE.

Koweïtiens et Japonais élisent domicile à Sophia-Antipolis

Coup sur coup, deux événements ont orienté les projecteurs de l'actualité sur Sophia-Antipolis, ce parc d'activités et de technologies de haut niveau situé entre Cannes et Nice, sur le plateau de Valbonne.

Lundi 28 juillet, la société Aisin Seki, du groupe japonais Toyada, a signé l'acte d'achat d'un terrain pour construire un centre de recherche européen. Les négociations avaient duré six ans. Ce sera la première implantation nipponne significative à Valbonne (avec la création d'une cinquantaine d'emplois), où se sont déjà installées près de cent cinquante entreprises depuis 1969.

Quelques jours auparavant avait été inauguré le second des quatre immeubles de l'opération Algorithme construits par la société de Toulouse Guirraudie-Auffève (GA). Cet immeuble a été financé par la société Frankobail, une SICOMI (1) dont l'essentiel des capitaux est détenu par l'État du Koweït. En un an d'existence, elle a engagé pour près de 400 millions de francs d'investissements immobiliers, tant à Paris ou en Ile-de-France (Centre commercial à Saint-Quentin-en-Yvelines) qu'en province (Orléans, Brest, Caudebec, par exemple).

A cette occasion, M. Jean-Claude Empereur, directeur général de Frankobail et directeur général adjoint de la Banque franco-koweïtienne (2), a déclaré que si Sophia-Antipolis avait été choisie, c'était pour marquer la confiance des investissements koweïtiens dans le succès de cette « technopole » : « *Il s'agit, par Frankobail, de favoriser l'approche progressive de l'industrie française pour les capitaux du Koweït, à travers l'immobilier d'entreprise* », a-t-il précisé.

M. Empereur, analysant la politique d'investissement du Koweït en France, a indiqué que le groupe Kuwaiti French Bank cherchait à se diversifier (immobilier, bureaux, hôtels, laboratoires, agences bancaires) et que les capitaux arabes éprouvaient à l'égard de notre pays « *à la fois de la confiance et de la perplexité à cause de la réglementation et du poids de la fiscalité* ». Il a suggéré que les capitaux privés – *via* les SICOMI – puissent à l'avenir financer des projets relevant jusqu'à maintenant de l'État ou d'entreprises nationales (TGV, bâtiments administratifs, prisons).

Enfin, il a indiqué que Frankobail avait le désir de s'introduire à la Bourse et de faire appel au marché dès que cela sera possible.

F. Gr.

(1) Une SICOMI (société pour l'investissement dans le commerce et l'industrie) finance des immeubles de bureaux ou commerciaux qu'elle loue ou qu'elle cède en location-gérance.

(2) La Kuwaiti French Bank célèbre son cinquième anniversaire. 80 % du capital est détenu par des investisseurs institutionnels koweïtiens, 20 % par le CIC.

Economie

ENTREPRISES

M. Bernard Tapie revend aux Britanniques une partie de ses actifs

La société britannique Booker rachète pour 9,7 millions de livres sterling (un peu moins de 100 millions de francs) 38 % du capital de la société de La vie claire, ainsi que des participations dans d'autres sociétés du groupe de M. Bernard Tapie. La vie claire, qui coiffe un réseau de magasins franchisés dans le secteur des produits diététiques, a réalisé un bénéfice de 10 millions de francs en 1985, avec un chiffre d'affaires de 200 millions de francs, qui devrait atteindre 250 millions de francs en 1986. En avril dernier, M. Tapie avait annoncé qu'il n'avait pas l'intention de revendre la maison de couture de Mme Grès, acquise en juillet 1984. C'est pourtant ce qu'il vient de faire en cédant cette maison (6 millions de francs de chiffre d'affaires) à la maison Jacques Estérel, présidée par M. Jean-Michel Chauffour, qui avait déjà, au début de 1985, racheté à Boussac Saint-Frères la société de prêt-à-porter Pigeon Voyageur.

Le numéro un mondial de l'amidon de maïs mise sur le blé en Europe

CPC International (Corn Products Company), leader mondial de la transformation du maïs, vient d'acheter une troisième unité de transformation du blé en Europe, Wheat Industrie, à Cork, en Irlande, après celle de Zulpich, en RFA, et celle de Sas-van-Gent, aux Pays-Bas. Cette opération confirme l'intérêt manifesté par l'industrie pour le blé européen comme source d'amidon, qui, à la différence du maïs, n'a pas besoin d'être séché et fournit un sous-produit plus riche en protéines. L'amidon et le glucose sont utilisés par de nombreuses industries parmi lesquelles la confiserie, la brasserie et les boissons, la papeterie et cartonnerie, la chimie textile.

CPC International a réalisé un chiffre d'affaires de 4,2 milliards de dollars en 1985, dont environ 38 % dans les produits dérivés du maïs, le reste dans l'épicerie (avec, par exemple, les marques Knorr, Maïzena ou la Levure alsacienne). Les activités européennes de CPC représentent 38 % du total et se répartissent pour moitié entre produits d'épiceries et produits industriels à base d'amidon.

Airgaz s'installe chez CdF-Chimie

Airgaz, filiale française du groupe allemand Hoechst, étend ses activités. la société vient de conclure un accord avec CdF-Chimie en vue d'implanter deux nouvelles unités de gaz industriels sur des plates-formes du groupe chimique d'Etat. L'une sera installée à Toulouse (Haute-Garonne), l'autre à Masingarbe (Pas-de-Calais). Un gaz chasse l'autre. CdF-Chimie trouve ainsi le moyen de reclasser une partie du personnel employé à la fabrication d'ammoniac à Mazingarbe (150 personnes concernées), dont l'arrêt est prévu pour 1987 en liaison avec la fermeture de la cokerie de Drocourt (approvisionnement en gaz). L'arrivée d'Airgaz permettra au total de créer 80 emplois, dont une quarantaine sur le site de Mazingarbe. Avatar du géant allemand de la chimie, Airgaz (150 millions de francs de chiffre d'affaires) est une entreprise de création récente (1973). La firme produit et commercialise tous les gaz industriels . Elle est déjà implantée en Ile-de-France, dans la région Rhône-Alpes, en bordure de la Méditerranée, en Lorraine, en Normandie et en Bretagne. Son ambition est à terme de couvrir la totalité du marché français de maïs en grignotant le gâteau de L'Air liquide.

Le projet d'ordonnance sur le travail différencié

Les entreprises n'auraient plus à justifier le motif d'un contrat à durée déterminée

L'ordonnance sur le « travail différencié » (les contrats de travail à durée déterminée, l'intérim, le travail saisonnier et le travail à temps partiel) prévue par la loi d'habilitation devrait être prochainement soumise au conseil des ministres par M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi. On parle du 6 août ou du 20 août et, actuellement, le projet de texte, qui a fait l'objet de discussions en comité interministériel, et a été présenté aux partenaires sociaux est soumis au Conseil d'Etat.

Si la CGC exprime *« ses plus vives réserves »*, mais accueille *« avec satisfaction »* le projet gouvernemental de préretraite à mi-temps pour les salariés menacés de chômage, les autres organisations syndicales se montrent plus critiques ou désabusées. La CFTC *« regrette que des limites plus nettes ne soient pas prévues »* et craint une généralisation, au détriment des contrats à durée déterminée.

La CFDT, dans une déclaration de sa commission exécutive, estime que *« ce projet est unilatéral en ce qu'il favorise les entreprises sans jamais améliorer le statut social des salariés »*. Les nouvelles dispositions *« peuvent modifier la logique d'usage de ces contrats de travail »*, redoute la CFDT, pour qui le gouvernement *« est en retard d'analyse »*. Pour elle, le projet *« démolit partiellement l'accord national sur le travail temporaire du 13 mai 1985 »*, une réussite de la politique conventionnelle. La CGT est, quant à elle, fortement opposée à ce projet, et M. André Deluchat, secrétaire de la CGT, a déclaré que *« le gouvernement s'attaque en grand à la destruction de l'emploi, au démantèlement du code du travail et de la législation sociale »*.

Tel qu'il se présente actuellement, le projet d'ordonnance permet aux entreprises d'avoir recours aux contrats de travail à durée déterminée sans avoir à en justifier le motif. Il en est de même pour les missions d'intérim. Seule obligation à respecter, et qui ne sera contrôlée *qu'a posteriori*, l'employeur ne pourra utiliser de tels contrats de travail pour un besoin permanent. Ils seront réservés à des tâches déterminées pendant une période limitée.

La durée maximale de ces contrats à durée déterminée sera allongée. Elle sera portée de douze mois à vingt-quatre mois dans tous les cas (actuellement, cette possibilité n'était offerte que pour les commandes exceptionnelles ou pour l'embauche d'un chômeur de longue durée), et les entreprises auront la faculté de les fractionner. L'entreprise pourra procéder à deux renouvellements et, par conséquent, faire succéder trois missions de huit mois sur deux ans pour un même poste, ou encore trois missions de quatre mois sur un an. Toutefois, une mesure devrait empêcher que le contrat de travail à durée déterminée ne devienne systématiquement une période d'essai prolongée. Les autres dispositions en vigueur seraient maintenues, et aucune modification n'interviendrait sur le plan social. Pour satisfaire les syndicats professionnels du travail temporaire, l'alignement des conditions d'exercice de l'intérim sur le contrat à durée déterminée serait maintenue. Après l'intervention des deux organisations patronales, le PROMATT et l'UNETT, le 25 juillet, il a été admis que la durée limite serait ainsi portée à 24 mois, contre 6 mois actuellement, alors que la durée moyenne des missions d'intérim a été de 1,9 semaine en 1985.

En revanche, l'utilisateur ne pourra renouveler qu'une fois le contrat de travail temporaire avec un salarié pour un même poste.

D'autre part – et cela apparaîtra comme la mesure la plus originale – un contrat de travailleur intermittent serait mis en place pour les salariés saisonniers. Ils pourront bénéficier de contrats à durée indéterminée avec l'assurance d'être réembauchés la saison suivante.

Pour les travailleurs à temps partiel, enfin, il serait décidé de faire en sorte que leur emploi ne provoque le franchissement de seuils sociaux qu'au prorata des heures effectivement travaillées. Actuellement, le salarié à temps partiel effectuant plus de vingt heures par semaine était inclus dans les effectifs comme salarié à temps complet. Les organisations patronales se plaignaient de cette réglementation qui pouvait entraîner l'apparition de délégués du personnel ou d'un comité d'entreprise.

A. Le.

Manifestations de la CGT à Trith-Saint-Léger

Des membres de la CGT de l'usine Unimétal de Trith-Saint-Léger (six cent trente salariés, produits longs), près de Valenciennes (Nord), ont allumé, le mardi 29 juillet, plusieurs feux de pneus à proximité de l'entreprise. La CGT a refusé de participer à la réunion du comité d'établissement au cours duquel la direction a confirmé la fermeture des laminoirs. Organisant plusieurs rassemblements, la CGT a également enflammé des pneus sur l'autoroute Paris-Bruxelles et sur la voie ferrée Valenciennes-Cambrai. En milieu d'après-midi, la situation était redevenue calme.

Pour sa part, la CFDT s'est désolidarisée de ces actions. Pour son responsable, M. Joël Hollin, il ne faut *« plus se battre pour une cause perdue d'avance »*, même si la fermeture est *« scandaleuse »*. Mais, a-t-il ajouté : *« Nous allons employer toute notre énergie pour que tout le personnel soit reclassé dans les meilleures conditions et dans des emplois durables. Pas question de déboulonner le train tant que tous les salariés n'auront pas un nouveau contrat de travail en poche. »*

M. Roederer, le directeur de l'usine Unimétal de Trith-Saint-Léger, a annoncé le maintien sur place de *« deux cent trente-cinq emplois, comprenant une division transformation à créer, ayant consigne de se développer (...) ; un centre de services et de travaux, chargé en particulier de régler les cas sociaux les plus difficiles concernant les handicapés et les salariés les plus âgés, et un centre de formation »*. Le président (PS) et le vice-président chargé des problèmes économiques du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais ont demandé à M. Chirac d'annuler la décision de fermeture du train à poutrelles.







Marchés financiers

PARIS, 29 juillet =

Une bonne résistance

– 0,82 %

La Bourse de Paris a une fois encore montré le 29 juillet qu'elle savait se désolidariser de Wall Street. Alors que le marché américain a cédé 36 points lundi, en dépit des déclarations du président Reagan indiquant que l'avenir se présentait bien pour l'économie de son pays, une bonne résistance s'est manifestée à Paris. A l'issue de la séance du matin, l'indicateur de tendance perdait près de 1 %. En séance officielle, ce repli initial était quasiment maintenu. A l'approche du son de cloche final, le marché reculait de 0,82 %.

Parmi les plus vifs replis figuraient SCREG, Penarroya, Eurocom et L'Oréal, suivis par SEB, Locafrance et Thomson-CSF.

En progression, on notait la Compagnie du Midi, Facom, CFAO et Poliet, de même que Ciments français, Cofimeg et Carrefour.

Autour de la corbeille, les observateurs se réjouissaient de voir le marché aussi soutenu, en dépit d'une conjoncture internationale morose. La tendance a puisé quelques forces dans l'attention portée par les étrangers à la place de Paris. Le rapport de l'INSEE publié en début de semaine faisant état de l'optimisme des chefs d'entreprise pour le troisième trimestre 1986 a aussi été bien ressenti. Le coup de semonce de Wall Street a fourni l'occasion de se calmer au palais Brongniart, théâtre, la semaine dernière, d'un net et rapide mouvement de hausse.

Du côté des obligations, les cours ont reculé légèrement, par effet de sympathie avec New-York. Un bon soutien était cependant noté et peu de vendeurs se sont manifestés.

Au MATIF, le contrat à échéance mars 1987 reculait de façon modérée, à 112,05 (112,20 la veille).

Lingot : 78 000 F (– 450).

Napoléon : 515 F (– 6).

NEW-YORK, 29 juillet ↑

Plus résistant

Après la bourrasque essuyée en début de semaine, Wall Street s'est montré plus résistant mardi. Le marché a, néanmoins, encore perdu du terrain, mais pour partie les pertes initiales ont été effacées en séance. Tombé un instant à 1 752,95, l'indice des industrielles s'établissait, en clôture, à 1 766,87 (– 7,03 points). Le bilan de la journée est cependant resté assez mauvais. Sur 1 961 valeurs traitées, 1 060 ont baissé, 505 seulement ont monté et 396 n'ont pas varié.

La reprise du marché obligataire a aidé les investisseurs à surmonter leur découragement déjà suffisamment entretenu par les résultats très décevants des entreprises industrielles. D'autre part, les déclarations faites par M. Paul Volcker, président de la Réserve fédérale, sur les taux d'intérêt – le patron de la Banque centrale américaine les juge encore à un niveau historiquement élevé – ont ravivé l'espoir d'une nouvelle et prochaine détente sur le front monétaire.

Quelques achats ont été enregistrés sur les « Blues Chips », revenues à des niveaux de prix attractifs. Les actions des compagnies aériennes domestiques ont, en particulier, fait l'objet d'un regain d'intérêt. Autour du Big Board, certains professionnels, jugeant le marché survendu, n'écartaient toujours pas la possibilité d'une reprise d'été.

VALEURS	Cours du 28 juillet	Cours du 29 juillet
Alcoa	34 1/2	34 5/8
A.T.T.	23 1/4	23 1/2
Boeing	59 3/8	58 1/8
Chase Manhattan Bank	39 1/8	38 7/8
Du Pont de Nemours	74 3/4	74 1/4
Eastman Kodak	55 3/8	56 1/8
Exxon	59 1/4	59 3/8
Ford	55 5/8	55 1/4
General Electric	72 7/8	73
General Motors	68 7/8	68 1/4
Goodyear	30 7/8	30 5/8
I.B.M.	132 1/2	131 1/8
I.T.T.	53 7/8	52 5/8
Mobil Oil	30 3/8	29 3/4
Pfizer	66 1/8	65 1/4
Schlumberger	29 1/8	28 5/8
Texaco	30	29 3/4
U.A.L. Inc.	50 1/4	51 5/8
Union Carbide	22 1/8	23 3/8
USX Corp.	17	17
Westinghouse	53 1/2	53
Xerox Corp.	52 3/4	52 1/2

CHANGES

PARIS

Dollar : 6,87 F ↑

Le dollar a connu une rémission, mercredi 30 juillet, après son recul des deux premiers jours de la semaine, reprenant 2 centimes à Paris. L'annonce d'un très gros excédent commercial de l'Allemagne en juin n'a pas eu d'effet.

FRANCFORT	29 juillet	30 juillet
Dollar (en DM) ..	2,1173	2,1225

TOKYO	29 juillet	30 juillet
Dollar (en yens) ..	155,70	155,90

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (30 juillet) ...	7 %
New-York (29 juil.) .	6 1/4 %

INDICES BOURSIERS

PARIS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	28 juillet	29 juillet
Valeurs françaises ..	145,3	
Valeurs étrangères .	103,6	

Cie des agents de change (Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général ...	381,5	379

NEW-YORK

(Indice Dow Jones)

Industrielles	1 773,90	1 766,87

LONDRES

(Indice « Financial Times »)

Industrielles	1 263,8	1 271,6
Mines d'or	199,3	205
Fonds d'Etat	88,88	89,04

TOKYO

	29 juillet	30 juillet
Nikkei Dow Jones	18 038,90	17 728,90
Indice général ...	1 456,40	1 434,20

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 29 juillet
Nombre de contrats : 2 097

COURS	ÉCHÉANCES				
	–	Août 86	Sept. 86	Déc. 86	Mars 87
Dernier	–	110,35	111,15	111,95	111,95
Précédent ...	–	110,50	111,25	112,10	112,20

AUTOUR DE LA CORBEILLE

LA COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE ACCROIT SA PARTICIPATION DANS SCHNEIDER. – La Compagnie de navigation mixte, après avoir acquis 18 500 actions Schneider, détient aujourd'hui, directement et indirectement, 10,53 % du capital de cette société. La Navigation mixte a une participation directe de 1,18 % dans le capital de Schneider. La participation indirecte se compose de 7,47 % pour Via Assurance IARD Nord et Monde, 1,37 % pour Via Investissement, 0,13 % pour Via Assurance, 0,29 % pour l'Europe et 0,09 % pour la Rurale.

PROGRESSION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE MERLIN-GERIN AU PREMIER SEMESTRE. – Le chiffre d'affaires consolidé hors taxes du groupe Merlin-Gerin pour le premier semestre 1986 est de 4 milliards de francs, en progression de 6,1 % sur celui du premier semestre 1985. A sructure constante, la progression du chiffre d'affaires est de 9,6 %.

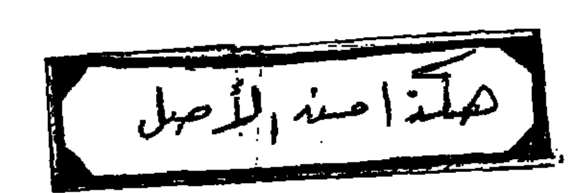
LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	6,8650	6,8680	+ 30	+ 42	+ 60	+ 85	+ 160	+ 240
$ can.	4,9531	4,9571	– 68	– 48	– 146	– 117	– 490	– 416
Yen (100) ...	4,3964	4,4012	+ 81	+ 98	+ 163	+ 185	+ 495	+ 556
DM	3,2387	3,2416	+ 62	+ 75	+ 126	+ 146	+ 369	+ 423
Florin	2,8738	2,8758	+ 33	+ 40	+ 67	+ 81	+ 210	+ 251
F.B. (100) ...	15,6664	15,6786	– 48	+ 24	– 86	+ 42	– 348	– 7
F.S.	4,0359	4,0400	+ 68	+ 87	+ 157	+ 184	+ 447	+ 519
L (1 000) ...	4,7117	4,7203	– 184	– 160	– 344	– 304	– 1052	– 955
£	10,2426	10,2539	– 264	– 226	– 488	– 423	– 1399	– 1227

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	6 1/4	6 1/2	6 7/16	6 9/16	6 7/16	6 9/16	6 7/16	6 9/16
DM	5 1/4	5 1/2	4 9/16	4 11/16	4 9/16	4 11/16	4 9/16	4 11/16
Florin	5 1/2	5 3/4	5 5/8	5 3/4	5 9/16	5 11/16	5 7/16	5 9/16
F.B. (100) ..	6 3/4	7 1/4	7 1/8	7 7/16	7 3/16	7 1/2	7 3/8	7 13/16
F.S.	18	21	4 3/4	4 7/8	4 3/4	4 7/8	4 11/16	4 13/16
L (1 000) ..	9	11	11	11 1/2	11	11 1/2	11 1/4	11 5/8
£	9 3/4	10	9 7/8	10	9 7/8	10	9 7/8	10
F. franç. .	7 1/8	7 3/8	7 3/16	7 7/16	7 3/16	7 7/16	7 1/4	7 1/2

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.



Marchés financiers

BOURSE DE PARIS — 29 JUILLET

Cours relevés à 17 h 35

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1570	4,5 % 1973	1575	1570	1570	− 0 31
4385	C.N.E. 3 %	4410	4400	4400	− 0 22
1133	B.N.P. T.P.	1151	1153	1153	+ 0 17
1136	C.C.F. T.P.	1160	1160	1161	+ 0 08
....	Créd. Lyon. T.P.	1098	1110	1110	+ 1 09
2528	[illegible] T.P.	2596	2601	2601	+ 0 19
1753	Renault T.P.	1792	1792	1793	+ 0 05
2300	Rhône-Poul. T.P.	2330	2323	2323	− 0 30
1208	St-Gobain T.P.	1240	1240	1240	....
1348	Thomson T.P.	1365	1350	1365	....
435	Accor	450	456	456	+ 1 33
1610	Agence Havas	1745	1755	1765	+ 1 14
....	Ag. Havas C. I.	1420	1430	1430	+ 0 70
740	Air Liquide	778	781	781	+ 0 38
2250	Alcatel	2290	2275	2277	− 0 56
1570	Als. Superm.	1550	1550	1550	....
380	A.L.S.P.I.	401	399	395	− 1 49
360	Alsthom	347	343	343	− 1 15
1820	Arjom. Prioux	1950	1900	1900	− 2 56
215	Aussedat-Rey	242	244	244	+ 0 82
1500	Aux. Entrepr.	1630	1605	1607	− 1 41
1240	Avions Dassault	1499	1485	1460	− 2 60
615	Bail-Equipem.	611	615	619	+ 1 30
1070	Bail-Investiss.	1145	1096	1096	− 4 27
1190	Cie Bancaire	1239	1235	1235	− 0 32
595	Bazar H.-V.	599	601	608	+ 1 50
435	Béghin-Say	456	447	447	− 1 97
310	Berger (Ma)	344	340	340	− 1 16
585	Bic	609	598	597	− 1 97
1470	B.I.S.	1495	1485	1465	− 2
2280	Biscuit (Géné.)	2300	2280	2280	− 0 86
1900	Bongrain S.A.	2045	2030	2030	− 0 73
1220	Bouygues	1310	1300	1310	....
3910	B.S.N.	3995	3998	3998	+ 0 07
1220	Carnaud	1190	1226	1229	+ 3 27
3230	Carrefour	3365	3388	3365	+ 0 29
1600	Casino	1810	1800	1800	− 0 55
....	Casino A.D.P.	....	....	....	....
....	C.C.M.C.	931	947	947	+ 1 71
1440	Cetelem	1480	1485	1485	+ 0 33
1670	C.F.A.O.	1761	1789	1788	+ 1 53
495	C.F.D.E.	518	516	518	+ 0 39
1080	C.G.I.P.	1181	1181	1178	− 0 25
1220	Chargeurs S.A.	1321	1300	1299	− 1 66
52	Chiers-Châtill.	56 50	55 95	55 95	− 0 97
680	Ciments franç.	691	704	703	+ 1 73
535	Club Méditerr.	580	580	579	− 0 17
235	Codetel	233	233	233	....
390	Cofimeg	397	402	402	+ 1 25
865	Colas	945	940	941	− 0 42
265	Compt. Entrepr.	268 80	270 10	270 10	+ 0 44
615	Compt. Mod.	645	642	642	− 0 46
1620	Créd. Foncier	1650	1627	1627	− 1 39
530	Crédit F. Imm.	547	547	547	....
1900	Crédit Nat.	2000	1979	1953	− 2 35
285	Crouzet	300	294	292	− 2 66

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
2000	Damart S.A.	2070	2080	2080	+ 0 48
3440	Darty	3680	3639	3638	− 1 11
275	Dév. P.d.C. (Li)	275	275	275	....
470	D.M.C.	494	494	491	− 0 60
2190	Docks France	2260	2260	2250	− 0 44
1500	Dumez	1570	1557	1550	− 1 27
1150	Eaux (Gén.)	1215	1180	1175	− 3 29
2900	Ecco	3130	3088	3089	− 1 30
....	Electro-Finan.	1025	1000	1000	− 2 43
275	Elf-Aquitaine	280	279 80	277	− 1 07
275	— (certific.)	280	274	274	− 2 14
2280	Epeda-B-Faure	2270	2269	2269	− 0 04
2850	Essilor	2940	2920	2920	− 0 68
520	Esso S.A.F.	547	549	549	+ 0 36
2850	Eurafrance	2901	2900	2930	+ 0 99
1370	Eurocom ★	1441	1378	1388	− 3 67
2120	Euromarché	2200	2190	2190	− 0 45
1220	Europe n° 1	1278	1190	1195	− 6 49
1500	Facom	1570	1620	1600	+ 1 91
910	Fichet-Bauche	993	980	980	− 1 30
305	Finextel	318 50	315	315	− 1 09
270	Fives-Lille	229 50	229	230	+ 0 21
14	Fonderie (Gén.)	9 25	9 55	9 90	+ 7 02
200	Fraissinet (Ma)	209	210	210	+ 0 47
310	Francarep	315	310	310	− 1 58
1150	Fromageries Bel	1140	1140	1140	....
1050	Gal. Lafayette	1085	1023	1025	− 5 52
395	Gascogne	435	429	429	− 1 37
290	Géophysique	295	276	276 50	− 6 27
1100	Gerland	1090	1110	1135	+ 4 12
345	GTM-Entrepose	350	351	351	+ 0 28
645	Guyenne-Gasc.	671	671	670	− 0 14
2800	Hachette	2900	2830	2820	− 2 75
650	Hénin (La)	684	673	670	− 2 04
55	Imétal	61	60	58	− 4 91
815	Imm. Plaine-M.	848	846	845	− 0 35
4200	Inst. Mérieux	4300	4300	4295	− 0 11
680	Interbail	700	705	705	+ 0 71
1900	Intertechnique	1880	1870	1870	− 0 53
910	J. Lefebvre	930	936	936	+ 0 64
1660	Lab. Bellon	1810	1800	1800	− 0 55
1300	Lafarge-Coppée	1400	1410	1395	− 0 36
1420	Lebon	1475	1445	1445	− 2 03
4100	Legrand	4190	4219	4230	+ 0 95
1100	Lesieur	1050	1010	1010	− 3 80
....	Locabail Immob.	880	889	889	+ 1 02
685	Locafrance	691	670	670	− 3 03
1060	Locindus	1073	1076	1076	+ 0 27
1020	L. Vuitton S.A ★	1024	1010	1017	− 0 68
765	Luchaire	750	745	745	− 0 66
1360	Lyonn. Eaux	1400	1380	1360	− 2 85
200	Mais. Phénix	209	208 80	208	− 0 47

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
550	Majorette (Ly)	545	544	544	− 0 18
105	Manurhin	108	105	105	− 2 77
380	Mar. Wendel	428	400	400 10	− 6 51
1330	Martell	1391	1370	1375	− 1 15
2320	Matra	2400	2310	2320	− 3 33
3450	Merlin-Gerin	3430	3390	3385	− 1 31
3100	Michelin	3335	3295	3295	− 1 19
6170	Midi (Cie)	1656	1719	1708	+ 3 14
525	Midland Bk S.A.	560	540	540	− 3 57
460	Min. Salsig. (Ma)	474	495	495	+ 4 43
37	M.M. Penarroya	44	42 10	42	− 4 54
2200	Moët-Hennessy	2300	2255	2250	− 2 17
860	Mot. Leroy-S ★	848	844	840	− 0 94
86	Moulinex	79 90	80	80	+ 0 12
1060	Navig. Mixtes	1151	1145	1144	− 0 60
183	Nord-Est	192 10	192	191	− 0 57
485	Nordon (Ny)	471	476	476	+ 1 06
490	Nouvelles Gal.	457	480	480	+ 5 03
1060	Occident. (Gén.)	1063	1070	1065	+ 0 18
1460	Omn.F.Paris	1451	1460	1460	+ 0 62
210	Olida-Caby	218	210	211	− 3 21
480	Opfi-Paribas	509	497	497	− 2 35
3720	Oréal (L')	3850	3705	3720	− 3 37
860	Paris-Réescomp.	880	871	871	− 1 02
1110	Pechelbronn	1200	1183	1183	− 1 41
1360	Penhoët	1470	1480	1480	+ 0 68
985	Pernod-Ricard	1025	1008	1000	− 2 43
128	Pétroles B.P.	129	130	130 50	+ 1 16
930	Peugeot S.A.	1000	980	992	− 0 80
53	Poclain	60	58 80	58 10	− 3 16
1510	Polict	1580	1622	1610	+ 1 89
650	P.M. Labinal	668	664	663	− 0 74
1780	Presses Cité	2090	2075	2075	− 0 71
1590	Prétabail Sic.	1580	1600	1600	+ 1 26
450	Primagaz	450	449	446	− 0 88
645	Printemps	586	585	592	+ 1 02
1720	Promodès	1750	1740	1740	− 0 57
285	Prouvost S.A.	278	272	274	− 1 43
885	Radiotechn.	875	867	867	− 0 91
129	Raff. Dist. Total	140	138 60	137	− 2 14
1800	Redoute (La) ★	1902	1875	1880	− 1 15
1460	Roussel-Uclaf	1570	1550	1560	− 0 63
1170	Roussel-C.N.I.	1260	1265	1245	− 1 19
4280	R. Impériale (Ly)	4420	4420	4420	....
265	Sade	265	264 90	264 90	− 0 03
3060	Sagem	3060	3080	3070	+ 0 32
685	St-Louis B.	609	616	614	+ 0 82
1840	Salomon	1832	1820	1820	− 0 65
1090	Salvepar	1280	1299	1299	+ 1 48
705	Sanofi	744	734	730	− 1 88
440	S.A.T.	447	469	469	+ 4 92
740	Saupiquet (Na)	891	840	840	− 5 72

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
695	Schneider	741	730	727	− 1 88
117	S.C.O.A.	116	116	116	....
35	S.C.R.E.G.	33	31 30	31 30	− 5 15
525	Seb ★	515	509	508	− 1 35
430	Sefimeg	430	435 50	435 50	+ 1 27
1830	S.F.I.M.	1816	1815	1815	− 0 06
76	S.G.E.	88 10	86	85 10	− 3 40
535	Signaux Ent. El.	543	535	535	− 1 47
825	Silic	940	938	938	− 0 21
615	Simco-U.P.H.	600	617	617	+ 2 83
355	Simnor (Li)	366	370	370	+ 1 09
1300	Skis Rossignol	1350	1320	1320	− 2 22
340	Sliminco	346	348	348	+ 0 21
240	Sodero (Na)	224	228	228	+ 1 78
2030	Sodexho	2030	2030	2030	....
410	Sogerap	414	424	424	+ 2 41
1290	Sommer-Allib.	1330	1292	1295	− 2 63
805	Source Perrier	832	820	825	− 0 84
1350	Sovac	1358	1352	1352	− 0 44
....	Spie-Batignol.	760	770	770	+ 1 31
500	Strafor	510	520	520	+ 1 96
425	Synthelabo ★	444 10	442	442 50	− 0 36
540	Talcs Luzenac	550	558	558	+ 1 45
3310	Tél. Elect.	3250	3260	3255	+ 0 15
1470	Thomson-C.S.F.	1549	1501	1506	− 2 77
370	Total (CFP)	381	378	377	− 1 04
88	— (certific.)	89	86 15	86 15	− 3 20
3200	T.R.T.	3150	3075	3090	− 1 90
920	U.F.B.	912	917	917	+ 0 54
....	U.I.C.	1510	1501	1502	− 0 52
....	U.I.F.	630	640	640	+ 1 58
1040	U.I.S.	956	952	956	....
730	U.C.B. ★	740	726	724	− 2 16
....	Unibail	876	876	876	....
470	Valéo	472	470	472	....
72	Vallourec	74 80	70	69	− 7 75
4820	V. Clicquot-P.	5130	5088	5088	− 0 81
810	Via Banque	900	895	895	− 0 55
720	Elf-Gabon	738	730	730	− 1 08
82	Amax Inc.	79 10	75 70	75 80	− 4 17
420	Amer. Express	433 50	417	417	− 3 80
165	Amer. Teleph.	169 80	161 50	162 10	− 4 53
72	Anglo Amer. C.	73 50	72	72	− 2 04
355	Amgold	350	365	365	+ 4 28
775	BASF (Akt)	818	797	800	− 2 20
865	Bayer	880	869	867	− 1 47
122	Buffelsfont.	120 80	123 50	125	+ 3 47
275	Chase Manh.	277 50	272	272	− 1 98
177	Cie Pétr. Imp.	182 50	181 10	181 10	− 0 76
42	De Beers	41 30	42	42 20	+ 2 17
2420	Deutsche Bank	2530	2538	2550	+ 0 79
38	Dome Mines	35 70	36 20	36 20	+ 1 40
....	Dresdner Bank	1330	1329	1350	+ 1 50

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
86	Driefontein Cal	85	88	86	+ 1 17
530	Du Pont-Nem.	538	518	518	− 3 71
385	Eastman Kodak	389	383	383	− 1 54
28	East Rand	26 95	27 10	27 30	+ 1 29
265	Electrolux	270	266 20	266 20	− 1 40
225	Ericsson	214 50	210	210	− 2 09
410	Exxon Corp.	412 50	404	402	− 2 54
395	Ford Motors	398 30	384 80	384 80	− 3 38
49	Freegold	50 20	51 50	51 20	+ 1 99
73	Gencor	71 20	71 40	71 40	+ 0 28
520	Gén. Electr.	523	507	509	− 2 67
445	Gén. Belgique	449	447	447	− 0 44
510	Gen. Motors	500	477	475	− 5
46	Goldfields	42 40	42 80	42 80	+ 0 94
39	GdMetropolitain	38	38 80	38 80	+ 2 10
54	Harmony	55 80	56 40	56 60	+ 1 43
34	Hitachi	35 10	33 90	33 85	− 3 56
785	Hoechst Akt.	821	795	795	− 3 16
102	Imp. Chemical	100	100	100	....
81	Inco. Limited	80 50	78 25	78 25	− 2 79
925	IBM	934	914	914	− 2 14
370	ITT	368	366 50	366 50	− 0 40
200	Ito-Yokado	190 50	192 50	192 50	+ 1 04
54	Matsushita	58 65	56	56	− 4 51
725	Merck	716	712	700	− 2 23
765	Minnesota M.	765	760	760	− 0 65
210	Mobil Corp.	217	211 30	211 30	− 2 62
....	Morgan J.P.	610	596	596	− 2 29
31200	Nestlé	31460	30740	30740	− 2 28
135	Norsk Hydro	123	120	120	− 2 43
117	[illegible]	123	121	122	− 0 81
1330	Petrofina	1342	1342	1342	....
505	Philip Morris	514	503	502	− 2 33
140	Philips	138 20	137 30	137 30	− 0 65
490	Quilmès	511	503	503	− 1 56
420	Randfontein	440	441 70	442	+ 0 45
540	Royal Dutch	535	529	530	− 0 93
55	Rio Tinto Zinc	55 40	54 90	54 90	− 0 90
68	St Helena Co	68	67 85	68	....
205	Schlumberger	206	201 60	199 90	− 2 96
80	Shell transp.	79 50	80 50	80 50	+ 1 25
1930	Siemens A.G.	1996	1960	1965	− 1 55
127	Sony	129 50	127 80	128	− 1 15
139	T.D.K.	143 50	138 10	138 10	− 3 76
19 50	Toshiba Corp.	21 05	20 35	20 10	− 4 51
1380	Unilever	1377	1382	1382	+ 0 36
300	Unit. Techn.	303	300	300	− 0 99
370	Vaal Reefs	369	388	390	+ 5 69
370	Volvo	379	374	376	− 0 79
168	West Deep	176	179	179	+ 1 70
345	Xerox Corp.	369	365 50	365 50	− 0 94
1 08	Zambia Corp.	1 15	1 17	1 17	+ 1 73

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 7 % 1973	7810	..
Emp. 8,80 % 77	121 80	1 639
9,80 % 78/93	105 70	0 483
8,80 % 78/86	100 62	5 545
10,80 % 79/94	109 70	9 735
13,25 % 80/90	111 10	2 069
13,80 % 80/87	107 20	10 851
13,80 % 81/89	113 72	7 410
16,75 % 81/87	108 69	14 823
16,20 % 82/90	125 60	8 788
16 % juin 82	127 10	2 236
14,60 % fév. 83	125 52	6 360
13,40 % déc. 83	130 15	8 113
12,20 % oct. 84	120 90	9 860
11 % fév. 86	123 66	4 792
10,26 % mars 86	118 85	3 935
ORT 12,75 % 83	1700	..
OAT 10 % 2000	117 25	1 753
OAT 9,90 % 1997	114 15	6 211
OAT 9,80 % 1996	111 85	4 860
Ch. France 3 %	168	..
CNB Bques janv. 82	103 75	0 672
CNB Paribas	105 80	0 672
CNB Suez	105	0 672
CNI janv. 82	103 80	0 672
PTT 11,20% 85	117 10	6 821
CFF 10,30% 86	118 50	0 830
CNE 11,50% 85	115 10	1 616
CNT 9% 86	105	2 530
CRH 10,90% déc. 85	117 30	5 698

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	492	485
A.G.F. (St Cent.)	6910	6910
André Roudière	236	245
Applic. Hydraul.	570	595
Arbel	141	141
Astorg	259	265
Avenir Publicité	1770	1806
Bain C. Monaco	565	....
Banque Hypoth. Eur.	431	431
B.G.I.	425 50	410
Blanzy-Ouest	475	482
B.N.P. Cl	480	480
B.N.P. Intercontin.	380	373
Bénédictine	4100	4100
Bon-Marché	458 60	471 d
Calf	980	985
Cambodge	403 70	454 20
C.A.M.E.	245	245
Campenon Bern.	277	288
Carbone-Lorraine	890	890 c
C.E.G.Frig.	504	504
Centen. Blanzy	2000	1982
Centrest (Ny)	220	223 d
Cerabati	71	....
CERUS	675	670
Chambourcy (M.)	1010	....
Champex (Ny)	170	171
C.I.C. (Financ. de)	268	288
C.I. Maritime	455	450
[illegible]	980	1320
Cizam (B)	265	267
Clause	870	888
Cofradel (Ly)	962	955

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Cogifi	525	540
Comiphos	385	382
Cie Industrielle	3700	3700
Comp. Lyon-Alem.	405	383
Concorde (La)	1145	1135
C.M.P.	25	26 80
Crédit (C.F.B.)	630	622
Créd. Gén. Ind.	1220	1180
Cr. Universel (Cie)	855	821 o
Créditel	192 10	192
Darblay S.A.	508	515
Darty Act. d. p.	3090	2950
De Dietrich	1725	1701
Delalande S.A.	1035	1050
Delmas-Vieilj. (Fin.)	1362	1370
Didot-Bottin	540	530
Drag. Trav. Pub.	27 60	30 50
Eaux Bass. Vichy	1601	1620
Eaux Vittel	1280	....
Economats Centre	580	580
Electro-Banque	435	452 40
Eli-Antargaz	395	395
E.L.M. Leblanc	647	673
[illegible]-Bretagne	255	258
Entrepôts Paris	840	835
Epargne (B)	2276	2300
Europ. Accumul.	70 50	70
Eternit	2320	2340
Exor	3550	3400
Finalens	220	220
Financière Agache	779	784
FIPP	230	235
Fnac	936	973
Foncière (Cie)	511	511
Fonc. Lyonnaise	3680	3610
Foncina	458	456
Forinter	1120	1125
Fougerolle	139 20	140
France I.A.R.D.	400	400
France (La)	6600	6870 d
From. Paul Renard	569	575
GAN	1280	1280
Gaumont	450	436
Gaz et Eaux	2165	2155
Gévelot	230	240
Gr. Fin. Constr.	550	550
Gds Moul. Paris	380	369
Groupe Victoire	3810	3805
G. Transp. Ind.	485	466 50
Hutchinson	858	858
Immindo S.A.	465	469
Immnvest	318	318
Immobail	545	550
Immobanque	801	819
Immob. Marseille	7940	8000
Immofice	545	535
Invest. (Sté Cent.)	3450	3400
Jaeger	250	260 d
Lafitte-Bail	580	580
Lambert Frères	105	106
Lille-Bonnières	990	941
Loca-Expansion	365	365
Locafinancière	500	492
Locatel	368	351
Louvre (Sté)	1938	1930
Machines Bull	49 65	50 50
Magasins Uniprix	255	262
Magnant S.A.	137	138 20
Maritimes Part.	334	340
M. H.	....	....
Métal Déployé	381	407 80

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Mors	180	178
Naval Worms	113	112
Navig. (Nat. de)	180	180
OPB Paribas	400	390
Optorg	236	234
Origny-Desvroise	244	249
Palais Nouveauté	979	970
Paribas-CIP	975	989
Paris France	275	270
Paris-Orléans	341	351
Part. Fin. Gest. Im.	1752	1822 d
Pathé-Cinéma	410	426 40
Pechiney (cert. inv.)	208 70	206
Piles Wonder	1000	930
Piper-Heidsieck	936	925
P.L.M.	186	186
Porcher	290	301 60
Providence S.A.	1554	....
Publicis	1440	1420
Raff. Souf. R.	233	....
Rhône-Poul. (c. inv.)	410	402
Ricqlès-Zan	135	135
Rochefortaise S.A.	207	221 80
Rochette-Cenpa	61 50	61 50
Rosario (Fin.)	180 10	190
Rougier et Fils	69 80	68 10
Sacer	190 50	182 80 o
Saclor	18 10	18 50
SAFAA	799	....
Safic-Alcan	600	600
SAFT	1632	1632
Saga	319	319
St-Gobain C.I.	302	300
Salins du Midi	504	507
Santa-Fé	177	177
Satam	150	150
Saulnes	64 70	64
Saunier-Duval	59	59
Savoisienne (M)	151	151
SCAC	399	399
Senelle Maubeuge	510	521
S.E.P. (M)	229	230
Serv. Equip. Véh.	73	73
Sicli	140 60	146 20
Sicotel	418	417
Sinvim	312	313 50
Siph (Plant. Hévéas)	330	332
SMAC Acieroid	58	56
Sté Générale-CIP	1100	1090
Sofal financière	2195	2107
Soffo	335	....
Soficomi	875	875
S.O.F.I.P. (M)	180	142 o
Sofragi	1019	1049
Souchon Autog.	460	460
Sovabail	840	845
Speichim	83	83
S.P.I.	680	680
Suez (Fin. de)-CIP	1120	1080
Stemi	584	575 c
Taittinger	2200	2188
Testut-Aequitas	413	....
Tour Eiffel	546	568
Ufiner S.M.D.	590	595
U.A.P.	2750	2716
Usinor	5 85	5 45 o
U.T.A.	1920	1900
Vicat	645	619 o
Virax	200	197
Waterman S.A.	500	508
Brass. du Maroc	136	....

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	869	....
Akzo	445	425
Alcan Alum.	209 50	205
Algemeine Bank	1695	1671
American Brands	655	630
Am. Petrofina	301 50	....
Arbed	440	....
Asturienne Mines	136	138
Bco Pop Español	274 90	276 90
Banque Morgan	....	....
Banque Ottomane	1080	....
B. Régl. Internat.	31000	29140 o
Br. Lambert	544	548
Canadian-Pacific	73 80	72 90
Commerzbank	993	1006
Dart. and Kraft	425	412
De Beers (port.)	41 70	....
Dow Chemical	384 80	380
Gén. Belgique	449	447
Gevaert	880	....
Glaxo	100	....
Goodyear	231	225
Grace and Co	353	332
Gulf Canada Corp.	68 60	....
Honeywell Inc.	475	456
I.C. Industries	339 80	328
Int. Min. Chem	225	....
Johannesburg	460	500
Kubota	15	15
Latonia	287	287
Mannesmann	626	630
Midland Bank Plc	53 10	53 50
Mineral-Ressourc.	46	45 60
Noranda	86 80	85 20
Olivetti	42 40	44 30
Pakhoed Holding	166	163
Pfizer Inc.	475	482
Procter Gamble	549	543
Ricoh Cy Ltd	34	33
Rolinco	232 30	231
Robeco	256 30	257
Rodamco	380	375
Saipem	25 50	25 90
Shell fr. (port.)	84	79
S.K.F. Aktiebolag	308	315
Sperry Rand	505	505
Steel Cy of Can.	113	117
Stilfontein	34 20	....
Swedish Match	360	....
Tenneco	270	....
Thorn EMI	48 20	47 50
Thyssen c. 1 000	500	....
Toray indust. inc	28 35	27 45
Vieille Montagne	752	752
Wagons-Lits	805	819
West Rand	15 30	15 80

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Amrep	13 60	....
C.E.M.	....	....
Cochery	62	....
Coparex	380	351 50
Dubois Inv. (Cosco.)	680	680
Hydro-Energie	300	....
Hoogovens	250	....
Nicolas	510	....
Révillon	230	....
Rorento N.V.	142 40	142
Sopalem	212	119 o
S.P.R.	230	230
Ufinex	349	....
Union Brasseries	139 50	....

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	1500	1510
Alain Manoukian	772	782
Asystel	360	369
BAFIP	720	740
B.I.P.	1375	1375
Bolloré Technologies	880	870
Buitoni	508	508
Câbles de Lyon	826	829
Calberson	800	800
Cardif	2600	2700
Cap Gemini Sogeti	2060	2100
C.D.M.E.	768	780
C. Equip. Elect.	238 60	240
C.E.G.I.D.	817	817
C.G.I. Informatique	490	490
C. Occid. Forestière	128	128
Delta	199 80	199 80
Dauphin O.T.A.	1740	1740
Devanlay	1466	1571 d
Deville	995	989
Drouot-Assurances	546	543
Editions Belfond	280	285
Elect. S. Dassault	888	895
Expand	384	385
Filipacchi	789	844
Guintoli	385	385
Guy Degrenne	949	948
I.C.C.	312	312
IN Informatique	411	411
Loca-Investissement	389	396
Manutan	580	600
Marin Immobilier	500	490
Métallurg. Minière	170	178
M.M.B.	680	680
Molex	308	310
Navale-Delmas	754	749
Om. Gest. Fin.	381	390
Patemelle-R.D.	3850	....
Petit Bateau	197 80	194 60
Petroligaz	453	453
Rezel	880	880
St-Gobain Emballage	1280	1360
St-Honoré Matignon	250	250
S.C.G.P.M.	171	168 70
Segin-Métra	925	935
S.E.P.	950	982
S.E.P.R.	1600	1600
S.M.T. Goupil	325	327
Sofibus	344	357 80
Supra	883	865
Valeurs de France	338	336

SICAV (sélection) — 29/7

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	709	690 73
Actions France	450 92	430 47
Actions sélectives	589 51	562 78
Aedificandi	654 42	624 74
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1105 96	1078 99
A.G.F. 5000	521 30	508 59
A.G.F. ECU	1160 09	1148 60
A.G.F. Interfonds	447 33	438 42
A.G.F. OBLIG.	1203 56	1197 57
Agfimo	645 26	629 52
Altefi	224 38	214 21
A.L.T.O.	203 40	194 18
America-Valor	785 23	749 62
Amérique Gestion	399 02	380 93
Arbitrages court terme	5043 46	5033 38
Argonautes	405 02	386 65
Associc	1244 39	1244 39
Aurecic	1216 03	1179 64
Bourse-Investiss.	458 08	437 31
Bred Associations	2874 41	2868 41
Capital Plus	1631 10	1631 10
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Columbia	852 28	813 63
Convertimmo	390 18	375 17
Cortal court terme	11896 42	11896 42
Cortexa	948 50	905 49
Creditor	459 81	446 42
Crois. Finance	277 08	265 15 ◆
Crois. Mercure	2682 37	2604 24 ◆
Crois. Immobil.	638 07	609 14 ◆
Crois. Prestige	359 85	343 53 ◆
Démêter	12785 75	12785 75
Drouot-France	619 16	591 08
Drouot-Investiss.	1056 53	1008 62
Drouot-Sécurité	242 83	231 82
Drouot-Sélection	154 22	147 23
Ecuric	1181 43	1163 97
Elicoop Sicav	10826 49	10799 49
Energie	236 79	226 05
Eparcic	2854 70	2849
Eparcourt Sicav	8009 37	7989 40
Epargne Associations	25071 63	25034 08
Epargne-Capital	7949 04	7870 34
Epargne-Croiss.	1492 68	1424 99
Epargne-Industr.	739 43	705 90
Epargne-Inter	628 97	600 45
Epargne-Long-Terme	1723 17	1677 06
Epargne-Oblig.	202 43	197 01
Epargne-Unie	1194 08	1139 93
Epargne-Valeur	419 01	400 01
Eparoblig	1316	1313 37
Eurocic	10104 65	9956 32
Euro-Croissance	539 86	524 14
Eurodyn	1007 86	974 72
Financière Plus	26886 83	26800 62
Finord Placement	62884 61	62551 86
Finord Trimestriel	1172 68	1156 26
Finord Valorisation	13316 83	13054 74
Foncier Investiss.	1106 95	1079 95
[illegible]	285 55	272 60
France Eco Plus	10217 56	10116 40
France-Garantie	314 49	313 86
France-Investiss.	579 55	553 27
France-Net	125 98	124 73
France-Obligations	468 28	463 64
Francic	386 40	375 15

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Fructi-Associations	1269 58	1269 58
Fructicapi	306 36	301 83
Fructidor	266 69	262 75
Fructifrance	770 46	751 67
Fructier	79648 45	79350 07
Fructi-ECU	568 43	560 03
Fructi-Première	12339 38	12157 02
Futuroblig	1110 72	1109 61
Gestilion	59346 94	59198 94
Gestion Associations	149 04	145 76
Gestion Mobilière	709 08	676 93
Gest. Rendement	494 13	471 72
Gest. Sél. France	753 17	719 02
Haussmann Associat.	1279 16	1279 16
Haussmann court terme	1116 60	1116 60
Haussmann Epargne	1387 26	1387 26
Haussmann Europe	1857 06	1772 85
Haussmann Oblicroiss.	1314 48	1314 48
Haussmann Obligation	1552 92	1482 50
Horizon	1221 54	1185 98
I.M.S.I.	619 06	590 99
Indo-Suez Valeurs	775 46	740 30
Ind. française	14233 06	13963 98
Interoblig.	11514 11	11071 26
Interselect France	462 39	441 42
Intervaleurs Indust.	652 39	622 81
Invest. net	14719 06	14689 68
Invest. Obligataire	17641 25	17606 04
Japacic	165 34	160 52
Jeune Epargne	227 22	223 86
Laffitte-crt-terme	61001 06	61001 06
Laffitte-Expansion	816 20	778 19
Laffitte-France	338 05	322 72
Laffitte-Japon	329 01	314 09
Laffitte-Oblig.	155 06	148 03
Laffitte-Rend.	214 26	204 54
Laffitte-Tokyo	1239 87	1183 46
Lion-Associations	11990 44	11990 44
Lion-Institutionnels	25324 12	25260 97
Lionplus	74326 38	73588 49
Livret portefeuille	599 96	578 66
Méditerranée	151 73	144 85
Mondiale Investissem.	463 33	442 32
Monecic	5883 42	5883 42
Moné.J.	50713 69	50713 69
Multi-Obligations	462 83	441 84
Mutuelle Unie Sél.	156 76	149 65
Natio.-Assoc.	6843 69	6830 03
Natio.-Epargne	13701 86	13666 20
Natio.-Inter.	1131 09	1100 82
Natio.-Obligations	560 10	545 11
Natio.-Patrimoine	1368 27	1331 65
Natio.-Placements	64477 56	64477 55
Natio.-Revenus	1138 16	1124 91
Natio.-Sécurité	52677 77	52577 77
Natio.-Valeurs	740 85	707 26
Nord-Sud Dévelop.	1201 16	1188 76
Oblicoop Sicav	1483 90	1454 80
Oblilion	1148 78	1118 03 ◆
Optimavalor	615 49	587 59
Orient-Gestion	159 41	152 18
Paraméric	521 62	497 97
Paneurope	815 56	778 58
Paribas Epargne	15295 24	15265 71
Paribas Gestion	625 85	600 14

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Parnasse-Valor	1099 24	1098 14
Patrimoine-Retraite	1651 57	1619 13
Phenix Placements	273 76	272 40
Pierre Investiss.	747 34	713 46
Placement crt-terme	70483 62	70483 62
Placement J	52824 27	52824 27
Priv'Association	21646 43	21646 43
Province Investiss.	519 54	495 98
Rentacic	173 91	171 34
Revenus Trimestriels	6191 36	6130 06
Revenu Vert	1213 75	1212 54
St-Honoré Assoc.	14160 66	14090 21
St-Honoré Bio-aliment.	723 10	690 31
St-Honoré Pacifique	514 91	491 56
St-Honoré P.M.E.	411 58	392 90
St-Honoré Réel	10976 41	10932 69
St-Honoré Rendement	12161 32	12100 82
St-Honoré Technol.	733 62	700 35
St-Honoré Valor	12416 44	12317 90
Sécuricic	10673 99	10663 33
Sécur. Mobilière	440 96	420 96
Sécuri Taux	10087 79	10087 79
Sél. court terme	12108 88	12018 74
Sicadem (Cadem BP)	787 37	786 59
Sicav-Associations	1332 61	1329 95
S.F.I. fr. et étr.	570 49	553 87
Sicavimmo	776 87	740 69
Sicav 5000	348 85	337 57
Slivafrance	545 07	530 48
Slivam	404 17	393 35
Slivarente	218 93	213 07
Slivinter	395 51	384 92
S.I.-Est	1293 48	1234 83
S.I.G.	897 74	856 64
S.N.I.	1188 65	1134 62
Sofinvest	537 70	515 78
Sogepargne	413 06	398 13
Sogeroc	52602 01	51089 91
Sogenar	1027 05	980 48
Sogintér	1273 17	1215 44
Soleil Investiss.	517 05	483 60
Technocic	1160 69	1117 08
U.A.P. Investiss.	391 16	373 42
Uni-Associations	111 09	111 09
Unifrance	458 54	[illegible]
Unifoncier	1300 05	[illegible]
Uni-Garantie	1461 68	[illegible]
Unigestion	882 83	[illegible]
Uni-Japon	1433 63	1449 99
Uni-Régions	2568 38	2236 12
Univers	2312 17	168 26
Univer	[illegible]	1688
Univers-Obligations	[illegible]	480 37
Valorem	[illegible]	60150 36
Valoblig	1431 24	1429 81
Valorg	75690 43	75612 62
Valrex		

: coupon détaché
o : offert
• : droit détaché
d : demandé
◆ : prix précédent
★ : marché continu.

Droits et bons

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Attribution		
Air Liquide	80 10	80 50
Casino	180	185
Pernod Ricard	259	242
Total	4 70	5 10
Souscription		
Parisienne Réesc.	58 50	58 50
Raffinage	12 40	13
Safimeg	....	....

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 29/7	COURS DES BILLETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 908	6 850	6 600	7 100
ECU	6 854	6 855	....	....
Allemagne (100 DM)	323 270	323 680	313 500	333 500
Belgique (100 F)	15 666	15 677	15	15 850
Pays-Bas (100 fl.)	286 870	287 120	27 800	28 500
Danemark (100 krd)	86 060	85 975	82 500	90
Norvège (100 k)	92 180	91 830	89	94 600
Grande-Bretagne (£ 1)	10 195	10 165	9 800	10 600
Grèce (100 drachmes)	5 020	5 026	4 900	5 700
Italie (1 000 lires)	4 709	4 714	4 500	5
Suisse (100 fr.)	401	403 330	38 900	40 900
Suède (100 krs)	97 960	97 810	94 600	100
Autriche (100 sch)	45 980	46 010	44 850	47 200
Espagne (100 pes.)	5 042	5 037	4 950	5 450
Portugal (100 esc.)	4 652	4 628	4 500	5 400
Canada ($ can 1)	4 982	4 932	4 800	5 250
Japon (100 yens)	4 401	4 388	4 250	4 440

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 29/7
Or fin (kilo en barre)	78650	78000
Or fin (en lingot)	78450	78000
Pièce française (20 fr)	521	515
Pièce française (10 fr)	420	......
Pièce suisse (20 fr)	521	523
Pièce latine (20 fr)	455	456
Souverain	591	600
Pièce de 20 dollars	3000	3050
Pièce de 10 dollars	1550	1650
Pièce de 5 dollars	1000	......
Pièce de 50 pesos	3000	2950
Pièce de 10 florins	465	466
Or Londres	350 90	353 30
Or Zurich	353 50	351 50
Or Hongkong	347 50	353 80
Argent Londres	5 01	5 01

Le Monde

Selon l'ancien ministre de la coopération

On devrait découvrir d'autres détournements dans l'affaire du Carrefour du développement

M. Christian Nucci a annoncé, le mardi 29 juillet, qu'il avait découvert de nouveaux documents sur lesquels sa signature a été imitée et qui mettent en évidence de *« nouveaux et importants »* détournements de fonds dans l'affaire du Carrefour du développement. Sans vouloir préciser la nature et l'origine de ces documents, l'ancien ministre de la coopération a indiqué qu'il les remettrait *« dans les semaines qui viennent »* au juge d'instruction chargé du dossier, M. Jean-Pierre Michau, et qu'il serait sans doute amené à élargir la plainte pour faux qu'il avait déposée le 30 juin.

Après les déclarations de l'imprimeur de sa commune de Beaurepaire, M. Daniel Ronjat (*le Monde* du 29 juillet), M. Nucci a également dû reconnaître que des fonds publics avaient alimenté sa campagne électorale par le biais de l'association La Promotion française, elle-même en partie financée par le Carrefour du développement, tout en affirmant que cette opération s'était effectuée à son insu. L'ancien ministre, qui avait, il est vrai, refusé d'accorder une subvention à M. Yves Chalier pour La Promotion française, croyait, a-t-il dit, que cette association était financée uniquement *« sur fonds privés »*. Lorsqu'il s'est aperçu, au milieu du mois de juin, que tel n'était pas le cas, il a alors *« fait en sorte de régulariser cette situation pour le moins anormale »*. M. Nucci a donc demandé à l'imprimeur de rembourser La Promotion française, lui-même ayant sollicité un prêt du groupe socialiste de l'Assemblée nationale pour payer, par compensation, les travaux effectués.

Le trésorier du groupe parlementaire, M. Gilbert Bonnemaison, député de Seine-Saint-Denis, qui a accordé cette avance de près de 100000 francs à M. Nucci, a précisé, mardi, qu'il ignorait *« totalement les implications autres »* de cet emprunt. *« Christian Nucci m'a déclaré au mois de juin que son seul problème était une dette envers son imprimeur, qu'il lui était difficile de régler, dans les circonstances présentes, en faisant appel à un emprunt bancaire »*, a indiqué M. Bonnemaison.

Toutefois, a tenu à souligner M. Nucci, *« le PS n'est en aucun cas concerné »* par ce prêt accordé sur la trésorerie du groupe. En privé, certains députés socialistes ont jugé cette opération pour le moins mal venue. Aucun d'entre eux n'est cependant intervenu sur cette question lors de la réunion du groupe socialiste, mardi, a indiqué leur porte-parole, M. Jean Anciant. M. Pierre Joxe, le président du groupe, a seulement confirmé que le prêt avait été accordé à M. Nucci en vertu d'un principe de *« solidarité »*. De son côté, M. Charles Hernu a précisé qu'il avait souhaité, avec M. Laurent Fabius, que le PS retrouve, *« dès la rentrée »*, une *« attitude générale de combat »* pour répondre aux attaques portées à l'occasion d'affaires comme celle du Carrefour du développement.

Enfin, le Front national a annoncé qu'il avait déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale une proposition de résolution demandant la création d'une commission d'enquête et de contrôle sur le fonctionnement et la gestion du ministère de la coopération.

Washington s'impatiente devant la croissance des excédents commerciaux en RFA

Le chassé-croisé commercial entre la RFA, le Japon et les Etats-Unis se poursuit de plus belle. Le président de la Fed, M. Paul Volcker, a renouvelé le mardi 29 juillet, son appel à Bonn et à Tokyo pour qu'ils adoptent une gestion plus dynamique et corrigent ainsi leurs excédents commerciaux, alors que l'économie américaine aborde un *« point très vulnérable »* et que la chute du dollar, si elle permet de réduire d'ici quelques mois le déficit américain, ne pourra, à elle seule, régler le problème.

Un appel sous forme d'avertissement qui a peu de chance d'être entendu en Allemagne, bien qu'il soit intervenu au moment même où l'Office des statistiques de Wiesbaden annonçait un excédent des échanges de 9,9 milliards de marks pour juin, portant à 50,2 milliards de marks (23,9 milliards de dollars) le solde positif des six premiers mois de l'année.

Les dirigeants allemands ne manqueront pas de faire valoir que, sur les six premiers mois de 1986, la baisse de 8,7 % des importations reflète essentiellement le moindre coût des achats de produits énergétiques, alors que la réduction des exportations de 1 %, aussi modeste soit-elle encore, constitue le signe avant-coureur d'une contraction des ventes à l'étranger.

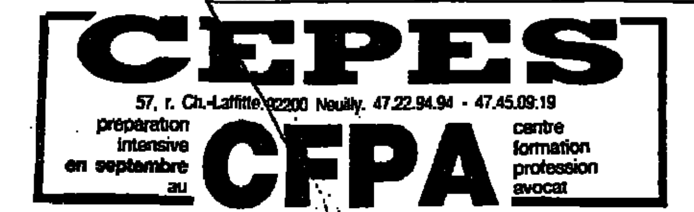
Plutôt que d'organiser une politique de relance risquant de mettre en péril une gestion anti-inflationniste chère au gouvernement Kohl comme à la Bundesbank, plaide Bonn, laissons jouer les forces du marché et s'apaiser les retombées d'une forte appréciation du mark qui, pour l'instant, gonfle en valeur le montant des exportations.

Cette analyse ne convainc toujours pas Washington. Nul ne conteste l'effet provisoire du gonflement monétaire des ventes allemandes. Mais aux Etats-Unis, où les ardeurs protectionnistes du Congrès vont reprendre de plus belle au cours des semaines à venir, les pesanteurs du calendrier l'emportent sur la réalité économique. Un seul élément compte : l'Allemagne est partie pour battre ses records de 1985 et pour enregistrer cette année un excédent commercial de l'ordre de 100 à 110 milliards de marks (environ 50 milliards de dollars). En comparaison, les Etats-Unis font triste figure avec un déficit commercial qui a atteint 148,5 milliards de dollars l'an dernier et a peu de chance de s'amenuiser avant la fin de 1986.

Une situation pour le moins délicate pour l'administration Reagan a, à la veille des élections partielles au Congrès en novembre prochain. Les Japonais sont bien placés pour le savoir. A l'issue d'une visite de quatre jours à Tokyo, le secrétaire au commerce américain, M. Malcolm Baldridge, a lui aussi renouvelé ses mises en garde aux Japonais. Apparemment rassuré sur un point – les entreprises américaines participeront dans des conditions loyales à l'appel d'offre lancé pour l'extension de l'aéroport international à Osaka, représentant 6,45 milliards de dollars, – il a pressé ses interlocuteurs d'abandonner les bonnes paroles pour passer rapidement aux actes.

Selon M. Baldridge, l'excédent japonais avec les Etats-Unis pourrait battre le record de 49,7 milliards de dollars enregistré en 1985, pour tourner autour de 55 à 60 milliards cette année. Ce montant est jugé insupportable, même si les Japonais font valoir les difficultés croissantes de leurs exportateurs après l'appréciation de plus de 40 % du yen vis-à-vis du billet vert.





Au conseil des ministres

M. Madelin propose une réduction de 11 milliards de francs des aides à l'industrie

MM. Edouard Balladur, ministre d'Etat, et Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme, ont présenté le mercredi 30 juillet, une communication au conseil des ministres sur le système des aides à l'industrie, à la suite du rapport qu'avait demandé M. Madelin à M. Roger Martin, ancien PDG de Saint-Gobain.

Le gouvernement veut remettre en cause de manière profonde le système des aides à l'ensemble de l'industrie. En 1986, 86,2 milliards de francs ont été versés par les pouvoirs publics, dont 64 milliards à l'industrie proprement dite et 22 milliards à l'emploi. Le gouvernement a décidé de réduire, voire de supprimer progressivement certaines aides.

Parallèlement, des réductions de charges, notamment fiscales, seront accordées en particulier aux petites et moyennes entreprises. M. Madelin a confirmé que le FIM (Fonds industriel de modernisation), organisme créé en 1983 qui accorde des prêts aux entreprises, serait supprimé à partir du 1er août (*le Monde* du 17 juillet), ce qui permettra de dégager 7 milliards de francs collectés par les CODEVI et gérés par la Caisse des dépôts.

Cet argent, auquel s'ajouteront 5 milliards de francs de prêts, sera restitué aux banques, ce qui permettra à celles-ci d'accorder des prêts aux PME à meilleur marché : 8,25 % d'intérêt au lieu de 8,75 % actuellement. *« Trop de ressources publiques avaient été confisquées jusqu'à présent au profit des grandes entreprises »*, selon le ministre.

On indique au ministère de l'industrie que le niveau des aides aux entreprises qui s'étaient accrues de 240 % depuis 1980, sera réduit de 11 milliards et retombera donc à 53,5 milliards de francs en 1987. D'autre part, il faut, selon M. Madelin, revenir à des mécanismes de marché pour financer les entreprises. Il a donc été décidé, en accord avec M. Balladur, de supprimer les prêts du FDES qui étaient inscrits en dehors du budget et qui représentaient depuis trois ans 10 milliards de francs chaque année.

F. GR.

Mouvement préfectoral

Le conseil des ministres, réuni le mercredi 30 juillet à l'Elysée, a adopté le mouvement préfectoral suivant :

SAONE-ET-LOIRE : M. Yves Moures, commissaire de la République des Vosges, est nommé commissaire de la République de Saône-et-Loire, en remplacement de M. Gérard Cureau, nommé préfet hors cadre.

VOSGES : M. Michel Lajus, préfet hors cadre, est nommé commissaire de la République des Vosges, en remplacement de M. Yves Moures.

BOURSE DE PARIS

Matinée du 30 juillet

Reprise

La Bourse de Paris a surmonté les appréhensions que lui avait causées le mauvais état de santé de Wall Street. Mercredi matin, au cours de la session préliminaire, elle s'est assez bien ressaisie et un mouvement de reprise a été enregistré. A la clôture, l'indicateur instantané s'avançait de 0,71 %. Progrès de Moët (+ 3,5 %), L'Oréal (+ 3,4 %), Lafarge (+ 2,1 %), Perrier (+ 2,1 %), Chargeurs (+ 1,6 %), Générale des eaux (+ 1,4 %), Dumez (+ 1,3 %), Club Méditerranée (+ 1,2 %). Recul de Seb (– 1,6 %), Accor (– 0,9 %) et Carrefour (– 0,8 %)

Valeurs françaises

	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	450	449	448
Agence Havas	1745	1740	1755
Air Liquide (L')	778	778	770
Alsthom	347	346	345
Bancaire (Cie)	1239	1208	1215
Bongrain	2045	2030	2030
Bouygues	1310	1275	1290
B.S.N.	3995	4000	3965
Carrefour	3355	3355	3330
Chargeurs S.A.	1321	1290	1300
Club Méditerranée	580	585	572
Dumez	1570	1570	1555
Eaux (Gén.)	1215	1179	1182
ELF-Aquitaine	280	278	279
Essilor	2940	2920	2920
Lafarge-Coppée	1400	1385	1388
Michelin	3335	3260	3305
Midi (Cie)	1666	1660	1650
Moët-Hennessy	2300	2280	2275
Navig. Mixtes	1161	1149	1140
Oréal (L')	3850	3800	3798
Pernod-Ricard	1025	1005	1000
Peugeot S.A.	1000	995	990
Sanofi	744	730	730
Source Perrier	832	825	822
Télémécanique	3250	3250	3250
Thomson-C.S.F.	1548	1510	1515
Total-C.F.P.	381	378 50	380
T.R.T.	3160	3150	3160
Valéo	472	472	471

Le numéro du « Monde » daté 30 juillet 1986 a été tiré à 455 110 exemplaires

A B C D F G H

Sur le vif

Nuage d'escampette

Vous mangez encore de la viande et des légumes, vous ? Oui ? Non, mais ça va pas, la tête ! C'est d'un danger fou. Vous n'êtes donc pas au courant ? Au nord de la Suède, ces pauvres Lapons ont reçu l'ordre d'abattre cent mille rennes, tous bouffés aux becquerels. On les a vus l'autre soir à la télé, ils tiraient une de ces gueules ! Les Lapons, pas les rennes. Les rennes, on n'a pas encore osé leur dire qu'ils étaient foutus, qu'ils en avaient pour huit jours. Remarquez, quand ils seront morts, faudra bien les enterrer. Et, bon, pas besoin de vous faire un dessin, c'est pas moi qui irait planter mes choux dans le coin.

C'est peut-être pour ça que les British, eux, leurs moutons, ils ont pas le droit de les tuer. Elles sont pestiférées, leurs bêtes ; elles ont becqueté de l'herbe irradiée. Faut attendre qu'elles l'aient éliminée. Ça va prendre des mois. En attendant, les bergers écossais, tous des radins, râlent en voyant la bonne petite cervelle et le carré d'agneau s'engraisser sous leur nez et se transformer en testicules de bélier.

Enfin, réfléchissez ! Comment expliquer que chez nous le nuage radioactif n'ait contaminé que les épinards et le thym ? Vous trouvez pas ça bizarre ? Il est passé au-dessus de l'Alsace et il a dit : « Qu'est-ce que c'est que ce truc vert, là ? Des épinards ? Beurk ! J'aime pas ça. Tiens, je vais leur pisser dessus. » Le thym, dans le Midi, pareil. Rapport à l'odeur. Il l'a reniflée et il a levé la patte.

C'est que ça fait des caprices, hein, les petits nuages. Ça touchera pas aux courgettes, au romarin, aux asperges ou à l'aneth, mais dès que ça voit une salade ça se fout en boule. Attention, les salades allemandes ! En France, des salades, il y en a tellement, ça prolifère, un vrai chiendent, ça se développe à tous les carrefours, qu'il s'est bouché le nez, le petit nuage, et qu'il a pris la poudre d'escampette.

CLAUDE SARRAUTE.

Le projet de budget de la défense pour 1987 s'élèverait à 169,5 milliards de francs

Les services du premier ministre devraient adresser, avant jeudi soir 31 juillet, au ministère de la défense le montant du projet de budget militaire poour 1987, qui résulte de l'arbitrage de M. Jacques Chirac dans les négociations en cours (*le Monde* daté 27-28 juillet) entre le ministère de l'économie et des finances et le cabinet de M. André Giraud. Sur la base des informations recueillies mercredi 30 juillet en fin de matinée, le projet de budget de la défense pour 1987 s'élèverait à 169,5 milliards de francs, soit une augmentation de 7,1 % par rapport à 1986.

Il s'agit là du premier budget de la future loi de programmation militaire, qui couvrira les années 1987 à 1991 et qui doit être présentée à l'approbation du Parlement à l'automne prochain.

Pour la première fois depuis 1968, la répartition, au sein du budget militaire, entre les crédits de fonctionnement (titre 3 de la loi de finances) et les dépenses d'équipement (titre 5) sera modifiée de sorte que, contrairement à l'usage établi, le titre 5, c'est-à-dire les études et la production des matériels d'armements classiques et nucléaires, l'emportera en 1987 sur les crédits de fonctionnement, c'est-à-dire les soldes et l'entretien.

A francs constants, en effet, les dépenses de fonctionnement seront comprimées en 1987, pour diminuer de l'ordre de 1 % grâce à des économies apportées à la gestion administrative des armées qui ne devraient pas toucher l'entraînement des forces (quatre cent mille heures de vol annuelles dans l'armée de l'air, cinquante jours d'instruction des unités de l'armée de terre avec leurs propres matériels).

En revanche, les crédits d'équipement en 1987 devraient être accrus, en francs constants, de l'ordre de 12 % pour s'élever, en crédits de paiement, à environ 86,2 milliards de francs pour tout ce qui concerne l'étude, la mise au point, le développement et la production en série des armements classiques et nucléaires.

Selon de premiers calculs, la part du produit intérieur brut marchand (le PIBm, qui correspond à l'ensemble des valeurs ajoutées brutes, TVA incluse, des biens et des services marchands) consacrée à la défense en 1987 pourrait être de 3,8 % au lieu de 3,77 % en 1986, tel que le PIBm avait été évalué au moment de la préparation du budget à l'automne de 1985, ou de 3,72 %, toujours en 1986, tel que, depuis, le montant attendu du PIBm est estimé.

Ces comparaisons entre le PIBm et le budget militaire sont importantes, dès lors que cette référence a été choisie depuis de longues années pour traduire l'effort national de défense d'un gouvernement à l'autre. Si, donc, le budget de 1987, à la suite de l'arbitrage du premier ministre, est bien de 169,5 milliards de francs, comme tout le donne à croire, et si ce projet représente bien 3,8 % du PIBm, il y a tout lieu de penser que l'opposition dénoncera, au Parlement, l'insuffisance des crédits militaires par rapport aux engagements de la plate-forme RPR-UDF d'avant les élections législatives de mars dernier. Cette plate-forme suggérait, en effet, de porter à 4 % du PIBm la part du budget de la défense, mais les auteurs du texte avaient pris soin, à l'époque, d'indiquer qu'il s'agissait d'un objectif à atteindre dès que possible.

A Renault-Billancourt

La CGT manifeste contre les licenciements

La CGT a manifesté, ce mercredi 30 juillet, à l'avant-veille des départs en vacances, chez Renault à Boulogne, à l'occasion de la tenue de deux comités d'établissement extraordinaires consacrés au licenciement de vingt-sept salariés protégés. Le comité d'établissement du siège social s'est ouvert normalement en présence de tous les élus, sauf ceux de la CGT. En revanche, aucun élu n'était présent au CE du centre industriel de Billancourt, ce qui a amené le président, dès l'ouverture, a dresser un constat de carence. Selon la Régie, 20 % des effectifs présents – soit un millier sur 4 500 – ont débrayé à Billancourt à l'appel de la CGT. A Saint-Ouen, un débrayage a également touché 20 % du personnel.

ITALIE

Accord pour un gouvernement Craxi-bis

Les cinq partis de la majorité gouvernementale dissoute le 27 juin sont convenus, le mardi 29 juillet, d'une formule renouvelant leur accord jusqu'à la fin de la législature. Le socialiste M. Bruno Craxi dirigera la coalition jusqu'en mars prochain, date à laquelle un démocrate-chrétien lui succédera jusqu'aux élections législatives du printemps de 1988. Les grandes lignes d'un programme ont également été mises au point. La nouvelle équipe devrait être assez substantiellement remaniée par rapport à celle qui dirigeait les affaires depuis le 4 août 1983. – *(Corresp.)*.

